



RAPPORT ANNUEL CONSOLIDE 2023

Résumé exécutif

Progrès financier et programmation du fonds

A la fin de l'année 2023, le FONAREDD a eu au total 22 programmes approuvés dont 9 programmes sectoriels en cours d'exécution, 6 programmes intégrés en cours d'exécution et sept nouveaux programmes approuvés et en attente de financement dans le cadre de fast track.

Sur le plan financier, FONAREDD a géré les ressources de la manière suivante :

- ✓ \$ 328 165 406 de fonds des programmes approuvés ;
- ✓ \$ 252 916 974 de ressources disponibles au FONAREDD constituées de :
 - \$ 250 151 344 mobilisés auprès des bailleurs de fonds
 - \$ 2 476 096 d'intérêts générés par le Fonds
 - \$ 153 763 d'intérêts générés par les Agences d'Exécution
 - \$ 135 770 d'intérêts générés d'autres sources.
- ✓ \$ 223 047 523 USD de budget décaissés jusqu'au 31 décembre 2023 vers les Agences d'Exécutions

En faisant le cumul des programmes approuvés et financés depuis 2016-2017, année de démarrage de premiers programmes du portefeuille, le FONAREDD a déjà financé au total 25 programmes dont 18 programmes (2016-2022) et 7 nouveaux programmes entre 2022-2023 (financement en attente). Certains programmes ont clôturé à la fin 2023. Il s'agit de SNSF (2021), PIREDD Sud Ubangi (2021), GDA (2022), PARF (2023), Peuples Autochtones (2023), Société Civile (2023) et PROMIS (2023). Les fonds mobilisés pour ces programmes à ce jour est de \$ 252 781 204 USD dont 99% provient directement de CAFI comprenant 4,1 M USD du Royaume de Suède. De l'enveloppe approuvée, 231 622 818 USD avaient été décaissés au 31 Décembre 2021, soit 91.5% des fonds mobilisés.

Sur l'année 2023, 34 790 739 USD ont été transférés aux agences sur base de la situation de performance de chaque programme et les décisions prises par le comité de revue de programme. Ces fonds se répartissent de la manière suivante selon les programmes.

| Projet Id | Programmes | Montant transféré en USD |
|--------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 117920 | Secrétariat Exécutif | 2 219 033 |
| 105042 | Fonds national RDC : Coût direct | 2 653 752 |
| 00105282 | Réforme Aménagement du territoire | 1 374 395 |
| 113546 | Energie durable | 4 361 993 |
| 116875 | Planification familiale | 10 000 000 |
| 00113547 | PIREDD Kwilu | 831 566 |
| 117600 | PIREDD Equateur | 1 500 000 |
| 0017080 | PIREDD Mongala | 3 000 000 |
| 126783 | PIREDD Maniema | 8 000 000 |
| TOTAL | 9 | 34 790 739 |

En rapport avec le cadre programmatique du fonds, à la fin de l'année 2023, le FONAREDD a eu au total 22 programmes approuvés et répartis de la manière suivante :

- 9 programmes sectoriels en cours d'exécution : secrétariat exécutif, peuples autochtones (PA), Société civile, Réforme Foncière, Réforme d'Aménagement du Territoire, Energie durable, Planification familiale, savanes et gestion durable de forêts);
- 6 programmes intégrés en cours d'exécution (PIREDD Mai Ndombe, PIREDD Oriental, PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Mongala et PIREDD Maniema) et ;
- Sept nouveaux programmes approuvés et en attente de financement dans le cadre de fast track (PIREDD Plateaux, Programme d'Appui à la Réforme Foncière, phase II, PIREDD Equateur Addendum, Paiements pour services environnementaux (PSE), Programme d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD) du PDL-145T, Appui au Développement du Marché Carbone et à la Coordination de la Contribution déterminée nationale « Programme Finance Carbone et CDN » et Normes REDD+ aux Mines et Hydrocarbures). On peut retenir aussi le PIREDD Kwilu addendum à la première phase, promis addendum et le programme Energie.

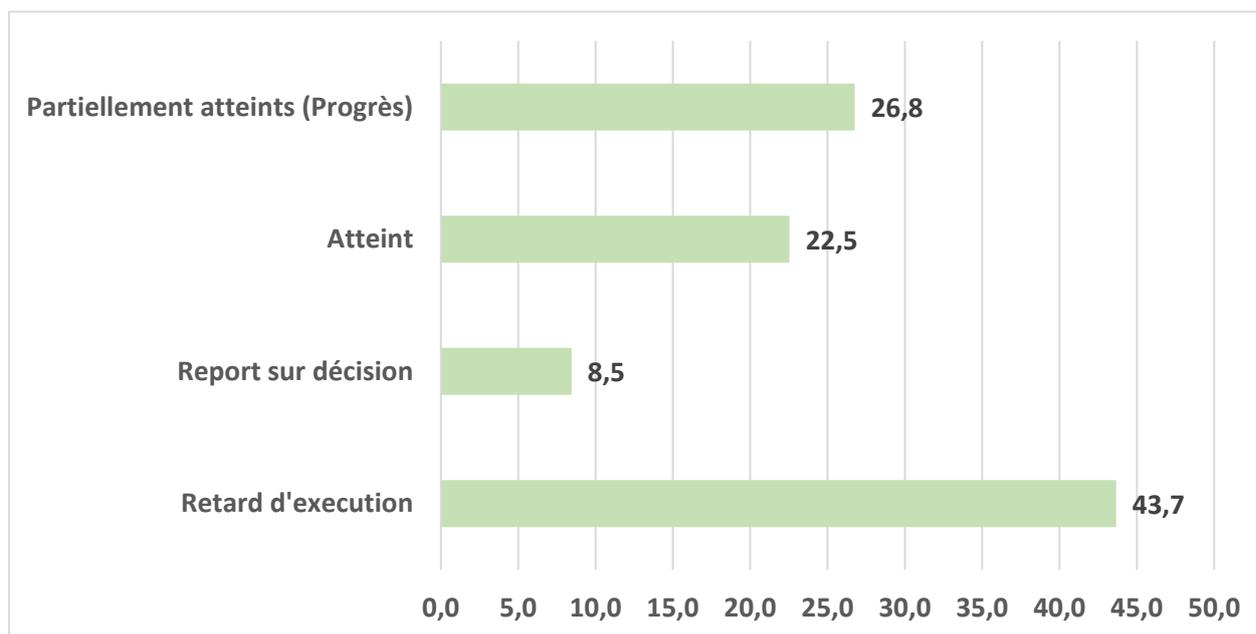
Comme toutes les années écoulées, le [plan de suivi évaluation FONAREDD 2023](#) était prévu pour l'année 2023. Sur l'ensemble de réunions et missions de suivi planifiées, 71% ont été réalisées, 94% des agences ont produit leurs rapports annuels et trimestriels à temps, 50% des évaluations indépendantes des programmes ont été planifiées et réalisées, 100% des réunions conjointes de suivi des jalons ont été réalisées, 12 programmes Fast track ont été analysés dont 7 approuvés et financés jusqu'à la 2023. Tout de même, aucun renforcement de capacités en suivi évaluation n'a été réalisé tout comme les échanges d'expérience et de capitalisations faute de ressources humaines limitées.

En termes de missions indépendantes, le fonds a organisé les missions dans les PIREDDs Maniema, Oriental et Mongala. Les évaluations finales ont été organisées pour les programmes qui ont clôturés en fin 2023 dont les peuples autochtones et PROMIS. De même, le programme énergie a réalisé une évaluation mi-parcours en juin 2023. Le plan de suivi évaluation n'a pas été totalement respecté en 2023 en raison d'effectifs réduits au niveau du secrétariat du Fonds.

Au cours de l'année 2023, il y a eu la prise de position sur la structuration du Fonds. Cette structuration a porté sur l'actualisation des outils de gestion et la poursuite de mise en place de organes de gestion de FONAREDD. C'est dans ce cadre que les termes de référence FONAREDD ont été approuvés par le ministre des finances le 17/11/2023 ([nouveaux termes de référence du Fonds](#)), tout comme l'élaboration et finalisation des manuels d'Opération du FONAREDD. La gouvernance du Fonds est décrite dans les termes de Référence du Fonds et aussi retenue dans le document de la Stratégie-Cadre REDD+. Le Comité de Pilotage, le Secrétariat Exécutif et le Comité de revue des Programmes constituent les principaux organes de gouvernance du Fonds en décembre 2023.

Progrès pour l'atteinte de jalons fin 2023

En tenant compte de la seconde Lettre d'Intention de CAFI-RDC, l'année 2023 possède 44 jalons sur les 90 jalons politiques à atteindre entre 2021 et 2026. Par ailleurs, 75% des jalons de la première phase du partenariat RDC-CAFI 2021-2026 sont concentrés en 2023. De ces jalons, 7% ont été totalement atteints, 33 % sont en progression et 61 % sont non encore exécutés. Pour accélérer la réalisation de jalons, un document de programme d'appui à l'atteinte des jalons a été développé et soumis au Comité de Revue des Programmes pour un budget initial de 8 millions USD (première phase) conformément à la décision du Conseil d'Administration de CAFI. A la fin de l'année 2023, les statuts de jalons alignés et mis à jour de 2021 à 2023 montrent que la moitié d'entre ces jalons sont soit atteints (23%) soit en progrès (27%). A noter qu'au cours de l'année 2023, un jalon forêt prévue en 2024 a été atteint (mise en place du conseil consultatif national des forêts, CCNF).



Résultats et performance des programmes sectoriels en 2023

La performance des programmes a été analysée de manière indépendante par la firme internationale [NIRAS](#). Cette analyse a retenu quatre (04) critères de performance (pertinence, efficacité, efficacité et durabilité) avec chacun une série de sous critères (voir annexe 6 du rapport sur la fiche d'évaluation détaillée)

Les résultats de l'analyse de performance **du programme Peuple Autochtone (PA)** a montré que le rapport annuel met en valeur les efforts déployés pour renforcer les capacités des bénéficiaires à travers des actions de plaidoyer, l'établissement de mécanismes de traitement des plaintes impliquant les dirigeants locaux. Cependant, le rapport manque de données tangibles pour étayer les impacts mentionnés, ce qui soulève des questions sur la validité de ces affirmations. De plus, l'absence d'informations sur les décaissements, la mobilisation des ressources et les coûts rend difficile l'évaluation de l'efficacité globale du projet. Ces lacunes limitent la capacité à évaluer pleinement les progrès réalisés et à prendre des décisions. Le programme PA a pris fin au cours de l'année 2023.

Pour le **programme d'aménagement du territoire**, l'analyse indépendante de performance a montré que les résultats présentés dans la section 4 du rapport annuel indiquent une convergence entre les

objectifs fixés et les réalisations, suggérant ainsi que les objectifs ont été atteints. Les progrès significatifs dans la réalisation des objectifs spécifiques sont également soulignés, démontrant l'efficacité des interventions du programme. La section sur les impacts semble manquer de contenu, nécessitant une attention particulière pour assurer une analyse exhaustive de tous les aspects du projet. Un renforcement de cette section permettrait une évaluation plus complète des retombées du programme et de son efficacité dans la réalisation de ses objectifs.

Pour appuyer les meilleures réalisations du programme, le [14 décembre 2021](#) le COPIL avait décidé de prolonger la durée du Programme PARAT. En décembre 2023, le COPIL du Fonds a approuvé le plan de travail de la période d'extension soumis par l'agence et présenté par le secrétariat Général à l'Aménagement du Territoire pour un montant de 1 375 000 USD et [a approuvé l'extension sans coûts du projet pour la période sollicitée par l'agence jusqu'au 31 décembre 2024](#).

Pour le **programme d'Aménagement de la Réforme Foncière**, l'analyse indépendante de performance démontre que les quatre objectifs ont été atteints, témoignant du succès de la politique foncière équitable et fonctionnelle. Cette analyse recommande au programme de remédier aux aspects critiques tels que l'absence d'explication claire des décisions prises en lien avec la théorie du changement et le cadre logique, ainsi que l'omission des besoins des bénéficiaires finaux et d'absence de certaines évidences dans les résultats obtenus au niveau du rapport annuel.

De ce fait, par sa résolution du comité de revue des programmes du mois de juin 2023, le CRP avait apprécié les réalisations du programme de la réforme foncière pour la première phase en termes de cadre politique de la réforme mis en place. Une nouveau prodoc du PARF a été analysé pour une extension du programme. [Par sa décision de juin 2023 le CRP](#) avait recommandé à l'agence d'améliorer encore son prodoc en ajustant le budget et les activités. Au courant du mois de septembre 2023, une version améliorée du prodoc avait été présenté au CRP par le programme. Vues les améliorations apportées à la première version du prodoc, [le CRP avait recommandé au COPIL du Fonds National REDD a approuvé une nouvelle phase du PARF](#) pour un budget de 15 M USD avec une première tranche de 3,1M USD à transfert immédiat.

L'analyse indépendante souligne que rapport du **programme savane et forêts dégradées** met en évidence les défis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet, en identifiant des facteurs externes tels que les tensions politiques, les conflits ethniques et les conditions météorologiques difficiles. Cela démontre une prise de conscience des contextes complexes dans lesquels le projet opère, ce qui est essentiel pour une analyse réaliste et une planification future plus efficace. Cependant, un point faible notable est le manque de détails sur les mécanismes de suivi et d'évaluation du projet, en particulier en ce qui concerne les indicateurs de performance et les résultats mesurables. Il est également souligné que le rapport ne propose pas de solutions concrètes pour surmonter les défis rencontrés, ce qui pourrait limiter sa valeur en termes de prise de décision et d'amélioration future des stratégies de mise en œuvre. Les recommandations ont été formulées au programme pour s'améliorer.

Pour le PROMIS, l'analyse indépendante de performance souligne le fait que malgré les défis rencontrés, les activités du projet ont progressé et les contributions aux objectifs spécifiques sont détaillées, démontrant ainsi une avancée significative vers la réalisation du programme. Cependant, le rapport annuel présente plusieurs lacunes importantes, notamment l'absence de mention des besoins des bénéficiaires finaux. De plus, les mécanismes de suivi et de gestion des plaintes ne sont pas suffisamment mis en valeur, ce qui compromet l'évaluation complète de l'efficacité et de l'impact du programme. Antérieurement à l'analyse indépendante, par sa décision [01/01/2023](#) le COPIL, sur base des recommandations du CRP, avait approuvé l'addendum au Programme de mise à l'échelle de la Planification Familiale, avec l'extension d'une année, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023, et le décaissement d'un budget additionnel de 10 Millions USD (dix millions de dollars américains) en deux

transferts : un 1er transfert immédiat de 5 Millions USD et un 2ème transfert de 5 Millions USD à effectuer au terme d'une mission de vérification concluante effectuée par le SE-FONAREDD.

Les résultats de l'analyse de performance **du programme gestion durable des forêts** indiquent que le rapport annuel de l'agence fait mention à la théorie du changement et son alignement avec la lettre d'intention. Cela constitue une étape importante. Cependant, cette analyse souligne qu'il est essentiel d'approfondir cette analyse dans le rapport afin de mieux mettre en évidence la cohérence et la pertinence des activités entreprises. Des ambiguïtés et des retards ont été constatés dans la réalisation des objectifs, et aucune indication n'est fournie quant à la pérennité du programme.

Les résultats les plus saillants atteints par les programmes sectoriels à la fin de l'année 2023, on peut retenir :

- ✓ Le [projet de Loi relative à l'AT](#) adoptée par l'Assemblée Nationale en novembre 2023 et qui se trouve dans le processus de la promulgation par le Président de la République;
- ✓ Parmi les avancées politiques majeures impulsées par le partenariat RDC-CAFI, la politique agricole durable de la RDC a été adoptée en février 2023;
- ✓ Signature du Décret N°23/11 du 03 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts. Organisation de la 5ème session du CCNF en octobre 2023 sous format du nouveau décret;
- ✓ Diffusion et mise en œuvre de la Politique Foncière (plus de 250 copies de la politique foncière distribuées aux acteurs des organisations de la société civile, CP CONAREF en provinces afin de faire connaître la loi foncière à l'échelle du pays;
- ✓ Elaboration de la feuille de route de la politique forestière de la RDC et présentation au CCNF;
- ✓ Production [4 livrables](#) de l'étude sur le capital forestier et qui ont été validés par le 2^{ème} CTS de novembre 2023;
- ✓ Pour les propositions de projets (60 projets) d'alliances productives attendues en 2023, 83 projets d'alliances productives ont été soumis à l'issue de la publication de l'AMI pour la sélection des projets d'Alliances productives. Par ailleurs, trois projets d'alliances productives d'utilisateurs sont en cours à titre pilote pour la valorisation des zones de savane et forêt dégradée et couvrent 780ha dans le Kwilu et Tshopo;
- ✓ Jusqu'à la fin 2023, 49 558 foyers améliorés ont été vendus à Kinshasa, 10 250 foyers à Lubumbashi, 3 395 foyers à Bukavu et 41 001 foyers dans la ville de Goma. Cela a permis de réduire conséquemment l'utilisation de charbon de bois et son impact sur la perte de forêts dans ces zones ;
- ✓ Avec la vulgarisation des équipements améliorés et de combustible de cuisson propre, 1012 hectares de forêt ont été sauvées au cours de la période allant de janvier 2021 à décembre 2023 et 110 452 tonnes de CO2 évitées ;

- ✓ Au cours de l'année 2023, les nouvelles personnes ont eu une compréhension des technologies et équipements de cuisson améliorés (Briquettes 47%, GPL 66,5%, Foyers améliorés 82%).

Résultats et performance des programmes intégrés en 2023

L'analyse indépendante de performance du PIREDD Mai Ndombe montre que malgré les défis persistants, des progrès significatifs ont été réalisés dans la représentation des femmes dans les Comités Locaux de Développement (CLDs), ce qui démontre une avancée vers une participation plus équilibrée et inclusive dans les processus décisionnels. Les faiblesses du programme sont situées dans le retard dans la disponibilité des fonds. Cela a eu un impact majeur sur la mobilisation des experts du projet, retardant ainsi ses activités jusqu'à huit mois, ce qui peut compromettre son efficacité et sa capacité à atteindre ses objectifs dans les délais prévus.

Pour ce qui est du **PIREDD Oriental**, les résultats de l'analyse indépendante de performance démontrent que malgré les défis rencontrés, des ajustements ont été effectués aux objectifs du programme après une visite du FONAREDD, démontrant ainsi une capacité d'adaptation et de réactivité aux besoins et aux réalités sur le terrain. Cela témoigne d'une volonté d'optimiser l'efficacité du programme en fonction des conditions changeantes. Cependant, cette analyse indépendante souligne une faiblesse dans la réalisation des activités, des incohérences dans certaines données présentées et des objectifs spécifiques non atteints et des données non disponibles (absence de preuves). De fait, [par sa résolution du 01/09/2023, le CRP avait recommandé au COPIL](#) de ne pas transférer le solde de la deuxième tranche (7 M USD) au PIREDD oriental en raison de sa faible performance et à l'agence de passer à la clôture opérationnelle au 31 décembre 2023.

Pour le **PIREDD Equateur**, l'évaluation indépendante de performance du programme souligne des aspects positifs, tels que la reconnaissance des contributions du projet au cadre de résultats de FONAREDD/CAFI et son alignement avec la lettre d'intention, ainsi que les ajustements apportés aux objectifs du projet. De plus, la mise en place d'une stratégie genre et l'élaboration d'un plan de développement provincial pour les peuples autochtones pygmées témoignent des efforts déployés pour promouvoir l'inclusivité et la participation communautaire. Il reste des opportunités d'amélioration dans le rapport, notamment en fournissant des informations complètes sur les coûts totaux du programme et en renforçant les mécanismes de maintenance et de durabilité au niveau local, ainsi que les initiatives visant à stimuler les changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires. Ainsi, en ce qui concerne les organes de gouvernance du Fonds, le COPIL [par sa décision de février 2023](#) avait approuvé le décaissement du reliquat de la 2^{ème} tranche de financement [d'un montant de 1,5 M USD](#) en faveur du PIREDD Equateur et la révision budgétaire formulée par la FAO pour favoriser l'opérationnalisation du mécanisme de PSE. En Décembre 2023, le COPIL avait [approuvé le document de programme de la phase additionnelle pour un montant de 6 M USD](#) sur deux ans, soit du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025 en faveur du PIREDD Equateur.

Les résultats de l'analyse indépendante de performance du **PIREDD Mongala** démontrent que le programme a une capacité d'adaptation en réorientant stratégiquement ses activités, prolongeant ainsi la phase opérationnelle jusqu'en décembre 2023. De plus, il met en avant une réflexion approfondie sur le genre, illustrant une sensibilité aux questions d'égalité hommes-femmes. Cependant, cette analyse insiste sur le fait que bien que les activités avancent, l'implication des peuples autochtones est limitée. De plus, l'absence de mécanismes de maintenance local mentionnés et la fragilité de l'amélioration des attitudes des agents soulignent des lacunes dans la durabilité et l'impact à long terme du projet. Par sa décision de novembre 2023, le COPIL s'est félicité des avancées enregistrées sur les cultures vivrières et le reboisement mais aussi sur la production des outils d'aménagement du territoire au cours du premier semestre 2023. Sur base de ces avancées, [le COPIL a approuvé le décaissement de la deuxième tranche du budget du programme soit 3 M USD](#) en faveur

de l'agence ENABEL et l'extension de la durée du programme dans sa phase actuelle de 11 mois soit du 01 août 2024 au 30 juin 2025.

Pour le **PIREDD Kwilu**, l'analyse indépendante de performance démontre que le programme a établi des mécanismes de maintenance et de pérennité locaux, avec l'installation de 22 CLD et la mise en œuvre du MGP (mécanisme de gestion des plaintes), démontrant ainsi un engagement envers la durabilité, la participation communautaire et la transparence. Cependant, seules cinq des 16 activités prévues ont été achevées, une n'a pas été réalisée, et dix sont restées en progression. Ces retards sont principalement attribués à des problèmes de financement. En considérant la note d'analyse du Secrétariat Exécutif sur l'urgence de décaisser la deuxième tranche de financement du PIREDD Kwilu et l'avis favorable par courriel du Comité Technique pour éviter une rupture éventuelle dans la mise en œuvre des activités du programme, le [comité de pilotage a approuvé le décaissement](#) de la 2ème tranche de financement d'un montant de 0,831 M USD en faveur du PIREDD Kwilu.

Pour le PIREDD Maniema, les résultats de l'analyse ressortent que malgré les lacunes identifiées dans le programme, des ajustements ont été apportés suite à une évaluation indépendante, ce qui démontre ainsi une capacité d'adaptation et de réaction aux défis rencontrés. De plus, les efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités des femmes sont mis en avant, illustrant une volonté d'inclure et de soutenir activement les femmes dans le programme. Cependant, les retards de financement ont entravé les activités planifiées en 2023, impactant notamment certains projets agricoles. Bien que les décaissements aient atteint 99%, l'absence de détails sur les coûts et les retards de financement soulignent des difficultés de gestion financière et de planification. De plus, l'absence de référence aux mécanismes de maintenance et de pérennité ainsi qu'à la démonstration des changements d'attitude des parties prenantes représente un manque de suivi crucial pour assurer l'efficacité à long terme du projet. Enfin de permettre la poursuite des activités dans interruptions, le [comité de pilotage avait décidé](#) en décembre 2022 de réaliser un transfert de 3 millions de dollars à titre de premier transfert de la deuxième tranche en janvier 2023 et d'un complément [de la deuxième tranche de 5 million au mois d'octobre 2023](#).

Des résultats les plus saillants atteints par les programmes intégrés à la fin de l'année 2023, on peut retenir :

- ✓ [Le processus qualité REDD au niveau des villages élaborés](#) a été élaboré dans la province de Kwilu;
- ✓ Une stratégie provinciale pour les PA a été élaborée dans la province du Maniema ([Stratégie Provinciale PA](#));
- ✓ 2485 personnes (2188 femmes) ont été enrôlées dans 132 AVEC au Maniema. Ces AVECs ont mobilisés 133 187 USD et ont financé 57 projets de développement individuel dans la province ([Liste AVEC 2023 et fonds mobilisés](#));
- ✓ En ce qui concerne les organes locaux de gouvernances (CLD, CDG, CD), sur les 2 523 organes attendus de tous les PIREDD, 2 602 organes ont été installés en fin décembre 2023 (soit 103% des réalisations). De même, 59% schémas d'aménagement de territoires ont été mis en place en décembre 2023;
- ✓ Sur les 54 976 ha des cultures pérennes prévues par les différents PIREDD environ 22 321 ha ont été réellement installés en fin décembre 2023 (40,6 % de réalisations);

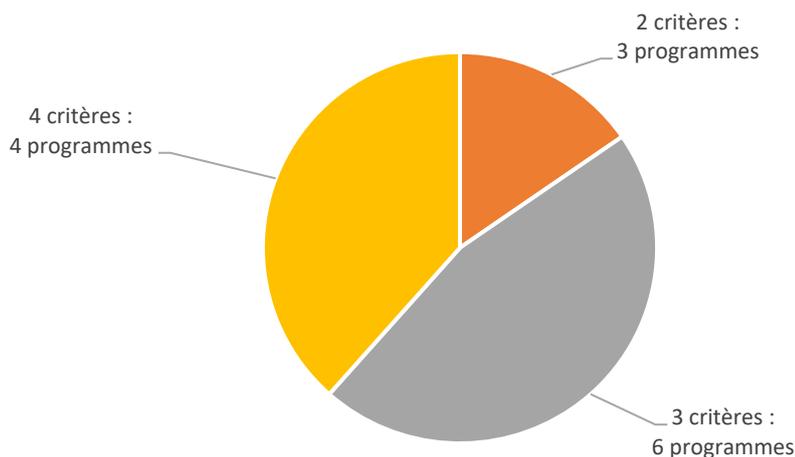
- ✓ Dans le domaine d'agroforesterie environ 13 000 ha des plantations agroforestières et de production de bois énergie ont été installées par les différents PIREDD. Cela représente plus de 65% de réalisations jusqu'à décembre 2023. La mise en place de cultures vivrières dans tous les PIREDD représente seulement 19% en décembre 2023 à cause de faible réalisation du PIREDD Oriental qui seul couvre 88% des cultures vivrières prévues de tous les PIREDDs (14% de réalisation);
- ✓ Le PIREDD Equateur et le PIREDD Maniema ainsi que le seul programme sectoriel avec indicateur CFCL ont atteint 592 808 ha des forêts passées sous CFCL sur les 830 006 ha prévus dans les différents prodocs (soit 71% en incluant le Programme de peuples autochtones). ;
- ✓ La superficie cumulée de PSAT jusqu'en décembre 2023 est de 9 778 635 ha sur l'ensemble des PIREDDs (Equateur, Kwilu, Maniema, Mai-Ndombe, Oriental, Mongala, Sud Ubangi et plateau¹)
- ✓ Sur les 67 000 ha prévus par les programmes PIREDD pour la mise en défens de la savane, 41 113 ha sont déjà installés en décembre 2023 (soit 61,3%);
- ✓ Dans le secteur de construction des ponts/dalots, le PIREDD Equateur et PIREDD Mai Ndombe qui ont prévu ces activités ont réalisé 123% de leur prévision. Par contre dans le domaine de construction des infrastructures, les PIREDD Maniema, PIREDD oriental, PIREDD Mai Ndombe qui ont prévu cette activité dans le prodoc respectif n'ont pas beaucoup avancé. Sur l'ensemble de ces programmes, la réalisation moyenne est d'environ 30%. Le PIREDD Maniema n'a réalisé que 8% de sa prévision en décembre 2023 ;
- ✓ Dans le cadre d'activités d'entretiens de route, la réalisation cumulée reste de 46% en décembre 2023. Cette activité a été prévue par le PIREDD Maniema et PIREDD Mai Ndombe. Au Maniema la réalisation à la fin décembre est uniquement de 7% alors que le programme reste avec deux ans de mise en œuvre.

Intégration du genre et droit dans les programmes

Le Fonds a le mandat clair d'intégrer les aspects genre dans ses processus et opérations selon son Manuel d'Opérations qui décline l'appui du Fonds aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones). Selon les quatre critères ONU-REDD, l'intégration du genre se mesure au niveau du contexte de projet, sa mise en œuvre, le suivi-évaluation et le budget alloué aux activités.

Pour l'année 2023, quatre programmes ont mieux intégrés le genre en validant les quatre critères (PIREDD Mai Ndombe, PIREDD Equateur, PROMIS et PIREDD Maniema). Six programmes ont respecté trois critères (PIREDD Mongala, PIREDD Kwilu, PIREDD Oriental, Energie durable, PGDF, programme peuple autochtone). Trois programmes respectent deux critères et sont moyennement sensibles au genre (Aménagement du territoire, savane et PARF). Pour cette année 2023, un seul programme n'a pas été coté étant donné qu'il n'a pas réalisé plus d'activité car il a été en achèvement. Il s'agit du programme société civile qui a pris fin en mi 2023.

¹ Cette réalisation cumulée tient compte aussi des programmes qui ont clôturé (cas de PIREDD plateau et Sud-Ubangi)



Défis et leçons apprises au cours de l'année 2023

La demande est grande de la part des autorités locales pour le développement de PSAT, de PDL et de mise en place CFCL. Les communautés locales, et donc le groupe cible des projets, sont bien plus intéressées par la mise en œuvre réelle et rapide de ces documents. L'accompagnement de la mise en œuvre des PSAT et des CFCL constitue un atout majeur d'appropriation communautaire et de booster le développement au niveau local. Par contre, d'autres programmes n'ont pas respecté la procédure dans la création de ces plans d'aménagement du territoire. Cela a nécessité un accompagnement pour que les PSAT soient produits dans les normes.

Le PIREDD Oriental, n'a pas atteint les résultats escomptés malgré les orientations et accompagnement reçu par les SE FONAREDD-CAFI. Un écart significatif a été observé entre le rapport des missions des évaluateurs indépendants (2022 et 2023) et le rapport annuel d'activité du Programme. De ce fait, par la [résolution du CT 56](#), les membres de ce comité ont recommandé au Comité de Pilotage du FONAREDD, le non-décaissement (pas de transfert) du solde de la 2ème tranche et par conséquent la clôture opérationnelle du programme au 31 décembre 2023.

Sur base de l'expérience de l'Equateur, on a compris que la faiblesse de la gouvernance locale est aussi identifiée comme une des moteurs indirects de la déforestation et dégradation des forêts. Le renforcement des capacités des acteurs devient en ce moment un des leviers pour limiter la pression sur les ressources forestières dans les différents programmes.

Les différents programmes ont reçu le modèle d'élaboration des rapports annuels et financiers. Certains n'ont pas pu le faire avec professionnalisme. Un accompagnement sur le rapportage est un des moyens qui vont permettre l'amélioration de l'évaluation de la performance des agences et des programmes.

Conclusion

La performance de la mise en œuvre du portefeuille du FONAREDD durant l'année 2023 a été globalement satisfaisante pour plusieurs programmes. A la fin de l'année 2023 plusieurs programmes du premier portefeuille de CAFI-FONAREDD ont été clôturés. Ces programmes ont laissé plusieurs réalisations et perspectives. C'est dans ce contexte que le SE FONAREDD-CAFI ont décidé de prolonger certains programmes et de planifier les nouveaux dans le cadre de la mise en œuvre du second partenariat RDC-CAFI, plus ambitieux et dont l'enveloppe s'élève à 500 M USD pour la première période 2021-2026.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, le SE FONAREDD devra se renforcer en termes des capacités humaines et techniques, afin de lui assurer une plus grande flexibilité de déploiement sur le terrain, une capacité renforcée de mobilisation des finances diversifiés, et un engagement plus large et plus inclusif des parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes, particulièrement du secteur privé et des organisations non gouvernementales nationales.

Table des matières

| | |
|---|---------------------|
| Résumé exécutif | 1 |
| Table des matières | 12 |
| Liste des sigles & abréviations | 16 |
| Table des figures | 18 |
| Table des tableaux | 19 |
| 1..... | Introduction |
| | 23 |
| 2.Réalisations principales du Fonds National REDD à la fin 2023 | 25 |
| 2.1. Réalisations programmatiques du Fonds à la fin 2023 | 25 |
| 2.1.1. Anciens programmes du portefeuille | 25 |
| 2.1.2. Nouveaux programmes approuvés par le Comité de Pilotage | 26 |
| 2.2. Réalisation financière du Fonds à la fin de l'année 2023 | 27 |
| 2.3. Structures de gouvernance du Fonds | 29 |
| 2.3.1. Restructuration du FONAREDD | 29 |
| 2.3.2. Comité de Pilotage | 30 |
| 2.3.3. Comité de revue des programmes (CRP) | 32 |
| 2.3.4. Secrétariat Exécutif..... | 34 |
| 2.4. Mobilisation des ressources additionnelles en 2023 par le SE FONAREDD..... | 36 |
| 3.Progrès vers l'atteinte des Jalons de la LOI | 37 |
| 3.1. Synthèse de l'atteinte des jalons | 37 |
| 3.2. Indicateurs harmonisés | 40 |
| 3.3. Réalisations des jalons par pilier | 44 |
| 3.3.1. PILIER AGRICULTURE | 44 |
| 3.3.2. PILIER ENERGIE | 46 |
| 3.3.3. PILIER FORET | 48 |
| 3.3.4. PILIER NORMES: MINES ET HYDROCARBURES | 50 |
| 3.3.5. PILIER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 52 |
| 3.3.6. PILIER FONCIER | 53 |
| 3.3.7. PILIER DEMOGRAPHIE | 55 |
| 3.3.8. PILIER GOUVERNANCE ET MOBILISATION DES RESSOURCES ... | 56 |
| 4.Performance des programmes | 58 |
| 4.1. Approche de l'évaluation de la performance des programmes en 2023 | 58 |
| 4.2. Performance des programmes sectoriels..... | 59 |

| | | |
|-----------|--|----|
| A. | Programme d'appui aux Peuples Autochtones | 59 |
| 1. | Données de base du PA | 59 |
| 2. | Evaluation finale du programme appui au peuples autochtones et leçons apprises..... | 60 |
| 3. | Performance du programme peuples autochtones en 2023 par NIRAS 61 | |
| 4. | Performance finale du programme peuples autochtones en 2023 par l'évaluation finale du programme | 62 |
| 5. | Points d'attention du PA | 64 |
| B. | Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT) | 64 |
| 1. | Données de base de PARAT | 64 |
| 2. | Progrès atteint par rapport au plan de travail 2023 et réalisations cumulatives..... | 65 |
| 3. | Exécution financière du PARAT en 2023..... | 67 |
| 4. | Performance du programme aménagement du territoire en 2023..... | 69 |
| 5. | Points d'attention..... | 70 |
| C. | Programme d'appui à la réforme foncière (PARF) | 70 |
| 1. | Données de base du PARF..... | 70 |
| 2. | Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2023 et réalisations clés cumulatives de PARF | 71 |
| 3. | Exécution financière du PARF en 2023..... | 73 |
| D. | Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées (PSFD) | 76 |
| 1. | Données de base du PSFD..... | 76 |
| 3. | Exécution financière du PSFD en 2023..... | 80 |
| 4. | Performance du PSDF en 2023..... | 81 |
| 5. | Points d'attention..... | 82 |
| E. | Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS) 83 | |
| 1. | Données de base du PROMIS..... | 83 |
| 2. | Evaluation finale du projet et leçons apprises..... | 84 |
| 3. | Performance du PROMIS en 2023 par NIRAS..... | 84 |
| 4. | Performance finale du PROMIS par l'évaluation finale indépendante | 86 |
| 5. | Points d'attention..... | 87 |
| F. | Programme d'Energie Durable | 87 |
| 1. | Données de base du programme Energie..... | 87 |
| 4. | Performance du programme Energie en 2023 | 93 |
| G. | Programme de Gestion Durable des Forêts | 94 |

| | | |
|--------|---|------------|
| 4. | Performance du programme gestion durables des forêts en 2023 | 98 |
| 5. | Points d'attention | 99 |
| 4.3. | Performances des programmes intégrés | 99 |
| A. | Programme Intégré REDD de la province du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe) | 99 |
| 1. | Données de base du PIREDD Mai Ndombe | 99 |
| B. | Programme Intégré REDD Oriental (PIREDD Oriental) | 105 |
| C. | Programme intégré REDD de l'Equateur (PIREDD Equateur) | 113 |
| D. | Programme Intégré de la MONGALA (PIREDD Mongala) | 117 |
| E. | Programme Intégré de Kwilu (PIREDD Kwilu) | 122 |
| F. | PIREDD Maniema Programme Intégré REDD du MANIEMA (PIREDD MANIEMA) | 128 |
| 5. | Thèmes transversaux | 135 |
| 5.1. | Genre | 135 |
| 5.2. | Regard sur les programmes ayant répondu au genre en 2023 | 137 |
| 5.3. | Regard sur les programmes sensibles au genre en 2023 | 138 |
| 5.3.1. | Programme d'appui à la société civile | 138 |
| 5.3.2. | Moyennement sensibles | 139 |
| 5.3.3. | Plutôt sensibles | 140 |
| 5.4. | Réflexions sur la qualité de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD | 141 |
| 5.5. | Défis liés à l'exercice de suivi et évaluation de l'aspect genre | 142 |
| 5.6. | Recommandations principales sur l'intégration du genre | 142 |
| 5.7. | Sauvegardes sociales et environnementales | 143 |
| 5.8. | Communication | 146 |
| 5.8.1. | Elaboration de la stratégie de communication du FONAREDD | 146 |
| 5.8.2. | Impact de la communication dans le fonctionnement du Secrétariat Exécutif | 146 |
| 5.9. | Gestion des risques | 147 |
| 6. | Evaluation indépendante des programmes 2023 | 150 |
| 6.1. | Missions indépendantes dans les programmes intégrés | 150 |
| 6.1.1. | PIREDD Oriental | 150 |
| 6.1.2. | PIREDD Mongala | 150 |
| 6.1.3. | PIREDD Maniema | 150 |
| 6.2. | Missions indépendantes pour les programmes sectoriels | 150 |
| 7. | Leçons apprises par programme et défis | 152 |

| | |
|----------------------------|-------------------|
| 7.1. PIREDD Maniema..... | 152 |
| 7.2. PIREDD Oriental..... | 153 |
| 7.3. PIREDD KWILU..... | 153 |
| 7.4. PIREDD Equateur..... | 154 |
| 7.5. Programme savane..... | 155 |
| 7.6. PGDF..... | 155 |
| 7.7. PARF..... | 155 |
| 7.8. PARAT..... | 156 |
| 8..... | CONCLUSION |
| | 158 |
| 9..... | ANNEXES |
| | 159 |

Liste des sigles & abréviations

| | |
|----------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| AGEDUFOR | Projet d'Appui à la Gestion Durable des Forêts |
| APC | Année couple protection |
| CAFI | Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale |
| CARG | Conseil Agricole Rural de Gestion |
| CCNA | Conseil Consultatif National de l'Agriculture |
| CCNF | Conseil Consultatif National de Forêts |
| CDG | Comité de Développement de Groupement |
| CDV | Comité de Développement de Village |
| CFCL | Concession Forestière de Communautés Locales |
| CLD | Comité Local de Développement |
| CONAREF | Commission Nationale de la Réforme Foncière |
| COFIL | Comité de PIlotage |
| CT | Comité Technique |
| CTMP | Comités Techniques Multisectoriels Permanent pour la planification familiale |
| DGM | Direction Générale des Migrations |
| ETD | Entité territoriale Décentralisée |
| FAO | Programme des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation |
| FLEGT | Programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux |
| FONAREDD | Fonds National REDD+ de la RDC |
| GDA | Gestion durable de l'agriculture |
| GIZ | Coopération technique allemande |
| GPL | Gaz de pétrole liquéfié |
| GTCRR | Groupe de travail Climat REDD Rénové |
| IGF | Inspection Générale des Finances |
| LOI | Lettre d'intention |
| MCH | Microcentrale hydroélectrique |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et Développement Durable |
| MINAT | Ministère de l'aménagement du territoire |
| MPTF | Multi-Partner Trust Fund ou Fonds fiduciaire multipartenaires |
| MRV | Mesure, Notification et Vérification |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PA | Peuples autochtones pygmées surtout |
| PACDF | Programme d'appui aux communautés dépendantes des forêts |
| PAD | Document de Politique d'agriculture durable de la RDC |
| PARAT | Programme d'appui à la Réforme de l'aménagement du territoire |
| PARF | Programme d'appui à la réforme foncière |
| PGAPF | Programme de gestion et d'aménagement des paysages forestiers |
| PGDF | Programme de gestion durable des forêts |
| PIREDD | Programme intégré REDD |
| PTAT | Plan territorial d'aménagement du territoire |
| PLAT | Plan local d'aménagement du territoire |
| PLE | Partenaire local d'exécution |

| | |
|-------------|--|
| PNUD | Programme des Nation-Unies pour le Développement |
| PPAT | Plan Provincial d'AT |
| PRODOC | Document de projet |
| PROMIS-PF | Programme de mise |
| PSFD | Programme de valorisation des savanes et des forêts dégradées |
| PTA | Plan de travail annuel |
| PTBA | Plan de travail annuel budgétisé |
| REDD+ | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts |
| REPALEF | Réseau des peuples autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers |
| SE FONAREDD | Secrétariat Exécutif du FONAREDD |
| SIF | Système d'information foncière |
| SNAT | Schéma national d'aménagement du territoire |
| SNSF | Système National de surveillance des forêts |
| TDR | Termes de référence |
| UNDG | Groupe des Nations Unies pour le développement durable |
| UNOPS | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets |
| VPM | Vice -Premier Ministre |
| WWF | Fonds mondial pour la nature |

Table des figures

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Approches de mise en œuvre des programmes chez FONAREDD | 25 |
| Figure 2 : Réalisations financières du fonds décembre 2023 (Source : A partir des données Gateway MPTF)..... | 28 |
| Figure 3 : Statut de l'atteinte des jalons 2023 par pilier (Source : Mise à jour à la suite de la Revue annuelle 18 mars 2023)..... | 39 |
| Figure 4 : Bilan de l'évaluation des jalons 2021-2022-2023 | 39 |
| Figure 5 : Statut d'atteinte des jalons 2021-2022-2023 de la 2ème Lettre d'Intention par pilier sectoriel (données de mars 2024)..... | 40 |
| Figure 6 : Utilisation budgétaire par le PARAT en 2023 | 69 |
| Figure 7 : Utilisation budgétaire par le programme de la réforme foncière | 74 |
| Figure 8 : Utilisation budgétaire par le PSDF entre 2022 et 2023..... | 81 |
| Figure 9 : Utilisation budgétaire par le programme énergie | 93 |
| Figure 10 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Mai Ndombe | 103 |
| Figure 11 : Utilisation budgétaire par le PIREDD oriental..... | 111 |
| Figure 12 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Equateur | 115 |
| Figure 13 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Mongala..... | 121 |
| Figure 14 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Maniema..... | 132 |
| Figure 15 : Analyse du genre en 2023..... | 136 |
| Figure 16 : Analyse comparative du genre en 2023 | 137 |

Table des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Dates clés d'anciens programmes de la portefeuille FONAREDD..... | 26 |
| Tableau 2 : Nouveaux programmes du portefeuille FONAREDD | 27 |
| Tableau 3 : Programmes addendum pour le nouveau portefeuille FONAREDD | 27 |
| Tableau 4 : Ressources du FONAREDD..... | 28 |
| Tableau 5 : Décaissement des fonds en 2023 et leurs bénéficiaires..... | 28 |
| Tableau 6 : Sessions du Comité de Pilotage du FONAREDD en 2023 | 30 |
| Tableau 7 : Réunions du Comité de Revue des Programmes du FONAREDD..... | 32 |
| Tableau 8 : Etat des lieux de la mise en œuvre du Plan de Suivi Evaluation du SE - FONAREDD | 35 |
| Tableau 9 : Niveau d'atteinte ou statut des jalons 2023 par pilier..... | 38 |
| Tableau 10 : Résultats cumulés des Programmes selon les activités réalisées | 40 |
| Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects | 43 |
| Tableau 12 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier agriculture..... | 45 |
| Tableau 13 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 pilier Energie | 46 |
| Tableau 14 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier Forêt | 48 |
| Tableau 15 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier Mines et hydrocarbures | 51 |
| Tableau 16 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier aménagement du territoire | 52 |
| Tableau 17 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier foncier..... | 53 |
| Tableau 18 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier Démographie | 55 |
| Tableau 19 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier gouvernance et mobilisation des ressources | 56 |
| Tableau 20 : Données clés du programme d'appui aux peuples autochtones | 59 |
| Tableau 21 : Cadre des résultats finaux du projet PACDF | 60 |
| Tableau 22 : Evaluation de la performance du programme Peuples autochtones par NIRAS | 61 |
| Tableau 23 : Points forts et faibles du PA et synthèse de l'analyse de la performance | 62 |
| Tableau 24 : Données clés du programme PARAT..... | 64 |
| Tableau 25 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PARAT..... | 65 |
| Tableau 26 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PARAT..... | 67 |
| Tableau 27 : Evaluation de la performance du programme PARAT | 69 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 27 : Points forts et faibles du PARAT et synthèse de l'analyse de la performance | 70 |
| Tableau 29 : Données clés du programme PARF | 70 |
| Tableau 30 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PARF | 71 |
| Tableau 31 : Exécution financier par effet au 31 décembre 2023 du PARF | 73 |
| Tableau 32 : Evaluation de la performance du programme PARF | 75 |
| Tableau 33 : Points forts et faibles du PARARF | 75 |
| Tableau 34 : Données clés du PSFD | 76 |
| Tableau 35 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PSFD | 77 |
| Tableau 36 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PSFD | 80 |
| Tableau 37 : Evaluation de la performance du programme PSDF | 81 |
| Tableau 37 : Points forts et faibles du PASDF et synthèse de l'analyse de la performance | 82 |
| Tableau 39 : Données clés du PROMIS | 83 |
| Tableau 40 : Evaluation de la performance du PROMIS par NIRAS | 84 |
| Tableau 40 : Points forts et faibles du PROMIS et synthèse de l'analyse de la performance | 85 |
| Tableau 42 : Données clés du programme Energie | 87 |
| Tableau 43 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du programme Energie | 88 |
| Tableau 44 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du programme Energie | 89 |
| Tableau 45 : Evaluation de la performance du programme Energie..... | 93 |
| Tableau 46 : Points forts et faibles du programme Energie durable et synthèse de l'analyse de la performance..... | 94 |
| Tableau 47 : Données clés du programme Gestion durable des forêts..... | 94 |
| Tableau 48 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PGDF..... | 95 |
| Tableau 49 : Exécution financière pour l'effet 3 au 31 décembre 2023 du PGDF | 98 |
| Tableau 49 : Evaluation de la performance du PGDF | 98 |
| Tableau 51 : Points forts et faibles du PGDF..... | 99 |
| Tableau 52 : Données clés pour le PIREDD Mai Ndombe | 99 |
| Tableau 53 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Mai Ndombe | 100 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 54 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Mai Ndombe | 101 |
| Tableau 55 : Evaluation de la performance du PIREDD Mai Ndombe | 103 |
| Tableau 56 : Points forts et faibles du PIREDD Mai Ndombe et synthèse de l'analyse de la performance..... | 104 |
| Tableau 57 : Données clés pour le PIREDD oriental..... | 105 |
| Tableau 58 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Oriental..... | 105 |
| Tableau 59 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Oriental | 107 |
| Tableau 60 : Evaluation de la performance du PIREDD oriental..... | 111 |
| Tableau 61 : Points forts et faibles du PIREDD Oriental et synthèse de l'analyse de la performance | 112 |
| Tableau 62 : Données clés pour le PIREDD Equateur | 113 |
| Tableau 63 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Equateur..... | 113 |
| Tableau 64 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 PIREDD Equateur | 114 |
| Tableau 65 : Evaluation de la performance du PIREDD Equateur | 116 |
| Tableau 65 : Points forts et faibles du PIREDD Equateur et synthèse de l'analyse de la performance..... | 116 |
| Tableau 67 : Données clés pour le PIREDD Mongala..... | 117 |
| Tableau 68 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Mongala..... | 118 |
| Tableau 69 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 PIREDD Mongala | 120 |
| Tableau 70 : Evaluation de la performance du PIREDD Mongala..... | 121 |
| Tableau 71 : Points forts et faibles du PIREDD Mongala et synthèse de l'analyse de la performance | 122 |
| Tableau 72 : Données clés pour le PIREDD Kwilu | 122 |
| Tableau 73 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Kwilu | 123 |
| Tableau 74 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Kwilu | 127 |
| Tableau 75 : Evaluation de la performance du PIREDD Kwilu | 127 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 76 : Points forts et faibles du PIREDD Kwilu et synthèse de l'analyse de la performance | 127 |
| Tableau 77 : Données clés pour le PIREDD Maniema..... | 128 |
| Tableau 78 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Maniema..... | 129 |
| Tableau 79 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Maniema..... | 131 |
| Tableau 80 : Evaluation de la performance du PIREDD Maniema..... | 132 |
| Tableau 81 : Points forts et faibles du PIREDD Maniema et synthèse de l'analyse de la performance..... | 133 |
| Tableau 82 : Grille de notation genre par programme entre 2021 et 2023 | 135 |
| Tableau 83 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD | 144 |
| Tableau 84 : Matrice de risques FONAREDD | 147 |
| Tableau 85 : Evaluation indépendante dans le PIREDD Mongala..... | 150 |
| Tableau 86 : Evaluation indépendante dans le PIREDD Maniema..... | 150 |
| Tableau 87 : Evaluation mi-parcours pour le programme Energie durable..... | 151 |
| Tableau 88 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PIREDD Maniema | 152 |
| Tableau 89 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PIREDD Kwilu..... | 153 |
| Tableau 90 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PIREDD Equateur | 154 |
| Tableau 91 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le programme savane | 155 |
| Tableau 92 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le programme PGDF | 155 |
| Tableau 93 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PARF | 155 |
| Tableau 94 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PARAT | 156 |

1. Introduction

L'année 2023 a été marquée par le développement du portefeuille fast track amenant un paquet de nouveaux programmes dans le portefeuille du Fonds National REDD (FONAREDD). En même temps, d'autres programmes prenaient fin après cinq ans de mise en œuvre, consolidant ainsi l'exécution du nouveau cadre programmatique ainsi que de la nouvelle Lettre d'Intention (LOI).

En effet, depuis 2016-2017, année de démarrage de premiers programmes du portefeuille du FONAREDD (18 programmes dont 11 sectoriels et 7 intégrés, PIREDD), plusieurs programmes se sont arrêtés après leurs échéances. Ces programmes ont laissé un bon nombre des réalisations dans le cadre du premier partenariat CAFI-FONAREDD. Parmi ces programmes qui ont pris fin, nous pouvons lister SNSF (2021), PIREDD Sud Ubangi (2021), GDA (2022), PARF (2023), Peuples Autochtones (2023), Société Civile (2023) et PROMIS (2023).

Il convient de rappeler que cela fait deux ans déjà depuis qu'a eu lieu la COP 26 à Glasgow qui a servi de cadre pour le nouveau partenariat sur les forêts. En date du 02 novembre 2021, un communiqué conjoint entre Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo et Son Excellence Monsieur Boris Johnson, Premier Ministre du Royaume-Uni, a acté un engagement pour dix ans (2021-2031) au profit de la protection des forêts de la RDC. Pour concrétiser cet engagement, une nouvelle lettre d'intention (LOI 2) a été signée le 30 mai 2022, entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI. Dans cette lettre, les parties s'engagent à soutenir la réduction de la perte du couvert forestier de la RDC d'ici 2030. L'accord conclu prévoit également le déblocage, dans une première phase de 5 ans, d'un montant de 500 millions de dollars américains.

Au premier semestre 2022, le Gouvernement congolais et le CAFI ont convenu d'un cadre programmatique pour la mise en œuvre de cette lettre d'intention. Ce cadre a été validé et a permis le lancement d'un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui a couvert la période du 30 mai au 31 août 2022.

Par la suite, une note a été validée sur le processus de programmation rapide « Fast Track² » démontrant les besoins sur l'année 2022. Cette note a permis de sécuriser les financements des engagements pris dans la deuxième LOI. Une revue des jalons de la deuxième lettre d'intention a été réalisée le 27 septembre 2022 avec les Directeurs de cabinet et les Secrétaires Généraux des ministères sectoriels.

Sur la même lancée, la restructuration du FONAREDD qui est un des engagements de ce nouveau partenariat, a été mise en marche en dotant le FONAREDD de nouveau dirigeants (Secrétaire Exécutif National et Secrétaire Exécutif National Adjoint) recrutés en 2022, puis conformément au réaménagement de l'organigramme révisant les postes des experts au sein du Secrétariat Exécutif, des recrutements lancés à tous les niveaux des postes vont permettre de renforcer le personnel.

Cette restructuration ne vise pas seulement les postes au sein du personnel du Secrétariat Exécutif, mais aussi et surtout les structures de gouvernance du fonds : l'intégration du Comité de Revue des Programmes au sein du Secrétariat Exécutif en remplacement du Comité technique, le

² Le processus de Programmation Fast Track est un processus de programmation rapide qui permettrait la programmation des projets qui étaient dans le pipeline du FONAREDD à un stade de maturité avancé, couplés avec des initiatives prioritaires du Gouvernement.

réaménagement du Comité de pilotage en Comité de pilotage technique et comité de pilotage politique. L'année 2024 verra ces changements devenir effectifs dans les structures de gouvernance. Le manuel d'opération du FONAREDD, validé en Comité de Pilotage en novembre 2023 décrit tous ces changements et leur modalité d'application.

Au cours de l'année 2023, au mois de novembre, sept (07) nouveaux programmes du portefeuille fast track ont été approuvés et financés en Comité de pilotage du FONAREDD. Un travail fouillé de revue des documents de projet de ces différents programmes par le Comité technique a été effectué en tenant compte de la note critère de la programmation. Le même Comité de pilotage a aussi validé le rapport annuel 2022, le manuel des opérations du Fonds ainsi que les mesures transitoires d'approbation des programmes dans le cas où ce besoin se présenterait pendant que le nouveau Gouvernement de la République issu des élections générales de décembre 2023 ne serait pas encore en place.

2. Réalisations principales du Fonds National REDD à la fin 2023

2.1. Réalisations programmatiques du Fonds à la fin 2023

L'année 2023 a connu deux phases programmatiques majeures : (i) l'exécution des anciens programmes du portefeuille et/ou leur extension, (ii) l'approbation en novembre 2023 de nouveaux programmes par le COPIL du FONAREDD.

A la fin de l'année 2023, le FONAREDD a eu au total 22 programmes approuvés et qui sont en cours ou en attente de mise en œuvre. Ces programmes se répartissent comme suit :

- Neuf programmes sectoriels en cours d'exécution (secrétariat exécutif, peuples autochtones (PA), Société civile, Réforme Foncière, Reforme d'Aménagement du Territoire, Energie durable, Planification familiale, savanes et gestion durable de forêts) ;
- Six programmes intégrés en cours d'exécution (PIREDD Mai Ndombe, PIREDD Oriental, PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD Mongala et PIREDD Maniema) ;
- huit nouveaux programmes approuvés et en attente de financement dans le cadre de fast track (PIREDD Plateaux, Programme d'Appui à la Réforme Foncière, phase II, PIREDD Equateur Addendum, Paiements pour services environnementaux (PSE), Programme d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD) du PDL-145T, Appui au Développement du Marché Carbone et à la Coordination de la Contribution déterminée nationale « Programme Finance Carbone et CDN » et Normes REDD+ aux Mines et Hydrocarbures).
- A ces programmes on peut ajouter également deux addendum de la première phase pour le PIREDD Kwilu et le PROMIS.

2.1.1. Anciens programmes du portefeuille

Depuis le lancement du processus de programmation en 2016, le FONAREDD avait approuvé dix-huit (18) projets/programmes dont onze (11) programmes sectoriels et sept (07) programmes intégrés (PIREDD). Il convient de rappeler que le plan d'investissement REDD de la RDC que le FONAREDD met en œuvre à travers ses programmes, a déterminé une double approche de mise en œuvre (deux types de programmes/projets à financer) afin d'adresser les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts identifiés dans la stratégie nationale REDD+ de la RDC :

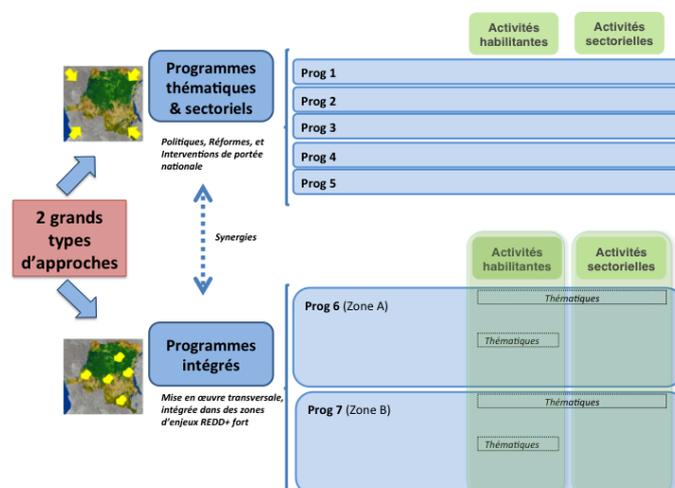


Figure 1 : Approches de mise en œuvre des programmes chez FONAREDD

Sur base de ces approches, le portefeuille initial du FONAREDD se présente au tableau 1 ci-dessous. Tous ces programmes ont eu deux objectifs globaux : contribuer à réduire la déforestation pour stabiliser le couvert forestier et améliorer le niveau de vie de la population comme le prévoit la stratégie nationale cadre REDD.

Tableau 1 : Dates clés d'anciens programmes du portefeuille FONAREDD

| N ° | Programmes | Agence d'exécution | Approbation COFIL FONAREDD | Transfert de fonds par MPTF | Date de démarrage effective | Date initiale de clôture prévue | Date actuelle de clôture prévue |
|------------------------------|------------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Programmes Sectoriels | | | | | | | |
| 1 | Secrétariat Exécutif* | PNUD | 09/05/2016 | 07/04/2017 | 07/04/2017 | 31/12/2023 | 31/12/2023 |
| 2 | PA * | BM | 20/10/2016 | 05/04/2017 | N/A | 30/06/2023 | 31/07/2023 |
| 3 | Société Civile* | PNUD | 20/10/2016 | 22/12/2016 | 30/01/2017 | 30/06/2023 | 30/06/2023 |
| 4 | SNSF* | FAO | 20/10/2016 | 22/12/2016 | 01/01/2017 | 01/01/2021 | 01/01/2021 |
| 5 | Réforme AT | PNUD | 08/02/2017 | 19/04/2017 | 01/06/2017 | 31/12/2023 | 31/12/2024 |
| 6 | Réforme foncière* | UN-HABITAT | 08/02/2017 | 25/04/2017 | 02/08/2017 | 31/12/2020 | 30/06/2023 |
| 7 | Energie durable | PNUD | 07/11/2018 | 20/12/2018 | 29/11/2019 | 31/12/2022 | 30/06/2024 |
| 8 | Gestion Durable Agriculture* | FAO | 22/02/2018 | 29/04/2019 | 30/07/2019 | 30/06/2022 | 31/12/2022 |
| 9 | Planification Familiale* | UNOPS | 22/05/2019 | 19/07/2019 | 06/12/2019 | 06/12/2022 | 31/12/2023 |
| 10 | Savanes (PSFD) | AFD | 05/07/2019 | 10/02/2020 | N/A | 31/12/2024 | 31/12/2026 |
| 11 | Gestion durable forestière | AFD | 05/12/2019 | 23/07/2020 | N/A | 31/05/2025 | 14/09/2026 |
| Programmes Intégrés | | | | | | | |
| 1 | PIREDD Mai-Ndombe | BM | 20/10/2016 | 04/04/2017 | 18/05/2018 | 31/12/2022 | 30/05/2024 |
| 2 | PIREDD Sud-Ubangi* | BM | 08/02/2017 | 06/04/2017 | 07/05/2018 | 30/06/2021 | 30/06/2021 |
| 3 | PIREDD Oriental | PNUD | 08/02/2017 | 20/11/2017 | 04/05/2018 | 31/12/2022 | 31/12/2024 |
| 4 | PIREDD Kwilu | JICA | 22/02/2018 | 20/12/2018 | 21/04/2019 | 31/12/2023 | 30/06/2024 |
| 5 | PIREDD Equateur | FAO | 22/02/2018 | 28/08/2018 | 27/08/2019 | 31/12/2023 | 31/12/2025 |
| 6 | PIREDD Mongala | ENABEL | 22/05/2019 | 08/08/2019 | 23/09/2019 | 31/12/2023 | 31/07/2024 |
| 7 | PIREDD Maniema | GIZ | 31/12/2020 | 23/04/2021 | 01/03/2021 | 28/02/2026 | 28/02/2026 |

*indique les programmes de portefeuille initial qui ont pris fin jusqu'en décembre 2023

Certains de ces programmes visent un addendum pour continuer. D'autres programmes ont bénéficié de la prolongation de leur date de clôture (cas de PIREDDs Equateur, Oriental, Kwilu et Mongala).

2.1.2. Nouveaux programmes approuvés par le Comité de Pilotage

Au total, 12 programmes ont été considérées dans le cadre de Fast track ([la note sur le fast track](#)). Il s'agit de PIREDD Mongala, PROMIS, PIREDD Kwilu, PIREDD Equateur, PIREDD plateau, PIREDD Sud Ubangi, PIREDD Kolomami, PIREDD Normes et hydrocarbure, Energie durable, LDP-145 Territoires, Appui aux ministères de l'environnement et de finances, appui technique aux jalons. Certains de ces programmes étaient de l'ancien portefeuille CAFI-FONAREDD.

Les programmes approuvés et financés, de cette liste fast track et sur les décisions de addendum lors du dernier Comité de pilotage du FONAREDD en novembre 2023, juste avant le lancement de la campagne électorale pour les élections générales du pays sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

On note la date d’approbation partielle, les agences d’exécution ou de mise en œuvre, le montant du projet et la durée de ces dix (10) programmes du portefeuille fast track inscrits dans [la note sur le fast track](#) et des addendum.

Tableau 2 : Nouveaux programmes du portefeuille FONAREDD

| N° | Programmes | Approuvé en COFIL | Agences | Montants | 1 ^{ère} tranche | Durée |
|----|---|-------------------|-----------------|---|--------------------------|-------|
| 01 | PIREDD Plateaux | 08/12/2023 | UNOPS/WWF | 10 993 775 USD | 5,5 M \$ | 3 ans |
| 02 | Programme d’Appui à la Réforme Foncière, phase II | 08/12/2023 | ONU-Habitat | 15 000 000 USD | 3,115 M\$ | 5 ans |
| 03 | PIREDD Equateur, Addendum | 08/12/2023 | FAO/WWF | 6 000 000 USD | 3 M\$ | 2 ans |
| 04 | Paiements pour services environnementaux (PSE) | 08/12/2023 | Banque Mondiale | - | - | 3 ans |
| 05 | Programme d’Appui à l’Agriculture Durable (PAAD) du PDL-145T | 08/12/2023 | PNUD | 45 000 000 USD + Cofin Gouvernnt 10 000 000 USD | 15 M\$ | 5 ans |
| 06 | Appui au Développement du Marché Carbone et à la Coordination de la Contribution déterminée nationale « <i>Programme Finance Carbone et CDN</i> » | 08/12/2023 | PNUD | 3 000 000 USD | 1,5 M\$ | 3 ans |
| 07 | Normes REDD+ aux Mines et Hydrocarbures | 08/12/2023 | GIZ | 6 000 000 USD + Cofin GIZ 800 000 USD | 3 M\$ | 4 ans |
| 08 | Energie addendum | 08/12/2023 | PNUD/UNCDF | 3 000 000 USD | 3 M \$ | 1 an |
| | Total | | | 63 000 000 USD et Cofin 10 800 000 USD | | |

Tableau 3 : Programmes addendum pour le nouveau portefeuille FONAREDD

| N° | Programmes | Approuvé en COFIL | Agences | Montants | 1 ^{ère} tranche | Durée |
|----|-----------------------|-------------------|---------|--|--------------------------|---------|
| 09 | PIREDD Kwilu addendum | 08/12/2023 | JICA | 4 999 994 USD + Cofin JICA 7 546 558 ³ | - | 1,5 ans |
| 10 | PROMIS addendum | 08/12/2023 | UNOPS | 10 000 000 | 22,5 M\$ | 4 ans |

En attendant le lancement et la mise en œuvre de ces programmes, le temps a été laissé aux agences bénéficiaires de ces financements de remplir les préalables nécessaires auprès du MPTF-O ou tenir compte des recommandations du COFIL conditionnant le premier décaissement des fonds synonyme de démarrage de chaque programme.

Les programmes dont les agences fiduciaires n’ont pas accès direct au fonds, bénéficieront de la couverture d’un agent de gestion. Le premier agent de gestion contracté est l’UNOPS. C’est pourquoi le PIREDD Plateaux est placé sous UNOPS comme agent de gestion qui facilite les décaissements des fonds.

2.2. Réalisation financière du Fonds à la fin de l’année 2023

A la clôture de l’année 2023 (données janvier 2016 et décembre 2023), pour les 18 programmes de portefeuille initial, le montant total du financement approuvé est de 328 165 406 USD, conformément

³ Cofinancement accordé à la première phase par JICA

à la [comptabilité MPTF](#). De ce montant, 223 047 523 USD ont été transférés dans les comptes des agences d'exécution pour la mise en œuvre des programmes et USD 191 049 626 USD ont été justifiés (dépensés). Les tableaux et figure ci-dessous nous donnent la situation financière détaillée par programme et le pourcentage de consommation budgétaire.

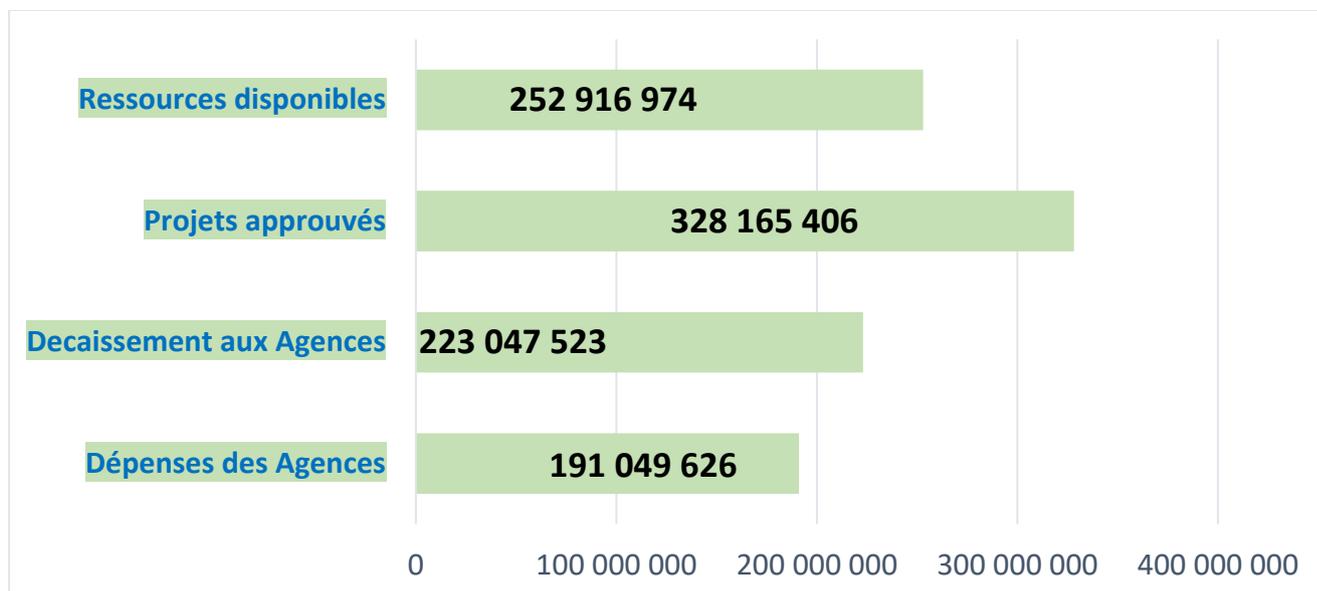


Figure 2 : Réalisations financières du fonds décembre 2023 (Source : A partir des données Gateway MPTF)

Les Ressources du FONAREDD sont constitués : (i) de la contribution des bailleurs (CAFI et le Royaume de Suède), (ii) des intérêts générés par le fonds et (iii) des intérêts générés par les ressources mises à disposition des Agences d'Exécution. Ces ressources se répartissent de la manière qui suit :

Tableau 4 : Ressources du FONAREDD

| Sources | Montants | % |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------|
| CAFI | 246 088 332,00 | 97,3 |
| Royaume de Suède | 4 063 013,00 | 1,6 |
| Intérêts générés par le Fonds | 2 476 096,00 | 1,0 |
| Intérêts générés par les Agences | 153 763,00 | 0,1 |
| Intérêts générés d'autres sources | 135 770,00 | 0,1 |
| Total | 252 916 974,00 | 100,0 |

En 2023, le FONAREDD a décaissé des fonds au profit des programmes de son portefeuille. Voici les décaissements effectués au cours de cette année et leurs bénéficiaires :

Tableau 5 : Décaissement des fonds en 2023 et leurs bénéficiaires

| N ° | Programmes | Agence d'exécution | Transfert de fonds par MPTF en 2023 | Montant transféré en USD | Motif |
|------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Programmes sectoriels | | | | | |
| 1 | Secrétariat Exécutif | PNUD | 13/07/2023 | 2 219 033 | Complément tranche |
| 2 | Fonds national RDC : Coût direct | PNUD | 13/07/2023 | 2 653 752 | Complément tranche |
| 3 | Réforme AT | PNUD | 27/03/2023 | 1 374 395 | Complément 2ième tranche |

| | | | | | |
|----------------------------|-------------------------|--------|------------|-------------------|-----------------------------|
| 4 | Energie durable | PNUD | 10/11/2023 | 4 361 993 | Solde financement |
| 5 | Planification familiale | UNOPS | 27/03/2023 | 10 000 000 | Complément au programme |
| Programmes intégrés | | | | | |
| 6 | PIREDD Kwilu | JICA | 16/03/2023 | 831 566 | Solde financement (phase I) |
| 7 | PIREDD Equateur | FAO | 28/03/2023 | 1 500 000 | Solde financement (phase I) |
| 8 | PIREDD Mongala | ENABEL | 10/11/2023 | 3 000 000 | Solde financement |
| 9 | PIREDD Maniema | GIZ | 16/03/2023 | 3 000 000 | Complément 2ième tranche |
| | | | 10/11/2023 | 5 000 000 | Solde 2ième tranche |
| TOTAL | | | | 34 790 739 | |

Sur base de ces données, seulement environ 35 millions ont été transféré aux agences. Dans le cas de PIREDD Maniema, un montant additionnel de 5 000 000 USD avait été décidé par le CRP ([Résolution du CT](#)) pour le paiement solde de la deuxième tranche. Le montant approuvé de 5 000 000 USD pour le PIREDD Kwilu et non encore transféré se justifie par la décision du CRP de faire l'extension de ce PIREDD, voir JICA addendum ([Résolution du CT](#)). Dans le cas de PIREDD Oriental, le Fonds avait pris la décision de stopper l'allocation des fonds sur base de la mauvaise performance de ce programme.

2.3. Structures de gouvernance du Fonds

2.3.1. Restructuration du FONAREDD

Au cours de l'année 2023, il y a eu la prise de position sur la structuration du Fonds. Cette structuration a porté sur l'actualisation des outils de gestion et la poursuite de mise en place des organes de gestion de FONAREDD.

Pour les outils de gestion, la structuration a concerné les termes de référence FONAREDD qui ont été approuvés par le ministre des finances le 17/11/2023 ainsi que des manuels de procédures du FONAREDD ([nouveaux termes de référence du Fonds](#)).

La Gouvernance du Fonds est décrite par les Termes de Référence du Fonds et aussi retenue dans le document de la Stratégie-Cadre REDD+. Le Comité de Pilotage, le Secrétariat Exécutif et le Comité de revue des Programmes constitueront les principaux organes de gouvernance du Fonds.

Le Comité de Pilotage, présidé par le Ministère des Finances (en tant qu'Entité de Coordination Nationale), est l'organe d'orientation, de décision et de supervision des activités du Fonds. Il fixe les orientations stratégiques, approuve les propositions de programme REDD+ et s'assure de la performance globale du Fonds. Le comité de Pilotage dans sa version révisé en 2023 se réunit désormais à un niveau politique et à un niveau technique

Le Comité de revue des programmes, piloté par le Ministère de l'Environnement, et Développement Durable (MEDD), garantit le contrôle qualité et le respect des critères REDD+ fixes. Il évalue l'ensemble des orientations stratégiques, propositions de programme REDD+ et rapports intermédiaires soumis au Fonds et émettra dans ce sens ses avis/recommandations au Comité de Pilotage via le Secrétariat Exécutif.

Le Secrétariat Exécutif est le gestionnaire national du Fonds au nom du Comité de Pilotage. A ce titre le Secrétariat Exécutif assurera la coordination quotidienne des activités du Fonds et veillera au respect des règles et procédures fixées dans le Manuel d'Opérations. Il assure la coordination entre le Comité de Pilotage, dont il assure par ailleurs le rôle de Rapporteur, et le Comité de revue des programmes, il est le point de liaison avec l'Agent Administratif (Bureau MPTF).

2.3.2. Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage du fonds a tenu trois sessions en 2023, en ligne ou par courriel. Les deux premières sessions organisées respectivement en janvier et en septembre 2023 ont approuvé diverses tranches de financement des programmes (Energie, PIREDD Kwilu, PIREDD Maniema et PIREDD Mongala).

Le dernier Comité de pilotage de l'année tenu en novembre-décembre 2023 a approuvé le financement de sept (07) nouveaux programmes du portefeuille fast track (Voir tableau 4 ci haut) ainsi que le rapport annuel consolidé 2022 du FONAREDD. Le COPIL a aussi revu les premiers drafts de manuel d'Opérations révisé et du nouveau document de programme d'appui au SE FONAREDD ([manuels d'Opérations](#)).

Lors de ces COPIL, les membres ont également pris la décision de la mise en place d'un dispositif transitoire pour l'approbation de programmes jusqu'à l'installation du nouveau gouvernement. Le condensé de ces sessions est fourni ici ([sessions du Comité de pilotage de l'année 2023](#)).

Tableau 6 : Sessions du Comité de Pilotage du FONAREDD en 2023

| Date | Programmes / sujets | Décision allocations | Décision | Statuts |
|-----------------|---|--------------------------------------|--|---------|
| Janvier / 2023 | Addendum au programme PROMIS Décision | Décision allocations | Approbation du prodoc Addendum au programme PROMIS et du décaissement en une tranche de 10 M\$ | Exécuté |
| | Piredd Equateur Décision | | Approbation du décaissement du reliquat de la 2 ^{ème} tranche de financement d'un montant de 1,5 M USD en faveur du Programme Intégré REDD+ dans la Province de l'Equateur (PIREDD Equateur). Approbation de la demande de la révision budgétaire formulée par la FAO pour favoriser l'opérationnalisation du mécanisme de PSE | Exécuté |
| | Piredd Kwilu Décision | | Approbation de la deuxième tranche de financement de 831 000 USD | Exécuté |
| | Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire Décision | | Approbation du décaissement de 850.000 USD en faveur du PNUD pour couvrir le contrat de la firme chargée de l'étude sur le potentiel agricole de la RDC. | Exécuté |
| | Piredd Maniema Décision | | Approbation du décaissement de 3 M\$ USD en faveur de la GIZ, au titre de deuxième transfert de la tranche de 5M\$ sollicitée par le Programme | Exécuté |
| Septembre /2023 | Piredd Kwilu Décision | Décision allocations | Approbation de l'addendum au prodoc du Piredd Kwilu pour un financement additionnel de 5 M\$ à décaisser en deux tranches de 60 % et 40 % | Exécuté |
| | Piredd Maniema Décision | | Approbation du décaissement de 5 M\$ USD en faveur de la GIZ, au titre de complément de la deuxième tranche de 10M\$ sollicitée par le Programme | Exécuté |
| | Programme Energie Décision | | Approbation du décaissement du solde de la deuxième tranche de financement du Programme Energie pour un montant de 4.361 933 USD et | Exécuté |

| Date | Programmes / sujets | Décision allocations | Décision | Statuts |
|-----------------|---|--------------------------------------|---|----------|
| | | | Approbation de la deuxième extension de la durée du Programme pour 6 mois soit du 30 juin au 31 décembre 2024 | |
| | Piredd Mongala Décision | | Approbation du décaissement de la deuxième tranche du budget du Programme soit 3M USD en faveur de l'Agence ENABEL Approbation de l'extension de la durée du programme dans sa phase actuelle de 11 mois soit du 01 août 2024 au 30 juin 2025 | Exécuté |
| | | | | |
| Novembre / 2023 | Rapport annuel 2022 du FONAREDD Décision | | Approbation du rapport annuel consolidé narratif et financier du FONAREDD 2022 pour publication sur le site internet du FONAREDD | Exécuté |
| | Manuel d'Opérations du FONAREDD Décision | | Approbation de la version mise à jour du Manuel des Opérations du FONAREDD sous réserve de la mise à jour des annexes en conformité avec les formulaires adoptés conjointement avec le Fonds CAFI | Exécuté |
| | Mesures transitoires d'approbation des Programmes Décision | Décision allocations | Approbation de la proposition du SE du FONAREDD portant mise en place d'un Comité de Pilotage restreint composé du Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre des Finances, d'un représentant des bailleurs assurant la présidence de CAFI ainsi que d'un représentant du MPTF/O sans voix délibérative avec pour mission exclusive d'approuver les programmes en cours d'instruction au FONAREDD et le MOP du FONAREDD en cours de discussion au Comité de Pilotage jusqu'à l'installation du nouveau Gouvernement. | Exécuté |
| | Programme d'appui à la réforme foncière (PARF 2) Décision | | Approbation du document de projet addendum du programme d'appui à la réforme foncière (PARF 2) soumis par l'ONU-Habitat pour un montant total de quinze millions de dollars US (15.000.000 USD) pour une durée de 60 mois ; Approbation du décaissement de 3,1 M\$ USD pour ONU-Habitat, au titre de la première tranche de financement sollicitée par le Programme afin de lui permettre de lancer la mise en œuvre des activités. | En cours |
| | Programme d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire (PARAT) Décision | | Approbation du PTBA de la période, soumis par l'agence d'exécution (PNUD) et endossé par le Ministre d'Etat de l'Aménagement du Territoire pour un montant total de 1.374.395 USD. Approbation du décaissement de la somme de 1.374.000 \$ au titre de troisième tranche du budget alloué au PARAT pour appuyer la réalisation des deux études lancées (sur le potentiel agricole avec WUR et sur le capital forestier avec FRM)). | Exécuté |

| Date | Programmes / sujets | Décision allocations | Décision | Statuts |
|------|---|----------------------|---|----------|
| | | | Approbation de l'extension sans coûts du projet pour la période sollicitée jusqu'au 31 décembre 2024 | |
| | Programme Agriculture durable de PDL 145 T Décision | | Approbation du document du Projet d'Appui à l'Agriculture Durable (PAAD) du PDL 145 et le décaissement de la 1 ^{ère} tranche de financement d'un montant de 15 M USD demandé par l'Agence PNUD. | En cours |
| | Programme d'appui au développement de la Finance carbone et à la mise en œuvre de la CDN Décision | | Approbation du document du Programme d'Appui au Développement du Marché Carbone et à la Coordination de la CDN pour trois ans et son budget de 3M USD en deux tranches : une première tranche de 50%, soit 1,5M USD, à la signature du Contrat et la seconde tranche de 50%, soit 1,5M USD | En cours |
| | PIREDD Plateau Décision | | Approbation du document de programme Piredd Plateau pour un montant de 10 993 775 USD des frais à décaisser en 2 tranches dont la première tranche sécurisée de 5 500 000 USD et la seconde tranche conditionnelle de 5 493 775 USD | En cours |
| | Addendum PIREDD Equateur Décision | | Approbation du prodoc de la phase additionnelle du Piredd Equateur pour un montant de 6 M\$ sur deux ans, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025 en faveur de la FAO | En cours |
| | PIREDD KO-Lomami | | Approbation du prodoc pas encore effective | En cours |
| | Programme Normes REDD+ pour les Mines et Hydrocarbures Décision | | Approbation du document de programme de renforcement de la gouvernance environnementale et sociale dans le domaine de la préservation des forêts pour les projets dans les secteurs agricole, forestier, minier, des hydrocarbures et des infrastructures en RDC pour 4 ans et pour un montant de 6 M\$ | En cours |
| | Programme national pilote de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Décision | | Approbation du document de Projet de Préparation et pilotage d'une initiative nationale de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sous réserve de la prise en compte des recommandations relevées dans la Résolution 01 du CT 58 relative à ce projet ; | En cours |

2.3.3. Comité de revue des programmes (CRP)

Au cours de l'année 2023, le FONAREDD a organisé sept (07) réunions de Comité de Revue des Programmes anciennement appelé comité technique. Au cours de ces réunions, plusieurs questions importantes ont été résolues pour faire avancer la programmation et aussi pour valider les outils de suivi et rapportage des programmes (Tableau 6).

Vous trouverez ci-joint le condensé des [sessions du Comité technique de l'année 2023](#).

Tableau 7 : Réunions du Comité de Revue des Programmes du FONAREDD

| Réunion | Dates | Sujets traités et résolutions |
|---------|-----------------------|---|
| CT 52 | 30 au 31 mars 2023 | <p>Revue du rapport annuel 2022 des CT et planification pour 2023</p> <p>Revue des termes de référence de l'évaluation finale stratégique du programme d'appui à la Société civile</p> <p>Revue du rapport de la mission d'évaluation indépendante à mi-parcours du PIREDD Kwilu</p> <p>Revue du rapport de la mission d'évaluation indépendante du PIREDD Maniema</p> <p>Revue du rapport de la 2ème mission de vérification indépendante des réalisations du PIREDD Equateur</p> <p>Revue du PRODOC du PIREDD Plateau (portefeuille Fast-Track)</p> <p>Revue de la demande de décaissement d'une partie de la 2ème tranche du programme Energie durable</p> |
| CT 53 | 24 au 26 mai 2023 | <p>Revue de la note sur les critères et les coûts pour l'évaluation des programmes</p> <p>Revue du PRODOC Addendum du PIREDD Mongala (AE : ENABEL)</p> <p>Revue du PRODOC du PIREDD Sud-Ubangi (AE : ENABEL)</p> <p>Revue du PRODOC du PIREDD KO-Lomami (AE : ENABEL)</p> <p>Revue du PRODOC Addendum du Programme d'appui à la réforme foncière – PARF 2 (AE : ONU HABITAT)</p> |
| CT 54 | 12 au 13 juin 2023 | <p>Revue des termes de référence de l'évaluation indépendante finale de PROMIS</p> <p>Revue de la résolution recommandant au COPIL FONAREDD l'approbation du PRODOC et du financement du PIREDD Plateau (Résolution du CT)</p> <p>Revue du PRODOC Addendum du PIREDD Kwilu (AE : JICA ; Financement additionnel : 5 M\$; Budget global : 9 M\$) (Résolution du CT)</p> <p>Revue du PRODOC Addendum du PIREDD Equateur (AE : FAO / WWF ; Financement additionnel : 6 M USD ; Budget global : 16 M\$) (Résolution du CT)</p> <p>Revue du PRODOC Addendum du PARF (AE : ONU-HABITAT ; Financement additionnel : 15 M USD ; Budget global : 22 M\$) (Résolution du CT)</p> <p>Revue du rapport de l'étude de faisabilité pour la formulation d'un programme « Agriculture innovante en RDC » (AE : One Acre Fund (OAF) ; Financement sollicité : 30 M\$) (Résolution du CT)</p> |
| CT 55 | 27 au 28 juillet 2023 | <p>Revue du rapport de l'évaluation indépendante à mi-parcours du programme énergie durable (AE : PNUD, UNCDF) (Résolution du CT)</p> <p>Revue de la situation du programme d'appui à l'Aménagement du Territoire - PARAT (AE : PNUD) (Résolution du CT)</p> <p>Revue de la situation du programme d'appui à la Société civile (AE : PNUD) (Résolution du CT)</p> <p>Revue de la demande de transfert en faveur du PIREDD Maniema (AE : GIZ) (Résolution du CT)</p> <p>Revue du rapport de l'étude de faisabilité pour la formulation d'un projet de « Dynamique des chaînes de valeur des cultures pérennes en RDC » (AE : Farm Africa) ; Budget indicatif du projet : 10 M USD) (Résolution du CT)</p> <p>Revue de l'état d'avancement du programme de Gestion durable des forêts – PGDF (AE : AFD) (Résolution du CT)</p> <p>Revue de l'état d'avancement du programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées – PSFD (AE : AFD) (Résolution du CT)</p> <p>Revue du rapport de l'étude de faisabilité pour la formulation d'un projet complète de « Approvisionnement en intrants améliorés et sédentarisation de l'agriculture paysanne en savane » avec OAF (Résolution du CT)</p> |

| Réunion | Dates | Sujets traités et résolutions |
|---------|------------------------|---|
| | | Revue du prodoc Appui aux jalons |
| CT 56 | 1 septembre 2023 | Revue de la nouvelle version du PRODOC du programme Réforme foncière (ONU-HABITAT) (Résolution du CT) Revue du rapport semestriel du programme PIREDD Oriental (PNUD) (Résolution du CT) Revue de la demande d'extension du programme PIREDD Mongala (Enabel) et de la demande de décaissement de la deuxième tranche de 3M USD (Résolution du CT) |
| CT 57 | 20 au 23 octobre 2023 | Revue PIREDD Plateau (UNOPS / WWF) (Résolution du CT) Revue du PRODOC PIREDD Equateur (FAO / WWF) (Résolution du CT) Revue du PRODOC Appui aux jalons (PNUD/CTR/SE FONAREDD) Revue du PRODOC Appui au Développement du marché carbone et la coordination CDN (PNUD / MEDD / MINFIN) Revue du PRODOC Normes Mines et Hydrocarbures (GIZ) (Résolution du CT) Revue du PRODOC PDL145 (PNUD) Revue du PRODOC Sud Ubangi (Enabel) (Résolution du CT) Revue du PRODOC KO-Lomami (Enabel) (Résolution du CT) Revue du PRODOC Mongala (Enabel) (Résolution du CT) Revue du PRODOC du programme Entités nationales (PNUD) (Résolution du CT) Revue du PRODOC PSE (TBD) (Résolution du CT) Revue de la note sur Agent de Gestion |
| CT 58 | 20 au 21 novembre 2023 | Revue du PRODOC Normes Mines et Hydrocarbures (GIZ) Revue du PRODOC PSE (Banque Mondiale) Revue du PRODOC du PIREDD Plateau (UNOPS-WWF) (Résolution du CT) Revue du PRODOC du PIREDD KO-Lomami (ENABEL) (Résolution du CT) Revue du PRODOC Appui au Développement du marché carbone et à la coordination CDN (PNUD / MEDD / MINFIN) (Résolution du CT) Revue du PRODOC PDL145 (PNUD) (Résolution du CT) Revue du PRODOC du PIREDD Equateur (FAO) (Résolution du CT) |

2.3.4. Secrétariat Exécutif

Les réalisations majeures du SE FONAREDD lors de l'année 2023 sont les suivantes :

- Programmation et suivi évaluation des programmes : 12 programmes approuvés (dont 7 financés), 22 programmes suivis en 2023 (3 missions réalisées), 14 programmes évalués en 2023 (3 missions d'évaluation indépendante 2023) ;
- Environ 60 millions de dollars mobilisés dont 32 330 444 USD transférés aux agences d'exécution en 2023 ;
- Revue annuelle 2023 des jalons, tenue en février 2023 ;
- Une réunion de validation du rapport de la revue annuelle 2023 des jalons. La réunion a été tenue en septembre 2023 à Zongo assorti du draft 0 de Prodoc d'appui à l'atteinte des jalons ;
- Réunions régulières avec les ministères sectoriels sur l'atteinte des jalons ;
- Participation du management à la COP28 ;
- Appui aux organes de gouvernance du FONAREDD (participation au 3 COFIL et 7 CRP).

Comme toutes les années écoulées, le [plan de suivi évaluation FONAREDD 2023](#) avait prévu pour l'année 2023 : les réunions et missions de suivi, la participation des experts du FONAREDD aux COPIL des programmes évaluation détaillée, la revue des rapports semestriels et annuels des différents programmes transmis par les agences, la collecte des données selon PTBA (études initiales, diagnostics etc.), les réunions et missions d'échange et de capitalisation, l'évaluation externe/ vérification indépendantes des agences, la réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux, la mise à jour trimestrielle du portefeuille FONAREDD sur le site web FONAREDD, le renforcement des capacités en S&E, le suivi spatial des programmes, l'analyse de performance des programmes, élaboration des indicateurs harmonisés FONAREDD/CAFI sont suivis et mis à jour par la totalité des Programmes, la capacitation des experts clés des programmes FONAREDD (SE et agences) sur les thématiques retenues (GAR, Environnement, REDD, EIEs, etc.). La réalisation de plan se présente comme suit :

Tableau 8 : Etat des lieux de la mise en œuvre du Plan de Suivi Evaluation du SE - FONAREDD

| Activités | Nbre prévu | Nbre réalisé | Taux de réalisation | Commentaires |
|---|------------|--------------|---------------------|--|
| Réunion et Mission de suivi | 14 | 10 | 71.4% | Les réunions avec les ministères sectoriels ont été organisées. |
| Participation aux COPIL des programmes/ projets | 21 | 10 | 48% | SE FONAREDD a participé dans le COPIL Energie , COPIL Equateur 1 et Equateur 2 , Maniema COPIL 1 , et COPIL 2 . Pour le PIREDD oriental (COPIL 1 ; COPIL 2). |
| Rapports annuels et semestriels et leurs analyses | 32 | 30 | 94% | Tous les rapports des agences ont été reçus hormis les deux rapports pour l'agence qui a clôturé en 2023 (Pro gramme PA) |
| Echanges et capitalisation | 3 | 0 | 0% | Aucune mission de capacitation a été réalisée en 2023 faute de moyens et du personnel permanent. Le SE FONAREDD a travaillé avec une équipe de consultants en 2023. |
| Renforcement des capacités en suivi évaluation | 4 | 0 | 0% | Aucune mission de capacitation a été réalisée en 2023 faute de moyens et du personnel permanent. Le SE FONAREDD a travaillé avec une équipe de consultants en 2023. |
| Evaluation indépendante des programmes | 6 | 3 | 50% | Moins de missions ont été organisées à cause des effectifs réduits au SE FONAREDD |
| Analyse de performance des programmes | 1 | 1 | 100% | L'analyse a été faite par la firme NIRAS (Sustainable progress of society https://www.niras.com/about-niras/) |
| Evaluation indépendantes des documents des programmes | 12 | 7 | 58% | 7 programmes Fast track ont été analysés jusqu'à fin 2023. D'autres programmes sont alignés au premier trimestre 2024. |
| Réunion de Suivi conjoint des jalons de la LOI avec les points focaux | 2 | 2 | 100% | Retraite de Zongo (tenue en septembre 2023 : validation technique du rapport des jalons), Revue annuelle 2022 (tenue en février 2023) |

2.4. Mobilisation des ressources additionnelles en 2023 par le SE FONAREDD

Comme indiquée sur la partie ressources financières de FONAREDD 2023, le SE a mobilisé autour de 35 M USD qui ont été transférés aux agences.

En termes de ressources additionnelles, la JICA a apporté un co-financement de 7 millions USD au PIREDD Kwilu. Le PNUE continue d'apporter ses appuis notamment à travers la mise à dispositions de l'expertise technique et des financements (15000 USD) pour 2022 - 2023 en vue de la finalisation de la compilation des sauvegardes sociales environnementales nationales. Le dialogue avec la Banque Mondiale, notamment le FCPC continue en vue de la mobilisation des ressources de l'ERPA (+ 50 millions de dollars).

Sur le terrain, le PIREDD Maniema a souligné avoir généré un fonds 2 733 USD sur les microentreprises de charbon vert et 115 710 USD sur les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit.

3. Progrès vers l'atteinte des Jalons de la LOI

3.1. Synthèse de l'atteinte des jalons

La seconde lettre d'Intention entre la République Démocratique du Congo et CAFI, portant sur le renouvellement et l'élargissement d'un Partenariat pour un Développement Vert, est endossée le 2 novembre 2021 en marge de la COP 26 par S.E.M le chef de l'Etat de la République. Ce partenariat exprime la volonté des parties de renouveler et d'élargir leurs actions, pour la mise en œuvre de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ de la RDC, suite à la décision du Conseil d'Administration de CAFI du 1^{er} Novembre 2021.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'engagement d'arrêter et d'inverser la tendance de la perte de forêt et la dégradation des terres d'ici 2031. Cet engagement assure également un développement durable et fait la promotion d'une transformation rurale inclusive afin d'améliorer les conditions des populations.

Du côté CAFI, le Conseil d'Administration a, dans sa décision EB.2021.18 du 1^{er} novembre 2021, approuvé une allocation initiale de 500 millions USD en provenance du Fonds Fiduciaire de CAFI pour la RDC sur la période 2021-2026. La lettre d'Intention précise, à l'instar de la décision susmentionnée, que les décisions de décaissement prises par le Conseil d'Administration de CAFI portant sur la contribution au travers du Fonds Fiduciaire CAFI seront basées sur la démonstration des besoins financiers de la RDC.

La mise œuvre de la 2^{ème} lettre d'intention servira d'instrument pour la mobilisation des financements additionnels tant publics que privés, domestiques, bilatéraux et multilatéraux pour permettre à la RDC d'atteindre ses ambitions de développement vert. L'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale s'engage à déployer des efforts pour mobiliser des financements conséquents afin de couvrir les engagements pris par la République Démocratique du Congo pour la période correspondante. Ces engagements s'inscrivent dans le cadre de la déclaration de la COMIFAC pour un Accord Equitable pour les Forêts du Bassin du Congo.

A l'issue de cette 2^{ème} lettre d'Intention RDC-CAFI, il ressort qu'au total 90 jalons politiques ont été retenus comme target à atteindre pour la période 2021-2026 sur huit secteur-clés moteurs de la déforestation et dégradation des forêts, à savoir : l'Agriculture, l'Aménagement du Territoire, la Démographie, l'Energie, le Foncier, la Forêt, la Gouvernance et mobilisation des ressources, les Mines et Hydrocarbures. Ceux-là constituent les engagements pris par le Gouvernement de la RDC pour le permettre d'atteindre ses ambitions dans la réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation des forêts et améliorer les conditions de vie des populations. Parmi ces jalons, certains non atteints de la première lettre d'intention ont été reconduit (textuellement ou reformulés).

Parmi les avancées politiques majeures impulsées par le partenariat RDC-CAFI, deux politiques sectorielles ont été formulées et adoptées en Conseil des ministres entre 2022 et 2023, sur des piliers centraux de la lettre d'intention : la politique agricole durable de la RDC adoptée le 17 février 2023 et sa politique foncière adoptée en 15 avril 2022.

Par rapport à la seconde Lettre d'Intention, l'année 2023 a, à elle seule, 44 jalons sur les 90 jalons politiques à atteindre entre 2021 et 2026 dont trois jalons ont été atteints, 14 jalons sont en progression et 27 jalons ont été reportés (Tableau 8).

A la clôture de l'année 2023, les résultats atteints de jalons par pilier se présentent comme repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Niveau d'atteinte ou statut des jalons 2023 par pilier

| Pilier / Statut | Atteint | Progrès | Non encore réalisés |
|---------------------------|----------|-----------|---------------------|
| Aménagement du territoire | 0 | 1 | 3 |
| Energie | 1 | 1 | 3 |
| Agriculture | 0 | 0 | 5 |
| Forêt | 0 | 4 | 6 |
| Foncier | 0 | 4 | 0 |
| Mines et Hydrocarbure | 0 | 0 | 5 |
| Démographie | 1 | 2 | 1 |
| Gouvernance | 1 | 2 | 4 |
| TOTAL | 3 | 14 | 27 |

75% des jalons de la première phase du partenariat RDC-CAFI 2021-2026 sont concentrés en 2023. De ces jalons, 6,81% ont été totalement atteints, 32,81% sont en progression et 61,36% sont non encore atteints. Cette situation appelle au développement d'une stratégie pour accélérer l'atteinte des jalons. Un document de programme d'appui à l'atteinte des jalons a été développé et soumis au Comité de Revue des Programmes pour un budget initial de 8 millions USD (première phase) conformément à la décision du Conseil d'Administration de CAFI.

A la fin de l'année 2023, les statuts de jalons alignés et mis à jour de 2021 à 2023 montrent que la moitié d'entre ces jalons sont, soit atteints (23%) ou soit en progrès (27%).

Un jalon forêt 2024 a été atteint en 2023 : « **le Conseil Consultatif National des Forêts est opérationnel à raison de deux sessions minimums par an, et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts sont fonctionnels dans les PIREDD d'ici fin 2024 avec au moins deux sessions par an** ».

Il y a adoption en Conseil des Ministres du Décret révisé du CCNF publié en mars 2023 au Journal Officiel (Décret N°23/21 du 3 mars 2023 modifiant et complétant le décret 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif national des forêts).

La figure 3 ci-dessus illustre le statut de l'atteinte des jalons 2023 par pilier.

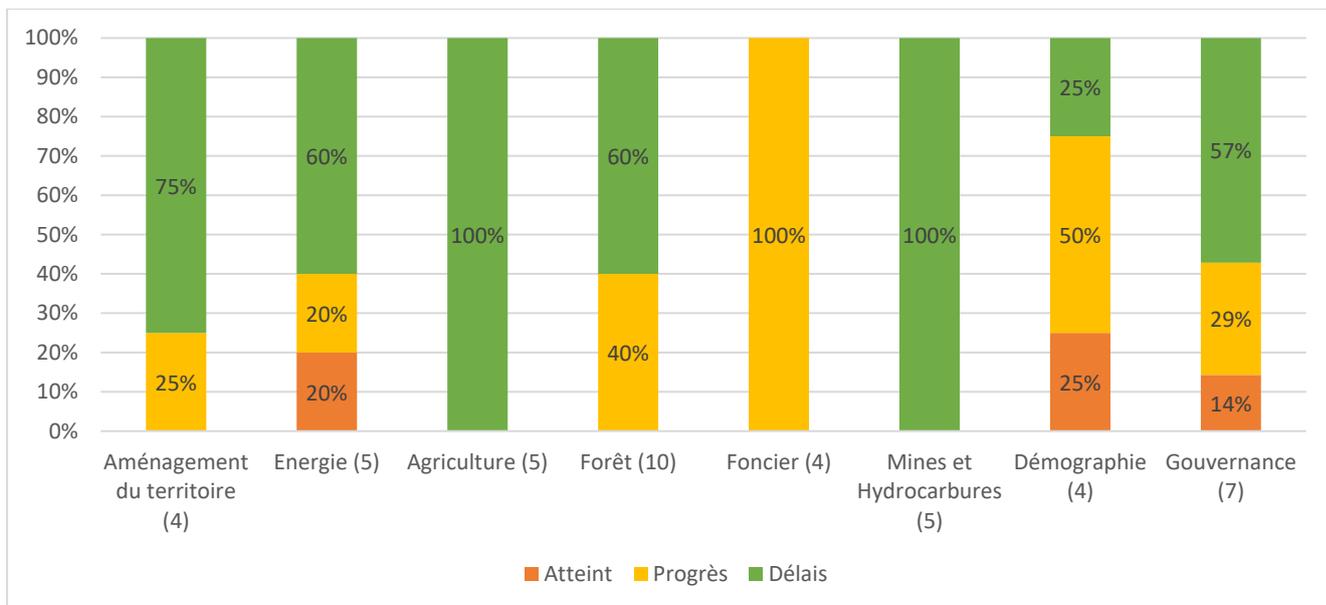


Figure 3 : Statut de l'atteinte des jalons 2023 par pilier (Source : Mise à jour à la suite de la Revue annuelle 18 mars 2023)

Il ressort de l'évaluation des progrès sur l'atteinte des jalons 2021-2023, faite lors de la revue annuelle du mois de mars 2024, que 50% des jalons 2021-2026 ont été soit atteints (23%) soit en cours (27%) (Figures 4 et 5 ci-dessous).

La figure 4 souligne le bilan d'évaluation des jalons 2021-2022-2023 et la figure 5 le statut d'atteinte des jalons 2021-2022-2023 par pilier sectoriel. Il faudra noter qu'au cours de l'année 2023, aucun jalon n'a été reporté sur décisions contrairement aux années précédentes.

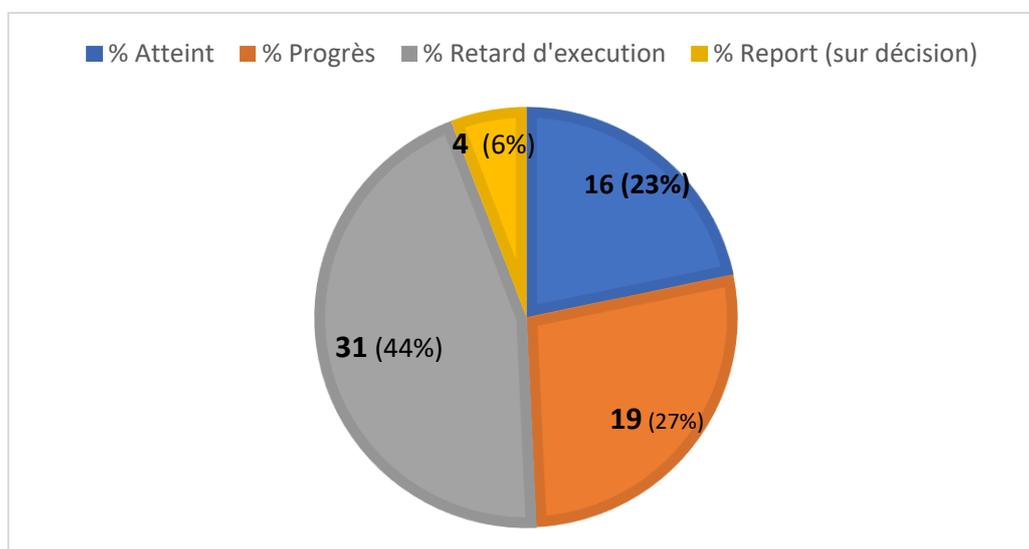


Figure 4 : Bilan de l'évaluation des jalons 2021-2022-2023

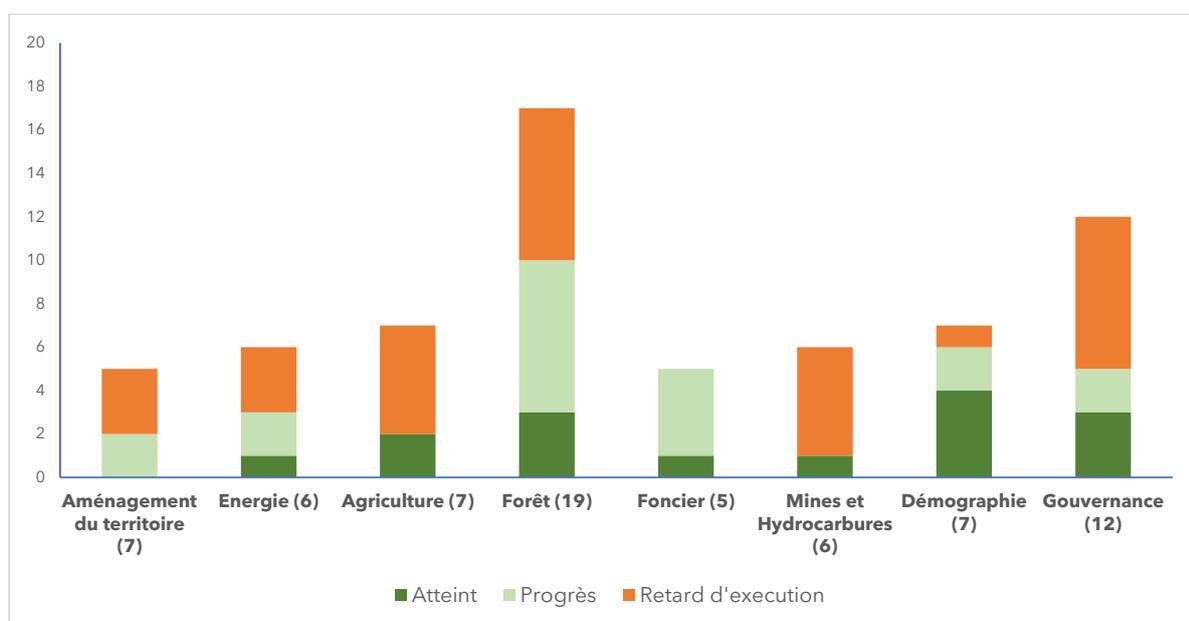


Figure 5 : Statut d'atteinte des jalons 2021-2022-2023 de la 2ème Lettre d'Intention par pilier sectoriel (données de mars 2024)

3.2. Indicateurs harmonisés

Sur base de la matrice d'indicateurs harmonisés qui ont été élaborés et acceptés par les SE FONAREDD et CAFI ainsi que les agences d'exécution, qui permettent d'alimenter le cadre des résultats du Plan d'Investissement REDD+ de la RDC, il y a lieu de renseigner sur les avancées des jalons de la Lettre d'Intention. Les tableaux ci-dessous présentent le progrès de ces indicateurs qui couvrent les différents piliers de la LOI, suivant chaque programme financé par le FONAREDD et au regard des résultats atteints. Ces tableaux résument les résultats cumulés (atteints) sur les quatre dernières années (Tableau 9, Annexe 1) et les bénéficiaires directs et indirects de ces réalisations par pilier et par programme (Tableau 10).

La base de données SIG du FONAREDD centralise toutes les données géoréférencées des plantations, des Plans Simples d'Aménagement des Territoires, des Savanes mises en défens (régénération naturelle assistée), des Concessions Forestières des Communautés locales, des infrastructures, des champs de cultures vivrières, etc.

Tableau 10 : Résultats cumulés des Programmes selon les activités réalisées

| Réalisations et programmes | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Résultats cumulés 2023 |
|---|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Organes de gestion dans les PIREDD (CLD+CDG+CDV) | 2523 | 1087 | 1490 | 2179 | 2602 |
| Plan Simple d'Aménagement de territoire dans les PIREDD | 1460 | 349 | 496 | 643 | 867 |
| Superficie de PSAT (ha) (PIREDD) ⁴ | | | | 8 474 607 | 9 778 635 |
| Culture pérennes (ha) (PIREDD, Programme savane et PA) | 54976 | 2099 | 7236 | 14211 | 22 321 |

⁴ Les données présentées en 2022 considèrent également les réalisations des années précédentes mais qui n'ont pas été désagrégée par année dans les rapports des agences.

| Réalisations et programmes | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Résultats cumulés 2023 |
|---|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Agroforesterie / Energie (ha) (PIREDD, PA et PSFD) | 20090 | 1850 | 4889 | 5299 | 13 217 |
| Cultures vivrières (ha) (PIREDD, PA) | 181400 | 4496 | 16 407 | 20 292 | 34 913,5 |
| Forêt/CFCL (ha) avec titres (PIREDD et PA) | 830006 | 123424 | 165424 | 361046 | 592 808 |
| Savanes mises en défens (ha) (PIREDD) | 67000 | 2118 | 15334 | 27475 | 41 113 |
| Foyers améliorés distribués (PIREDD et programme Energie durable) | 103200 | 29859 | 11204 | 91811 | 138 897 |
| Ponts/dalot (PIREDD et PA) | 62 | 0 | 4 | 52 | 76 |
| Km route entretenue (PIREDD et PA) | 710 | 0 | 210 | 244 | 326 |
| Bâtiments réhabilités (PIREDD et PA) | 95 | 0 | 16 | 26 | 744 |

De ce tableau sur les indicateurs harmonisés, certaines avancées sont notées depuis le démarrage des programmes. En ce qui concerne les organes locaux de gouvernance (CLD, CDG, CD), sur les 2 523 organes attendus de tous les PIREDD, 2 602 organes ont été installés en fin décembre 2023 (soit 103% des réalisations). Ce dépassement est justifié par le PIREDD Maniema qui a capitalisé 311 organes de gouvernance mis en place avant le programme mais encadrer lors de la mise en œuvre. Malgré le fait que le nombre d'organes locaux de gouvernance est largement supérieur à la cible initiale, il est souhaitable de vérifier ce que représente cette réalisation par rapport au nombre de terroirs villageois (par exemple nombre de villages ou groupements disponibles) de la zone d'intervention. Le SE FONAREDD encourage les agences de mise en œuvre de suivre à travers des missions de vérification l'impact de ces organes en termes de fonctionnalité et de couverture de l'ensemble des terroirs villageois dans les zones des programmes intégrés.

De même, pour les schémas d'aménagement de territoires (PSAT), seuls 59% d'entre eux sont déjà mis en place en fin décembre 2023. Le PIREDD Kwilu n'a atteint que 25% de plans prévus de son Prodoc. Suite à l'évaluation indépendante faite à ce programme en février 2022, la recommandation d'améliorer la production de PSAT a été formulée. Au cours de l'année 2023, aucun nouveau PSAT n'a été mis en place dans ce PIREDD et les améliorations ont été portés aux anciens PSAT produits. La superficie couverte par les PSAT de manière cumulative pour l'année 2023 est de 9 750 918 ha. Cette superficie pourrait changer selon que les shapefiles seront fournis par les agences.

Sur les 54 976 ha des cultures pérennes prévues par les différents PIREDD et programme savanes et PA, environ 22 321 ha ont été réellement installés en fin décembre 2023. Ce qui démontre une évolution cumulée d'environ 41% seulement. Le programme savane n'a réalisé que 6% de sa prévision. Ceci se justifie par le fait que la majorité des programmes y compris, Savane, ont adopté l'approche de développer les plantations à travers les associations et les coopératives villageoises étant donné le coût de mise en place des plantations de cultures pérennes. Ces associations devraient avoir accès aux crédits agricoles pour réaliser ce travail. Malheureusement, la majorité d'institutions de microfinances n'ont pas facilité l'accès à ces crédits malgré l'appui des programmes. Elles ont estimé le risque d'octroi de crédit. Les discussions se poursuivent pour lever le blocage. Ainsi, les programmes se sont mis à réaliser les études filières et à appuyer la structuration des communautés avant de trouver les possibilités d'installer ces cultures. C'est dans ce cadre que le Programme peuples autochtones compte poursuivre la mise en place des cultures pérennes dans le cadre d'addendum.

Dans le domaine d'agroforesterie, 13 217 ha des plantations agroforestières et de production de bois énergie ont été installées par les différents PIREDD, le programme savane et PA. Les superficies de forêts en agroforesterie ont été ajoutées à celles de plantations de bois énergie pour l'analyse cumulée. Cela représente 65,7% de réalisations jusqu'à décembre 2023 par rapport à la cible initiale. Pour le PIREDD Mongala qui n'a réalisé que 14% des plantations prévues dans le Prodoc, l'année 2023 a été meilleure par le fait que pour les trois premières années, le programme n'avait installé aucune plantation agroforestière. Les années précédentes, le programme s'était concentré sur le choix des sites, l'identification des acteurs et la régularisation des questions foncières.

En ce qui concerne les cultures vivrières, le PIREDD oriental avait prévu 88% des cultures vivrières de tous les programmes du portefeuille FONAREDD-CAFI, soit 160 000 ha. Jusqu'en fin décembre 2023, 14% seulement de ces superficies avaient été couvertes par les cultures vivrières par les PIREDD oriental. Cela démontre l'inefficacité de ce programme.

Trois programmes ont prévu de développer les CFCL (Forêts communautaires), PIREDD Equateur, PIREDD Maniema et PA. Tous ces programmes ont atteint environ 71% de leur cible, soit 592 808 ha des forêts passées sous CFCL sur les 830 006 ha prévus dans les différents prodocs. Ce succès permet à la République Démocratique du Congo de bien s'aligner sur la stratégie 30x30 du cadre de Montréal. A l'heure actuelle, la RDC a atteint environ 4 000 000ha ([3 613 573 ha présentés sur le site du ministère à l'heure actuelle en attendant l'actualisation des données de l'Equateur](#)) de forêt communautaire dans la phase actuelle de la politique de la foresterie communautaire (phase pilote). Sur cette réalisation, les programmes appuyés par les fonds ont contribué à 15% à 16% de cette réalisation selon que les données sont actualisés (décembre 2023) et la cible veut atteindre une contribution de 21% à 23%.

Plusieurs PIREDD ont aligné l'activité de mise en défens de la savane pour la régénération naturelle de la forêt. Il s'agit de PIREDD Equateur, PIREDD Kwilu, PIREDD Maniema, PIREDD Mai-Ndombe, PIREDD Oriental et PIREDD Mongala. Sur les 67 000 ha prévus par ces programmes, 41 113 ha sont déjà installés en décembre 2023. Ce résultat montre une réalisation accumulée de 61 % de la prévision. Cependant, pour le PIREDD Oriental, la donnée rapportée par l'agence était de 6480 ha. Après la deuxième mission de vérification indépendante effectuée pour ce programme en 2023, la superficie d'environ 173 ha a été validée et pris en compte dans le rapport consolidé de FONAREDD. Ce programme a manifesté plusieurs soucis dans la réalisation d'activités au cours de l'année 2023 sans fournir les raisons majeures.

Dans le secteur d'énergie, deux programmes (Energie et PIREDD Equateur) ont prévu la vulgarisation des foyers améliorés (FA) pour la réduction de la consommation du bois énergie (un des moteurs de dégradation forestière en RDC). Sur les 103 200 FA prévus, 138 897 FA ont été réellement vulgarisés jusqu'à décembre 2023 (soit 134% de réalisations cumulées). Le programme énergie a vulgarisé 136% des FA prévus grâce à la mise en place d'un fonds de défis qui a permis aux acteurs bénéficiaires de ce fonds de pénétrer plus le marché au-delà de l'attente initiale du programme. Le PIREDD Oriental a réalisé la distribution de 3500 foyers améliorés pour l'année 2023 mais qui n'ont pas été confirmés par la deuxième mission de vérification indépendante.

Dans le secteur de construction des ponts/dalots, le PIREDD Equateur et PIREDD Mai Ndombe qui ont prévu ces activités ont réalisé 123% de la prévision, 76 ponts/dalots construits sur le 62 prévus initialement. Par contre dans le domaine de construction des infrastructures, les PIREDD Maniema,

PIREDD oriental, PIREDD Mai Ndombe, Programme Foncier et PA qui ont prévu cette activité dans le prodoc respectif n'ont pas beaucoup avancé. Sur l'ensemble de ces programmes, la réalisation moyenne est de 46%. Le PIREDD Maniema n'a réalisé que 8% de sa prévision, 28% pour le PIREDD oriental et 50% pour le programme foncier. Les discussions sont en cours entre le SE FONAREDD et les agences pour l'amélioration de ce secteur d'activité.

Dans le cadre d'activités d'entretiens de route, la réalisation cumulée reste de 46% en décembre 2023. Cette activité a été prévue par le PIREDD Maniema et PIREDD Mai Ndombe. Au Maniema la réalisation à la fin décembre est uniquement de 7% alors que le programme reste avec deux ans de mise en œuvre. Les efforts sont à fournir pour ce cas.

En ce qui concerne les bénéficiaires, le secteur forêt est celui qui possède plus des bénéficiaires directs (58%). Les activités de CFCL, la mise en défens de savane sont les activités ayant mobilisées plus de communauté. En deuxième lieu viennent les activités du secteur d'aménagement du territoire (22%). Il s'agit de la distribution des semences vivrières et pérennes, la gestion forestière et la mise en place de PSAT. L'agriculture couvre 16% des populations atteintes. Les appuis en agriculture concernent la dotation des outils aratoires, intra agricoles, formation en pratiques agricoles durables. L'évaluation de l'impact réel des interventions du programme dans la zone devrait passer par la connaissance de proportion de la population atteinte par les activités du programme. Pour l'instant le rapport annuel des agences ne fournit pas cette information pour apprécier l'impact sur terrain des activités réalisées.

Par ailleurs, la compréhension du concept bénéficiaires direct et indirect est complexe et pas toujours uniforme à toutes les agences. Le canevas du rapport annuel fournit les lignes directrices sur les définitions précises des bénéficiaires, qui ont également été partagées aux agences lors d'une réunion conjointe entre CAFI et le FONAREDD, en décembre 2023, pour les aider à rapporter ces données. Pour l'année 2023, la cohérence entre les chiffres et les définitions n'a pas été vérifiée sur terrain auprès des agences, et les chiffres sont donc présentés tels que soumis dans les rapports des projets. Ces chiffres ont été confirmés par les agences contactées par le Fonds. Toutefois, les missions de suivies sur terrain permettront d'apprécier la prise en compte de ces définitions dans le rapportage 2024.

La participation de femmes par types d'activités est présentée en annexe 2.

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects

| Secteurs | Nombre bénéficiaires | | Natures d'appui |
|---------------------------|-----------------------|------------------------|--|
| | Bénéficiaires directs | Bénéficiaires indirect | |
| Aménagement du Territoire | 397 186 | 2 760 063 | Cartographie participative, processus d'aménagement, semences vivrières |
| Energie | 43 485 | 474 | Production des fours améliorés, production charbon vert, charbonnier avec PSE pour pépinières ou plantations, Mise en place des plantations énergétiques |
| Agriculture | 287 876 | 346 513 | Outils aratoires, intrants agricoles, sensibilisation sur les pratiques agricoles durables, chaîne de valeur, appui PSE, production ananas, communautés appuyées en obtention CFCL |

| Secteurs | Nombre bénéficiaires | | Natures d'appui |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|--|
| | Bénéficiaires directs | Bénéficiaires indirect | |
| Forêts | 1 048 501 | 913 000 | Communauté demandant CFCL, gestion PSE, collecte miel, apiculture, culture pérenne, élaboration PSAT |
| Foncier | 14 614 | 114 248 | Païement des droits fonciers, processus CFCL et CPEDD, paysans avec titres fonciers individuels des plantations |
| Mines et Infrastructures | 21 | 0 | territoires communautaires où les dalots sont construits |
| Démographie | 4 154 | 270 | Sensibilisation sur la démographie culinaire et éducation nutritionnelle, suivi des méthodes contraceptives, alphabétisation |
| Gouvernance | 12 997 | 1 080 601 | (Renforcement des capacités et participation aux groupes de travail, communauté pour la sensibilisation et de renforcement de capacités en exploitation artisanale du bois, Formations diverses en gouvernance, formation en structuration, AVEC, CLD, CLG, CLV, Habitants des terroirs ayant des CLD) |

3.3. Réalisations des jalons par pilier

Dans ce chapitre relatif aux réalisations des jalons par pilier, nous allons présenter tous les jalons ayant échéances en 2023 tout en tenant compte du fait qu'un jalon de l'échéance en 2024 a été atteint en 2023.

3.3.1. PILIER AGRICULTURE

Rappelons une des réalisations majeures du pilier agriculture est l'élaboration de la politique agricole durable de la RDC adoptée en conseil du ministre le 17 février 2023.

a) Programmes contribuant au progrès du pilier agriculture

Etant donné que l'agriculture sur brûlis est considérée comme le principal facteur de la déforestation et dégradation des forêts, les fonds mobilisés par le FONAREDD à travers le financement CAFI sont orientés de manière à apporter une réponse durable dans les pratiques de l'agriculture durable et permettre au pouvoir public ainsi qu'aux ménages ruraux de règlementer les activités du secteur agricole en faveur de bonnes pratiques agricoles à faible impact sur les forêts à travers les investissements agricoles réalisés dont l'agroforesterie, les cultures pérennes et la mise en défens.

Durant l'année 2023, deux (2) programmes sectoriels et six (6) programmes intégrés ont contribué à atteindre les objectifs assignés dans ce pilier. Pour les programmes sectoriels, on a le programme d'appui à la mise en valeur des zones des savanes et des forêts dégradées (PSFD) et projet d'Appui aux communautés dépendantes de la Forêt en République Démocratique du Congo (PACDF ou PA). Pour les programmes intégrés, il s'agit de PIRRED Oriental, PIREDD Mongala, PIREDD Equateur, PIREDD Mai-Ndombe, PIREDD Maniema et PIREDD Kwilu.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons pour le pilier agriculture

Au total 5 jalons dont les objectifs sont fixés pour 2023 sont visés dans le LOI2. Le tableau suivant montre le niveau d'avancement dans l'atteinte de ces jalons.

Tableau 12 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier agriculture

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|--------------------|-------------|--|
| Les contrats de concessions agricoles sont publiés au moins annuellement sur le site web du Ministère sectoriel, accessible au public. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |
| Une cartographie du potentiel de production agricole durable , intégrant la préservation des forêts et des tourbières, est réalisée pour les cultures de rente clés [par ex., café, cacao, palmier à huile, hévéa, etc.] d'ici [fin 2023], en s'appuyant sur l'étude sur le potentiel agricole réalisé dans le cadre du Pilier Aménagement du territoire. | Progrès | Oui | Etude en cours conjointement entre le MINAGRI et le MINAT avec le fonds PARAT. |
| Un processus participatif de réflexion et de définition sur l'agriculture de taille intermédiaire , ses besoins spécifiques, et comment l'accompagner pour permettre d'en réduire l'impact sur les forêts tout en répondant aux besoins du pays, en ligne avec les objectifs de la présente lettre d'attention, sur base du contexte spécifique de la RDC et informé par les bonnes pratiques nationales et internationales dans des pays similaires. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |
| Le Ministère sectoriel notifie formellement les partenaires au développement et les Gouverneurs de Province d'assurer la cohérence entre, d'une part, les programmes d'aide publique au développement et les programmes provinciaux incluant les investissements publics et privés et, d'autre part, les orientations de la Politique agricole nationale ainsi que les prescriptions des Schémas/Plans d'AT [notamment ceux développés dans le cadre des PIREDD], d'ici [fin 2023]. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon est en attente d'une notification formelle du ministère sectoriel sur les orientations du document de la politique et la réalisation des sensibilisations sur le terrain. Le SE FONAREDD et le ministère sectoriel vont échanger au courant du premier semestre 2024 sur la réalisation de ce jalon. |
| Un Plan ou feuille de route pour augmenter graduellement l'allocation et l'exécution budgétaires domestiques au secteur de l'agriculture est adopté d'ici [fin 2023]. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier agriculture

Parmi les réalisations majeures sur le terrain on peut retenir les dispositifs d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants agricoles opérationnels dans tous les PIREDD et les programmes sectoriels. Pour l'année 2023, 10 320.4 ha des cultures pérennes (cacaoyer, kolatier, caféier, palmiers à huile et arbres fruitiers) ont été plantées dans les zones savanicoles et les forêts dégradées ; 14 621,5 ha des cultures vivrières mises en intercalaires des cultures pérennes. De manière cumulative jusqu'à la fin 2023 : (i) 22 321 ha des cultures pérennes (cacaoyer, kolatier, caféier, palmiers à huile et arbres

fruitiers) sont plantées dans les zones savanicoles et les forêts dégradées ; (ii) 34 913,5 ha des cultures vivrières mises en intercalaires des cultures pérennes ; (iii) 287 876 personnes sont bénéficiaires directs de l'appui agricole en cultures pérennes, fruitières et vivrières dans les PIREDDs (Oriental, Equateur, Mai-Ndombe, Mongala, Kwilu et Maniema) ainsi que dans le programme de mise en valeur des zones des savanes et des forêts dégradées savanes et le programme d'appuis aux communautés dépendantes de la forêt (Peuples Autochtones).

3.3.2. PILIER ENERGIE

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Energie

L'approvisionnement des centres urbains en bois énergie et son utilisation à près de 95% (bois ou charbon de bois) pour la cuisson des aliments dans les ménages et par le secteur productif dans les zones forestières font partie des principales causes directes de la déforestation et de dégradation des forêts en RDC.

D'une part, le financement par le FONAREDD du programme sectoriel (Energie) a pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre des solutions énergétiques permettant de réduire la consommation de bois énergie. D'autre part, les programmes intégrés financés par le FONAREDD dont les PIREDDs : Kwilu, Mai-Ndombe, Equateur, Oriental, Maniema et Mongala ont des objectifs énergétiques. Ces programmes intégrés, au travers l'agroforesterie, permettent la restauration des écosystèmes dégradés ainsi que la production des bois énergie. Ils soutiennent la production et la vulgarisation des foyers améliorés pour la réduction de la consommation de charbon de bois.

Les programmes sectoriels, projet d'Appui aux communautés dépendantes de la Forêt en République Démocratique du Congo (PACDF) et programme d'appui à la mise en valeur des zones des savanes et des forêts dégradées (PSFD) contribuent aussi à travers l'agroforesterie (la plantation des arbres à croissance rapide pour le bois énergie) dans l'objectif de la restauration de la forêt et la production des bois énergie.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons pour le pilier Energie

Cinq jalons dont les objectifs sont fixés pour 2023 sont visés dans le LOI2 pour le pilier énergie.

Tableau 13 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 pilier Energie

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|-------------|-------------|---|
| Un mécanisme de coordination intersectorielle sur la question de l'énergie durable, qui intègre la cuisson propre, est défini par un acte juridique et rendu fonctionnel d'ici fin 2023 avec au moins 2 réunion /an à partir de 2022 | Atteint | Oui | Conseil National de l'Energie a pris en compte les recommandations du jalon (depuis la retraite de Zongo). |
| (...) et une clarification des mandats respectifs et des synergies nécessaires d'ici fin 2023. | Non réalisé | Oui | Au courant de l'année 2023 le programme énergie en partenariat avec la FAO ont réalisé les sessions spéciales sur le bois énergie pour le renforcement des synergies entre acteurs en marge de Etats généraux sur les forêts. |

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|-------------|-------------|---|
| La politique énergétique reconnaît l'importance de l'établissement de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie, avec un portage institutionnel multipartite clair pour le pilotage de leur mise en œuvre | Progrès | Oui | La politique a été validée et finalisée au niveau technique et comprend en son Axe 4 de l'objectif 1 de la biomasse-énergie qui vise le développement de schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie (p 22 de la PNE). L'évaluation environnementale stratégique est en cours. |
| Le cadre légal, réglementaire et fiscal du gaz de pétrole liquéfié (GPL), est adopté d'ici [2023]. | Non réalisé | Oui | Le plan directeur de la ville de Kinshasa a été fait et une feuille de route adoptée. Les consultations des acteurs publics et privés y compris les PTF et la société civile ont été réalisées. |
| Un plan ou feuille de route est adopté d'ici [fin 2023] visant à augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du budget national en appui à la mise en œuvre de la présente lettre d'intention dans le secteur de l'énergie. | Non réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier Energie

Pour l'année 2023, le nombre de nouveaux ménages utilisant les foyers améliorés comme source d'énergie dans les zones cibles du programme Energie se présente de la manière suivante : Kinshasa (18205), Lubumbashi (3964), Goma (4244), Bukavu (1664) et Equateur (5000). De manière cumulative jusqu'à décembre 2023, les ménages utilisant les foyers améliorés comme source d'énergie sont respectivement : Kinshasa (49 558), Lubumbashi (10 250), Goma (41 001), Bukavu (3 395) et Equateur (6 017).

Pour le GPL, le nombre de ménages utilisant cette source d'énergie pour la cuisson principale ou secondaire dans les zones cibles est de 612 ménages pour la ville de Bukavu et de 1400 pour la ville de Goma en 2023. Le nombre de ménages utilisant le GPL comme source de cuisson principale ou secondaire dans les zones cibles est de 3 216 ménages pour la ville de Bukavu et de 7197 pour la ville de Goma de manière cumulative.

La proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie propre pour la cuisson, dans la zone cibles, a atteint à la fin de 2023, 18,6 % à Lubumbashi, 13,7 % à Bukavu, 55,5 % à Goma et 38,6% à Kinshasa. Cette proportion a été de 4 % à Lubumbashi, 3 % à Bukavu, 22,55% à Goma et 1,8% à Kinshasa pour uniquement l'année 2023.

En 2023, 47 086 foyers améliorés ont été disséminés dans les zones de programme Energie (42502) ainsi que dans trois PIREDD ; Equateur (2517) et Maniema (2067)). Cette réalisation a permis d'atteindre au total 1 148 776 ménages utilisant les foyers améliorés dans les zones de programme Energie ainsi que dans trois PIREDD : Equateur (6 017) et Maniema (2067). La durée de vie moyenne de ces foyers améliorés est de 29 mois (environ 2,5 ans). Le taux d'utilisation régulière (tous les jours) de ce foyer est de 91%.

En termes d'emplois créés, 1 055 emplois directs ont été créés jusqu'à décembre 2023 par le programme Energie avec 331 femmes et 429 jeunes. De ces emplois, 85% de personnes ont déclaré être satisfaites et épanouies dans ce métier.

Cette réalisation a permis de réduire 0.13% de pertes de forêt due à la production de bois-énergie dans ces zones. Durant la période de janvier 2021 à décembre 2023, 1012 ha de forêt ont été sauvés par l'utilisation de l'énergie et 110 452 tonnes de CO2 ont été évitées par l'usage de foyers améliorés et réchauds à GPL au cours de la même période. Pour plus de détail sur ces résultats, veuillez consulter le [Rapport d'évaluation des indicateurs d'impacts du fonds de défis et d'incubation pour la cuisson propre](#).

L'adoption des foyers améliorés a eu comme incidence la réduction des dépenses des ménages liées à l'énergie de cuisson dans les zones cibles du programme de 8% pour les usagers de foyers améliorés et de 15% pour ceux de réchauds à GPL ainsi qu'à la réduction de la consommation de bois-énergie.

Pour l'année 2023, 7 918 ha d'arbres à croissance rapide dont acacia pour la production de bois-énergie ont été installés dans les PIREDDs ainsi que dans les programmes sectoriels (PACDF et PSFD). De manière cumulative, 13 217 ha d'arbres à croissance rapide ont été installés dans les PIREDD ainsi que dans les programmes sectoriels (PACDF et PSFD). Ces plantations représentent un appui majeur contre l'exploitation forestière pour la production de bois énergie. Cet effort de reforestation et mis en défens permet aux programmes de réduire la pression de carbonisation sur la forêt naturelle par les communautés locales.

Dans les zones cibles de programme en énergie, 1055 emplois ont été créés depuis le début du projet pour les foyers améliorés dont 331 femmes et 429 hommes.

43 485 personnes ont bénéficié directement du pilier énergie dans les PIREDD en 2023. De 2021 à 2023, environ 152 276 ménages utilisant les foyers améliorés dans les zones cibles du programme énergie (913 656 personnes) et 26 137 ménages utilisant les réchauds GPL soit 156 822 personnes. De manière cumulative, cela fait 1 070 478 personnes qui ont bénéficié directement du programme de consommation durable et substitution partielle au bois-énergie en RDC.

3.3.3. PILIER FORET

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Forêt

Le pilier forêt a été soutenu par huit programmes dont deux sectoriels (PA et PGDF) et six programmes intégrés (Equateur, Maniema, Mai-Ndombe, Oriental, Kwilu et Mongala).

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier forêt

Le pilier Forêt compte au total 11 jalons 2023 dont 4 jalons sont en cours (en progression) et 7 jalons non encore réalisés.

Tableau 14 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier Forêt

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|--|---------|-------------|--|
| Le concept de forêt dégradée sera défini et identifié pour les divers types de forêts de la RDC, dans le cadre d'un processus national participatif et multi-sectoriel, d'ici fin 2023. | Progrès | Oui | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. Feuille de route validée par le Conseil consultatif des forêts. |

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|--|--------------------|-------------|--|
| | | | Mise en œuvre de la feuille de route à suivre. |
| Le concept de forêts de grande valeur et des tourbières est défini au travers d'un processus participatif et multisectoriel, en tenant compte des bonnes pratiques locales, nationales et internationales sur la prise en compte et la valorisation des stocks de carbone et des valeurs de biodiversité d'ici [fin 2023]. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. Etude sur le capital forestier en cours de validation pour donner les orientations pouvant valider les concepts Le SE FONAREDD et le ministère sectoriel vont échanger au courant du premier semestre 2024 sur la réalisation de ce jalon. |
| Evaluer l'efficacité du contrôle forestier et développer sur cette base des stratégies provinciales de priorisation des contrôles basées sur le risque d'illégalité afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources limitées des services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD dédiées au contrôle forestier. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |
| En parallèle, initier une réflexion sur le rôle de l'observation indépendante mandatée et non-mandatée dans le cadre du Conseil consultatif des forêts pour renforcer le soutien de la société civile au contrôle forestier, en coordination avec les services centraux, déconcentrés et décentralisés du MEDD. | Non encore réalisé | Oui | Financement dans le cadre de PGDF |
| La politique forestière est élaborée et adoptée d'ici [fin 2023], résultant d'un processus participatif et transparent avec toutes les parties et intégrant (i) les principes d'Aménagement du Territoire et de la préservation des forêts de grande valeur et des tourbières, ainsi que (ii) des modèles locaux et communautaires de gestion des forêts. | Non encore réalisé | Oui | Financement dans le cadre de PGDF En attente d'un consensus sur la feuille de route du processus d'élaboration de la politique entre PGDF, Administration forestière et FONAREDD-CAFI |
| Le Code forestier est révisé d'ici [fin 2023] pour intégrer (i) les orientations stratégiques de la politique forestière, y compris les avancées et les défis liés à la REDD+, à la gestion industrielle, artisanale et communautaire des forêts ; (ii) le renforcement de la pénalisation des infractions forestières et fauniques ; et (iii) les nouvelles dynamiques de conservation, de protection de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature. | Non encore réalisé | Oui | Financement dans le cadre de PGDF En attente de la validation de la politique forestière |
| Dans le cadre de l'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles , les mesures efficaces d'évaluation, les standards de qualité et les procédures prévues par le Code forestier et ses mesures d'application (notamment le <i>Décret n° 08/09 du 08 août 2008 fixant la procédure d'attribution des concessions forestières</i> et le <i>Décret n°011/25 du 20 mai 2011 modifiant ledit Décret n° 08/09 du 08 août 2008</i>) | Non encore réalisé | Non | En rapport avec la levée de moratoire et de la validation de la politique forestière. |

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|--------------------|-------------|--|
| en termes notamment (i) d'adjudication, (ii) d'enquête publique préalable, (iii) de négociation des clauses sociales avec les communautés dans le cadre du cahier des charges, et (iv) d'observation indépendante du processus, sont respectés, conformément au cadre réglementaire. | | | |
| Élaborer et adopter un guide de bonne pratique d'ici fin 2023, en vue d'atteindre 5 millions d'hectares au total de Concessions Forestières des Forêts des Communautés Locales (CFCL) d'ici à fin 2031. | Non encore réalisé | Non | Financement n'est pas garanti pour l'instant même pas dans le cadre d'appui aux jalons. |
| Les Rapports biennaux actualisés (BUR) sont soumis à la CCNUCC, intégrant les données les plus à jour issues du processus national REDD+, en tenant compte de la CDN révisée. | Progrès | Non | Existence d'un arrêté demandant au DIAF de se rassurer de l'exécution |
| La CDN révisée est alignée sur les données les plus récentes issues du processus REDD+, avant d'être soumise à la CCNUCC et le pays répond aux engagements de communication auprès de la CCNUCC de manière régulière. | Progrès | Non | Les données existent mais en attente de leur publication pour la révision CDN. |
| Les données de déforestation et de dégradation des forêts générées à l'échelle nationale et provinciale par le SNSF, ainsi que les données [clés] de l'inventaire forestier national, sont mises à jour annuellement et améliorées graduellement, après adoption d'une méthodologie unique pour la RDC, tenant compte des nouvelles technologies et standards disponibles, en portant attention à la comparabilité entre périodes ; elles sont mises à disposition sur la plateforme Terra Congo d'ici [fin 2022] puis annuellement | Progrès | Oui | Les données existent mais en attente de leur publication. Le SE FONAREDD et le ministère sectoriel vont échanger au courant du premier semestre 2024 sur la réalisation de ce jalon. Financement sous PGDF |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier Forêt

Au courant de l'année 2023, 10 CFCL couvrant une superficie de 234 613 ha ont été attribuées (Voir quelques arrêtés pour le Maniema [Arrêté attribution CFCL Mpande](#), [Arrêté attribution CFCL Baya II](#), [Arrêté attribution CFCL Mwanga](#), et [Arrêté CFCL N'Sanguli](#)) ce qui représente 587 835 ha de CFCL avec des titres établis pour les CFCL dans tous les PIREDD. De manière générale, 108 CFCL ont été octroyées jusqu'en 2023 pour les PIREDDs (dont [28 CFCL pour le PIREDD Equateur](#) en décembre 2023).

Au total 13 638 ha ont été mis en défens dans les PIREDD pour l'année 2023. Cela fait 41 113 ha mis en défens de manière cumulative en considérant les PIREDD. Pour l'année 2023, 7 918 ha d'agroforesterie et énergie avec les essences à croissance rapide, soit un total de 13 217 ha de manière cumulée.

1 048 501 personnes ont bénéficié directement du pilier forêt dans les PIREDD ainsi que dans les programmes sectoriels à travers les activités de mise en défens, l'élaboration des PSAT, le PSE (plantations agroforestières et en bois énergie) jusqu'à décembre 2023.

3.3.4. PILIER NORMES: MINES ET HYDROCARBURES

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Mines et hydrocarbures

Suivant les termes de référence pour le développement d'un programme Normes dans les mines et hydrocarbures, un document de programme a été élaboré et approuvé par le COFIL du Fonds pour

une durée de 48 mois et pour un montant de six millions USD. Le décaissement de la 1^{ère} tranche de 3M\$ du financement a été conditionné par la présentation du planning initial d'atteinte des principaux livrables (et résultats quantitatifs associés) et y compris ceux qui déclencheront le décaissement de la 2^{ème} tranche ainsi que la présentation du Plan de travail et budget annuel (PTBA) détaillé pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du projet.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier Mines et hydrocarbures

Cinq jalons comptent pour l'année 2023. Malheureusement, tous n'ont pas encore été réalisés suite à l'attente du démarrage du programme sectoriel Normes Mines et Hydrocarbures qui doit les prendre en charge. Le comité de pilotage avait formulé en novembre-décembre 2023 les recommandations avant le décaissement de la première tranche notamment la présentation de plan initial d'atteinte des principaux livrables et d'un PTBA détaillé pour la première année de mise en œuvre du programme (voir [Décision](#)).

Tableau 15 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier Mines et hydrocarbures

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|--|--------------------|-------------|-----------------------------------|
| Démontrer la mise en œuvre des obligations légales de réalisation des évaluations environnementales et sociales par les opérateurs exerçant dans les secteurs forêt, mines, hydrocarbures, agriculture, infra et énergie, etc. | Non encore réalisé | Non | Programme en attente de démarrage |
| Respecter l'interdiction de toute activité minière et d'hydrocarbures incompatible avec les objectifs de conservation dans les aires protégées , conformément au cadre légal en vigueur. | Non encore réalisé | Non | Programme en attente de démarrage |
| Réaliser, en vue d'appuyer les processus de l'aménagement du territoire, une analyse pour déterminer dans quelle mesure les titres miniers et des hydrocarbures chevauchent avec et/ou ont un impact sur les aires protégées, les forêts de grande valeur et les tourbières , en vue d'adopter des mesures de prévention ou atténuation adaptées, et de publier et appliquer les résultats qui en découleront d'ici fin 2023. | Non encore réalisé | Non | Programme en attente de démarrage |
| Conditionner tout investissement minier et d'hydrocarbures dans la zone tampon d'aires protégées par le fait qu'il n'ait pas d'incidence négative sur l'aire protégée, et assujettir ces investissements à une étude d'impact environnemental et social préalable, assortie de son plan de gestion dûment approuvés, conformément au cadre légal en vigueur | Non encore réalisé | Non | Programme en attente de démarrage |
| Les Normes REDD+ sont élaborées de manière participative, adoptées et intégrées dans le Manuel d'Opérations et des Procédures des évaluations environnementales et sociales, en prenant en compte les meilleures pratiques nationales et internationales en relation avec la prévention, l'atténuation et la compensation (par ordre de priorité) des impacts négatifs directs et indirects des investissements miniers et des hydrocarbures, d'ici fin 2023. Les normes REDD+ sont assorties d'un mécanisme d'audit indépendant. | Non encore réalisé | Non | Programme en attente de démarrage |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier Mines et hydrocarbures

Aucune réalisation n'est à signaler sur le terrain pour l'instant étant donné que le programme Normes Mines et Hydrocarbures n'a pas encore débuté. Cependant les discussions sont en cours pour le démarrage au premier trimestre 2024.

3.3.5. PILIER AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Programmes contribuant au progrès du pilier aménagement du territoire

Pour traiter la question de l'aménagement du territoire, un programme sectoriel d'appui à la réforme de l'aménagement du territoire (PARAT) a été appuyé par le FONAREDD-CAFI. Les programmes intégrés, PIREDD ont considérés également la dimension de la planification de l'utilisation des terres (de l'espace) comme un pilier important de réduction de la déforestation et dégradation forestières.

Durant l'année 2023, le processus d'élaboration des outils d'aménagement du territoire s'est poursuivi dans tous les PIREDD : Equateur, Oriental, Kwilu, Maniema, Mongala et Mai-Ndombe. Cette activité constitue une opportunité de la planification du développement à plusieurs niveaux avec un accent particulier au niveau de terroir villageois.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier aménagement du territoire

Le pilier Aménagement du Territoire compte 4 jalons pour 2023 dont 1 jalon est en cours (en progrès) et 3 sont non encore réalisés.

Tableau 16 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier aménagement du territoire

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|--------------------|-------------|--|
| Des Conseils Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire (CPAT et CLAT) sont mis en place par des actes juridiques dans au moins deux Provinces-pilotes d'ici [fin 2023], et dans tous les autres PIREDD d'ici fin 2026. | Non encore réalisé | Oui | Mesure d'application de la loi, en attente de promulgation. Source de financement appui aux jalons |
| Un annuaire national de ressources naturelles du sol et sous-sol , en termes d'inventaires des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables, est réalisé d'ici fin 2023 sur base des informations fournies par les Ministères sectoriels d'ici 2022, et permet d'élaborer une ébauche préliminaire de l'Atlas d'aménagement du territoire rassemblant la représentation cartographique des données de l'Annuaire ainsi que les affectations sectorielles existantes et celles projetées. | Progrès | Oui | Ebauche de l'annuaire disponible, en attente de validation Financement programme AT |
| Dans le cadre des conflits d'affectation des terres existants, un processus d'arbitrage est impulsé, conformément à la loi, par l'Autorité compétente concernée (Premier Ministre, Gouverneur de Province, Autorité locale) sur base des directives proposées par le conseil d'aménagement du territoire de l'échelon concerné (national, provincial ou local) pour au moins [2-5] conflits d'affectation dans les aires protégées prioritaires. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |
| Tous les contrats d'affectations des terres (agriculture, forêts, mines, hydrocarbures) sont centralisés et publiés de manière transparente et mis à jour au minimum une fois par an sur une plateforme internet accessible à tous, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier aménagement du territoire

Un plan provincial d'aménagement du territoire (PPAT) élaboré dans le PIREDD Mongala et un autre plan est en cours de finalisation dans le PIREDD Kwilu (élaboration et validation des Termes de référence). Deux plans territoriaux d'aménagement du territoire (PTAT) élaborés dans le PIREDD Oriental.

En 2023, 224 PSAT ont été élaborés et validés. De manière cumulée, on a 867 PSAT (304) élaborés et validés dans les PIREDD depuis le début du processus. 5 Plans Locaux de développement élaborés et validés. La superficie de PSAT couvre 1 304 021 ha pour l'année 2023 et 9 778 635 ha de manière cumulative.

397 186 personnes ont bénéficié directement du pilier aménagement du territoire dans tous les PIREDD à travers le processus d'élaboration des PPAT, PTAT et des PSAT.

3.3.6. PILIER FONCIER

a) Programmes contribuant au progrès du pilier foncier

Le Programme sectoriel d'appui à la réforme foncière (PARF) a été financé par FONAREDD pour soutenir, l'harmonisation foncière afin de contribuer à la réduction d'émissions et participer à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ : « *les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole* ».

Ces programmes ont comme finalité la contribution à l'amélioration du cadre légal et réglementaire actuel de la gestion foncière, en intégrant les aspects spécifiques à la REDD. Ils permettent le renforcement des capacités de l'administration foncière dans certaines zones PIREDD (Kwilu, Mongala, Maniema et oriental) et le Ministère National (Formation, dotation en kit informatique, construction et réhabilitation des bâtiments de circonscription foncière).

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier foncier

Le pilier Foncier compte 4 jalons au total pour 2023. Tous ces jalons sont en cours de réalisation.

Tableau 17 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier foncier

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|---------|-------------|---|
| Politique foncière assortie d'un plan foncier national de mise en œuvre, adopté et publié d'ici [fin 2023] | Progrès | Oui | La Politique Foncière Nationale validée par le gouvernement le 17 novembre 2022. Le plan a été élaboré et est en attente de validation par les parties prenantes avant sa présentation au Conseil de ministre. |
| Une loi foncière est adoptée d'ici fin 2023 | Progrès | Oui | L'ébauche du projet de révision de la loi foncière validée au niveau technique et en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Elle a été validée par la commission PAJ, reste sa présentation à la plénière de l'Assemblée nationale pour son adoption. |

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|---------|-------------|---|
| Le Système d'informations foncières (SIF) et ses outils pour application en milieu rural et urbain sont élaborés et adoptés d'ici [fin 2023], en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes | Progrès | Oui | Le Système d'Information Foncière (SIF) et ses outils opérationnels et l'expérimentation en cours dans les territoires de Mambasa en Ituri et Inongo dans le Mai Ndombe. Outil présenté le 19 avril 2023 dans un atelier aux parties prenantes au processus de la réforme. Il reste un travail de re-visitation, consolidation et validation des outils par toutes les parties prenantes afin d'envisager leur endossement par un arrêté ministériel. |
| Les procédures d'attribution foncière prennent en compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales telles que définies dans la loi. En particulier, tel que défini dans l'ébauche de politique foncière, renforcer le régime de l'enquête préalable. | Progrès | Oui | Figure dans le document de politique adopté en 2015 par le Gouvernement. Il est prévu que ces principes soient renforcés au niveau de la loi en cours de formulation et qu'ils soient suivis des mesures d'application à élaborer. |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier foncier

Dans le secteur foncier, plusieurs réalisations majeures ont été atteintes jusqu'à la fin 2023. On peut noter notamment : la validation nationale de la politique foncière nationale, la révision et l'approbation de la nouvelle loi foncière y compris sa soumission au parlement et son examen et adoption par la commission PAJ de l'Assemblée Nationale, le renforcement des capacités de différents acteurs fonciers dont la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF, les agents fonciers de l'administration et les communautés locales), la définition d'un projet de plan foncier national, la mise en place d'un système d'informations foncières (SIF), l'instauration des CONAREF provinciales et leur équipement pour la mise en œuvre pilote de la réforme foncière et la sécurisation foncière à l'échelle provinciale.

D'autres réalisations du programme foncier sont la formulation d'un Manuel des procédures et guide méthodologique pour la sécurité foncière, l'élaboration du plan de renforcement de capacités pour la CONAREF, un plan/guide de renforcement de capacités pour les coordinations provinciales des CONAREF, le Développement d'un plan de communication pour la CONAREF et le développement d'un plan décennal de renforcement de capacités pour l'administration foncière.

De manière cumulative, 250 copies du document d'outils et supports de la politique de la communication foncière ont été produites. Environ 15 000 personnes ont bénéficié directement du pilier foncier dans certains PIREDD ainsi que dans le programme PARAF.

3.3.7. PILIER DEMOGRAPHIE

a) Programmes contribuant au progrès du pilier Démographie

Deux types programmes du FONAREDD interviennent dans le pilier démographie : le programme sectoriel (Programme de Mise à l'échelle de la Planification Familiale, PROMIS-PF) et les programmes intégrés. Au niveau de programmes intégrés deux PIREDD (Oriental et Equateur) ont retenu des activités liées à la planification familiale.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier Démographie

Le pilier Démographie compte 4 jalons au total pour 2023 dont : 1 atteint, 2 en cours et 1 non encore réalisé.

Tableau 18 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier Démographie

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|--------------------|-------------|--|
| Les comités provinciaux et locaux du Comité national de population (CONAPO), sont redynamisés et/ou installés dans au moins six provinces cibles d'ici fin 2023, | Non encore réalisé | Non | Ce jalon a été retiré du document PROMIS il sera pris en charge dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. |
| Une stratégie nationale de sensibilisation en santé sexuelle et reproductive est élaborée en intégrant les éléments de la Stratégie nationale de communication pour la promotion de la planification familiale (adoptée en 2021), tenant compte du contexte socio-culturel associé et les questions de population et de développement, est adoptée d'ici [fin 2023]. | Atteint | Oui | La stratégie élaborée, adoptée et publiée. |
| Un protocole d'accord est conclu entre le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel en planification familiale 2025, de manière à faciliter une augmentation substantielle des services de planification familiale au travers d'approches publiques et privées | Progrès | Non | Ce jalon sera réalisé dans le cadre d'appui à l'atteinte de jalons. Le SE FONAREDD et le ministère sectoriel vont discuter au premier semestre 2024 pour la finalisation de ce jalon. |
| Un Plan de plaidoyer auprès du Gouvernement pour (i) augmenter graduellement l'allocation et l'exécution du budget domestique à la planification familiale, en accord avec la décision gouvernementale existante, et pour (ii) allouer une ligne de crédit consistant au CONAPO, est adopté d'ici [fin 2023]. | Progrès | Non | Un plan existe pour la santé et le plaidoyer. Le parlement a adopté l'augmentation de budget pour le CONAPO, mais le décaissement n'est pas encore effectif. |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier foncier

Dans les provinces cibles du programme PROMIS-PF, plus de 80% des Zones de santé dans ces provinces ont été couverts en services de planification familiale. Les volumes de contraceptifs fournis en 2023 sont de 2 052 447 APC (93% de la cible annuelle). Pour l'ensemble d'années, les volumes de contraceptifs fournis étaient de 7 089 427 APC soit 104% de la cible prévue pour les quatre premières années du projet.

13 571 prestataires (dont plus de 10 000 prestataires communautaires) formés à l'offre des méthodes contraceptives basée sur le choix éclairé et la qualité des services dans le programme PROMIS-PF. Ces formations ont intégré à la fois les femmes et les hommes.

3 193 965 bénéficiaires directes des méthodes contraceptives (100% des femmes) dont 435 441 bénéficiaires des méthodes contraceptives à longue durée d'action (LARC) dans les 11 provinces du programme PROMIS-PF.

3.3.8. PILIER GOUVERNANCE ET MOBILISATION DES RESSOURCES

a) Programmes contribuant au progrès du pilier gouvernance et mobilisation des ressources

Tous les programmes du portefeuille du FONAREDD sont concernés par le pilier gouvernance dans la mesure où, ils sont appelés à assurer la transparence, la participation des parties prenantes, le renforcement des capacités des institutions territoriales/Provinciales/Nationales, la création des plateformes multi-acteurs.

b) Progrès dans l'atteinte des jalons du pilier gouvernance et mobilisation des ressources

Le pilier Gouvernance et mobilisation des ressources compte au total 7 jalons pour 2023 dont : 1 atteint, 2 en cours et 4 non encore réalisés.

Tableau 19 : Progrès dans l'atteinte des jalons 2023 du pilier gouvernance et mobilisation des ressources

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|--|--------------------|-------------|---|
| Une revue légale des permis d'exploration et contrats miniers et d'hydrocarbures est réalisée d'ici 2023 en concertation avec les diverses parties prenantes, | Non encore réalisé | Oui | Ce jalon sera pris en charge par le programme mines et hydrocarbures. |
| Les outils de paiements pour services environnementaux sont pilotés dans au moins 3 PIREDD d'ici fin 2023. | Progrès | Oui | Les PIREDD Mai Ndombe, Equateur et Kwilu ont expérimenté les PSE, mais programmes déjà en cours lors de la LO1. Atelier national et atelier provincial de sensibilisation. |
| D'ici fin 2023, au moins 3 provinces PIREDD, sont appuyées pour définir, dans une démarche ouverte, participative et inclusive, des plans provinciaux et locaux de développement, intégrant les priorités de la présente lettre d'intention conformément à la stratégie nationale REDD+ , en vue de consolider la réponse aux moteurs de la déforestation et d'orienter les processus d'aménagement du territoire aux différents échelons correspondants. | Non encore réalisé | Oui | PSAT prévu dans tous les PIREDD, mais impossible à mettre en place sans les plans provinciaux et locaux de développement. |
| Un modèle pilote des zones économiques spéciales et son plan de mobilisation des ressources domestiques et extérieures sont définis et adoptés d'ici fin 2023. | Non encore réalisé | Non | Ce jalon n'est pas encore aligné dans le portefeuille. Le SE FONAREDD et le ministère sectoriel vont discuter au premier semestre 2024 pour la finalisation de ce jalon. |

| Engagements et jalons politiques | Statut | Financement | Observations |
|---|--------------------|-------------|---|
| Une revue des textes juridiques de la gouvernance inclusive au niveau local est réalisée d'ici fin 2023 sous la coordination des Ministères du Plan et du Développement Rural, de manière à clarifier les aspects institutionnels, la fonction de coordination des activités, le rôle et les responsabilités des structures de représentation des acteurs dans la gouvernance locale (dont CLAT, CARG, CLD, etc.), tout en préservant l'inclusivité sectorielle des processus locaux et la représentativité des parties prenantes. | Non encore réalisé | Non | Le SE FONAREDD et le ministère sectoriel vont discuter au premier semestre 2024 pour la finalisation de ce jalon. |
| Des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes, co-financement et alignement. | Progrès | Oui | Arrêté interministériel sur le partage des bénéfices. Début de mis en œuvre. |
| La loi sur les peuples autochtones est finalisée et adoptée et ses textes d'application prioritaires approuvés. | Atteint | Oui | Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des populations autochtones promulguée par le Chef de l'Etat et publiée au Journal Officiel. |

c) Résultats atteints sur le terrain pour le pilier gouvernance

Durant l'année 2023 les résultats atteints dans les six PIREDD (Maniema, Kwilu, Mai-Ndombe, Oriental, Mongala et Equateur) se présentent comme suit : 423 Comités Locaux de Développement (CLD) ont été créés et sont fonctionnels dans les terroirs villageois et 22 Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) des ETD et territoires opérationnels dans les six provinces PIREDD. 12 997 personnes ont bénéficié directement du pilier Gouvernance et mobilisation des ressources.

D'une manière cumulée, depuis le début des PIREDD, 2 602 Comités Locaux de Développement (CLD) ont été créés et sont fonctionnels dans tous les PIREDD.

4. Performance des programmes

4.1. Approche de l'évaluation de la performance des programmes en 2023

Pour l'évaluation des performances des programmes, une firme internationale indépendante NIRAS a été sélectionnée pour réaliser l'évaluation indépendante de la performance des programmes et agences sur base des rapports annuels, le prodoc et le PTBA de chaque programme. Pour ce faire, quatre grands critères ont été retenus (la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité).

Le critère de pertinence permet de faire le suivi de (et d'évaluer) la « mesure dans laquelle les objectifs et la conception d'une intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ». Pour ce travail, six sous critères ont été définis : la présence d'une théorie de changement (ToC) du programme, l'alignement de la ToC du programme à la ToC du CAFI-FONAREDD, la réponse aux besoins des bénéficiaires, l'adaptation des activités au changement dans le contexte, l'intégration de la dimension genre, l'intégration de l'approche basée sur les droits.

Le critère d'efficacité permet de faire le suivi de (et d'évaluer) la « mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations. L'efficacité concerne les résultats directement attribuables à l'intervention évaluée ». Pour ce critère, la présentation des preuves ou d'évidence des résultats atteints a été considérée et cotée comme élément importants. Trois sous critères ont été aussi pris en compte. Il s'agit de l'atteinte des résultats directs / outputs, l'atteinte des objectifs spécifiques / outcomes et l'atteinte des résultats au niveau de l'impact.

Le critère d'efficience permet de faire le suivi de (et d'évaluer) la « mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ». L'analyse de l'efficience aborde les indicateurs d'économie, l'efficience et d'équité. Trois sous critères ont été pris en compte pour évaluer l'efficience des programmes. Il s'agit de la mobilisation des ressources en temps voulu, l'analyse des coûts (vérifier si les résultats atteints justifient les coûts), l'équité (prise comme la répartition géographique du programme par rapport à l'échelle nationale).

Le critère de durabilité permet de faire le suivi de (et d'évaluer) la « mesure dans laquelle les bénéfices d'une intervention perdurent ou sont susceptibles de perdurer au-delà de l'intervention elle-même ». Ce critère a été analysé suivant trois sous critères : la présence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, l'illustration des changements d'attitudes des parties prenantes et des bénéficiaires à l'échelle d'intervention et la présence de mécanisme de gestion de griefs (l'enregistrement et le traitement de plaintes).

Pour chaque critère et sous critère, une grille de cotation a été considérée avec trois niveaux d'appréciation. Le programme est jugé performant à large mesure (3) si la majorité d'éléments des documents analysés renseignent suffisamment le critère/sous-critère ; il est jugé performant à certaine mesure (2) si seulement une partie d'éléments des documents sont fournis et renseignent sur le critère. Par contre le programme est jugé pas du tout performant (1) lorsque les documents analysés ne fournissent pas suffisamment d'éléments de satisfaction.

Pour le cas de l'efficacité, la qualité des preuves ou évidences est jugée excellent, moyen faible ou inexistant suivant la quantité d'informations avec évidences (lien, référence, illustration) fournies.

Les résultats détaillés de l'évaluation de chaque programme seront partagés à chaque agence et discutés pour une meilleure prestation et rapportage au début de l'année 2024.

4.2. Performance des programmes sectoriels

A. Programme d'appui aux Peuples Autochtones

1. Données de base du PA

Tableau 20 : Données clés du programme d'appui aux peuples autochtones

| Titre du projet | Programme d'appui aux Peuples Autochtones |
|--|---|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00103851 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | National : Toutes zones de présence des Peuples avec un accent sur les territoires disposant d'un projet PIREDD |
| Partenaire de mise en œuvre | Caritas Congo Asbl |
| Organisations participantes | Banque Mondiale |
| Budget total du projet (USD) | Contribution du Fond : 2 M USD Contribution de(s) agence(s) : 6 M USD Total: 8 M USD |
| Durée totale du projet (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 20/10/2016 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 04/07/2017 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 24/04/2016 |
| Date de clôture initiale | 31/07/2021 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/07/2023 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 1,8 M USD ⁵ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 100 % |
| Date de l'évaluation finale | Juin 2023 |

Objectifs du Programme

L'objectif de développement du Programme d'appui aux peuples autochtones, (communautés dépendant des forêts, PACDF) était de renforcer les capacités des Communautés Locales de façon à ce que :

- ✓ Les PA et Communautés locales (COLO) de 19 territoires ciblés ont une représentation claire, légitime et durable au niveau national et territorial pour les discussions relatives à la gestion des terres et des forêts liées à Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), et,
- ✓ Les organisations PA et COLO prouvent leurs capacités à développer des activités culturelles qui, tout en étant satisfaisant et enrichissantes ne constituent pas un danger pour la forêt.

⁵ Source : Donne du rapport d'achèvement, p.1

2. Evaluation finale du programme appui au peuples autochtones et leçons apprises

Ce projet appui au peuples autochtones a pris fin en juillet 2023 après une mission d'évaluation finale réalisée en juin 2023 par un groupe d'évaluateur externe.

Dans le cadre de l'exécution du Programme d'Investissement Forestier (PIF), et sous l'égide du Fonds Stratégique sur le Climat, la Banque mondiale avait mis à la disposition des populations locales dépendantes des forêts, une subvention de huit millions de Dollars Américains (6.000.000 \$US DGM et 1.800.000 \$US Fonds de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale-CAFI). CARITAS Congo ASBL avait été retenue comme l'Agence d'Exécution Nationale pour ce programme. La période de sa mise en œuvre était du 1er juillet 2016 au 30 Juin 2023 soit une durée maximum de sept (7) ans.

Ce projet a été implémenté dans 19 territoires de 8 Provinces de la RDC, à savoir Inongo, Kiri, Oshwe, Opala, Banalia, Yahuma, Mambasa, Bafwasende, Lupatapata, Lubao, Lubefu, Lusambo, Kabinda, Dekese, Dimbelenge, Mweka, Kalehe, Bikoro et Walikale. Le PACDF a été mis en œuvre par deux organes, à savoir le Comité de Pilotage National (CPN) et l'Agence d'Exécution Nationale (AEN) qui est la Caritas Congo Asbl. Pour sa réalisation, il a été décliné en trois composantes : le renforcement de la participation des PA aux processus de gestion des forêts et des terres liés à REDD+, le soutien à la gestion durable des forêts et des terres par les communautés, ainsi que le renforcement des capacités pour mettre en œuvre les activités de développement des PA et COLO et consolider les feedbacks.

En effet les bénéficiaires touchés lors de la mission d'évaluation affirment bien que ce projet est le premier à avoir contribué significativement au renforcement des activités des PA dont la responsabilité leur a été confiée, car son CPN est exclusivement animé par les PA. En plus de leur responsabilisation, ils trouvent que ce projet a visé réellement l'amélioration de leur condition de vie, en sécurisant en premier lieu leurs terroirs (les forêts) et en leur dotant des capacités de produire davantage pour leur survie. Cette considération a été renforcée par la prise en compte des questions autochtones (PA) dans les réflexions et politiques en lien avec la REDD+ à travers la présence de leurs leaders dans les rencontres organisées aussi bien au niveau national que local.

Au niveau communautaire, la mise en place des comités locaux de suivi a permis le développement d'un leadership local créé autour de 19 comités locaux de suivi opérationnels dans les 19 territoires ciblés. C'est à ce titre que l'on a assisté dans les différents territoires à la prise de conscience des autorités locales et coutumières dans le soutien au processus de sécurisation de la forêt et même des concessions des PA.

En plus de la maîtrise du savoir en lecture, écriture et calcul, les PA et COLO bénéficiaires ont été initiés au développement des activités de création des richesses à travers l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, l'apiculture, les activités génératrices de revenu. Ce qui a permis l'accroissement de leur capacité de réponse aux multiples besoins sociaux de base. Par voie de conséquence, cela a débouché à la réduction de la pression sur la forêt.

L'atteinte des objectifs spécifiques du projet a été évaluée à 88,9%.

Tableau 21 : Cadre des résultats finaux du projet PACDF

| Indicateur | Description | Baseline | Midline | Endline | Cible |
|------------|--|----------|---------|--------------|-------|
| IOV1 | Taux de satisfaction des PACL par rapport à la représentativité et aux efforts des PACL dans les discussions portant sur la gestion des terres et des forêts tenues par le CN-REDD et la CONAREF | 0.0% | 74.0% | 78.8% | 70.0% |
| IOV2 | Part des territoires ayant une note de trois ou plus sur la représentation des PACL dans les discussions sur la gestion des terres et des forêts au niveau local | 0.0% | 78.0% | 89,5% | 70.0% |
| IOV3 | Parties prenantes du DGM jouant un rôle accru dans les processus REDD+ au niveau local et national | 0.0% | 0.0% | 26,0% | 50.0% |
| IOV4 | Note agrégée sur la gestion communautaire des terres et des forêts au niveau de 4 sites pilotes (gouvernance forestière et foresterie communautaire). | 0 | 51 | 86 | 100 |
| IOV5 | Bénéficiaires ciblés satisfaits des interventions du projet (micro-projets & alphabétisation) | 0.0% | 50.0% | 82.0% | 62.0% |
| IOV6 | Bénéficiaires directs du projet | 0 | 12 632 | 49 145 | 25000 |
| IOV7 | Part de femmes parmi les bénéficiaires directs | 0 | 3 645 | 13 855 | |
| IRI1 | Organisations de PACL ayant obtenu un soutien en renforcement de capacités visant à (directement ou indirectement) augmenter leur participation dans la gestion de l'utilisation des terres. | 0 | 48 | 62 | 50 |
| IRI2 | Personnes dans les forêts et communautés adjacentes ayant reçus des bénéfices monétaires/non-monétaires de la forêt | 0 | 27129 | 34 500 | 20000 |
| IRI3 | Personnes dans la forêts et communautés adjacentes ayant reçu des bénéfices – dont des femmes | 0 | 7509 | 11 133 | 7000 |
| IRI4 | Personnes dans la forêt et communautés adjacentes ayant reçu des bénéfices – dont des minorités ethniques/ Autochtones | 0 | 6 509 | 24 412 | 15000 |
| IRI5 | Parties prenantes du DGM qui perçoivent la gouvernance et les processus du DGM comme transparents et inclusifs | 0.0% | 75.0% | 70% | 80.0% |
| IRI6 | Taux de Plaintes liées à l'obtention de bénéfices du projet enregistrées et résolues | 0.0% | 75.0% | 45% | 85.0% |
| IRI7 | Nombre de plaintes liées à l'obtention de bénéfices du projet qui sont résolues | 0 | 65 | 93 | 85 |
| IRI8 | Nombre de microprojets qui ont été mis-en-œuvre de manière réussie et ont atteint leurs objectifs (en accord avec les objectifs du FIP). | 0 | 6 | 21 | 47 |

3. Performance du programme peuples autochtones en 2023 par NIRAS

L'évaluation globale du programme a permis de fournir la tendance générale sur toutes les années (voir paragraphe après tableaux de performance).

Tableau 22 : Evaluation de la performance du programme Peuples autochtones par NIRAS

| Pertinence | Efficacité | Efficience | Durabilité |
|---|--|--|--|
| Le rapport manque de théorie de changement explicite. Bien qu'il ait réussi à répondre aux besoins des bénéficiaires en renforçant les activités des PA, des lacunes persistent dans l'adaptation des activités au contexte changeant. L'intégration de la dimension genre et des droits reste également un défi, nécessitant une clarification de la stratégie de genre. | Les activités ont inclus le renforcement des capacités des bénéficiaires par des actions de plaidoyer, la mise en place de mécanismes de traitement des plaintes impliquant les dirigeants locaux, et l'utilisation de la main-d'œuvre locale. Les impacts énumérés dans le rapport semblent être basés sur des observations plutôt que sur des données tangibles, ce qui soulève des questions sur leur validité. | L'efficacité du projet est difficile à évaluer car aucune information n'a été fournie sur les décaissements pendant la période de reporting, la mobilisation des ressources en temps opportun, ou les coûts. | Les comités locaux de suivi ont renforcé le leadership dans les communautés, mais la fin du projet risque de compromettre les progrès réalisés. Le rapport soulève des questions sur la durabilité des résultats à long terme. Les relations entre les populations autochtones et les COLO ont été améliorées, avec un mécanisme de gestion des plaintes en place. |

Tableau 23 : Points forts et faibles du PA et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de l'analyse |
|---|---|---|
| Le rapport met en valeur les efforts déployés pour renforcer les capacités des bénéficiaires à travers des actions de plaidoyer, l'établissement de mécanismes de traitement des plaintes impliquant les dirigeants locaux. | Le rapport manque de données tangibles pour étayer les impacts mentionnés, ce qui soulève des questions sur la validité de ces affirmations. De plus, l'absence d'informations sur les décaissements, la mobilisation des ressources et les coûts rend difficile l'évaluation de l'efficacité globale du projet. Ces lacunes limitent la capacité à évaluer pleinement les progrès réalisés et à prendre des décisions. | Le rapport manque de théorie de changement claire et de données tangibles pour évaluer l'efficacité. Les lacunes persistent dans l'adaptation aux besoins changeants et dans l'intégration du genre. Les informations sur les décaissements et les coûts font défaut. La durabilité des résultats reste incertaine malgré quelques améliorations observées. |

4. Performance finale du programme peuples autochtones en 2023 par l'évaluation finale du programme

L'évaluation finale du programme a souligné les points importants suivants en rapport avec la performance générale de ce programme :

i. Par rapport à la pertinence du projet

L'implication des représentants des bénéficiaires au niveau des structures de décision et de gestion a augmenté les chances d'acceptation et de réussite du projet. Les performances suivantes ont été mises en évidence :

- ✓ La mise en place des comités locaux de suivi, constitués des personnes vivant dans le milieu, maîtrisant les enjeux locaux et qui sont écoutées par les habitants et les bénéficiaires est un atout pour la réussite du projet ;
- ✓ La bonne collaboration des animateurs/trices du projet avec les chefs locaux et les leaders locaux de la société civile ;

- ✓ L'adaptation des actions à la volatilité du contexte sécuritaire dans certaines zones de l'Est permet de diminuer ses impacts négatifs sur les activités de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires ;
- ✓ La signature d'un protocole de collaboration entre acteurs (ALE, Comités locaux, OSC des PA et des COLO, etc.) permet d'éviter les malentendus dans le travail ainsi que la confusion entre rôles et responsabilités des uns et des autres.

ii. Par rapport à l'efficacité du projet

- ✓ Le renforcement continu des capacités opérationnelles des bénéficiaires constitue un des atouts pour la réussite d'un projet ;
- ✓ Les actions de plaidoyer menées par les bénéficiaires directs portent plus des fruits que ceux menés par d'autres acteurs ;
- ✓ La mise en place et le bon fonctionnement d'un mécanisme de traitement des plaintes et de résolution des griefs encouragent l'engagement des bénéficiaires aux activités du projet ;
- ✓ Avoir de son côté les dirigeants politico administratifs et les élus constitue un plus pour la bonne réalisation d'un projet ;
- ✓ Implanter les signaux de visibilité apporte un plus à la connaissance du projet dans le milieu ;
- ✓ L'utilisation de la main d'œuvre locale, notamment les PA et COLO, pendant l'exécution des microprojets comme ouvriers, techniciens, a contribué à la réduction de la précarité, et facilité leur engagement dans le suivi et appropriation des activités du projet ;
- ✓ La mise en place d'un comité local de suivi à la base, intégrant en son sein les autorités politico – administratives et coutumières, les leaders PA et COLO a favorisé le dialogue autour des activités du projet et l'accès à certains services ;
- ✓ L'étude de base et des évaluations mi-parcours qui documentent l'état de différents indicateurs des résultats ;
- ✓ Le calendrier du projet doit se conformer aux calendriers agricoles et d'autres activités du milieu.

iii. Par rapport à l'efficience du projet

- ✓ Déployer un personnel technique permanent dans les différents sites du projet facilite le suivi et l'accompagnement de proximité ;
- ✓ Eviter de financer les microprojets, les Concessions Forestières des Communautés Locales vers la fin du projet, afin d'avoir le temps nécessaire pour assurer un bon accompagnement et appropriation des résultats par les PA et COLO ;
- ✓ Assurer de bonnes relations entre les différents organes du projet pour une meilleure complémentarité dans la prise des décisions et la réalisation des activités.

iv. Par rapport à la durabilité du projet

- ✓ Les bénéficiaires mieux formés assurent mieux leurs activités dans le temps, même après le projet ;
- ✓ La paix, la cohabitation et l'acceptation des uns par les autres soudent le groupe pour longtemps ;
- ✓ Les écrits officiels sécurisent et sédentarisent les bénéficiaires sur les terroirs.

5. Points d'attention du PA

Le projet d'appui au peuples autochtones a pris fin en 2023. Une nouvelle phase est en instruction afin de pérenniser les acquis de la première phase du projet.

B. Programme d'appui à la réforme d'aménagement du territoire (PARAT)

1. Données de base de PARAT

Tableau 24 : Données clés du programme PARAT

| Titre du projet | Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire (PARAT) |
|--|---|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00105282 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | National |
| Partenaire de mise en œuvre | Ministère de l'Aménagement du Territoire (MINAT) et Ong World Resources Institute (WRI) |
| Organisations participantes | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) |
| Budget total du projet (USD) | 8 000 000 USD |
| Durée totale du projet (mois) | 48 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 08/02/2017 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 19/04/2017 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 15/05/2017 |
| Date de clôture initiale | 18/04/2017 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/12/2024 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 6 276 193,36 USD ⁶ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 78,45% |
| Date de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant | Septembre 2021 |

Objectifs du programme

Ce programme a comme objectif de permettre l'alignement du développement agricole avec la stratégie nationale REDD+ ainsi que de faire évoluer l'environnement réglementaire et normatif en faveur des investissements agricoles durables et à faible déforestation, et à doter le pays d'une politique nationale agricole en alignement à la stratégie nationale REDD+.

Sur le plan spécifique, le programme vise à doter la RDC d'une PNAT respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des CL et PA, ainsi que d'un SNAT élaboré dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l'espace.

⁶ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

2. Progrès atteint par rapport au plan de travail 2023 et réalisations cumulatives

Tableau 25 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PARAT⁷

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|---|--|---|
| <p>La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement</p> | <p>Le projet de Loi relative à l'AT⁸ a été adopté par l'AN le 08/11/2023 et en seconde lecture par le Sénat en date du 14/12/2023. Sa promulgation par le Président de la République est en attente ;</p> <p>L'étude sur le capital forestier de la RDC a été lancée officiellement le 14/03/2023;</p> <p>4 livrables de l'étude sur le capital forestier ont été validés par le 2^{ème} CTS qui s'est déroulé les 28 et 29/11/2023. Il s'agit de : (i) note de cadrage méthodologique, (ii) atlas cartographique (national + 26 provinces), (iii) rapport narratif sur les forêts - volet biodiversité et (iv) rapport narratif sur les forêts – volet économique. La finalisation des livrables précités est en cours ;</p> <p>L'étude sur le potentiel agricole de la RDC a été lancée officiellement août 2023. L'atelier y afférent été mis à profit pour la présentation et la validation de la note de cadrage méthodologique</p> <p>Le plan de communication de la réforme de l'AT a été mis en œuvre à travers : (i) la diffusion d'une émission télévisée d'information et de sensibilisation sur les avancées, les défis et les perspectives la réforme de l'AT, et</p> | <p>La RDC s'est dotée d'une [1] PNAT respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des CL et PA élaborée de manière participative et adoptée par le gouvernement réuni en conseil des ministres au mois de juillet 2020 ;</p> <p>Le projet de Loi relative à l'AT déclinant les aspects clés de la PNAT a été adopté par le gouvernement réuni en conseil des ministres et transmis à l'AN respectivement en octobre et septembre 2020 ;</p> <p>Les capacités humaines (expertise nationale/CAT et expertise internationale) et matérielles (équipements IT, matériels roulants, matériels de bureau, mobiliers, etc.) ainsi que des cadres (ONAT) et outils techniques pour la mise en œuvre de la réforme de l'AT suivants : guides méthodologiques pour la réalisation des PPAT, PLAT et PSAT () ainsi que plan de communication, PDF et PDI;</p> | <p>Les organes de gouvernance de l'AT ne peuvent se mettre en place qu'après la promulgation de la loi. Ce retard peut avoir plusieurs conséquences sur l'évolution de la politique nationale d'AT (gestion de plaintes, fonctionnement des organes à tous les niveaux)</p> |

⁷ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

⁸ <https://www.undp.org/fr/drcongo/actualites/lassemblee-nationale-adopte-la-loi-sur-lamenagement-du-territoire-en-rdc>

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|---|-----------------------------|
| | (ii) la couverture médiatique des événements importants du MinAT (missions SG/AT, atelier de formation, session d'adoption de la LAT à l'AN, etc.). | | |
| La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles | <p>10 divisions provinciales ont été redynamisées et renforcées sur l'AT ;</p> <p>700 cadres et agents de l'Administration centrale du MinAT ont été renforcés en capacités sur les avancées de la réforme et le nouveau cadre et structures organiques de SGAT ;</p> <p>L'appui aux processus d'AT conduits par les PIREDD a été poursuivi à travers l'analyse des PSAT élaborés par le PIREDD Maniema et les discussions techniques en distance avec le PIREDD Equateur ;</p> | Renforcement des capacités du secrétariat Général de l'AT qui lui a permis de participer à divers travaux dont l'élaboration de l'annuaire des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la RDC ; Poursuite de l'appui auprès du SG de l'AT | |
| Les capacités techniques, humaines et matérielles ainsi que le leadership de l'administration centrale et provinciale du MINAT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT | | <p>Les capacités humaines (expertise nationale/CAT et expertise internationale) et matérielles (équipements IT, matériels roulants, matériels de bureau, mobiliers, etc.) ainsi que des cadres (ONAT) et outils techniques pour la mise en œuvre de la réforme de l'AT suivants : guides méthodologiques pour la réalisation des PPAT, PLAT et PSAT () ainsi que plan de communication, PDF et PDI;</p> <p>Les processus d'AT conduits par les PIREDD ont été appuyés entre 2021 et 2022 : (i) PIREDD Sud Ubangi (diagnostics pour la réalisation du PPAT), PIREDD Kwilu, Tshopo, Bas-Uélé, Maniema et Equateur (utilisation du Guide méthodologique pour le zonage participatif des terroirs villageois et l'élaboration du PSAT).</p> <p>Renforcement des capacités du MinAT (aspects matériel et humain) pour</p> | |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|----------------|--|---|
| | | assurer le pilotage de la réforme de l'AT; Finalisation des diagnostics sectoriels préalables au SNAT et des guides méthodologique pour la réalisation des plans d'AT à l'échelle des territoires; Rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux établis en vue de l'élaboration du SNAT validés en septembre 2022; | |
| La vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable. | | <p>La 1^{ère} phase de la préparation du SNAT a été finalisée et sanctionnée par le rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux établis en vue de l'élaboration du SNAT validé en septembre 2022 (RAPPORT FINAL DIAGNOSTICS SNAT) ;</p> <p>Finalisation et utilisation du Guide Méthodologique de zonage participatif par les PIREDD pour la réalisation des PSAT</p> <p>Guides méthodologiques pour la réalisation des plans provinciaux d'AT (PPAT) et plans locaux d'AT (PLAT) validés en septembre 2022 ;</p> | Ce guide est utilisé dans plusieurs PIREDD pour la réalisation des PSAT : Kwilu, Equateur, Province orientale, Maniema. |

3. Exécution financière du PARAT en 2023

Tableau 26 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PARAT

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulatives en US \$ |
|---|---|-------------------------------|
| | Cadrage méthodologique du processus d'élaboration de la PNAT et projet de LAT réalisé | |
| Produit 1 : la RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement | Bilan-diagnostic du cadre législatif et orientations stratégiques de l'AT réalisé en 2019 réalisé ; | 960 403,95 |
| | Diagnostic de la PNAT réalisé | |
| | Document de PNAT adopté par le gouvernement en juillet 2020 ; | |
| | Projet de LAT examiné et adopté par le parlement (AN & Senat) en novembre 2023 ; | |
| | Projet de LAT adopté par le parlement en novembre 2022 ; | |
| | Mise en œuvre du plan de communication de la réforme de l'AT assurée | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulatives en US \$ |
|--|---|-------------------------------|
| Produit 2 : la RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles | Capacités humaines (expertise nationale/CAT et expertise internationale) et matérielles (équipements IT, matériels roulants, matériels de bureau, mobiliers, etc.) du MinAT renforcées pour la mise en œuvre de la réforme de l'AT | 307 844,40 |
| Produit 3 : les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT | Cadres (ONAT) et outils techniques de l'AT mis en place (guides méthodologiques de l'AT pour la réalisation des PPAT, PLAT et PSAT ainsi que plan de communication, PDF et PDI ; | 2 828 612,77 |
| | Consultations nationales et provinciales des parties prenantes sur les différents livrables attendus réalisées (notes de cadrage méthodologique, bilan diagnostic du cadre législatif, rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux de l'AT, PDF, PDI, plan de communication de la réforme de l'AT, GM, etc.) | |
| | GM pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois/entités territoriales et des PSAT validés | |
| | Participation à la réalisation de l'atlas des ressources renouvelables et non renouvelables | |
| Produit 4 : la vision commune sur l'affectation de l'espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable | Phase de préparation du SNAT finalisée et sanctionnée par le rapport des diagnostics sectoriels et spatiaux établis pour le SNAT validé en septembre 2022 | 1 186 589,89 |
| | GM pour la réalisation des PPAT et PLAT validés. | |
| Produit 5 : la gestion et coordination d'ensemble des activités sont assurées | Processus d'AT conduits par les PIREDD ont été appuyés : (i) PIREDD Sud Ubangi (diagnostics pour la réalisation du PPAT), PIREDD Maniema et Equateur (utilisation du GM pour le zonage des terroirs villageois et l'élaboration du PSAT). | 595 563,49 |
| | Coordination et gestion efficaces du programme assurée | |
| GMS (7%) | | 397 178,86 |
| TOTAL | | 6 276 193,36 |

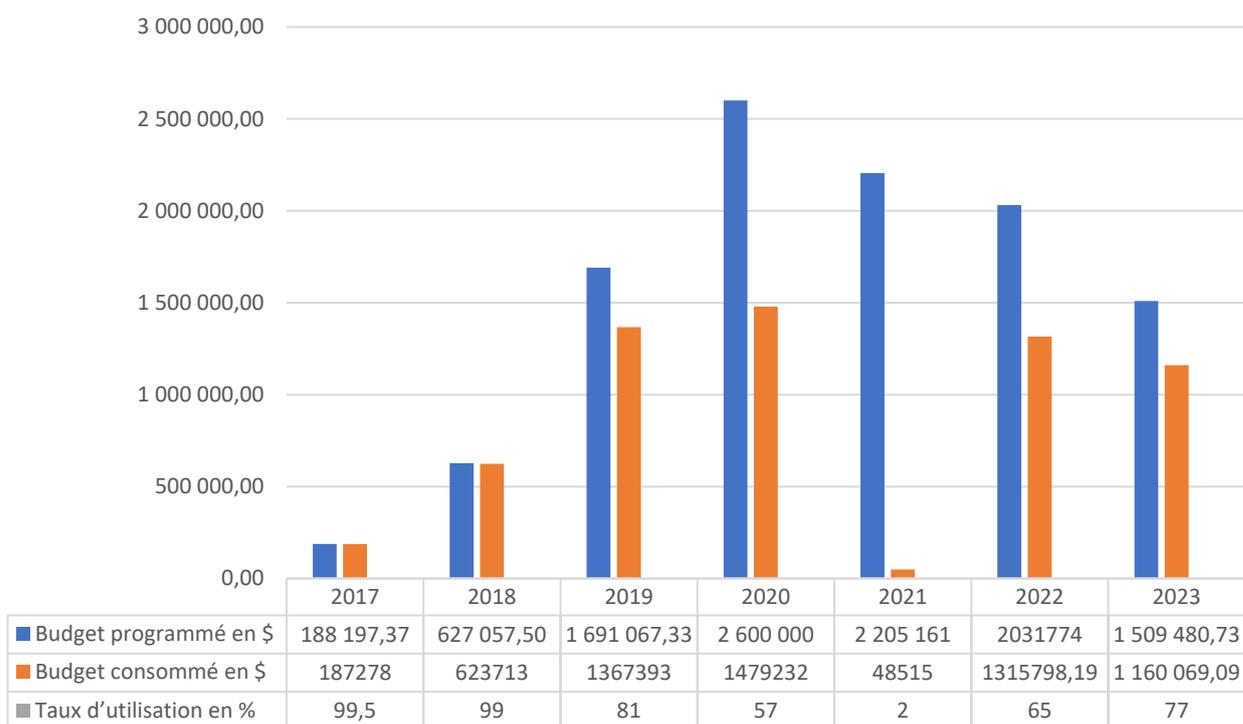


Figure 6 : Utilisation budgétaire par le PARAT en 2023

Le taux d'utilisation de fonds en 2023 a été plus élevé par rapport aux trois années précédentes. Le programme a accéléré les activités et renforcé les actions sur le terrain au courant de l'année 2023.

4. Performance du programme aménagement du territoire en 2023

Tableau 27 : Evaluation de la performance du programme PARAT

| Pertinence | Efficacité | Efficienne | Durabilité |
|---|--|--|---|
| Le rapport souligne l'importance d'un cadre logique pour évaluer les performances, mais celui-ci n'est pas explicité ni accessible pour un examen détaillé. Des ajustements ont été apportés à certaines activités sans explications claires, ce qui nécessite une compréhension des raisons derrière ces changements. Le plan de communication mentionne la prise en compte du genre sans fournir de détails supplémentaires ni de budget dédié, ce qui soulève des questions sur la stratégie genre au sein du programme PARAT. | Les résultats présentés dans la section 4 indiquent une convergence entre les objectifs fixés et les réalisations, suggérant ainsi que les objectifs ont été atteints. Les progrès significatifs dans la réalisation des objectifs spécifiques sont également soulignés, bien que l'absence de valeurs de référence initiales rende difficile l'évaluation de la progression. Cependant, la section sur les impacts semble manquer de contenu, nécessitant une attention particulière pour assurer une | Les décaissements du programme sont essentiels pour mobiliser les ressources en temps voulu et garantir une répartition équitable des fonds. Cependant, des retards ont compromis le soutien financier du MinAT, affectant les primes des agents et cadres jusqu'en juin 2023. L'analyse des coûts est détaillée, bien que recommandant une ventilation plus précise pour une gestion transparente des ressources. En termes d'équité géographique, le programme semble couvrir de manière satisfaisante | La mise en place de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local est essentielle pour garantir l'efficacité et la durabilité des interventions. Cela inclut l'adaptation aux besoins changeants des parties prenantes et des bénéficiaires, ainsi que la gestion efficace des plaintes. Bien que le PNUD dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes utilisant KoboToolbox, des améliorations sont nécessaires pour assurer son efficacité, notamment en clarifiant les responsabilités |

| Pertinence | Efficacité | Efficienne | Durabilité |
|------------|---|------------------------------------|--------------------------------------|
| | analyse exhaustive de tous les aspects du projet. | l'ensemble du territoire national. | et en formant les parties prenantes. |

Tableau 28 : Points forts et faibles du PARAT et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|---|---|
| Les résultats présentés dans la section 4 indiquent une convergence entre les objectifs fixés et les réalisations, suggérant ainsi que les objectifs ont été atteints. Les progrès significatifs dans la réalisation des objectifs spécifiques sont également soulignés, démontrant l'efficacité des interventions du programme. | La section sur les impacts semble manquer de contenu, nécessitant une attention particulière pour assurer une analyse exhaustive de tous les aspects du projet. Un renforcement de cette section permettrait une évaluation plus complète des retombées du programme et de son efficacité dans la réalisation de ses objectifs. | Le rapport doit améliorer la clarté et l'accessibilité de son cadre logique, justifier les ajustements d'activités et d'objectifs, renforcer l'intégration de la dimension genre, et assurer des décaissements en temps voulu. De plus, il est nécessaire d'établir une stratégie genre claire, d'explicitier les raisons des ajustements d'activités, et de garantir le bon fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes. |

5. Points d'attention

Une nouvelle extension jusqu'au 31 décembre 2024 a été accordé au programme par rapport à sa date initiale de clôture. Le comité de pilotage a pris la décision en novembre 2023 approuvant le décaissement de la troisième et dernière tranche ([Décision N°04/11/23](#)).

Certaines activités non réalisées par le programme se verraient réaliser dans un programme d'appui aux jalons qui sera porté par le MINAT à travers le SE FONAREDD. Il s'agit notamment du renforcement des capacités de la CAT, de la construction des divisions provinciales d'AT, etc.

C. Programme d'appui à la réforme foncière (PARF)

1. Données de base du PARF

Tableau 29 : Données clés du programme PARF

| Titre du projet | Programme d'appui à la réforme foncière (PARF) |
|--|--|
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00105381 |
| Agence d'exécution | ONU-Habitat |
| Localisation du Programme | Kinshasa, Echelle nationale (Ituri et Mai-Ndombe) |
| Partenaires de mise en œuvre | Ministère national des affaires foncières/CONAREF, |
| Organisations participantes | UCBC, CAGDFT |
| Budget du Programme (USD) | 6 999 999 |
| Date d'approbation du programme par le COPIL : | |
| Prodoc initial (3 M\$): | 08/02/2027 |
| Addendum (4M\$): | 03/10/2018 |

| Titre du projet | Programme d'appui à la réforme foncière (PARF) |
|---|--|
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif | 02/08/2017 |
| Date de clôture actuelle | 30/06/2023 |
| Décaissements | 6.999.490 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 6 925 787,78 ⁹ |
| Taux de consommation | 99% |
| Date de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant | Avril 2024 |

Objectifs du programme

Le programme d'appui à la réforme foncière en République Démocratique du Congo (PARF-RDC) participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+ : « les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ».

L'objectif stratégique du programme est : « d'ici 2020, une politique foncière est adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- ✓ Rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
- ✓ Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés ;
- ✓ Elaborer un guide méthodologique permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales ;
- ✓ Elaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2023 et réalisations clés cumulatives de PARF

Tableau 30 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PARF¹⁰

| Résultats attendus | Réalisation 2023 | Résultats cumulatifs atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---------------------------|---|--|--|
| Une CONAREF fonctionnelle | Réunions des organes de gouvernance réalisées | Fonctionnement à 100% de CONAREF : 11 groupes thématiques fonctionnels auxquels est membre | Fin 2023 est l'année de clôture de cette phase I du programme et la phase II a été approuvée en novembre 2023. |

⁹ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

¹⁰ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Réalisation 2023 | Résultats cumulatifs atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|--|---|
| | Le nombre de réunions des groupes thématiques (pour discuter des outils SIF) n'est pas précisé dans le rapport annuel du programme | <p>systématiquement l'ONU-Habitat,</p> <p>Initiatives d'élaboration et de suivi d'un cadre pour l'établissement d'une coordination provinciale.</p> <p>Dans le volet consultation/ concertation, la CONAREF a conduit des consultations provinciales dans les 26 provinces, a renforcé ses capacités dans les activités de communication et de publication, outils de soutien communautaire.</p> <p>Dotation d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière pour la CONAREF</p> | Le nombre de réunions des organes et de groupes thématiques n'est pas renseigné pour évaluer le progrès dans le rapport annuel de l'agence. |
| Un guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, | <p>Appui aux Travaux parlementaires (Commission PAJ) pour l'adoption de la loi foncière ;</p> <p>Diffusion et Mise en œuvre de la Politique Foncière (plus de 250 copies de la politique foncière distribuées aux acteurs des organisations de la société civile, CP CONAREF en provinces ;</p> <p>Préparation technique de la revue légale : élaboration en cours des outils de la revue légale ;</p> <p>Appui à l'élaboration futur projet et plan de programmation pour la mise en application de la réforme : pour le plan foncier national, la première version est en cours de revue avec des experts externes.</p> | <p>la validation nationale de la politique foncière nationale</p> <p>la révision et l'approbation de la nouvelle loi foncière y compris sa soumission au parlement et son examen et adoption par la commission PAJ de l'Assemblée Nationale ; reste la phase de l'adoption par la plénière de l'assemblée et sa seconde lecture au Sénat ;</p> <p>Renforcement des capacités des différents acteurs fonciers dont la CONAREF, les agents fonciers de l'administration et les communautés locales,</p> <p>la définition d'un projet de plan foncier national.</p> <p>Guide méthodologique pour la sécurité foncière</p> | |

| Résultats attendus | Réalisation 2023 | Résultats cumulatifs atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|---|-----------------------------|
| es communautés locales appuyées dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre de programmes intégrés | <p>Organisation de missions stratégiques dans les provinces cibles (installation de CP CONAREF Ituri avec nomination du secrétariat ;</p> <p>Appui technique à la finalisation des outils du SIF développés dans le Mai Ndombe ;</p> <p>Evaluation des besoins de mise en place, suivi évaluation de la performance des CP CONAREF et des CFL dans les Provinces PIREDD ;</p> <p>Planification du processus de présélection et de recrutement des agences locales d'exécution ;</p> <p>Mobilisation de l'expertise nationale en soutien à la réforme foncière.</p> | Les outils du SIF testés dans les provinces pilotes sous le lead des ALE UCBC et CAGDFT ont été intégralement soumis à une amélioration : Mai Ndombe et Ituri | |

3. Exécution financière du PARF en 2023

Tableau 31 : Exécution financier par effet au 31 décembre 2023 du PARF

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|--|---|-------------------------------|
| Effet 1 : Existence d'un document de politique foncière équitable (Existence d'un document de politique foncière équitable et des textes juridiques permettant et protégeant l'accès équitable au foncier et aux ressources forestières) | Le document de politique foncière a été validé. La loi foncière modificative a été validée et transmise au parlement Le travail sur le plan foncier national est en cours | 2 128 248,14 |
| Produit 1. Finalisée le document de politique foncière | Document de politique foncière déjà élaboré et validée et adoptée | 169 160,00 |
| Produit 2é: Elaboration du projet de loi modificative de la loi de 1973 | Loi foncière modificative élaborée, | 932 788,14 |
| Produit 3 : Elaboration/consultation du projet de loi modificative de la loi de 1973 | Loi foncière modificative validée par les parties prenantes et soumise au parlement pour adoption | 1 026 300,00 |
| Effet 2 : Appui institutionnel à la CONAREF | La CONAREF est fonctionnelle avec des organes qui se réunissent régulièrement et conduit le processus de la réforme | 1 259 102,94 |
| Produit 1 : Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF | Les organes de la CONAREF fonctionnent régulièrement | 936 973,94 |
| Produit 2 : Information, éducation et communication sur le processus de la réforme foncière, y compris à travers des plateformes de consultation foncières au niveau des provinces | Appropriation du processus de la réforme foncière au niveau des provinces d'intervention | 263 336,00 |
| Produit 3 : Opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 | Deux coordinations provinciales sont fonctionnelles à ce jour | 17 000 |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|--|---|-------------------------------|
| provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe) | | |
| Produit 4 : Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers | Plusieurs partenaires techniques et financiers sont informés et mobilisés dans le cadre de la réforme foncière | 25 593,00 |
| Produit 5 : Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière. | Des supports de communication ont été produits, les médias sont régulièrement mis à contribution pour soutenir la communication autour de la réforme foncière | 16 200,00 |
| Effet 3 : Appui aux communautés et élaboration des guides méthodologiques | Le système d'information foncière est en place et soutien la sécurisation foncière des communautés locale et l'administration foncière | 1 069 808 |
| Produit 1 : Assurer la sécurité de la tenure foncière pour les communautés | Plus 600 personnes en tout ont été touchés par les activités d'accompagnement des communautés pour la sécurisation de leurs droits fonciers | 284 000,00 |
| Produit 2 : Mise en place d'un système d'information foncière à Kwilu, Kasai oriental et Mai Ndombe | L'administration foncière de Mai Ndombe a été renforcée en capacités technique et en matériel pour la mise en œuvre du SIF | 352 221,00 |
| Produit 3 : Soutenir le secrétariat général des affaires foncières | Un soutien financier et technique a été apporté au Secrétariat Général | 100 000,00 |
| Produit 4 : Renforcer les rôles des circonscriptions foncières | Elaboration de stratégies provinciales adaptés au contexte au niveau des provinces d'intervention du programme | 253 587,00 |
| Produit 5 : Impliquer les services fonciers centraux, provinciaux et locaux dans les activités du Programme sectoriel foncier et des programmes intégrés REDD+ | Des guides méthodologiques ont été développés, seront testés et mis à la disposition des PIREDD pour utilisation | 80 000 |
| Fonctionnement | | 2 011 441,21 |
| Coût indirect | | 457 185,49 |
| Coût/dépenses total du programme | | 6 925 785,78 |

Le coût de fonctionnement représente 29% du budget global de cette année 2023 au lieu de 18% acceptable. Le coût indirect se situe à 6,6% seuil acceptable pour le projet.

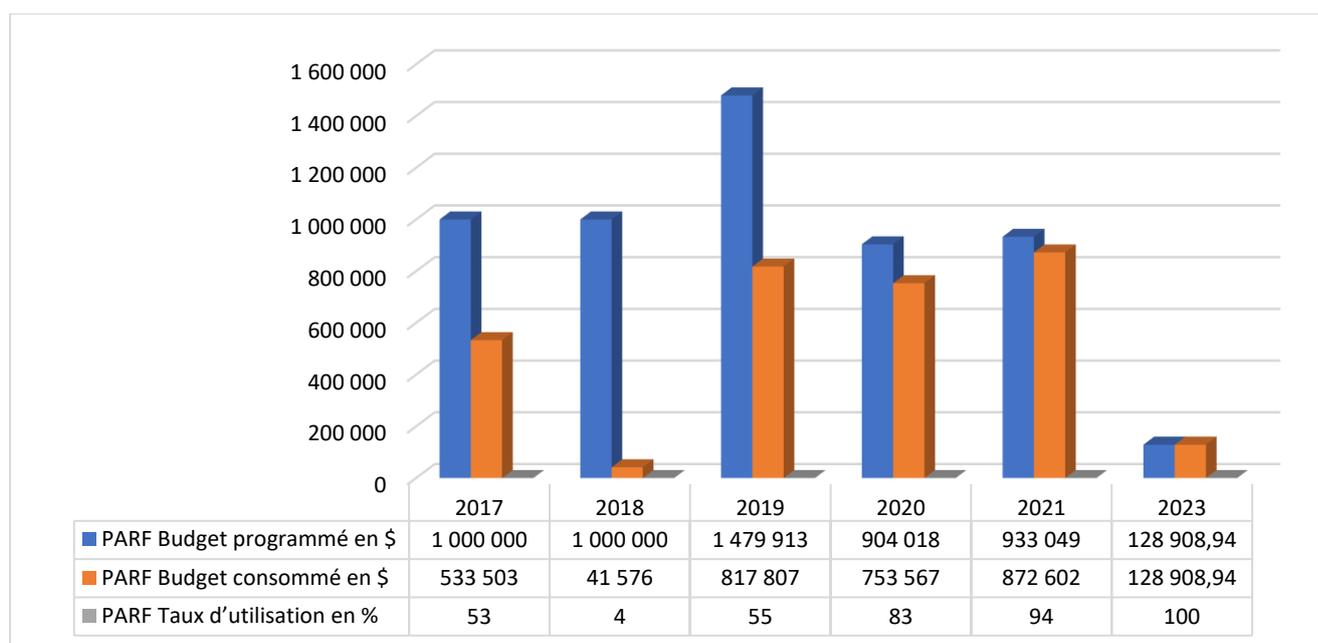


Figure 7 : Utilisation budgétaire par le programme de la réforme foncière

4. Performance du PARF en 2023

Tableau 32 : Evaluation de la performance du programme PARF

| Pertinence | Efficacité | Efficiences | Durabilité |
|---|--|--|---|
| <p>Le rapport fait état d'un cadre logique, bien que ce cadre ne soit pas explicitement disponible pour examen détaillé. Il mentionne les contributions aux objectifs du programme et l'alignement avec la lettre d'intention. Il n'illustre cependant pas les mécanismes de prise en compte des besoins des bénéficiaires finaux. Une prolongation du programme a été proposée pour permettre une transition en douceur, approuvée par les parties concernées, avec des fonds réaffectés pour assurer le fonctionnement continu du programme. La dimension genre est intégrée dans les activités, avec une participation active des femmes et des jeunes. Enfin, le rapport fait référence aux principes de participation multi-acteurs et au respect des normes socio-environnementales, conformément aux principes énoncés à Cancun.</p> | <p>Le rapport atteste d'une réalisation satisfaisante des résultats directs de la politique foncière, avec une documentation détaillée confirmant l'existence de mesures garantissant un accès équitable au foncier et aux ressources forestières. Les objectifs fixés sont totalement atteints, notamment la mise en place d'une politique foncière juste et fonctionnelle. Cependant, l'impact attendu, notamment en termes de sécurisation foncière, n'est que partiellement réalisé selon le rapport, sans précision supplémentaire.</p> | <p>Le rapport indique que le niveau des décaissements sur la période de rapportage est à 100%. Cependant, il ne fournit aucune information sur la mobilisation des ressources en temps voulu. L'analyse des coûts démontre que les résultats atteints justifient les coûts engagés. En ce qui concerne l'équité, la répartition géographique est assurée au niveau national.</p> | <p>Les organes politiques et techniques de la CONAREF assurent une gestion institutionnelle impliquant divers ministères. En 2023, des réunions ont eu lieu pour harmoniser les outils du Système d'informations foncières et élaborer le premier Plan foncier National. Cependant, aucun détail n'est fourni sur les changements d'attitudes des parties prenantes et bénéficiaires. Des outils de gestion des conflits fonciers ont été mis en place, avec des comités locaux dans les provinces pilotes.</p> |

Tableau 33 : Points forts et faibles du PARARF

| Point Fort | Point Faible |
|--|---|
| <p>Réalisation des objectifs de la politique foncière : Les quatre objectifs ont été atteints, témoignant du succès de la politique foncière équitable et fonctionnelle.</p> | <p>Il est recommandé de remédier aux aspects critiques tels que l'absence d'explication claire des décisions prises en lien avec la théorie du changement et le cadre logique, ainsi que l'omission des besoins des bénéficiaires finaux. Il convient également d'accorder une plus grande importance à l'impact dans le rapport, afin de mieux mettre en évidence les résultats obtenus.</p> |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la présentation du rapport annuel en respectant totalement le canevas de FONAREDD/CAFI ; (ii) reformuler la partie leçons apprises en précisant les actions entreprises et l'intégration des leçons dans

la programmation ; (iii) d'améliorer la précision sur le rapportage d'utilisation de fonds selon les activités ; (iv) renseigner le tableau sur l'état d'avancement du plan de suivi du projet.

5. Points d'attention du PARF

La phase II de programme d'appui à la réforme foncière a été adoptée en décembre 2023 pour une durée de 5 ans afin de parfaire les réalisations en cours.

D. Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones des savanes et de forêts dégradées (PSFD)

1. Données de base du PSFD

Tableau 34 : Données clés du PSFD

| Titre du projet | Programme d'appui aux Peuples Autochtones |
|--|---|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00012955 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Provinces de la Tshopo et du Kwilu |
| Partenaire de mise en œuvre | Ministère national de l'Agriculture |
| Organisations participantes | Agence Française de développement |
| Budget total du projet (USD) | 14 999 378 USD |
| Durée totale du projet (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 28/06/2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 10/02/2020 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 07/2022 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2024 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/12/2026 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 1 766 650,48 USD ¹¹ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 77% |
| Date de l'évaluation à mi-parcours | Juillet 2024 |

Objectifs du programme

L'objectif général de projet est de « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation par les exploitations et les PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière.

L'enjeu principal de ce projet qui se déroule dans deux zones agroécologiques différentes (savanes pour la province de Kwilu et forestières pour la province de la Tshopo), est de soutenir la transition d'une agriculture minière vers une agriculture performante et responsable, en valorisant des projets agricoles, viables économiquement, capables d'adopter des pratiques agroforestières et agroécologiques permettant de fixer les acteurs agricoles sur leurs terroirs.

Le projet cible les exploitations agricoles familiales, les PME agricoles, les agrobusiness, les concessions forestières. Ces acteurs agricoles devront pouvoir se regrouper, parfois de manière informelle, en « Alliances Productives » pour développer un projet porteur.

¹¹ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2023 et réalisations cumulatives du PSFD

Tableau 35 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PSFD¹²

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints |
|--|---|---|
| 2 formateurs (ALE) formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières | 2 Agences Locales d'Exécution ont été recrutées dans chaque province et ont reçu une induction. | Sélection des dispositifs de promotion et de soutien des orientations stratégiques du programme (ALE) |
| 11 conseillers formés à l'accompagnement des exploitations et PME agricoles pour développer des pratiques agroécologiques et agroforestières | Deux missions d'assistance technique court terme à travers AgriSud a permis d'identifier les principaux systèmes agroforestiers présents dans les provinces, de définir des nouveaux systèmes agroforestiers, de rédiger des fiches de formations pour chacun de ces systèmes agroforestiers, d'établir un plan annuel des formations, de suivi des parcelles des alliances productives. | 2 coordonnateurs + 8 conseillers sont recrutés et formés à l'accompagnement des Alliances Productives dans les deux provinces. Une mission d'appui à l'identification des filières porteuses et des filières émergentes avait été réalisée la première année. Ces filières identifiées ont été validées lors d'un atelier de restitution dans chacune des provinces. Des missions de sensibilisation sur les objectifs du programme ont été organisées dans chaque province à la suite de la publication des AMI pour la sélection des projets d'Alliances productives et innovations. |
| 2 institutions de microfinance active dans le financement du secteur agricole dans le Kwilu et la Tshopo | Deux établissements bancaires, la TMB et Equity BCDC ont montré une volonté de développer des produits financiers adaptés au crédit agricole. Les conditions d'obtention de ces crédits restent encore compliquées voire inaccessibles pour les producteurs en raison des taux de crédit élevés et des conditions de garantie. Néanmoins, ces établissements sont intéressés pour participer au programme PSFD, pour faciliter l'octroi de crédits. Un analyste financier a été recruté par le programme afin d'analyser les bilans d'activités des partenaires économiques, les débouchés commerciaux, les différents plans d'affaires des projets soumis pour subvention au programme. Il aura également pour mission d'entreprendre des discussions auprès des banques et IMF sur les modalités des protocoles de collaboration avec ces dernières. | Des protocoles d'accord devront être signés entre ces établissements afin de déterminer leur rôle dans la sélection des projets agricoles des Alliances productives, leur financement pour participer au suivi de l'attribution des crédits mais aussi à leurs remboursements. Pour la phase pilote, une alliance productive a sollicité de l'aide pour l'octroi d'un crédit auprès de la banque Equity. Cette demande de crédit n'a pas abouti. Le recrutement d'un analyste financier pour analyser les différents plans d'affaires proposés par les différents projets d'alliances productives à la suite de l'AMI, en vue d'aider les alliances productives notamment les producteurs qui souhaiteraient bénéficier d'un crédit. Cet analyste relancera les discussions avec les deux banques pour l'octroi de crédits adaptés aux conditions socioéconomiques des producteurs. |

¹² Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints |
|--|--|---|
| 60 projets d'alliances productives ayant soumis et/ou proposé un projet | <p>Le programme a reçu 83 projets d'alliances productives pour les deux provinces à l'issue de la publication de l'AMI pour la sélection des projets d'Alliances productives. L'objectif de 60 projets d'alliances productives est largement dépassé.</p> <p>Un manuel de procédures pour la mise en place des comités d'octrois de subvention a été rédigé et validé par l'AFD. ce manuel institue la mise d'un Comité Consultatif technique Provincial (CCTP) pour une première sélection des projets au niveau provincial. Puis un Comité National de Sélection validera les projets retenus avec une calibration des demandes de surfaces et de subventions sollicités. Deux arrêtés des ministres provinciaux de l'agriculture ont institué le comité consultatif technique provincial (CCTP) dans leur province respective. Un arrêté du ministre national à l'Agriculture a fixé les modalités et les objectifs de la commission nationale de sélection des projets qui se réunira pour analyser les conclusions des 2 CCTP et retenir pour subventions les projets bancables.</p> | <p>Une phase pilote a été initié par le programme afin de tester les nouvelles approches identifiées par le programme. Des 4 projets identifiés, 3 projets ont reçus le financement du programme pour un total de 584 000\$ reparti comme suit : 225 000\$ pour COCUCT, 284 000\$ pour HPEK et 75 000\$ pour DRC.</p> <p>En plus des 4 AP ayant soumis leurs projets de la phase pilote, 83 candidatures ont été réceptionnées lors de la publication de faisant un total de 87 projets réceptionnés au-delà des indicateurs initiaux. A l'issue de la première lecture des projets, 45 projets étaient éligibles pour participer à la phase sélective du CCTP.</p> <p>La superficie des projets éligibles est de 18 209 ha pour une sollicitation en subvention de 13 145 379 \$ largement supérieur à l'enveloppe disponible de 5 040 000 \$.</p> <p>Un manuel de gestion de subvention révisé est disponible</p> |
| Nombre d'utilisateurs des produits financiers intégrés dans une démarche de la valorisation des zones de savane et forêt dégradées | <p>Financement de 3 projets d'alliances productives au cours de la phase pilote pour 780ha.</p> <p>Pour la province du Kwilu : La société HPEK, une société privée d'agrobusiness dont la volonté est de relancer les filières palmier à huile et cacaoyer. Elle s'attèle à mettre sur plantation 300 ha dont 100 ha de cacao et 200 ha de palmier à huile dans le Kwilu pour une subvention de 225 000\$. Un total de 44 bénéficiaires directs recensés pour la mise en place de ce projet</p> <p>Pour la province de la Tshopo : L'Alliance productive COCUCT dans la Tshopo a pour objectif de permettre à 240 producteurs de mettre en valeur 300 ha de forêts dégradées en plantations de cacaoyers, palmier à huile et caféiers pour un total de subvention de co-financement de 284 994\$.</p> <p>L'Alliance Productive DRC vers Imbolo dans le territoire d'Isangi a reçu une subvention de 75 000\$ pour l'acquisition gratuite de plantules de palmier à huile de 100 ha.</p> <p>290 bénéficiaires directs recensés pour l'ensemble de deux Alliances productives de la Tshopo</p> | <p>La mission d'appui à l'établissement des business modèles inclusifs en début d'année, a permis de mettre en évidence, la difficulté à développer le montage des projets des Alliances Productives initialement prévu avec 50 % de crédit bancaire, en raison des taux de crédits élevés et des conditions de garanties drastiques. Une note conceptuelle a été rédigée en proposant de subventionner plusieurs types de systèmes agroforestiers à raison de 40 % à 60 % des coûts d'installation à l'hectare et de faciliter l'accès au crédit bancaire, pour les bénéficiaires qui ne disposeraient pas suffisamment de fonds personnels. Cette note conceptuelle a été explicitée lors d'une réunion avec l'AFD, le FONAREDD et le CAFI. Cette note a été validée par le CTR révisant les objectifs initiaux prévus de 12 000 hectares de systèmes agroforestiers, à la baisse à 7 476 hectares et de 7000 bénéficiaires à 4 378 bénéficiaires directs.</p> <p>Trois projets d'alliances productives ont été sélectionnés pour environ 780 ha de cultures agroforestières. La plupart de ces projets a opté pour la catégorie 2 d'octroi de subvention, ce</p> |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints |
|---|--|--|
| | | <p>qui correspond à une subvention de 750 \$ par hectare</p> <p>Des missions de géoréférencement et supervision de suivi des parcelles, de comptage des plantules disponibles dans les pépinières ont permis d'avoir une première estimation de la superficie plantée, pour pouvoir verser la première tranche du montant de la subvention. Un contrat de partenariat entre le programme et l'alliance productive a été rédigé et soumis à la signature des porteurs de projets.</p> |
| 10 projets d'innovation ayant bénéficié de subvention | <p>Un avis de manifestation d'intérêt a été lancé pour sélectionner les projets d'innovation dans les deux provinces. 35 projets ont été réceptionnés dans l'ensemble des provinces et analysés au niveau des CCTP de chaque province. A l'issu duquel 11 projets ont été présélectionnés et sont soumis pour validation au niveau de la commission nationale de sélection des projets.</p> | <p>Aucune phase pilote n'a été effectuée pour tester les projets d'innovation contrairement à ce qui a été fait pour les projets d'Alliances Productives. A l'issu du CCTP, il en ressort que 11 projets sélectionnés pour un appui en subvention de 795 176 \$ sur une enveloppe disponible de 800 000\$.</p> |
| Etude de pérennisation des acquis des produits financiers et dispositif d'accompagnement mis en place et pour leurs développements hors Kwilu et Tshopo | <p>Le programme sur la réponse favorable du CAFI quant à la manifestation d'intérêt soumise par l'AFD sur la deuxième lettre d'intention, pour un « top-up » du PSFD. Possibilité d'un financement de 30 millions pour la deuxième phase du programme avec l'extension à deux provinces et réajustement du budget de la composante 2 pour atteindre la cible initiale de 12000 ha.</p> | <p>L'Agence française de développement a répondu à l'AMI soumis par le CAFI sur la deuxième lettre d'intention pour l'extension du programme.</p> <p>Une première discussion doit avoir lieu avec le CAFI pour valider l'enveloppe de 8 millions de USD de réajustement du budget de la composante 2 pour atteindre la cible initiale du Prodoc qui est de 12 000 hectares. Une mission de faisabilité devrait avoir lieu en 2025 pour étudier la possibilité d'un financement de 22 millions pour la deuxième phase du programme avec l'extension à deux nouvelles provinces. L'équipe du PSFD sera associée à cette mission identifier les provinces qui répondent à la problématique de déforestation mais aussi de développement économique.</p> |
| Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures en agroforesterie et cultures pérennes en savane et en forêt | <p>Nombre d'ha plantés par province : 541 hectares plantés en tout en 2023 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Province de la Tshopo : deux alliances productives <ol style="list-style-type: none"> 1.1. 72.8 ha de palmier à huile, 288 ha de cacaoyers et 4.5 caféiers plantés par des membres de l'AP COCUCT soit un total de 364.5 ha sur un projet de 380 ha, soit un taux de réalisation de 96 % 1.2. Alliance DRC : 73 ha de palmier plantés sur 100 ha prévus. Les 27 ha manquants seront plantés lors de la prochaine saison. | <p>Le Programme a prévu la mise en place d'un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du programme. Il s'agit, par traitement d'image satellitaire, de suivre le couvert végétal des parcelles agroforestières pendant toute la durée du projet et de documenter, le cas échéant, tout effet rebond afin de l'atténuer.</p> <p>Les données collectées permettent de comparer les indicateurs avant et après la mise en œuvre du programme et/ou avec une zone géographique présentant des caractéristiques comparables (conditions géophysiques, filières, infrastructures) mais ne bénéficiant pas</p> |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints |
|--|---|---|
| | <p>2. Province du Kwilu : une alliance productive HPEK (380 ha prévus) Total : 280,61ha, Palmier : 221,1ha Cacaoyer : 59,51 ha</p> <p>Superficie géo référencée 718.5 ha géo référencés sur 7476 ha de mise en valeur des terres dégradées de forêt et de savane sur l'ensemble de la zone d'intervention dont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 364.5 ha de cultures agro-forestières + 73 ha de cultures pérennes dans la province Tshopo 281 ha en zones de savane dans la province Kwilu. | <p>du programme. L'analyse de ces indicateurs in fine permettra d'identifier les impacts du programme et donc de définir les facteurs de réussite dans le cadre d'un transfert du mécanisme à l'ensemble des provinces de la RDC.</p> <p>Une Base de Données SIG du programme a été établie en intégrant différentes données cartographiques.</p> <p>Un rapport sur l'étude de l'évolution du couvert végétale de deux provinces du programme a été rédigé en annexe. Il avait pour objectif d'établir la situation de référence de la déforestation et de la dégradation des forêts et des savanes afin de guider et de suivre avec précision les impacts des interventions dans la zone du programme.</p> |
| La matrice de suivi des jalons du CAFI est dûment renseignée | Rapport annuel de suivi-évaluation du programme | La matrice de suivi des jalons du CAFI est dûment renseignée La matrice de gestion des risques liés aux jalons 2018 et 2020 de la lettre d'intention est dûment renseignée. |

3. Exécution financière du PSFD en 2023

Tableau 36 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PSFD

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaires |
|---|--|-------------------------------|--------------|
| Effet 1 : Mise en place d'un dispositif de conseil technique et économique aux exploitations agricoles et aux PME agricoles | | 1 057 124 | |
| Produit 1.1 : Mise en place d'un dispositif de conseil technique | | 373 103 | |
| Produit 1.2 : Renforcement des capacités de services de conseil auprès des agriculteurs | Sélection des dispositifs de promotion et de soutien des orientations stratégiques du programme (ALE), 2 agences recrutées ; | 310 919 | |
| Produit 1.3 : Arrangements institutionnels pour renforcer la qualité et la visibilité de l'offre de services aux exploitations et PME agricoles | | 373 103 | |
| Effet 2 : Mise en place d'un dispositif de conseil aux institutions financières | 2 coordonnateurs + 8 conseillers sont recrutés Des missions d'appui technique et des sensibilisations effectuées | 186 551 | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaires |
|---|---|-------------------------------|---|
| Effet 3 : Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention et fonds d'innovation | | 1 116 863 | |
| Produit 3.1 : Dispositif de montage de projets pour des crédits bancaires adossés à une subvention | Discussions sur le protocole avec la TMB et Equity BCDC pour développer des produits financiers adaptés au crédit agricole Un analyste financier recruté pour appuyer le processus | 1 116 863 | Peu de résultats atteints pour un budget plus important |
| Produit 3.2 : Fonds d'innovation | | 0 | |
| Effet 4 : Réplicabilité du mécanisme à d'autres provinces | | 0 | |
| Effet 5 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation conforme à la matrice de suivi des indicateurs du CAFI et suivi du couvert forestier dans les zones d'emprise du projet | Financement de 3 projets d'alliances productives au cours de la phase pilote pour 780ha. | 437 148 | |
| Total | | 2 797 687 | |

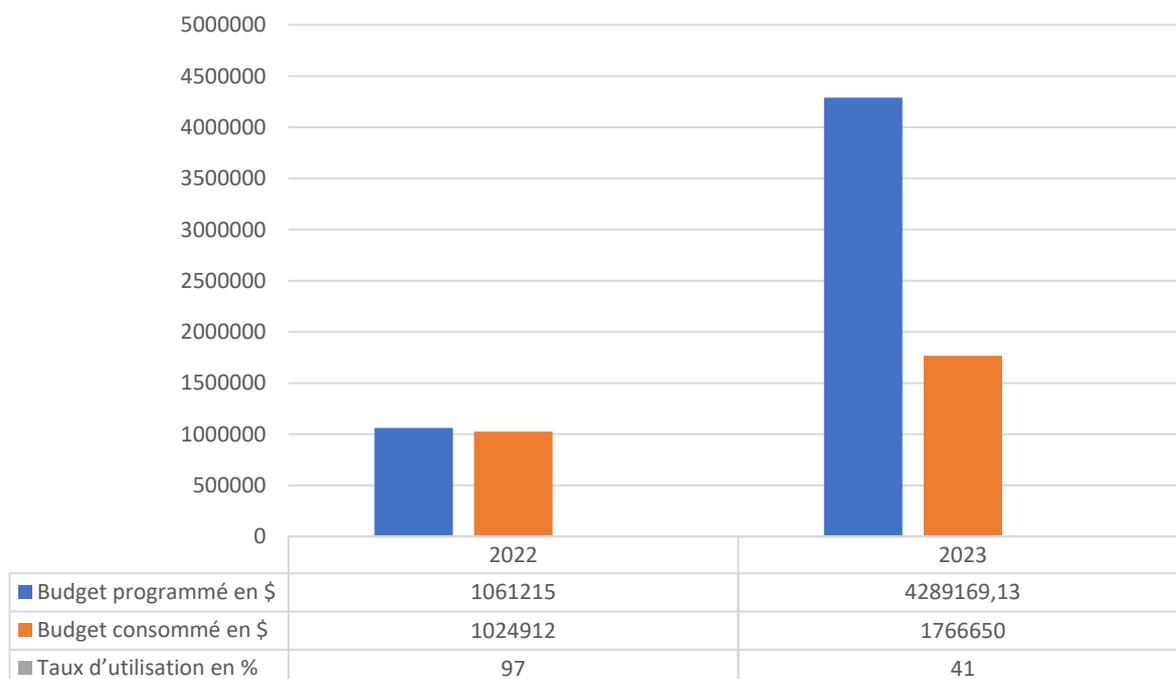


Figure 8 : Utilisation budgétaire par le PSDF entre 2022 et 2023

4. Performance du PSDF en 2023

Tableau 37 : Evaluation de la performance du programme PSDF

| Pertinence | Efficacité | Efficiences | Durabilité |
|--|---|---|---|
| Le rapport manque de théorie de changement et ignore les besoins des bénéficiaires finaux. Les activités ont été perturbées par des tensions politiques, des conflits ethniques et des conditions météorologiques difficiles. Les détails sur la formation sur le genre sont limités. L'engagement envers la question du genre est souligné mais non concrétisé, et la participation des communautés locales et autochtones reste non abordée. | Le rapport révèle un nombre limité de résultats dans la section 4, suggérant une exécution partielle des activités. Bien que des progrès soient notés dans la section 2, l'absence de valeurs de référence complique l'évaluation globale de la performance du programme. Les jalons montrent également des avancées, mais celles-ci semblent davantage refléter des résultats d'activités que des impacts significatifs. Il est essentiel de revoir les méthodologies pour mieux évaluer les réels impacts du programme. | Les décaissements seulement à 43% en raison de retards dans l'obtention des avis de non-objection, affectant le traitement des demandes et la constitution des dossiers. L'absence du rapport d'audit financier a retardé le versement de la deuxième tranche du budget, entraînant des annulations d'activités cruciales. Ce faible taux de décaissement correspond au niveau limité de réalisation des activités. | Au cours de la période de reporting, aucune référence n'a été faite à l'existence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, ni à la démonstration des changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires à l'échelle d'intervention. Les équipes locales ont été formées sur la gestion des plaintes. Une boîte à images sera créée pour expliquer le processus de dépôt et de traitement des plaintes dans chaque province. |

Tableau 38 : Points forts et faibles du PASDF et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|---|--|
| Un point fort du rapport est qu'il met en évidence les défis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet, en identifiant des facteurs externes tels que les tensions politiques, les conflits ethniques et les conditions météorologiques difficiles. Cela démontre une prise de conscience des contextes complexes dans lesquels le projet opère, ce qui est essentiel pour une analyse réaliste et une planification future plus efficace. | Cependant, un point faible notable est le manque de détails sur les mécanismes de suivi et d'évaluation du projet, en particulier en ce qui concerne les indicateurs de performance et les résultats mesurables. Il est également souligné que le rapport ne propose pas de solutions concrètes pour surmonter les défis rencontrés, ce qui pourrait limiter sa valeur en termes de prise de décision et d'amélioration future des stratégies de mise en œuvre. | Le rapport manque de théorie de changement et d'attention aux besoins des bénéficiaires finaux, avec des activités perturbées par divers facteurs extérieurs. Les détails sur la formation sur le genre sont insuffisants, et l'engagement envers cette question demeure flou, tout comme la participation des communautés locales et autochtones. Des phrases incomplètes nécessitent une révision par le partenaire pour compléter le rapport. |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la présentation du rapport annuel en respectant totalement le canevas de FONAREDD/CAFI surtout pour la partie leçons apprises; (ii) Le tableau budget par indicateur (coût efficacité) est à améliorer en ajoutant les réalisations par produit ; (iii) d'améliorer la précision sur le rapportage d'utilisation de fonds selon les activités : il semble que le budget a été très exécuté pour peu des résultats et moins d'évidences (par exemple produit 3.1, effet 3).

5. Points d'attention

Le financement du secteur agricole en RDC est considéré comme un investissement à haut risque par les institutions financières ou les institutions des microfinances (IMF), du fait des contraintes des cycles

agricoles, des conditions météorologiques imprévisibles, des difficultés locales de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

En 2023, l'agence AFD a présenté une note au CT en évaluation de l'état d'avancement. Cette note avait proposé de réviser l'objectif initial de développement de plantations agroforestières de 12 000 ha pour 7 000 bénéficiaires. La note conceptuelle rédigée par l'agence proposait un objectif de 7 476 ha pour 4 372 bénéficiaires, ce qui a pour conséquence la révision des cibles et des budgets. Lors de la CRP 55, le comité technique a demandé au Président du COPIL du FONAREDD d'accepter les modifications de cibles proposées dans [la note conceptuelle](#) qui lui a été soumise (cibles et superficie) et le [nouveau cadre de résultats](#) proposé ainsi que d'anticiper la probabilité d'une prolongation de ce projet afin de compenser une partie des retards. Le CRP avait demandé aussi à AFD de faire une proposition au CT qui prévoirait la montée en puissance des acteurs locaux dans la mise en œuvre de ce programme ; de capitaliser régulièrement l'expérience en cours, en termes d'acteurs, de coûts, de montages inter acteurs, d'investissements dans la chaîne de valeur.

E. Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS)

1. Données de base du PROMIS

Tableau 39 : Données clés du PROMIS

| Titre du projet | Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS) |
|--|--|
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | 10 provinces de RDC, 152 zones de santé, planification familiale |
| Agence d'exécution | UNOPS |
| Partenaire de mise en œuvre | DKT International, Maries Slopes International et Tulane University |
| Organisations participantes | DKT International, Maries Slopes International et Tulane University |
| Budget total du projet (USD) | 43 000 000 USD |
| Durée totale du projet (mois) | 48 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 21/05/2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 17/07/2019 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 06/12/2019 |
| Date de clôture initiale | 06/12/2022 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/12/2023 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 43 000 000 USD ¹³ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 100% |
| Date de l'évaluation finale | Février 2024 |

Objectifs du PROMIS

L'objectif général de PROMIS-PF est de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan stratégique national de Planification Familiale à l'horizon 2020 et au-delà afin d'accroître l'utilisation des méthodes contraceptives modernes, de manière à contribuer sur le long terme à la réduction de la pression démographique sur les ressources environnementales dans les géographies cibles.

¹³ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

Les résultats attendus du programme étaient alignés sur les objectifs définis dans la Plan National Stratégique Multisectoriel pour la Planification Familiale, à savoir principalement :

- ✓ L'augmentation de l'offre de services PF de qualité dans les zones cibles,
- ✓ L'augmentation de la demande pour les services PF dans les zones cibles et
- ✓ Le Renforcement du système sanitaire national.

2. Evaluation finale du projet et leçons apprises

Ce Programme de mise à l'échelle de la planification familiale (PROMIS) a pris fin en décembre 2023 après une mission d'évaluation finale réalisée en [février 2024, ICI pour la consultation](#) par un groupe d'évaluateur externe. Cette évaluation a souligné les leçons apprises suivantes :

La résilience du modèle du PROMIS-PF au cours de la pandémie à Covid-19, avec l'adaptation des activités d'offre de services sécurisés dans le contexte **épidémique**. En particulier :

- L'interruption des campagnes de masse ;
- L'équipement des prestataires en masques et autres équipements de protection personnelle ;
- L'appui aux structures de santé comme points de prestation (approvisionnement en contraceptifs, disponibilité de prestataires formés) ;
- La participation et l'appui technique aux groupes formés par le Ministère de la Santé pour piloter la communication et les interventions dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, y compris l'intégration de la PF comme composante essentielle des services à maintenir dans le cadre de la riposte aux COVID-19 ;
- Le plaidoyer pour le renforcement de la communication sur la PF et l'inscription des services PF et des contraceptifs comme services de base essentiels dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Les grands évènements comme plateforme d'offres des services et de communication autour de la PF pour le renforcement de la demande. Plusieurs évènements d'envergure ont marqué la phase 1 du PROMIS-PF : la Journée Mondiale des Droits de la Femme, la Journée Mondiale de la Contraception, ou la Coupe du Monde de football en décembre 2022. Ils ont été une occasion importante pour l'organisation de campagnes de communication et d'offre de services PF. La Coupe du Monde de Football, en particulier, a été l'occasion d'offrir des méthodes contraceptives dans des points de services non-traditionnels (bars et restaurants), particulièrement fréquentés par les cibles du programme pendant cette période.

Les réseaux sociaux et autres ressources digitales pour la création de la demande. Ces canaux ont particulièrement fait leurs preuves en situation d'urgence pendant la pandémie à Covid-19, et ont montré une certaine efficacité dans l'objectif d'atteindre un maximum de cibles, toutes catégories confondues. Ils constituent de réelles opportunités pour le renforcement de la demande en matière de PF.

3. Performance du PROMIS en 2023 par NIRAS

Tableau 40 : Evaluation de la performance du PROMIS par NIRAS

| Pertinence | Efficacité | Efficience | Durabilité |
|---|---|--|--|
| <p>Le rapport souligne les contributions aux impacts du cadre de résultats de FONAREDD/CAFI, mais ne mentionne pas les besoins des bénéficiaires finaux. Les activités ont été ralenties et plusieurs services ont fermé anticipativement en raison de possibles instabilités socio-politiques. Il est crucial d'illustrer l'implication des hommes dans le programme avec des données pertinentes pour renforcer l'efficacité des initiatives en matière d'égalité des genres. De plus, bien que l'approche participative soit mentionnée, les données ne sont pas suffisamment mises en valeur pour illustrer pleinement son impact et son efficacité, nécessitant une présentation plus détaillée et visuelle des résultats.</p> | <p>Dans la section des produits, les indicateurs ne correspondent pas toujours à des résultats significatifs, mais plutôt à des activités. Il est nécessaire de clarifier et d'ajuster la terminologie pour une meilleure identification des résultats intermédiaires. De plus, certains indicateurs sont encore en cours d'analyse, ce qui demande une clarification supplémentaire. Pour la contribution aux objectifs spécifiques, bien que mentionnée, l'absence de valeurs de référence pose problème. Malgré cela, on observe des contributions aux objectifs spécifiques. Il est également important de clarifier si certains éléments sont considérés comme des impacts ou des produits. Une révision des documents de suivi et d'évaluation est recommandée pour harmoniser la terminologie et la compréhension.</p> | <p>Les fonds du projet PROMIS ont été versés aux partenaires avec un retard en mai 2023, en raison de l'avenant tardif au Prodoc pour l'année 4 et du financement tardif de l'UNOPS. Cela a réduit le temps effectif d'exécution du projet à moins de 7 mois, en raison de l'approche des élections. Ces retards ont perturbé les calendriers des activités des partenaires, en particulier pour l'approvisionnement en contraceptifs et l'organisation d'événements de masse.</p> | <p>Au cours de la période de reporting, aucune référence n'a été faite à l'existence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, ni à la présence de mécanisme de gestion (l'enregistrement et le traitement de plaintes) de grièfs: Cependant, l'approche mettant l'accent sur des conseils de qualité pour favoriser l'autonomisation en planification familiale est positif, mais le rapport devrait mieux intégrer des mécanismes de suivi pour évaluer le changement de comportement.</p> |

Tableau 41 : Points forts et faibles du PROMIS et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|--|--|
| Malgré les défis rencontrés, les activités du projet ont progressé et les contributions aux objectifs spécifiques sont détaillées, démontrant ainsi une avancée significative vers la réalisation du programme | Le rapport présente plusieurs lacunes importantes, notamment l'absence de mention des besoins des bénéficiaires finaux, les retards dans le versement des fonds et les perturbations des activités dues à des instabilités socio-politiques. De plus, les mécanismes de suivi et de gestion des plaintes ne sont pas suffisamment mis en valeur, ce qui compromet l'évaluation complète de l'efficacité et de l'impact du programme. | Le rapport souligne des lacunes dans la théorie de changement et dans la prise en compte des besoins des bénéficiaires finaux. Les activités ont été affectées par une fermeture anticipée en décembre 2023. Bien que l'intégration des hommes soit envisagée, elle n'est pas suffisamment illustrée. L'approche participative est mentionnée mais manque de données valorisant son impact. D'autre part, les progrès sont notables dans les activités, mais des retards de financement ont réduit le temps d'exécution. Enfin, l'absence de mécanismes de suivi pertinents est notée malgré l'accent mis sur des conseils de qualité. |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la présentation du rapport annuel en respectant totalement le canevas de FONAREDD/CAFI car beaucoup d'éléments du rapport annuel ne sont pas complétés ; (ii) d'actualiser le tableau du cadre logique dans le rapport annuel.

4. Performance finale du PROMIS par l'évaluation finale indépendante

L'évaluation finale du programme a souligné les points importants suivants :

i. Par rapport à la Pertinence et cohérence

- ✓ Le programme PROMIS-PF a été pertinent dans son alignement avec l'agenda international et les priorités nationales. Il a répondu par ses objectifs et ses résultats attendus, aux besoins des parties prenantes nationales. Toutefois, il persiste des gaps, et la pertinence de l'identification des cibles et des zones d'interventions est discutable.
- ✓ Bien que les stratégies d'intervention et les produits attendus soient pertinents dans leur alignement avec les documents d'orientation stratégiques sectoriels, le montage institutionnel et structurel du projet frappe par sa complexité et la multitude de structures impliquées, ce qui laisse présager des difficultés de mise en œuvre et une acceptabilité insuffisante des parties prenantes.
- ✓ Le projet PROMIS-PF est cohérent avec les politiques nationales en matière de PF, auxquelles ses interventions pourront valablement contribuer. Néanmoins, la cohérence de ses interventions avec celles des multiples autres partenaires actant dans le même domaine et dans les mêmes zones d'interventions devrait être mieux examinée, dans la logique d'une plus grande efficacité de l'ensemble de la politique nationale de la PF.

ii. Par rapport à l'efficacité

- ✓ On peut considérer que les objectifs du projet sont atteints à travers la production des APC. Toutefois, il convient de s'interroger sur l'opportunité de la révision des cibles et sur la qualité des données, qui impactent les conclusions tirées.
- ✓ En dépit des difficultés de démarrage et de l'impact de la pandémie à Covid-19, les taux d'exécution physique et financière sont globalement satisfaisants sur l'ensemble du projet, dénotant d'une bonne résilience des parties prenantes lors de la mise en œuvre.
- ✓ A l'aune des marqueurs de progrès, le projet a atteint partiellement ses objectifs, notamment sur les produits relatifs à l'offre des services ; toutefois, la non-disponibilité de données

pertinentes (choix des indicateurs, flexibilité de collecte et de calcul) limite les conclusions à tirer sur les autres produits et sur l'ensemble du projet de façon globale.

- ✓ Bien que la dynamique au sein du consortium semble avoir été relativement fonctionnelle, les autres mécanismes de coordination impliquant les parties prenantes autres et entrant en jeu dans la mise en œuvre ont été peu efficaces, justifiant tout ou partie des contre-performances observées.

iii. Par rapport à l'efficience

- ✓ Eu égard aux prévisions initiales, il y a une certaine efficience globale sur la production des APC, même s'il existe des disparités entre Partenaire de mise en œuvre. Toutefois, compte tenu de la gestion de la chaîne logistique tout au long du projet et de la coexistence d'autres partenaires sur les mêmes champs d'intervention dans les zones d'intervention, il est manifeste qu'il existe encore de réelles opportunités de rationalisation des ressources et d'optimisation des coûts

iv. Par rapport à la durabilité

1. Bien qu'au plan technique les jalons semblent bien posés pour une certaine pérennité des acquis, il demeure qu'au plan financier les acquis restent plutôt fragiles, tandis qu'au plan de l'appropriation par les bénéficiaires la question reste entière.

5. Points d'attention

Une nouvelle phase du PROMIS est en instruction afin de pérenniser les acquis de la première phase du projet. Cette nouvelle phase est prévue dans 10 provinces et 130 zones de santé.

F. Programme d'Energie Durable

1. Données de base du programme Energie

Tableau 42 : Données clés du programme Energie

| Titre du projet | Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie |
|---|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00113647/ 00113546 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Kinshasa, Bukavu, Goma, Lubumbashi, Kisangani |
| Agence d'exécution | UNOPS |
| Partenaire de mise en œuvre | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) – United Nations Capital Development Fund (UNCDF) |
| Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité |
| Budget total du projet (USD) | 15 000 000 |
| Durée totale du projet (mois) | 48 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 08/11/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 01/12/2018 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 09/11/2019 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2022 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 30/06/2024 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 10 600 508,65 USD ¹⁴ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 70,67% |

¹⁴ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

| | |
|----------------------------------|--|
| Titre du projet | Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie |
| Date de l'évaluation mi-parcours | 28/07/2023 (Evaluation à mi-parcours) |

Objectifs du programme

L'objectif global du programme est de stabiliser le couvert forestier et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et la consommation énergétique pour la cuisson (et en particulier le bois-énergie) ainsi que de promouvoir le développement économique durable et équitable.

Ce programme se focalise sur la réduction de la demande en bois-énergie, en privilégiant deux stratégies ou effets :

Effet 1 : Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et de foyers améliorés, et disposent des compétences et connaissances nécessaires pour créer un environnement favorable au développement du marché de ces produits ;

Effet 2 : Le marché local de la cuisson propre (énergies et foyers améliorés) est développé de manière viable et commerciale au travers d'un programme d'incubation.

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2023 et réalisations cumulatives

Tableau 43 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du programme Energie

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|--|---|-----------------------------|
| Taux (en %) de réduction des pertes de forêt due à la production de bois-énergie (%) | 0.13% (contribution du programme seulement). | 1012 hectares de forêt sauvées au cours de la période allant de janvier 2021 à décembre 2023. | |
| Volume des émissions de GES liées à la production et la consommation énergétique de cuisson. | 67 829 tCO ₂ eq. | 110 452 tonnes de CO ₂ ont été évitées par l'usage de foyers améliorés et réchauds à GPL au cours de la période d'évaluation soit de janvier 2021 à décembre 2023. | |
| Taux de réduction des dépenses des ménages liées à l'énergie de cuisson dans les zones cibles | | Kinshasa, Bukavu et Goma : 8% pour les usagers des foyers améliorés et 15% pour ceux des réchauds à GPL | |
| Existence d'un mécanisme de coordination sur les énergies | 80% : Le groupe de travail sur les énergies de cuisson propre est mis en place. Les TdRs du groupe de travail sur la cuisson propre ont été validés par les parties prenantes. | L'arrêté en cours de finalisation. L'atelier sa validation sera le 15 août après intégration des commentaires de toutes les parties prenantes par le consultant juridique. | |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|---|---|
| Pourcentage de personnes supplémentaires ayant une compréhension des bénéfices de la cuisson propre (groupé par type d'énergie/ foyer, catégorie d'utilisateurs et Genre) dans les zones cibles. | Briquettes 47%, GPL 66,5%, Foyers améliorés 82%, 84% des répondants sont des femmes. | Briquettes 47%, GPL 66,5%, Foyers améliorés 82%, 84% des répondants sont des femmes. | Les répondants femmes ne sont pas forcément les bénéficiaires femmes. Il est important de distinguer les concepts |
| Indicateur effet 1 : Nombre de nouveaux ménages utilisant les foyers améliorés comme source de cuisson dans les zones cibles | Kinshasa : 18 205 Lubumbashi : 3 964 Bukavu : 1 664 Goma : 4 244 Estimation issue des entreprises partenaires du fonds de défis. | Kinshasa : 49 558 Lubumbashi : 10 250 Bukavu : 3 395 Goma : 41 001 Estimation issue des entreprises partenaires du fonds de défis | |
| Nombre de ménages utilisant le GPL comme source de cuisson principale ou secondaire dans les zones cibles | Bukavu : 612 Goma : 1 400 (Pas de partenaires GPL à Kinshasa et Lubumbashi appuyé directement par le programme) | Bukavu : 3 216 Goma : 7 197 | |
| Proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie propre pour la cuisson, dans les zones cibles | Kinshasa : 1,8% Lubumbashi : 4% Bukavu : 3% Goma : 22,5% | Kinshasa : 38,6% Lubumbashi : 18,6% Bukavu : 13,7% Goma : 55,5% | |
| Nombre d'emplois directs et indirects créés | 12 emplois directs, dont 6 femmes. | 1 055 emplois directs, dont 331 femmes et 429 jeunes. | |

3. Exécution financière du programme Energie en 2023

Tableau 44 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du programme Energie

| Résultats | Indicateurs | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulative en US \$ | Commentaires |
|--|-------------|--------------------------------|------------------------------|--------------|
| Effet 1 Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés | | | | |

| Résultats | Indicateurs | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulative en US \$ | Commentaires |
|--|---|--|------------------------------|--|
| <p><u>Outcome 1</u> : Le gouvernement de la RDC et les consommateurs comprennent l'importance des combustibles propres et foyers améliorés</p> | 1. Existence d'un mécanisme de coordination sur les énergies | Le groupe de travail sur les énergies de cuisson propre est mis en place. Les TdRs du groupe de travail sur la cuisson propre ont été validés par les parties prenantes. | \$3 756 779,09 | Ce groupe de travail sera intégré au comité consultatif. L'activation du comité consultatif de la CNE en cours |
| | 2. Pourcentage de personnes supplémentaires ayant une compréhension des bénéfices de la cuisson propre (groupé par type d'énergie/foyer, catégorie d'utilisateurs et Genre) dans les zones cibles | 70% | | Les chiffres seront désagrégés dans le rapport d'évaluation d'impacts de l'appui aux bénéficiaires en cours d'élaboration. |
| <p>Output 1.1 : Les programmes CAFI sont informés par des analyses approfondies de la production et de la consommation en énergie de cuisson, y compris le bois-énergie</p> | 1.1.1 Nombre d'Études bois-énergie et GPL réalisées permettant d'orienter l'action technique et politique (plaidoyer, politique, incubateur) | 10 | \$916 816,93 | 4 études conso 4 études de filières 1 étude sur le marché de GPL 1 étude conso de Kisangani CIFOR |
| | 1.1.2 Existence d'un Cadre fonctionnel de suivi du secteur bois-énergie/consommation énergie de cuisson | 1 | | L'activation du comité consultatif de la CNE en cours |
| <p>Output 1.2 Le potentiel REDD+ lié au secteur de la micro-hydro (MCH) est étudié et évalué</p> | 1.2.1 Nombre d'études de faisabilité réalisées sur le potentiel des MCH | 3 | \$538 519,32 | La 4 ^e étude de faisabilité a été suspendue par décision du COPIL en juillet 2021 |
| | 1.2.2 Nombre de sites de MCH construits | Le site à construire est identifié et les études d'EIES ont été effectuées. Les amendements apportés lors de l'atelier de validation sont en pleine intégration. | | |
| | 1.2.3 Nombre de ménages ruraux supplémentaires disposant d'électricité issue des MCH | 0 | | |
| <p>Output 1.3 : Le leadership politique et les institutions techniques sont renforcés pour engager la RDC sur le chemin de sa transition énergétique vers la cuisson propre et créer un environnement favorable au marché tout en protégeant les consommateurs</p> | 1.3.1. Nombre d'acteurs, publics et privés, formés sur la problématique des énergies propres de cuisson (bois-énergie, GPL, etc.) désagrégés par genre | 730 pour le bois-énergie et 270 pour le GPL. | \$349 472,28 | |
| | 1.3.2. Nombre de voyages d'échanges et d'études réalisées sur les énergies propres de cuisson, désagrégées par type (bois-énergie, GPL, etc.) | 3 | | |
| | 1.3.3. Nombre de groupe inclusif de travail « Énergie de cuisson » fonctionnel | 1 | | |
| | 1.3.4. Nombre de projets d'investissement en appui au GPL développé | 0 | | |
| <p>Output 1.4 : Le cadre légal, politique et réglementaire national portant sur le secteur de l'énergie volet bois</p> | 1.4.1. Existence d'une Politique du sous-secteur bois-énergie (et cuisson propre) validée par les parties prenantes et assortie d'instruments de mise en œuvre | 1 | \$1 241 578,30 | |

| Résultats | Indicateurs | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulative en US \$ | Commentaires |
|---|---|--|------------------------------|--------------|
| énergie, volet GPL et autre source de combustible de substitutions, est opérationnel | 1.4.2 Nombre de personnes (secteur public, secteur privé, société civile) impliquées dans les concertations pour l'élaboration et la mise en œuvre des réformes du secteur des énergies de cuisson (bois-énergie, GPL, etc.) désagrégé par genre | 3113 (dont 1183 femmes et 1930 hommes) | | |
| | 1.4.3 Nombre de textes légaux et réglementaires, procédures administratives (i) rédigés (ii) présentés à consultation publique (iii) promulgués sur la gestion du sous-secteur GPL | 0 | | |
| Output 1.5 : Une stratégie de communication multiacteurs et multisectorielle est conçue, de manière participative pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe, et est déployée | 1.5.1 Existence d'une stratégie de marketing, pour les énergies de cuisson propres, basée sur le changement des comportements | 1 | \$432 438,91 | |
| | 1.5.2 Nombre de personnes sensibilisées sur les énergies de cuisson propres (y compris bois-énergie et GPL) par type d'acteur et par genre (consommateurs, producteurs, acteurs publics, etc.) | +6 401 814 | | |
| OUTPUT 1.6.: Produit 1.6. : Des Académies de Technologies d'Énergies Renouvelables sur la cuisson propre sont organisées. | ACADEMIE TERA 1.6.1 Appui-conseil des entreprises de cuisson propre (ateliers, webinar) sur le design/améliorations des produits, marketing, opérations et documentations pour la bonne gestion et ventes des foyers/produits renouvelables sur les technologies de cuisson propre. 1.6.2 Formation des producteurs de makala sur les meilleures techniques de carbonisation 1.6.3 Effectuer 2 voyages d'échange avec les pays africains sur les technologies de cuisson propre | 9 modules de formations sont conçus et disponibles 96 personnes formées sur les différents modules. Un voyage d'étude réalisé à Nairobi, au Kenya au bénéfice de 08 participants représentants entreprises congolaises | \$277 953,35 | |

| Résultats | Indicateurs | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulative en US \$ | Commentaires |
|--|---|---|------------------------------|--------------|
| Effet 2: Le marché local de la cuisson propre (énergies et foyers améliorés) est développé de manière viable et commerciale au travers d'un programme d'incubation | | | | |
| Outcome 2 : Un marché local, économiquement viable, de production et de commercialisation d'énergie propre de cuisson (foyers améliorés et GPL) est développé | 1. Nombre de nouveaux ménages utilisant les foyers améliorés comme source de cuisson dans les zones cibles | Kin: 31353 Lub : 14214 Bukavu : 5059 Goma : 36757 | \$ 4 301 526,55 | |
| | 2. Nombre de ménages utilisant le GPL comme source de cuisson principale ou secondaire dans les zones cibles | Kin : N/A - Lub : N/A Bukavu : 2604 Goma : 5797 | | |
| | 3. Proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie propre pour la cuisson, dans les zones cibles | Kinshasa : 66% - Lubumbashi : 22% - Bukavu : 19% - Goma 92% | | |
| | 4. Nombre d'emplois directs et indirects créés | 412 emplois directs et 643 indirects, dont 509 femmes ainsi que 369 jeunes. | | |
| Output n°2.1 : Les opportunités et les besoins dans le secteur de la cuisson propre ont été identifiés et les acteurs sélectionnés en utilisant un processus de sélection compétitif basé sur l'aptitude au marché | 2.1.1. Existence d'un mécanisme d'incubation des entreprises du secteur des FA, validé | 1 | \$ 459 308,83 | |
| | 2.1.2. Nombre d'entreprises de cuisson propre (producteurs et distributeurs) sélectionnées et évaluées par type (bois-énergie/GPL) | 198 : 6 GPL - 5 Briquettes - 1 Biogaz 186 Foyers améliorés | | |
| | 2.1.3. Nombre d'accords de partenariat signé avec les entreprises de cuisson propre | 16 | | |
| Output n° 2.2 : La viabilité du business et le marché durable des partenaires sélectionnés sont améliorés grâce aux services d'assistance technique (AT) | 2.2.1 Nombre de personnes bénéficiant de l'assistance technique directe et collective fournie (par type) | 50 Artisans (19 céramistes dont 12 femmes et 31) - 10 entreprises | \$1 093 783,47 | |
| | 2.2.2. Taux d'augmentation des ventes de partenaires du projet | 66,75% | | |
| | 2.2.3 Nombre de foyers améliorés disséminés | 178 425 | | |
| Output n° 2.3 : Des mécanismes de financement pour la cuisson propre sont établis afin de répondre aux besoins de financement durable des entreprises partenaires | 2.3.1. Volume des financements engagés / décaissés / décaissés, par type (don, prêts, etc.) et cible (entreprise, ménages, etc.) et Genre | 16 subventions 2 prêts. | \$2 748 434,25 | |
| | 2.3.2. Nombre de nouveaux produits financiers énergétiques créés | 2 | | |

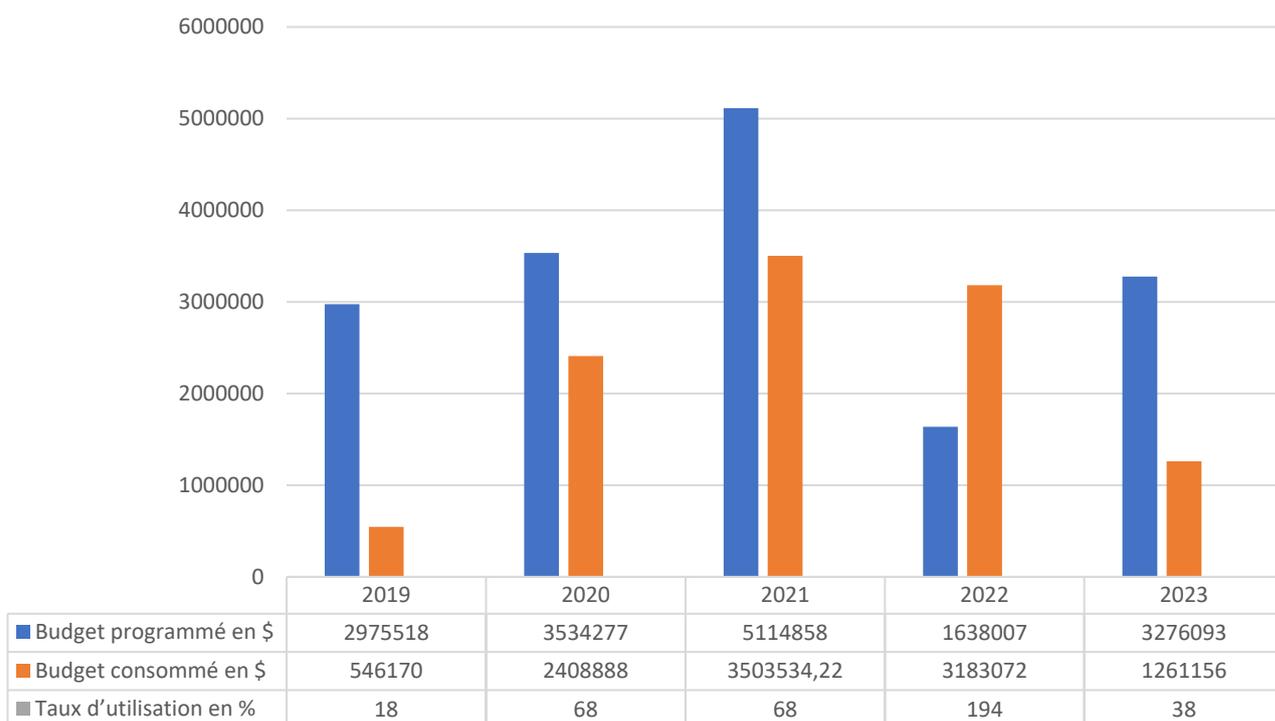


Figure 9 : Utilisation budgétaire par le programme énergie

4. Performance du programme Energie en 2023

Tableau 45 : Evaluation de la performance du programme Energie

| Pertinence | Efficacité | Effizienz | Durabilité |
|--|--|--|--|
| Bien que des ajustements opérationnels aient été effectués pour répondre aux besoins émergents, comme la réorientation des ressources vers la carbonisation, l'absence de ToC formelle peut compromettre la compréhension globale de l'impact du programme. En outre, bien que des données désagrégées par genre soient disponibles, elles ne sont pas pleinement exploitées dans l'analyse, ce qui souligne un besoin d'amélioration dans l'intégration de la dimension genre. Bien que l'engagement envers la participation des parties prenantes et le respect des droits humains soit affirmé, leur intégration pratique | Le rapport indique un retard significatif, avec la majorité des activités non terminées, impactant négativement les résultats de la période de rapportage. Cependant, certains résultats, comme l'amélioration des foyers, surpassent les attentes initiales en termes de performances. Le faible nombre d'activités achevées affecte négativement l'atteinte des objectifs. En revanche, la section 2 à la page 7 met en avant des impacts positifs, soulignant la transparence du rapport. Cependant, l'ajout des valeurs de départ serait important pour une meilleure compréhension. | Le retard dans le transfert de la deuxième tranche de financement a entraîné une insuffisance de ressources et quasiment une inactivité du Programme. Malgré la recommandation du COPIL d'accélérer ce décaissement après l'évaluation à mi-parcours, aucune action n'a été entreprise. Bien que le Programme Énergie ait essayé d'anticiper en demandant une avance sur cette tranche en mars 2023, cette demande a été rejetée, entraînant l'incapacité d'exécuter le PTBA approuvé. Le tableau des progrès et des décaissements par effets et par produits est très détaillé dans le rapport, ce qui est positif. Cependant, il est important de noter que le | Les mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local font défaut, tout comme l'illustration des changements d'attitudes des parties prenantes et des bénéficiaires. Bien qu'un système de gestion des plaintes semble être en place depuis 2022, son efficacité nécessite une évaluation approfondie. |

| Pertinence | Efficacité | Efficienne | Durabilité |
|---|------------|--|------------|
| pourrait être renforcée pour accroître l'impact du programme. | | terme "efficience" est davantage utilisé que "efficacité" à ce niveau. Pour garantir une terminologie cohérente à l'avenir, il serait préférable d'adopter des termes uniformes. | |

Tableau 46 : Points forts et faibles du programme Energie durable et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|---|--|--|
| Alignement stratégique avec les objectifs de la lettre d'intention. Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes depuis 2022. | Retards dans les décaissements de fonds, entraînant une insuffisance de ressources et une quasi-inactivité du programme. Absence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local. Manque d'illustration des changements d'attitudes des parties prenantes et des bénéficiaires. | Le programme est confronté à des défis majeurs, notamment des retards dans les décaissements, des lacunes dans les mécanismes de maintenance et de pérennité, et un manque d'illustration des changements d'attitudes. Des mesures correctives telles qu'une gestion financière plus efficace et une meilleure coordination des activités seront nécessaires pour assurer le succès à long terme du programme. |

5. Points d'attention

Le projet Energie sera clôturé au mois de juin 2024. Mais un nouveau programme est en préparation avec les perspectives de développement des microcentrales hydroélectriques au-delà des foyers améliorés et le gaz.

G. Programme de Gestion Durable des Forêts

1. Données de base du PGDF

Tableau 47 : Données clés du programme Gestion durable des forêts

| Titre du projet | Programme de gestion durable de forêts |
|---|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00123066 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Niveau national, provinces de Mai-Ndombe, Equateur, Mongala, Tshopo et Ituri |
| Agence d'exécution | Agence Française de Développement (AFD) |
| Partenaire de mise en œuvre | Ginger SOFRECO – SALVATERRA – NATURE+ – OCEAN |
| Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) |
| Budget total du projet (USD) | 15 264 953 |

| Titre du projet | Programme de gestion durable de forêts |
|--|--|
| Durée totale du projet (mois) | 48 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 05/12/2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 27 / 07/2020 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 05/12/2022 |
| Date de clôture initiale | 31/15/2025 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 14/09/2026 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 10 600 508,65 USD ¹⁵ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 69,4% |
| Date de l'évaluation mi-parcours | NA |

Objectifs du programme

L'objectif global du programme est de créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles à l'issue du programme, destinés à l'ensemble des acteurs du secteur.

Six objectifs spécifiques sous-tendent le PGDF :

- ✓ Contribuer à une meilleure gouvernance du secteur
- ✓ Élaborer de façon participative et transparente une politique forestière.
- ✓ Contribuer au développement d'un secteur d'artisans du secteur Forêt-Bois mettant en oeuvre des pratiques légales.
- ✓ Soutenir le développement d'une gestion durable des forêts par les communautés et les collectivités territoriales.
- ✓ Garantir que la gestion des grandes concessions forestières se fait en conformité avec la législation forestière congolaise
- ✓ Renforcer au sein des entités territoriales, les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée pour l'encadrement des activités forestières

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2023 et réalisations cumulatives

Tableau 48 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PGDF¹⁶

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|---|--|---|
| Le pays dispose des institutions et des outils nécessaires à la bonne | Signature du Décret N°23/11 du 03 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 portant | Cette période a été marquée par la signature du Décret N°23/11 du 03 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 | La tenue de la première session du CCNF a permis de mettre en |

¹⁵ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

¹⁶ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|--|---|
| gouvernance de ce secteur et de mécanismes de pilotage transparents permettant les contrôles de terrain, la prise de décision, des sanctions appropriées et une transmission régulière d'informations. | <p>composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts.</p> <p>Organisation de la 5ème session du CCNF (la première organisée et financée par le PGDF sur des sujets et matière du PGDF) les 02 et 03 octobre 2023 sous format du nouveau décret de mars 2023.</p> <p>Feuille de route pour l'élaboration de la stratégie et du plan de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières.</p> <p>Analyse du mandat actuel de l'Observateur Indépendant et les perspectives vers une proposition d'un nouveau cahier des charges et de l'élégissement à des Observateurs Indépendants Provinciaux (OIP) (Mission d'expertise court-terme avec implication des parties prenantes et ateliers à Kisangani et Kinshasa. Présentation méthodologie au CCNF).</p> | <p>portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts.</p> <p>L'organisation de la 5ème session du CCNF (la première organisée et financée par le PGDF sur des sujets et matière du PGDF) les 02 et 03 octobre 2023 sous format du nouveau décret de mars 2023.</p> <p>La feuille de route pour l'élaboration de la stratégie et du plan de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières a été produite.</p> <p>Une analyse a été faite sur le mandat actuel de l'Observateur Indépendant et les perspectives vers une proposition d'un nouveau cahier des charges et de l'élégissement à des Observateurs Indépendants Provinciaux (OIP) (Mission d'expertise court-terme avec implication des parties prenantes et ateliers à Kisangani et Kinshasa. La présentation de la méthodologie a été faite au CCNF).</p> | œuvre le décret relatif à cet organe |
| Une politique forestière adoptée Code forestier et texte d'application révisés | <p>Elaboration de la feuille de route de la politique forestière de la RDC et présentation au CCNF.</p> <p>Etablissement des données (techniques, analyse économique, juridique et institutionnel).</p> <p>Elaboration de la carte préliminaire de différentes affectations.</p> <p>Elaboration d'une version de base de la carte de macro-zonage des grands massifs forestiers sur base de la carte de stratification forestière de la DIAF de l'année 2000 (devant servir à engager des échanges avec les parties prenantes).</p> <p>Elaboration d'une feuille de route pour la programmation géographique des concessions forestières industrielles.</p> | <p>Elaboration de la feuille de route de la politique forestière de la RDC a été faite par un ECT et présenté au CCNF dont la version budgétisée a été validée.</p> <p>Etablissement des données (techniques, analyse économique, juridique et institutionnel).</p> <p>Elaboration de la carte préliminaire des différentes affectations.</p> <p>Elaboration d'une version de base de la carte de macro-zonage des grands massifs forestiers sur base de la carte de stratification forestière de la DIAF de l'année 2000 (devant servir à engager des échanges avec les parties prenantes).</p> <p>Elaboration d'une feuille de route pour la programmation géographique des concessions forestières industrielles.</p> | L'élaboration de la politique forestière est importante pour mettre en œuvre les autres jalons dont la révision du code forestier |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|--|--|
| Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point et prêt à être généralisé. | <p>Rapport « Etat des lieux de la foresterie artisanale en République Démocratique du Congo », AMO, Novembre 2023, 56 p. (Livrable LC3-1).</p> <p>Cartographie en cours des acteurs de la filière avec implication des chefs d'antennes.</p> <p>Mise en place d'une base documentaire sur la foresterie artisanale.</p> <p>Termes de référence pour la revue juridique des procédures d'attribution des permis de coupe aux exploitants artisanaux. Déposé pour ANO à l'AFD le 14/11/2023.</p> <p>Engagement des discussions avec PROFEAAC pour initier la collaboration entre les deux programmes.</p> | <p>Mobilisation de l'AT3 – Foresterie artisanale – 19 juin 2023.</p> <p>Rapport « Etat des lieux de la foresterie artisanale en République Démocratique du Congo », AMO, Novembre 2023, 56 p. (Livrable LC3-1).</p> <p>Cartographie en cours des acteurs de la filière avec implication des chefs d'antennes.</p> <p>Mise en place d'une base documentaire sur la foresterie artisanale.</p> <p>Termes de référence pour la revue juridique des procédures d'attribution des permis de coupe aux exploitants artisanaux. Déposé pour ANO à l'AFD le 14/11/2023.</p> <p>Engagement des discussions avec PROFEAAC pour initier la collaboration entre les deux programmes.</p> | Les liens de se livrables doivent être fournis pour une consultation et validation des résultats fournis par l'agence. |
| Le développement de différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés locales et des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées | Etablissement de l'état des lieux de la filière y compris (i) processus d'aménagement des concessions forestières de communautés locales (CFCL) ; (ii) liste des titres ; (iii) procédures d'attribution et de gestion. | Etablissement de l'état des lieux de la filière y compris (i) processus d'aménagement des concessions forestières de communautés locales (CFCL) ; (ii) liste des titres ; (iii) procédures d'attribution et de gestion. | |
| Les forêts des concessions forestières légales ainsi que les Zones de Développement Rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec le cadre législatif et normatif, dans l'optique, entre autres, d'une réduction des émissions de Gaz à | Etat des lieux des titres forestiers ; Données de production de Bois d'œuvre des concessions forestières industrielles ; Données visant la mise en place d'un tableau de bord du respect du processus d'aménagement sur chaque concession forestière ; Préparation des termes de référence des études à lancer : (i) Étude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions et (ii) Audit de la gestion et du management | Etat des lieux des titres forestiers ; Données de production de Bois d'œuvre des concessions forestières industrielles ; Données visant la mise en place d'un tableau de bord du respect du processus d'aménagement sur chaque concession forestière ; Préparation des termes de référence des études à lancer : (i) Étude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions et (ii) Audit de | Les rapports de livrables de 2023 ne sont pas fournis par l'agence. |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|---|---|-----------------------------|
| Effet de Serre (GES) non planifiées. | économique, social et environnemental de chaque concession industrielle. | la gestion et du management économique, social et environnemental de chaque concession industrielle. | |
| L'administration forestière locale assure le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et accompagne la création et la gestion des différents types de forêts de production. | Mise en place des approches de renforcement des capacités des directions techniques au niveau central (DIAF, DGF, la CCV, DCF et la DGFOR). Le renforcement des capacités au niveau provincial a démarré avec la mobilisation des chefs d'antennes et ingénieurs forestiers du PGDF en fin septembre 2023. | Mise en place des approches de renforcement des capacités des directions techniques au niveau central (DIAF, DGF, la CCV, DCF et la DGFOR). Le renforcement des capacités au niveau provincial a démarré avec la mobilisation des chefs d'antennes et ingénieurs forestiers du PGDF en fin septembre 2023. | |
| Proportion de la population de la RDC utilisant les sources d'énergie propre pour la cuisson, dans les zones cibles | Kinshasa : 1,8% Lubumbashi : 4% Bukavu : 3% Goma : 22,5% | Kinshasa : 38,6% Lubumbashi : 18,6% Bukavu : 13,7% Goma : 55,5% | |
| Nombre d'emplois directs et indirects créés | 12 emplois directs, dont 6 femmes. | 1 055 emplois directs, dont 331 femmes et 429 jeunes. | |

3. Exécution financière du PGDF en 2023

Le rapport annuel ne fournit pas le tableau coût efficacité pour apprécier les réalisations du programme au courant de l'année 2023. Par contre, on note jusque les coûts alloués à l'effet 3.

Tableau 49 : Exécution financière pour l'effet 3 au 31 décembre 2023 du PGDF

| Résultats | B) Budget Total (USD) tel que dans le document de projet (indiquer si révision) | C) Budget prévu pour la période de rapportage (semestre ou année) | D) Dépenses 1 ^{ère} semestre ou <u>annuelles</u> | E) Solde au 31/12/23. | F) Taux de décaissement sur la période de rapportage | G) Taux de décaissement cumulé depuis le début du projet |
|-----------|---|---|---|-----------------------|--|--|
| Effet 3 | 15 264 953 USD | 3 359 427 USD | 1 591 607.63 USD | 1 384 713.35 USD | 47.4% | 12.5% |

4. Performance du programme gestion durables des forêts en 2023

Tableau 50 : Evaluation de la performance du PGDF

| Pertinence | Efficacité | Efficiency | Durabilité |
|------------|------------|------------|------------|
|------------|------------|------------|------------|

| | | | |
|--|--|--|--|
| Le rapport souligne l'adoption de la méthodologie du PNUD et intègre également la Matrice de suivi des Jalons CAFI. Bien qu'aligné sur la lettre d'intention, le rapport ne mentionne pas les besoins des bénéficiaires finaux. Les ajustements proposés dans le PTBA 2023 sont justifiés par le contexte évolutif et les nouvelles orientations. Une approche participative et inclusive est adoptée, avec une attention particulière aux questions de genre, bien que l'intégration des droits des femmes et des populations vulnérables dans l'évaluation environnementale et sociale soit encore en cours. | Le rapport souligne des confusions et des retards importants dans la réalisation des objectifs, notamment une ambiguïté quant aux dates des phases du programme et un manque de clarté dans le tableau des objectifs. Il semble que peu d'activités ont été achevées. L'absence d'explications sur les retards ne rend pas possible une évaluation. De plus, il semble qu'aucune activité n'a été totalement réalisée, rendant difficile l'évaluation des résultats spécifiques, et aucune information n'est illustré sur les résultats au niveau de l'impact. | Sur la période de reportage, les décaissements atteignent 47,50%, et la mobilisation des ressources semble être limitée. La présence du programme dans cinq provinces cibles démontre une distribution géographique étendue et équilibrée. | Aucune information sur la durabilité du programme n'a été trouvée dans le rapport. |
|--|--|--|--|

Tableau 51 : Points forts et faibles du PGDF

| Point Fort | Point Faible |
|--|--|
| La mention de la théorie du changement et de son alignement avec la lettre d'intention constitue une étape importante. Cependant, il est essentiel d'approfondir cette analyse dans le rapport afin de mieux mettre en évidence la cohérence et la pertinence des activités entreprises. | Des ambiguïtés et des retards ont été constatés dans la réalisation des objectifs, et aucune indication n'est fournie quant à la pérennité du programme. |

5. Points d'attention

Le programme est en cours d'exécution. Par contre, le rapport financier ne met pas en évidence les dépenses effectuées par effet afin d'apprécier l'évolution des activités en relation avec la consommation budgétaire. Par ailleurs, la majorité des résultats de résultats ont été atteints en 2023 mais il manque les prevues ou évidences afin de consulter de les consulter et les valider. Cela demande une verification indépendante au premier semestre 2024 afin de confirmer ces réalisations.

4.3. Performances des programmes intégrés

A. Programme Intégré REDD de la province du Mai-Ndombe (PIREDD Mai-Ndombe)

1. Données de base du PIREDD Mai Ndombe

Tableau 52 : Données clés pour le PIREDD Mai Ndombe

| Titre du projet | Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe |
|---|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00103850 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Province du Mai-Ndombe |
| Agence d'exécution | BM |
| Partenaire de mise en œuvre | UC-PIF, consortium FRMi-WWC |
| Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle | Environnement et Développement Durable |
| Budget total du projet (USD) | 30 000 000 |
| Durée totale du projet (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 20/10/2016 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 05/05/2017 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 18/05/2018 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2022 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 30/05/2024 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 27 811 913,5 USD ¹⁷ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 93,66% |
| Date de l'évaluation mi-parcours | 15/03/2021 |

2. Progrès atteint par rapport au Plan de travail 2023 et réalisations cumulatives

Le rapport du PIREDD Mai Ndombe ne présente pas les réalisations de l'année 2023. Ce qui démontre que pour cette année de rapportage, le PIREDD n'a pas fait beaucoup d'activités.

Tableau 53 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Mai Ndombe¹⁸

| Résultats attendus | Résultats cumulés atteints |
|--|---|
| Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (café, cacao, hévéa et palmier à huile) | 1654 ha (kolatier, caféier, etc.) |
| Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (Palmier à huile) | 2 097 ha de Palmier à huile |
| Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières | 3 773 ha d'Acacia et 14 043 ha de savanes mises en défens |
| Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire | 4 Entités |
| Les secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté | 5 (1 PDD de la Province et 4 PDD de Territoire) |
| Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative | 1 Edit |
| Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées | 568 cartes |

¹⁷ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

¹⁸ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats cumulés atteints |
|---|--|
| Nombre de Territoires dans lesquels les services de l'environnement, de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés | 4 |
| % de terroirs villageois cartographiés de manière participative | 96 (568/600) |
| Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA | 8399 |
| Nombre structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles | 569 CLD, 1 CPF, 4 CARG (Territoires) |
| Participants à des activités de concertation durant la phase de mise en œuvre du projet | 135990 personnes (dont 103362 hommes soit 76% et 32 928 469 femmes (24%). Par catégorie, on note 11566 de Peuples Autochtones (8%) et 124 424 des bantous (92%). |
| Mise en œuvre d'un plan pour les Peuples Autochtones : réalisation de microprojets | 1 |
| Entretien de pistes par HIMO, Construction bac et quais, Construction de ponts et dalots | 1 bac + 2 quais d'accostage en cours de finalisation, 23 ponts et 10 dalots, 210 km de pistes entretenues |

3. Exécution financière du PIREDD Mai Ndombe en 2023

Tableau 54 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Mai Ndombe

| Effets, Produits | Progrès de l'indicateur | Dépenses cumulées | Commentaires |
|--|-------------------------|---------------------|--|
| Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées. | | | |
| Produit 1.1 : Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée | | | |
| Mise en place des culture pérenne (cacao, café) | 1654 | 2 695 148,56 | |
| Sous Total Produit 1.1. | | 2 695 148,56 | |
| Produit 1.2 : Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée | | | |
| Mise en place des palmiers à huile en savane | 2097 | 1 346 241,63 | Des nouvelles superficies seront validées au début de l'année 2024 |
| Sous Total Produit 1.2 | | 1 346 241,63 | |
| Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable | | | |
| Produit 2,1 : Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières | | | |
| Mise en place des plantations d'acacia (y compris les PSE) | 3773 | 2 898 012,44 | Des nouvelles superficies seront validées au début de l'année 2024 |
| Mise défens de savanes (y compris les PSE) | 14028 | 1 365 449,67 | |
| Sous Total Produit 2 | | 4 263 462,11 | |
| Effet 3: La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable | | | |
| Produit 3.1: Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire | | | |
| Élaboration/enregistrement des PSG/PSAT | 568 | 266 936,00 | Les derniers PSAT seront validés au début de l'année 2023 |

| Effets, Produits | Progrès de l'indicateur | Dépenses cumulées | Commentaires |
|---|-------------------------|-------------------|---|
| Mise en place des forêts de conservation et/ou exploitation durable | | 72 804,97 | |
| Sous Total Produit 3. | | 339 740,97 | |
| Effet 5 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêt | | | |
| Produit 4.1: Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire | | | |
| Élaboration des PDD des Secteurs | 15 | 35 863,00 | |
| Élaboration des PDD des Territoires | 4 | 154 005,00 | |
| Élaboration du PDD de Province | 1 | 30 158,00 | |
| Sous Total Produit 4. | | 220 026,00 | |
| Effet 6 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole | | | |
| Élaboration de l'Édit foncier | 0 | | |
| Appuyer le fonctionnement des Coordinations foncières | 1 | 13 364,00 | |
| Appuyer le fonctionnement des Conseils consultatifs de l'agriculture | 1 | 4 040,00 | |
| Assurer la production des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées | 568 | | Ces cartes sont insérées dans les différents PSAT |
| Renforcement des services techniques (environnement, de l'agriculture, cadastre, etc...) | 5 | 356 965,00 | |
| Sous Total Produit 5. | | 374 369,00 | |
| Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite | | | |
| Produit 6: Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA | | | |
| Sensibilisation des ménages agricoles à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA | 8399 | 162 595,00 | |
| Mise en place du CTPM-PF | 1 | 30 349,00 | |
| Sous Total Produit 6. | | 192 944,00 | |
| Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes. | | | |
| Produit 7: Structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles. | | | |
| Création/redynamisation des CLD | 568 | 843 551,00 | |
| Redynamisation et fonctionnement des CARG de Territoire | 4 | 42 565,00 | |
| Redynamisation et fonctionnement des CARG des Secteurs | 15 | 132 393,00 | |
| Mise place du COPIL projet | 1 | 86 649,00 | |
| Redynamisation et fonctionnement du Conseil Provincial des forêts | 1 | 4 040,00 | |
| Contrat de collaboration avec les radio communautaires | 6 | 38 161,00 | |
| Sous Total Produit 7 | | 839 359,00 | |
| AUTRES RESULTATS DU PROGRAMME | | | |
| Actualisation du PPA | 1 | 252 551,30 | |

| Effets, Produits | Progrès de l'indicateur | Dépenses cumulées | Commentaires |
|---|-------------------------|----------------------|--------------|
| Mise en œuvre des microprojets PA | 12 | 614 705,65 | |
| Construction/Réhabilitation des ponts et digues | 24 ponts, 11 dalots, | 1 463 262,78 | |
| Réhabilitation/entretien des routes/ pistes | 210 km de route | 403 566,00 | |
| Construction du bac de Lediba | 1 | 1 004 226,63 | |
| Construction des bâtiments des bureaux | 4 | 493 056,00 | |
| Soutien au développement de filières (café, cacao, hévéa, huile de palme) | 4 | 331 768,00 | |
| Recrutement du MOD (rémunération) | 1 | 3 810 879,54 | |
| Total autres résultats | | 8 374 015,90 | |
| TOTAL COUTS PAR RESULTATS DU PROGRAMME | | 18 201 187,57 | |

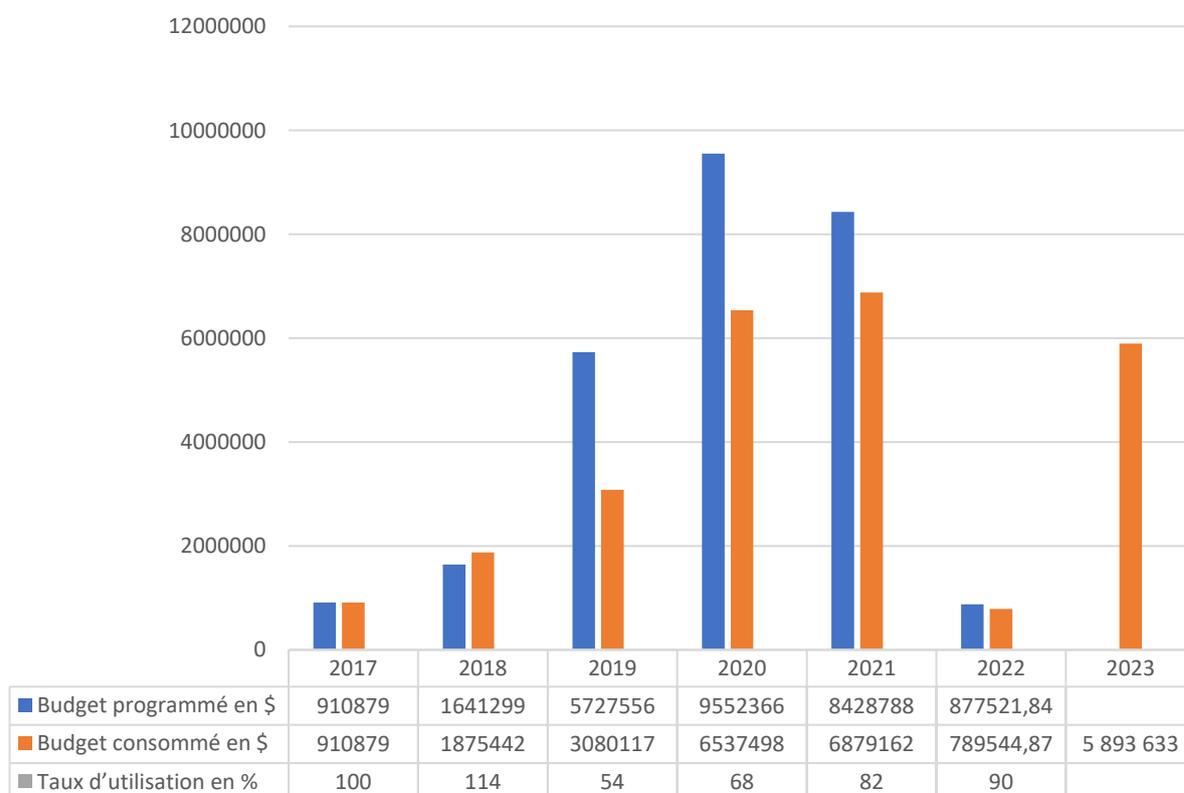


Figure 10 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Mai Ndombe

4. Performance du PIREDD Mai Ndombe en 2023

Tableau 55 : Evaluation de la performance du PIREDD Mai Ndombe

| Pertinence | Efficacité | Efficienc | Durabilité |
|---|--|--|--|
| <p>Le cadre logique n'est pas disponible pour un examen détaillé. Bien que le projet soit en alignement avec la lettre d'intention, les besoins des bénéficiaires finaux ne sont pas mentionnés. Malgré des progrès dans la représentation des femmes dans les CLDs, il est essentiel de renforcer les stratégies pour une participation équilibrée. Les efforts supplémentaires doivent être déployés pour assurer la participation effective des organisations de femmes dans le suivi et l'évaluation du programme afin de favoriser l'égalité des genres.</p> | <p>Dans la section 4, page 11, les résultats sont détaillés, mais une analyse approfondie des indications du tableau suggère que peu, voire aucun résultat significatif, n'a été atteint pendant la période de rapportage. Cela pourrait s'expliquer par le faible taux de réalisation des activités, tel que mentionné dans le rapport, avec 16 activités achevées, 7 non-entamées et 4 en cours.</p> <p>Les objectifs spécifiques, également appelés effets dans le rapport, sont exposés dans la partie 2 à la page 8, mais il semble que seule la colonne du progrès cumulatif ait été renseignée, sans indication des progrès réalisés en 2023.</p> <p>Dans le rapport, le tableau n'est pas entièrement rempli, mais certaines mesures sont renseignées dans les tableaux Excel, notamment le nombre de bénéficiaires directs, désagrégés par le genre, les minorités et la zone d'intervention.</p> | <p>Le retard dans la disponibilité des fonds a entravé la mobilisation des experts des antennes du PGDF jusqu'à fin septembre 2023, soit une indisponibilité des fonds pendant 8 mois.</p> | <p>Pendant la période de rapport, aucune référence n'a été faite à l'existence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, mais le projet a mis en place un mécanisme de gestion des plaintes. Bien que le programme n'ait reçu aucune plainte, il est crucial de maintenir une évaluation régulière du mécanisme de signalement, tout comme il est important de continuer à renforcer les mécanismes de maintenance et de pérennité pour assurer l'efficacité à long terme du projet.</p> |

Tableau 56 : Points forts et faibles du PIREDD Mai Ndombe et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|---|---|--|
| <p>Malgré des défis persistants, des progrès significatifs ont été réalisés dans la représentation des femmes dans les Comités Locaux de Développement (CLDs), ce qui démontre une avancée vers une participation plus équilibrée et inclusive dans les processus décisionnels.</p> | <p>Le retard dans la disponibilité des fonds a eu un impact majeur sur la mobilisation des experts du projet, retardant ainsi ses activités jusqu'à huit mois, ce qui peut compromettre son efficacité et sa capacité à atteindre ses objectifs dans les délais prévus.</p> | <p>Le programme présente des lacunes dans la planification et la prise en compte des besoins des bénéficiaires finaux.</p> |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la partie leçons apprises du rapport annuel car aucune information n'est disponible sur cette partie au cours de l'année de rapportage et aucune explication n'est fournie ; (ii) de fournir plus d'évidence pour les résultats atteints ou les activités réalisées. Par exemple le rapport présente la mission de vérification

réalisée en 2021 pour l'année 2023 et malgré cela, ça manque d'évidence (lien indiquant ce rapport de vérification) ; (iii) de respecter le canevas de rapportage CAFI-FONAREDD.

5. Points d'attention

Ce programme prend fin en mai 2024. Aucune discussion n'est en vue actuellement pour sa prolongation.

B. Programme Intégré REDD Oriental (PIREDD Oriental)

1. Données de base PIREDD Oriental

Tableau 57 : Données clés pour le PIREDD oriental

| Titre du projet | Projet intégré REDD+ Oriental |
|---|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00107819 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Provinces du Bas-Uélé, Ituri et Tshopo |
| Agence d'exécution | PNUD |
| Partenaire de mise en œuvre | UC-PIF, consortium FRMi-WWC |
| Organisations participantes / Institutions ou ministères de tutelle | Ministère des Finances |
| Budget total du projet (USD) | 30 000 000 |
| Durée totale du projet (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 04/05/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 20/11/2017 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 18/05/2018 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2022 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/12/2024 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 23 000 806,58 USD ¹⁹ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 85 % |
| Date de l'évaluation mi-parcours | 03/2022 |

2. Réalisations 2023 et réalisations clés cumulatives

Tableau 58 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Oriental²⁰

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|---|--|
| <p>Pourcentage d'ETD cibles disposant de Plans d'Aménagement (AT) validés par toutes les parties prenantes ;</p> <p>Pourcentage de terroirs où les titres collectifs &</p> | <p>6 Secteurs/chefferies (ETD) de 2 nouveaux territoires intégrés au programme à savoir 5 ETD à Djugu (Ituri) et 1 ETD à Banalia (Tshopo) ont été renforcé en capacités en termes d'équipements, sensibilisation sur le processus REDD+ ainsi que la mise en place des cadres de concertation multi-acteurs et multi-sectoriels (CLOD) ;</p> | <p>100% de territoires, Secteurs/chefferies (ETD), au niveau de 3 Provinces sont appuyés par le programme, soit 9 territoires et 36 ETD ;</p> <p>71% des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) au niveau des terroirs sont opérationnels, soit 180 CLD ;</p> | <p>Plusieurs réalisations sont signalées en 2023 mais aucune évidence, preuve fournie pour exploitations des documents ou des réalisations faites.</p> |

¹⁹ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

²⁰ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|---|-----------------------------|
| individuels sont enregistrés. | <p>42 nouveaux cadres de concertation multi-acteurs/multisectorielles (CLD) sont mis en place et opérationnelles au niveau des terroirs villageois. Ces cadres contribuent à l'exercices de l'affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées à travers les Plans Simples d'Aménagement du territoire (PSAT) ;</p> <p>2 Plans territoriaux d'Aménagement du territoire (PTAT) et 35 Plans Simple d'Aménagement du territoire (PSAT) sont élaborés par les institutions et les communautés locales ;</p> | <p>100% de territoires ciblés (9) disposent des PTAT ; aussi 53% des terroirs disposent de Plans Simples d'Aménagement des Territoires (PSAT) soit 126 PSAT pour lesquels les communautés locales et les peuples autochtones pygmées se sont engagées à respecter, grâce à une sensibilisation accrue y compris par les radio-communautaires partenaires ;</p> <p>61% de la cible finale en rapport avec la clarification et l'enregistrement des titres collectifs & individuels de la sécurisation des droits fonciers des investissements REDD+ est enregistré soit 146 titres collectifs et individuels ;</p> <p>Par rapport 1 000 000, cible finale, le programme a éteint à ce jour 351,67% de personnes sensibilisées sur la REDD+.</p> | |
| <p>Taux d'adoption des pratiques durables dans les zones cibles ;</p> <p>Taux d'investissements publics alignés aux schémas et plans d'AT ;</p> <p>Taux de prévalence contraceptive moderne/province</p> | <p>Le programme a acquis pour le compte de la saison agricole B/2023, 458,03 tonnes de semences vivrières (80,69t de Riz, 61,32t de maïs, 223,63t d'arachides, 35,82t de niébés et 56,57t d'haricots) pour une superficie totale de 9 033,2 hectares emblavés. Pour les cultures pérennes (cacao et café), les semences acquises et en pépinières permettront de couvrir une superficie de 5041,73 hectares dans les trois provinces ;</p> <p>100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE adopte des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>83% d'investissements publics sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières. ;</p> <p>Concernant l'appui aux activités génératrices des revenus, pendant la période sous-examen, 245 ménages (y compris les ceux des peuples</p> | <p>22 552,2 ha de cultures vivrières ont été réalisés. Les prévisions de semences des saisons agricoles réalisés à ce jour, couplées avec l'approche métayage permettront de booster la cible finale de 82 000 ha.</p> <p>12 101,73 ha emblavés sur les 13000 ha escomptés à la fin du programme pour les cultures pérennes ;</p> <p>100% de bénéficiaires accompagnés par les services techniques et les PLE adopte des pratiques durables de gestion des ressources naturelles ;</p> <p>70% d'investissements publics sont alignés aux schémas et plans d'AT à travers la construction des Bâtiments administratifs des chefferies/secteurs, services techniques et les superficies emblavés pour les cultures pérennes (Palmier à huile, café et Cacao) et les cultures vivrières. ;</p> <p>45,4% de ménages ont bénéficié des appuis du programme dans le</p> | |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--------------------|---|---|-----------------------------|
| | <p>autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes) ont développé des AGR. Au-delà d'accompagnement de ces bénéficiaires, les sensibilisations ont été amplifiées autour des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones développés dans la zone du Programme ;</p> <p>De la prévalence contraceptive moderne, des accords ont été conclus avec les divisions provinciales de la santé de Bas-Uélé, Ituri et Tshopo. Les activités de planification familiale ont démarré dans 15 zones santé ciblées de ces trois provinces. En Ituri, 25 Formations Sanitaires (FOSA) ont été identifiées ainsi que les Distributeurs à Base Communautaires (DBC) formés pour les prestations cliniques et non-cliniques au niveau des 5 zones de santé ciblées. Les intrants de contraception ont été déployés grâce au partenariat avec UNFPA ;</p> <p>Une note de politique et des plans d'action disponibles validés par les parties prenantes à l'issue d'une étude sur les flux migratoires réalisée dans les Provinces de la Tshopo, Bas-Uélé et l'Ituri.</p> | <p>cadre des AGR, soit 545/1 200 ménages, cible finale. Les PLE déployés.....</p> <p>3500 foyers améliorés ont été produits et diffusés soit 117% de la cible finale. Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées sur le FA. 3000 dépliant de sensibilisation distribués ;</p> <p>15 zones de santé cibles dans la province d'Ituri et les activités en cours à travers une LoA « letter of agreement » signée avec les DPS (Divisions Provinciales de la Santé) pour la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des activités démographiques sur les forêts par le renforcement de l'accès aux intrants et à l'information sur le planning familial dans les Provinces de la Tshopo, Ituri et Bas-Uélé ;</p> <p>Une étude sur les flux migratoires réalisée. Un dialogue a été organisé à Kisangani à la fin de l'année 2022, sur les solutions durables pour la migration, une note de politique et des plans d'action ont été adressées.</p> | |

3. Exécution financière du PIREDD Oriental en 2023

Tableau 59 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Oriental

| Résultats | Activités | Progrès actuel de l'indicateur | | | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaire |
|---|---|--------------------------------|----------|-------|-------------------------------|--|
| | | Tshopo | Bas-Uélé | Ituri | | |
| Effet 1 - La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles | | | | | | |
| Produit 1.1 : | Activité 1.1.1 : | 1 | 1 | 1 | | Un rapport diagnostic existe pour tous les territoires couverts. Le processus est en cours pour les territoires de Banalia et de DJUGU par les nouveaux PLE. |
| Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et | Etablir un diagnostic initial des structures de gouvernance existantes (participatif) | | | | | |

| Résultats | Activités | Progrès actuel de l'indicateur | | | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaire |
|---|--|--------------------------------|----------|-------|-------------------------------|---|
| | | Tshopo | Bas-Uélé | Ituri | | |
| permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées | Activité 1.1.2 : Renforcer ou/et créer des plateformes multi acteurs dans les territoires et provinces ciblés. 3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri) | 47 | 3 | 9 | | Les plateformes mises en place sont sous le lead des Chefs des divisions des plans avec interaction des différents acteurs provinciaux et territoriaux |
| | Activité 1.1.3 : Renforcer ou créer des plateformes multi-acteurs dans les Chefferies ciblées. 35 Secteurs/chefferies (14 Ituri, 14 Tshopo, 8 Bas-Uélé) | 12 | 11 | 13 | | Les plateformes mises en place sont sous le lead des Chefs des divisions des plans avec interaction des différents acteurs provinciaux et territoriaux |
| | Activité 1.1.4 : Organiser les terroirs villageois en CLD. Dans les secteurs et chefferies des territoires ciblés dont celui de Banalia | 76 | 54 | 40 | | Le processus de création et renforcement des capacités des CLD continue avec l'appui des PLE et l'inspection de développement rural. |
| Total Produit 1.1 | | | | | 5209082,72 | |
| Produit 1.2 : Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt | Activité 1.2.1 : Renforcer les capacités des Services de l'Aménagement du Territoire (province + territoire). 3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri) | 4 | 3 | 2 | | Les services étatiques mettent en œuvre les activités du programme à côtés des PLE et du PNUD sur base des contrats annuels signés avec le PNUD. |
| | Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités des circonscriptions foncières cibles | 2 | 2 | 2 | | Les services du développement rural venaient d'être impliqué à la deuxième phase. L'approche à l'avantage d'assurer une prise en main des partenaires étatiques après le programme. |
| | Activité 1.2.3 : Renforcer les services de contrôle de l'environnement | 2 | 2 | 1 | | |
| | Activité 1.2.4 : Renforcer les capacités des services agriculture | 4 | 4 | 4 | | 3 Inspections Provinciales et 9 inspections territoriales renforcées dans les 3 provinces. |
| | Activité 1.2.5 : Renforcer les capacités des chefferies/secteurs cibles. 36 (13 Tshopo, 14 Ituri et 8 Bas-Uélé) | 12 | 8 | 15 | | |
| | Activité 1.2.6 : Renforcer les capacités des services du Développement rural. 3 provinces et 9 territoires (2 Bas-Uélé ; 4 Tshopo et 3 Ituri) | 4 | 4 | 4 | | 3 Inspections Provinciales et 9 inspections territoriales renforcées dans les 3 provinces. |
| Total Produit 1.2 | | | | | 6632746,41 | |

| Résultats | Activités | Progrès actuel de l'indicateur | | | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaire |
|---|---|--------------------------------|----------|--------|-------------------------------|---|
| | | Tshopo | Bas-Uélé | Ituri | | |
| Produit 1.3 : Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale | Activité 1.3.1. Elaborer les schémas provinciaux et des plans territoriaux d'AT (avec plateformes territoires & provinces) : 2 PLAT | 3 | 2 | 3 | 980197,12 | Toutes les 3 Provinces d'intervention ont des SPAT et leurs territoires respectifs à l'exception des territoires de Banalia qui venait d'être intégré à la deuxième phase et celui de Djugu qui a connu des problèmes d'insécurité. |
| | Activité 1.3.2 Elaborer les Plans simples d'Aménagement du Territoire dans les terroirs cibles (avec CLD) Dans les terroirs ciblés et dont ceux du territoire de Banalia | 61 | 15 | 35 | | Les 126 PSAT élaborés à ce jour. Le processus continue avec l'appui des nouveaux PLE. |
| Total Produit 1.3 | | | | | 980197,12 | |
| Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés | Activité 1.4. 1. Appuyer l'élaboration des Edits (Provinciaux 2 EF et 1 arrêté sur le foncier) | 0 | 0 | 0 | 201846,86 | 2 projets d'édits fonciers ont été soumis aux assemblées provinciales en vue de leur endossement. Excepté pour l'Ituri sous état de siège où il sera question d'un arrêté |
| | Activité 1.4.2 Accompagner la clarification et la sécurisation foncière (Droits collectifs et individuels pour les 200 PSAT) | 16 | 13 | 47 | | La sécurisation foncière se fait progressivement avec la mise en place des cultures pérennes avec l'octroi des titres individuels aux différents planteurs. |
| Total Produit 1.4 | | | | | 201846,86 | |
| Produit 1.5 : La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements | Activité 1.5.1. Informer/sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur la mise en œuvre et l'impact du programme | 104 175 | 69 700 | 60 126 | 294645,41 | A la deuxième phase la capacité de sensibilisation et communication du programme augmentera avec la signature des contrats avec des radios communautaires dans les trois provinces. |
| | Activité 1.5.2. Instaurer un mécanisme de recours et plaintes | 1 | 1 | 1 | | Le suivi et le traitement des différentes plaintes est continu |
| | Activité 1.5.3. Réaliser des études de moteurs de déforestation et de dégradation forestière pour chaque province (2 études/province) | 1 | 1 | 1 | | Les études sur les moteurs de déforestation est réalisée, le rapport d'étude ainsi que le rapport de la restitution sont disponibles. |
| Total Produit 1.5 | | | | | 294645,41 | |
| Effet 2 - L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles | | | | | | |
| Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt | Activité 2.1.1 : Renforcer les filières agricoles dans une perspective REDD+ : Appuyer le fonctionnement du dispositif provincial d'encadrement et de production/distribution d'intrants agricoles, (Trois Province). | 1 | 1 | 1 | | Le renforcement de la filière agricole se fait autour du Dispositif Provincial d'Encadrement Agricole |

| Résultats | Activités | Progrès actuel de l'indicateur | | | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaire |
|--|--|--------------------------------|----------|-------|-------------------------------|---|
| | | Tshopo | Bas-Uélé | Ituri | | |
| | Activité 2.1.2 : Diffuser des modèles agricoles à faible impact pour les cultures vivrières aussi bien en zone forestière et savanicole | 2757 | 2483 | 8279 | | L'indicateur sur les cultures vivrières a été faiblement atteint à la première phase, des stratégies d'accélération ont été mises en place et l'acquisition d'une quantité des semences vivrières en cours pour couvrir les gap |
| | Activité 2.1.3 : Développer des cultures pérennes (palmiers à huile, caféiers, cacaoyers) dans les zones d'intervention du programme | 3867 | 436 | 2757 | | L'indicateur sur les cultures pérennes évolue selon les prévisions du cadre des résultats et le programme pourra aller au-delà des prévisions |
| | Activité 2.1.4. : Appuyer l'aval des filières agricoles commerciales | 0 | 0 | 0 | | Les études seront menées à la deuxième phase dans le cadre du développement des filières agricoles sur base des spéculations du programme |
| | 2.1.5. Développer des mises en défens en savanes et des systèmes de Régénération naturelle Assisté (RNA) en forêt | 0 | 0 | 1980 | | En lieu et place des RNA dans les savanes qui n'existent presque pas dans les trois provinces, le programme va se focaliser sur les forêts dégradées |
| | 2.1.6. Développer l'agroforesterie et les boisements en savane | 0 | 0 | 1300 | | N/A |
| Total Produit 2.1 | | | | | 5030975,26 | |
| Produit 2.2 : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses | Activité 2.2.1 : Evaluer et renforcer les filières forestières (bois et bois énergie) Tshopo et Bas-Uélé | 1 | 1 | 1 | | Cette activité est couverte par les divisions provinciales de l'environnement qui reçoivent des appuis à leurs postes de contrôle faunique et forestières |
| | Activité 2.2.2 : Accompagner les processus de création de concessions forestières communautaires et communales et leur aménagement (Tous les 8 territoires anciennement ciblés) | 16 | 2 | 0 | | Les 21 dossiers des CFCL sont en instance et en études au niveau des divisions provinciales de l'environnement avant leur transmission au gouvernorat de Province. |
| | Activité 2.2.3 : Mise en place de contrats PSE pour gestion durable avec les concessions communautaires, communales, industrielles ainsi que les filières charbonnières (Tous les 8 territoires anciennement ciblés) | 0 | 0 | 0 | | Les contrats seront développés avec les avancées de l'octroi des CFCL avec le recrutement de nouveaux PLE déployés sur le terrain |
| | Activité 2.2.4. : Promouvoir des investissements agroforestiers et le reboisement autour des foyers miniers artisanaux en zone forestière Tous les 8 territoires anciennement ciblés | 0 | 0 | 79 | | N/A |
| | Activité 2.2.5. : Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés produits par le PIF ou importés Tous les 8 territoires anciennement ciblés | 0 | 0 | 3500 | | Le PNUD a signé un accord avec le CIFOR dans le cadre du renforcement des capacités des petites entreprises de production des foyers améliorés |

| Résultats | Activités | Progrès actuel de l'indicateur | | | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaire |
|---|--|--------------------------------|----------|-------|-------------------------------|--|
| | | Tshopo | Bas-Uélé | Ituri | | |
| Total Produit 2.2 | | | | | 415358,36 | |
| Produit 2.3 : Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés. | Activité 2.3.1 : Mise en œuvre des AGR alternatives | 150 | 300 | 104 | | N/A |
| | Activité 2.3.2 : Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus (micro-entreprises) | 0 | 0 | 0 | | Une étude est en cours sur la consultation des PA dans l'optique d'identifier des microprojets prioritaires à appuyer |
| Total Produit 2.3 | | | | | 471917 | |
| Produit 2.4 : Prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées. | Activité 2.3.1 : Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt | 0 | 0 | 0 | | Le PNUD a signé trois contrats avec les DPS des trois provinces pour agir sur la planification familiale dans les zones de santé se trouvant dans les sites d'intervention |
| Total Produit 2.4 | | | | | 156943 | |
| Produit 2.5 : Les dynamiques démographiques mieux appréhendées | Activité 2.5.1. : Mener une étude approfondie sur la problématique de migration dans la région (Nord Kivu, Ituri), | 1 | 1 | 1 | | Cette activité est déjà réalisée est clôturée |
| | Activité 2.5.2. Dialogue pour une solution durable sur la question des migrants | 1 | 1 | 1 | | Cette activité est déjà réalisée est clôturée |
| Total Produit 2.5 | | | | | 73605,56 | |

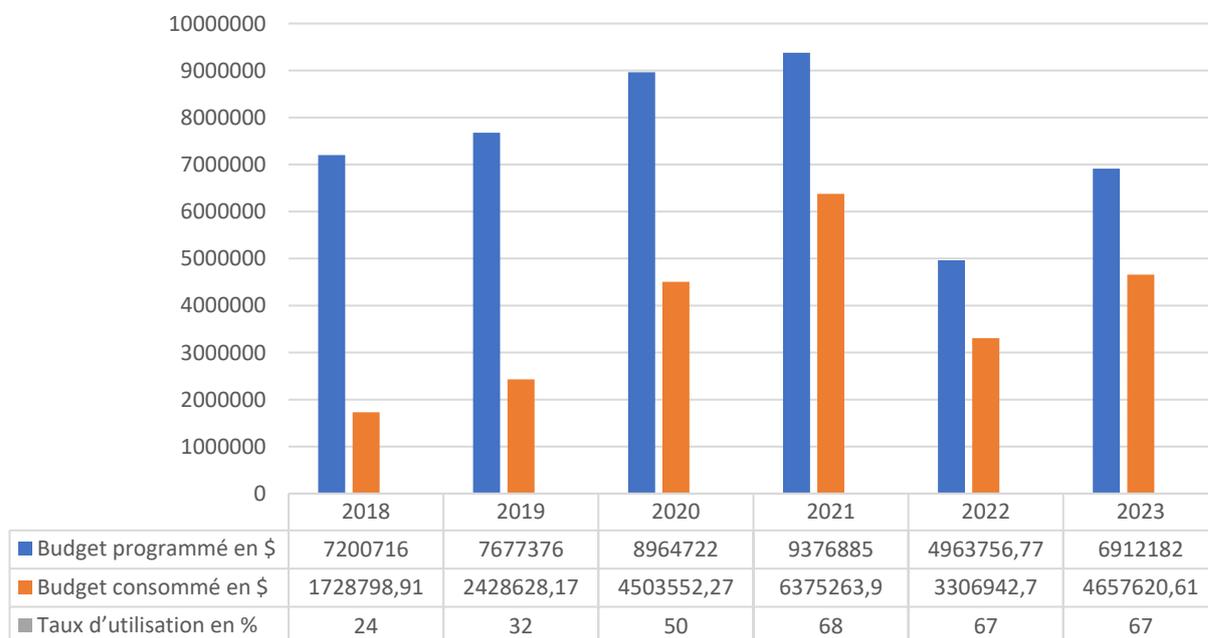


Figure 11 : Utilisation budgétaire par le PIREDD oriental

4. Performance du programme en 2023

Tableau 60 : Evaluation de la performance du PIREDD oriental

| Pertinence | Efficacité | Efficienne | Durabilité |
|--|---|---|--|
| <p>Le programme manque d'une théorie de changement claire et n'aborde pas les besoins des bénéficiaires finaux dans le rapport. Des ajustements ont été effectués aux objectifs du programme après une visite du FONAREDD, notamment la réduction du nombre de la zone concernés dans la province de l'Ituri, une révision à la baisse des superficies des cultures vivrières à soutenir, et une diminution de la cible d'octroi des Certificats Fonciers de Concession et de Location (CFCL).</p> <p>Malgré les efforts déployés en matière de sensibilisation aux questions de genre et de promotion de la participation des femmes, l'évaluation de leur impact demeure difficile faute de données tangibles.</p> | <p>Le rapport indique que sur les 78 activités prévues, 7 ont été achevées et 27 sont en cours. Cependant, il note une incohérence dans certaines données présentées.</p> <p>Certains objectifs spécifiques n'ont pas été atteints. De plus, les données disponibles dans le rapport sont limitées, en particulier en ce qui concerne l'absence d'enquêtes sur les effets, telles que l'augmentation des revenus des ménages et l'adoption de pratiques agricoles durables. Le recrutement de personnel local d'enquête a également été retardé, mais le programme prévoit de mener une enquête plus complète sur les effets en 2024.</p> | <p>Les décaissements pendant la période de rapportage sont à 59%, avec un besoin crucial de débloquer une tranche de financement de FONAREDD pour maintenir le programme sur sa lancée.</p> | <p>Au cours de la période de reporting, aucune référence n'a été faite à l'existence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, ni à la démonstration des changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires à l'échelle d'intervention. Toute fois un Mécanisme de Gestion des Plaintes et de Recours (MGPR) a été développé et mis en place.</p> |

Tableau 61 : Points forts et faibles du PIREDD Oriental et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|---|---|
| <p>Malgré les défis rencontrés, des ajustements ont été effectués aux objectifs du programme après une visite du FONAREDD, démontrant ainsi une capacité d'adaptation et de réactivité aux besoins et aux réalités sur le terrain. Cela témoigne d'une volonté d'optimiser l'efficacité du programme en fonction des conditions changeantes.</p> | <p>Le rapport indique que seulement 7 activités ont été achevées. Il présente également des incohérences dans certaines données présentées et des objectifs spécifiques non atteints. De plus, les données disponibles sont limitées. Il est également noté un retard dans le recrutement du personnel local d'enquête, ce qui compromet l'évaluation complète des effets du programme.</p> | <p>Le programme présente des lacunes dans sa planification et son suivi, notamment en ce qui concerne l'impact réel sur les bénéficiaires finaux. Bien que des ajustements aient été apportés aux objectifs, l'évaluation de l'efficacité des activités reste difficile en raison du manque de données tangibles. Les décaissements sont en cours, mais une tranche de financement cruciale est nécessaire pour maintenir le programme sur sa lancée. Malgré des progrès, des lacunes persistent dans la réalisation des objectifs spécifiques et la collecte de données. Les mécanismes de pérennité au niveau local ne sont pas clairement mentionnés, bien qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et de Recours ait été mis en place.</p> |

5. Points d'attention

Le PIREDD Oriental a connu plusieurs soucis dans sa mise en œuvre, cela a poussé le comité de pilotage de FONAREDD de proposer son arrêt pour que les activités restantes puissent être prise en charge par le nouveau PIREDD en examen dans la cadre de fast task.

C. Programme intégré REDD de l'Equateur (PIREDD Equateur)

1. Données de base du PIREDD Equateur

Tableau 62 : Données clés pour le PIREDD Equateur

| Titre du projet | Projet intégré REDD Equateur |
|--|---|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00117600 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Terroirs villageois de 6 secteurs répartis dans 4 Territoires de la Province de l'Equateur : Bikoro, Ingende, Bomongo et Lukolela |
| Agence d'exécution | WWF et FAO |
| Partenaire de mise en œuvre | FAO |
| Institutions ou ministères de tutelle | Province de l'Equateur |
| Budget total du projet (USD) | 10 000 000 (sans la phase complémentaire) |
| Durée totale du projet (mois) | 48 mois (sans la phase complémentaire) |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 04/05/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 28/10/2019 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 27/11/2019 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2023 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/12/2025 (sans la phase complémentaire) |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 9 915 921 USD ²¹ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 99% |

2. Réalisations 2023 et réalisations clés cumulatives

Tableau 63 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Equateur²²

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|--|-----------------------------|
| Nombre de conseil consultatif, de CLD et de CARG | 50 CLD, 2 CARG, 1 CCPA 4 PDL, 1 PDPAP, 1 stratégie provinciale sur la déforestation | 305 CLD installés, 6 CARG créés 1 CCPA créés avec arrêté provincial, 1 CCPF appuyé, 4 PDL élaborés 1 PDPAP élaboré, 1 stratégie provinciale sur la déforestation 1 stratégie genre, 1 MGPR | |
| Nombre de PSAT, de cartes | 24 PSAT 1 note stratégique sur l'aménagement du territoire | 30 PSAT 326 cartes élaborés 1 note stratégique sur l'aménagement du territoire 21 Dalots construits | |

²¹ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

²² Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|--|-------------------------------------|
| Superficie des forêts communautaires | 4 PSG élaborés et validés 1 déclaration des gouverneurs sur la protection des tourbières | CFCL 282,252 ha (64 CFCL créés dont 28 CFCL avec titres légaux) 14 PSG élaborés et validés 1 déclaration des gouverneurs sur la protection des tourbières 131 micro-entreprises forestières PFNL (3930 membres) | |
| Superficie en agroforesterie, superficie de cultures vivrières, Augmentation des revenus et superficie sous technique agricole améliorée / durable | Agroforesterie : 909 ha Cultures pérennes : 1300 ha Cultures vivrières : 218 ha Reboisement bois énergie : 489 ha Superficie sous technique agricole améliorée (fermes pilotes) : 0 ha Système d'épargne (AVEC) : 15 | Agroforesterie : 1210 ha Cultures pérennes : 1500 ha Cultures vivrières : 630 ha Reboisement bois énergie : 909 ha Augmentation de revenus : 185000000 Francs générés par la vente de chikwangu améliorée et PFNL Superficie sous technique agricole améliorée (fermes pilotes) : 200 ha Système d'épargne (AVEC) : 45 | |
| superficie de bois-énergie ; superficie mis en défens, nombre de foyers culinaires améliorés produits / nombre de ménages ayant adopté les foyers | Superficie de bois-énergie : 489 ha Superficie mis en défens : 1989 ha Nombre de foyers culinaires améliorés produits/ nombre de ménages ayant adopté les foyers : 2517 Nombre des fours améliorés produits : 20 Registre de boisement énergétiques : enregistrement continue Stratégie de gestion des revenus générés par le PSE : 1 | Superficie de bois-énergie : 909 ha Superficie mis en défens : 8043 ha Nombre de foyers culinaires améliorés produits / nombre de ménages ayant adopté les foyers : 6017 foyers améliorés (3000 ménages) Nombre des fours améliorés produits : 33 Registre de boisement énergétiques : 1 document produit Stratégie de gestion des revenus générés par le PSE : 1 | Ajouter les liens des géoréférences |
| Nombre de personnes ayant été formé et ayant accès aux intrants ; Nombre de personnes formées en alphabétisation et apprentissages culinaires | Nombre de personnes ayant été formé et ayant accès aux intrants contraceptifs : 3513 Nombre de personnes formées en alphabétisation et apprentissages culinaire : 150 Enfants malnutris nourris : 108 Nombre de prestataires cliniques et communautaires formés : 72 | Nombre de personnes ayant été formé et ayant accès aux intrants contraceptifs : 3513 Nombre de personnes formées en alphabétisation et apprentissages culinaire : 150 Enfants malnutris nourris : 108 Nombre de prestataires cliniques et communautaires formés : 72 | |

3. Exécution financière du PIREDD Equateur en 2023

L'exécution financière du PIREDD Equateur selon les produits par effet est présenté en annexe3. Le budget global indique les dépenses totales par effet et sur l'ensemble de temps d'exécution du programme.

Tableau 64 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 PIREDD Equateur

| Résultats | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|---|--|--------------|
| Effet 1 : Gouvernance : La gouvernance est améliorée à travers le renforcement des capacités des services techniques décentralisés et la mise en place des structures communautaire | 1.252.502,50 | |

| Résultats | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|--|--|---|
| <u>Effet 2</u> : Aménagement du territoire : Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et les besoins ententes des communautés locales | 696.378,66 | |
| <u>Effet 3</u> : Foresterie : Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire | 642.508,45 | Les activités des 3 composantes [agriculture, forêt et énergie] sont très imbriquées, y compris pour la budgétisation |
| <u>Effet 4</u> : Agriculture: L'agriculture sédentarisée est développée via les paiements pour services environnementaux par des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post culturales pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis | 3.163.558,96 | |
| Effet 5: Energie: La production de bois énergie est faite à partir de sources d'approvisionnement durable (hors forêts naturelles) dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplements et dans les savanes | 1178421,89 | |
| <u>Effet 6</u> : Démographie : Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l'information et aux services de planification familiale et autres activités connexes (éducation mésologique et de base, promotion de l'entreprenariat féminin) | 340.434,96 | |
| <u>Effet 7</u> : Dépenses transversales | 878.603,16 | |
| B-Couts de gestion du programme | 1.222.991,05 | |
| Couts indirects de support PSC | 540.521,37 | |
| Total | 9.915.921,00 | |

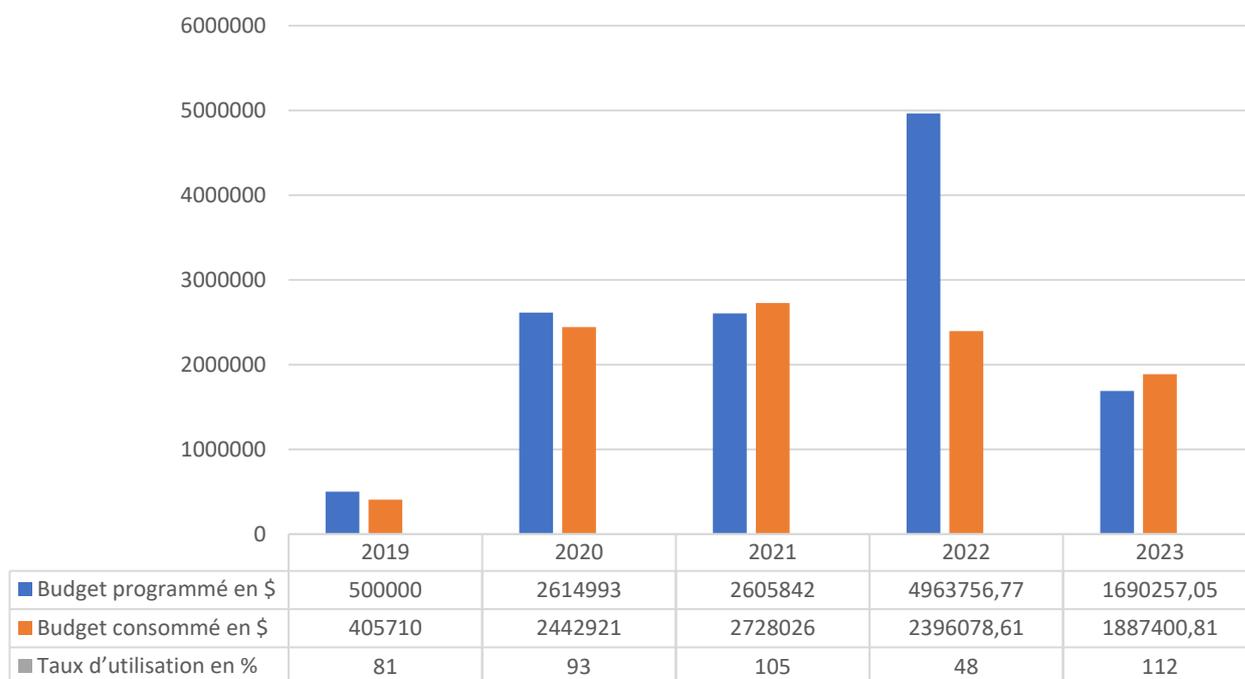


Figure 12 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Equateur

4. Performance du PIREDD Equateur en 2023

Tableau 65 : Evaluation de la performance du PIREDD Equateur

| Pertinence | Efficacité | Efficience | Durabilité |
|--|---|--|---|
| <p>Le rapport ne mentionne pas la présence d'une ToC du programme mais évoque les contributions du projet au cadre de résultats de FONAREDD/CAFI et son alignement sur la lettre d'intention, tout en soulignant des ajustements aux objectifs du projet. Bien qu'une stratégie genre ait été mise en place, des préoccupations persistent concernant l'autonomisation des femmes dans des domaines non traditionnels. La participation des femmes dans les instances de décision reste un défi malgré les efforts de sensibilisation. Le projet travaille également sur un plan de développement provincial pour les peuples autochtones pygmées, impliquant une consultation communautaire pour l'élaboration du plan.</p> | <p>Les résultats présentés dans la section 4 montrent une convergence entre les objectifs fixés et les réalisations effectives, laissant entendre que les objectifs ont été pleinement atteints. Les objectifs spécifiques, également appelés effets, ont connu des avancées significatives et des succès notables, comme exposé dans la partie 2 du document. Cependant, l'absence de valeurs de référence initiales ou d'objectifs prévus pour l'année de reporting rend difficile l'évaluation de la progression vers ces objectifs. Bien que les impacts soient présentés, il semble que les valeurs de départ soient absentes.</p> | <p>Les décaissements sur la période de reporting atteignent 131%, mais la mobilisation des ressources n'a pas été effectuée en temps voulu. Malgré les retards dans la disponibilité des fonds, le projet a maintenu ses activités grâce à la préfinancement par la FAO et le WWF. Cependant, le rapport ne prend en compte que les produits spécifiques du programme, ne fournissant pas de données sur les coûts logistiques, administratifs, et autres. Par conséquent, une analyse complète des coûts totaux du programme à partir de ces chiffres n'est pas possible.</p> | <p>Au cours de la période de reporting, aucune référence n'a été faite à l'existence de mécanismes de maintenance et de durabilité au niveau local, ni à la démonstration des changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires à l'échelle d'intervention. Toutefois, le projet a instauré un mécanisme de gestion des plaintes et des recours (MGPR), offrant ainsi une possibilité de réduire les conflits potentiels pouvant survenir pendant sa mise en œuvre.</p> |

Tableau 66 : Points forts et faibles du PIREDD Equateur et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|---|--|
| le rapport souligne des aspects positifs, tels que la reconnaissance des contributions du projet au cadre de résultats de FONAREDD/CAFI et son alignement avec la lettre d'intention, ainsi que les ajustements apportés aux objectifs du projet. De plus, la mise en place d'une stratégie genre et l'élaboration d'un plan de développement provincial pour les peuples autochtones pygmées témoignent des efforts déployés pour promouvoir l'inclusivité et la participation communautaire. | Il reste des opportunités d'amélioration dans le rapport, notamment en fournissant des informations complètes sur les coûts totaux du programme et en renforçant les mécanismes de maintenance et de durabilité au niveau local, ainsi que les initiatives visant à stimuler les changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires. | Le programme présente des forces telles que son alignement avec les objectifs de FONAREDD/CAFI et l'adoption d'une stratégie genre. Cependant, il y a des lacunes comme l'absence de mesures pour évaluer les contributions et les impacts du projet, ainsi que le manque de données sur les coûts totaux du programme. De plus, aucun mécanisme de maintenance et de durabilité au niveau local n'est mentionné, malgré la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes et des recours. |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la précision sur la nature d'appui que les bénéficiaires du pilier énergie reçoivent.

5. Points d'attention

Au courant de mois de juin 2023, il a été décidé de prolonger le PIREDD Equateur ([Résolution du CT](#)). Une revue du PRODOC Addendum du PIREDD Equateur avec comme agence d'exécution FAO / WWF a été réalisée lors de CT54 pour augmenter un financement additionnel de 6 M USD afin de porter le budget global à 16 M USD. Au cours de cette rencontre de comité technique a recommandé à l'agence de :

- ✓ Compléter le cadre des résultats montrant clairement les données de référence, les cibles initiales (considérer la phase actuelle de mise en œuvre), les cibles atteintes à ce jour, les cibles actuelles (cibles reportées + cibles ajoutées du budget additionnel de 6 M USD) ;
- ✓ Refaire la présentation du budget suivant les critères du FONAREDD. Produire un narratif budgétaire qui explique et justifie les coûts et tienne compte des coûts standards du FONAREDD ;
- ✓ Démarrer les investissements physiques et visibles dès le début du projet et en tenir compte dans le plan de travail avec chronogramme et budget détaillé.

D. Programme Intégré de la MONGALA (PIREDD Mongala)

1. Données de base du PIREDD Mongala

Tableau 67 : Données clés pour le PIREDD Mongala

| Titre du projet | Projet intégré REDD Mongala |
|---|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 0017080 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Mongala : 3 territoires (Lisala, Bumba et Bongandanga) |
| Agence d'exécution | ENABEL |
| Institutions ou ministères de tutelle | Coordination Provinciale de l'Environnement |

| | |
|--|---|
| Budget total du projet (USD) | 12 000 000 |
| Durée totale du projet (mois) | 60 mois |
| Date d’approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 22/05/2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 09/08/2019 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 21/03/2020 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2023 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 31/07/2024 (sans la phase complémentaire) |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 9 978 953,59 USD ²³ |
| Taux de consommation sur l’ensemble des tranches reçues | 83,1% (sur 12 000 000 USD) |
| Date d’évaluation mi-parcours | 01/02/2022 |

2. Réalisations 2023 et réalisations clés cumulatives

Tableau 68 : Réalisations de l’année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Mongala²⁴

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints |
|---|--|---|
| Niveau de satisfaction des bénéficiaires envers les services étatique dans les zones du projet IPA, CPEDD, IPDR: | Durant l’année 2023, la satisfaction des bénéficiaires envers les STD a été améliorée en lien avec les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation participative des activités de zonages - Plus grande maîtrise de différentes thématiques - Amélioration de la posture d’accompagnateur ; - Renforcement de la C4D/émissions radios. | Le niveau était insuffisant en début de projet, très partiel en début 2022 pour tendre vers le moyen en fin d’année 2022. Le niveau est passé à bon début 2023 pour les groupements de catégorie 1 et de catégorie 2. |
| % de personnes ayant effectivement adopté de nouvelles pratiques de préservation (environnement et forêts) parmi celles touchées (gouvernance, agriculture, etc.) | 45 Km de route de desserte agricole réhabilitées 2 548 nouvelles adoptions de pratiques améliorées en 2023, portant le total cumulé à 4 798 depuis le démarrage du projet (l’adoption de ces nouvelles pratiques est un prélude à la sédentarisation de l’agriculture et donc à l’arrêt de l’agriculture itinérante sur brûlis) 121 paysans-relais constitués, avec une augmentation du nombre de ménages adoptants 14 fruiticulteurs ont adopté l’agroforesterie fruitière (11 ha) 20 producteurs d’ananas additionnels ont adopté les nouveaux itinéraires techniques, mais ils ne sont pas tous | 45 Km de route de desserte agricole réhabilitées 4 798 paysans ayant adopté les nouvelles pratiques promues par le projet, dont 121 paysans relais. 157 fruiticulteurs ont des vergers fruitiers sur 176 ha 75% d’entre eux (soit 118) pratiquent l’agroforesterie fruitière sur une superficie de 132 ha 86 producteurs d’ananas ont adopté les nouvelles pratiques permettant d’augmenter la densité des ananas (passage de 10.000 pieds / ha à 30.000 pieds / ha) 112 producteurs de bananes plantains ont adopté les nouvelles pratiques proposées |

²³ Source : Rapport narratif annuel soumis de l’agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

²⁴ Ces données sont communiquées par l’agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu’elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints |
|--|---|---|
| | <p>accompagnés par les agents du PIREDD MO</p> <p>112 producteurs de bananes plantains ont adopté les nouvelles pratiques de mise en place des bananeraies.</p> <p>140 bénéficiaires estiment avoir amélioré leur capacité entrepreneuriale</p> | <p>7 nouveaux Champs Ecole Paysans ont été mis en place pour les cultures pérennes (café-cacao), touchant 175 paysans sur 6 ha</p> |
| Atténuation de la déforestation | <p>Les progrès réalisés durant l'année 2023 sont très perceptibles, avec une atténuation de la déforestation sur environ 166 012 ha répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 164 914 ha géoréférencées sont mis en défens (zones protégées et conservées) dans 15 groupements (PSAT) - 105 ha (soit 94 ha + 11 ha) sont sous agroforesterie ; - 137,9 ha sont en reboisement pur (129,9 avec des palmiers + 8 avec d'autres espèces) - 855,4 ha de forêt ont été mis en défens grâce | <p>Après 3 ans d'activités de terrain, les effets du projet PIREDD MO se confirment sur le terrain avec 237.371,3 ha d'atténuation de la déforestation répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 235 993 ha géoréférencés et mis en défens (zone protégées et conservées) dans 23 groupements PSAT - 132 ha d'agroforesterie fruitière - 94 ha + 60 ha = 154 ha en plantation (avec DRC) - 236,9 ha sont en reboisement pur (137,9 + 99 « 2022) - 855,4 ha de forêt sont mis en défens à travers l'apiculture |
| CLD Fonctionnel | <ul style="list-style-type: none"> - 16 CLD ont organisé leur AG et de nouvelles élections de leur comité directeur ; - 16 CLD disposent désormais de 4 représentants de chaque village du groupement ; - 25 CLD travaillent au PSAT de leur groupement - Accompagnement pour la redynamisation : organisation des AG et élections dans les 16 CLD. Activités d'autonomisation des CLD à travers l'augmentation des AVEC (5 nouvelles), AGR, implication des CLD dans les activités d'Aménagement Territorial | <ul style="list-style-type: none"> - 60 CLD créées - 16 CLD ont organisé leur AG et de nouvelles élections de leur comité directeur ; - 16 CLD disposent désormais de 4 représentants de chaque village du groupement ; - 25 CLD travaillent au PSAT de leur groupement - 11 CLD ont mis en place 16 AVEC (parmi eux 4 ont des AGR) |
| Des instruments provinciaux, territoriaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés | <p>PPAT finalisé. La validation interviendra au premier trimestre 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 PSAT rédigés et finalisés, 11 validés 1 réunion CCPF tenue en 2023 | <ul style="list-style-type: none"> - CPAT mis en place - PPAT finalisé - 23 PSAT finalisés, dont 11 validés Redynamisation de la CCPF, plateforme multi-acteurs de concertation pour la gouvernance locale. Trois (3) réunions tenues |

3. Exécution financière du PIREDD Mongala gramme en 2023

Le rapport annuel du PIREDD ne montre pas de manière spécifique l'utilisation financière de l'année 2023 mais une matrice cumulée des dépenses par effet.

Tableau 69 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 PIREDD Mongala

| Résultats | Dépenses cumulées au 31.12.2023 |
|--|---------------------------------|
| Effet 1: Les habitants des zones ciblées sont conscientisés sur les problématiques liées aux enjeux de gestion durable des espaces forestiers. | 329 288 |
| Produit 1.1: Identifier des « éveilleurs de conscience » et des relais communautaires | -7 608,52 |
| Produit 1.2: Elaborer des messages, des modalités et des outils de communication adaptés pour accompagner les changements de comportements et de représentations | 199 068,79 |
| Produit 1.3: Déployer les équipes « éveilleurs de conscience » et relais communautaires dans les zones concernées | 137 827,40 |
| Effet 2: Des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, et des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces | 2 731 086 |
| Produit 2.1: Appuyer la mise en réseau entre les producteurs et les acheteurs ; soutenir la commercialisation des produits agricoles. | 460 064,30 |
| Produit 2.2: Appuyer la diffusion d'itinéraires techniques agricoles durables : jachère améliorée, sédentarisation des exploitations, amélioration de la qualité du matériel végétal, association agriculture – élevage, promotion des arbres fruitiers. | 1 536 978,93 |
| Produit 2.3: Appuyer la production et la valorisation des produits forestiers non ligneux : pépinières, diffusion des plants | 217 389,54 |
| Produit 2.4: Accompagner les initiatives de reboisement pour un usage à terme de bois d'oeuvre et de production d'énergie | 452 732,61 |
| Produit 2.5: Accompagner la recherche de solutions concertées aux problématiques de circulation des biens et des personnes | 1,37 |
| Produit 2.6: Renforcer l'accès aux intrants et à l'information sur le planning familial | 63 919,38 |
| Effet 3: Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées. | 1 220 113 |
| Produit 3.1: Identifier et sélectionner les agents des services techniques (environnement pour forêt / agriculture et DR pour agriculture) qui seront mobilisés pour accompagner les dynamiques de changement dans les zones ciblées | 13 952,67 |
| Produit 3.2: Sensibiliser, former et accompagner les agents à leur missions, rôles, responsabilités, et postures dans leur fonction. | 225 174,48 |
| Produit 3.3: Appuyer les inspections et coordination provinciales et territoriales dans la mise en place du pilotage et de la supervision de leurs agents | 184 839,93 |
| Produit 3.4: Apporter les moyens aux administrations publiques pour leur déploiement et leur re légitimation (dimension fonctionnelle et symbolique) : | 780 254,65 |
| Produit 3.5: Informer, sensibiliser, et former le gouvernement et les élus provinciaux aux problématiques et enjeux d'aménagement durable du territoire | 15 891,67 |
| Effet 4: Des instruments provinciaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés | 1 078 514 |

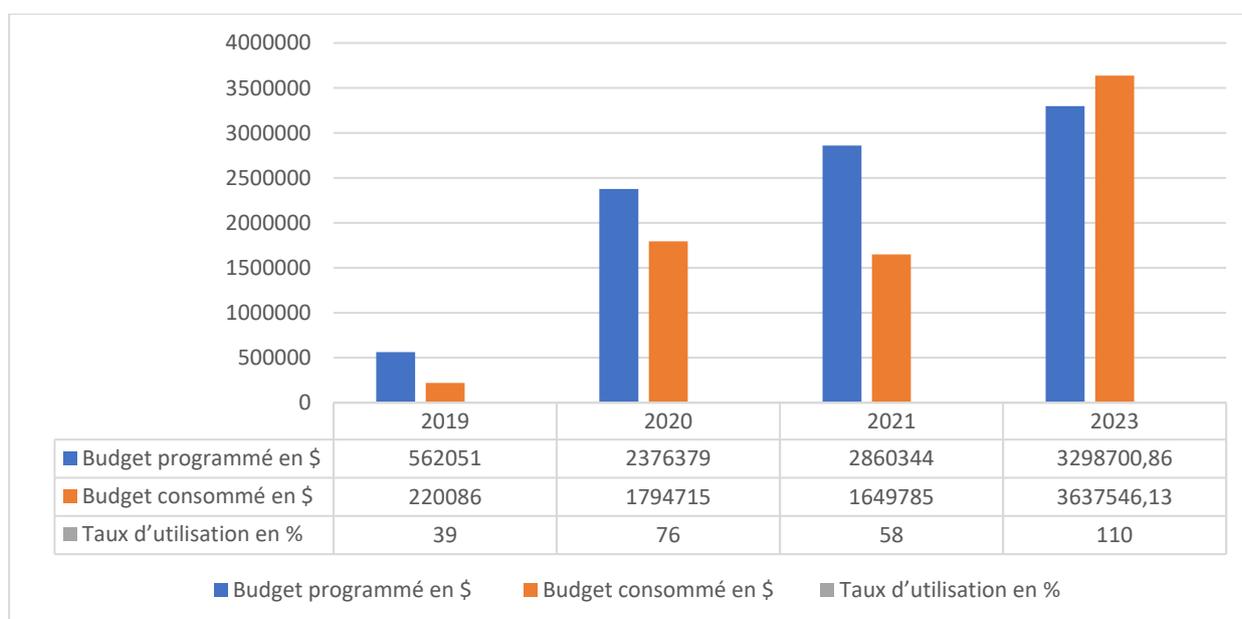


Figure 13 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Mongala

4. Performance du PIREDD Mongala en 2023

Tableau 70 : Evaluation de la performance du PIREDD Mongala

| Pertinence | Efficacité | Efficiences | Durabilité |
|---|--|---|--|
| Le rapport souligne l'existence d'un cadre logique, mais celui-ci n'était pas utilisé comme référence par les équipes du projet jusqu'à septembre 2021. Des réorientations stratégiques ont été entreprises, avec une extension de la phase opérationnelle jusqu'en décembre 2023. Le programme montre une bonne réflexion sur le genre, mais les femmes ne participent pas activement en raison de divers obstacles. Les principes de participation des parties prenantes et de respect des droits humains sont soulignés, mais les peuples autochtones ont été peu impliqués, en particulier dans le territoire de Bongandanga. | Les résultats, présentés dans la section 6 à la page 10, sont mitigés, certains atteints et d'autres sous-performants. Une partie narrative dans les rapports serait utile pour mieux comprendre les résultats. Dans la section 6.2, la majorité des objectifs sont soit atteints, soit en cours de réalisation, témoignant des progrès significatifs du programme. Le tableau est bien rempli, à l'exception d'un indicateur marqué comme non disponible. | Sur la période de rapportage, les décaissements atteignent 83%. La mobilisation des ressources en temps voulu est bien détaillée dans le PTBA par produit. Les objectifs spécifiques initialement prévus ont été atteints. Le programme couvre trois territoires dans la région de Mongala. | Au cours de la période de reporting, aucun mécanisme de maintenance local n'a été mentionné, et l'amélioration des attitudes des agents reste fragile. Le projet a mis en place le mécanisme MGPR dans 10 groupements, mais les membres des comités de gestion nécessitent une formation supplémentaire. Des efforts sont prévus pour former la communauté locale au premier trimestre 2024. |

Tableau 71 : Points forts et faibles du PIREDD Mongala et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|--|---|
| Le programme a démontré une capacité d'adaptation en réorientant stratégiquement ses activités, prolongeant ainsi la phase opérationnelle jusqu'en décembre 2023. De plus, il met en avant une réflexion approfondie sur le genre, illustrant une sensibilité aux questions d'égalité hommes-femmes. | Bien que les activités avancent, l'implication des peuples autochtones, en particulier dans le territoire de Bongandanga, est limitée. De plus, l'absence de mécanismes de maintenance local mentionnés et la fragilité de l'amélioration des attitudes des agents soulignent des lacunes dans la durabilité et l'impact à long terme du projet. | Le programme a montré des avancées avec des réorientations stratégiques jusqu'en décembre 2023. Cependant, la participation active des femmes reste limitée malgré une réflexion sur le genre. Les activités sont bien avancées avec certains objectifs spécifiques atteints, mais certains résultats d'impact ne sont pas complètement renseignés. Il manque une mention sur le mécanisme de maintenance local et la formation des membres des comités de gestion nécessite un renforcement. |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la précision sur la prise en compte des leçons dans la programmation ; (ii) actualiser les données dans le rapport en tenant compte des réalisations spécifiques à l'année de rapportage par rapport aux réalisations globales ; (iii) préciser les coûts par activité avec plus de précision dans le rapport annuel ; (iv) fournir la précision sur la nature d'appui accordé aux bénéficiaires dans le pilier énergie.

5. Points d'attention

Le programme prend fin au début de l'année 2024. Une évaluation finale est programmée afin d'évaluer globalement les réalisations. Les discussions sont en cours afin de prendre les acquis du programme dans un autre PIREDD Sud-Ubangi si les parties prenantes se mettent d'accord sur les modalités d'exécution et de montage du programme

E. Programme Intégré de Kwilu (PIREDD Kwilu)

1. Données de base du PIREDD Kwilu

Tableau 72 : Données clés pour le PIREDD Kwilu

| Titre du projet | Projet intégré REDD Kwilu |
|--|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00113547 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Province du Kwilu |
| Agence d'exécution | Agence Japonaise de coopération internationale (JICA) |
| Institutions ou ministères de tutelle | Ministère de l'Environnement et Développement |
| Budget total du projet (USD) | 11 751 587 (en incluant le fonds additionnel de la JICA) |
| Durée totale du projet (mois) | 84 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 01/10/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF | 21/12/2018 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 21/04/2019 |
| Date de clôture initiale | 31/12/2023 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 30/06/2024 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 11 479 873 USD ²⁵ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 98% |

²⁵ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

2. Réalisations 2023 et réalisations clés cumulatives du PIREDD Kwilu

Tableau 73 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Kwilu²⁶

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|--|---|---|
| Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | Opérationnalisation du cadre avec l'Organisation de 4 réunions | <ul style="list-style-type: none"> - En octobre 2020, un cadre de coordination provincial a été créé, matérialisé par un memorandum de collaboration. - Les réunions et groupe de travail se tiennent dans ce cadre - Le CCPF créer au niveau provincial | |
| Plan d'action REDD+ provincial est approuvé (Développement des plans provincial et locaux d'aménagement du territoire (PPAT/PLAT)) | Préparation des TDR et l'appel à Manifestation d'intérêt pour la mission d'élaboration du PPAT et de PLAT (5) pour le démarrage effectif des activités au 1er trimestre de 2024 | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de travail multi-sectoriel au niveau provincial (date ou année) ; - Initiation de travaux au sein du groupe de travail ; - Validation des TdR pour l'élaboration de PPAT et PLAT en juin 2022 ; - Élaboration des TdR pour la réalisation d'un PPAT sur la base des guides méthodologiques du Programme AT. | Il est important d'élaborer et finaliser les PLAT (5) pour ce premier semestre 2024 |
| Plan de développement au niveau de ETD est établi | Préparation de l'AMI sur l'élaboration des PLAT | En 2022, un groupe de travail sur le PPAT et PLAT a été organisé débouchant sur la validation du TRD | |
| Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé | <p>Participation des CARG au COPIL, au groupe de travail, et à la sensibilisation au niveau des villages</p> <p>Préparation de outils facilitant l'opérationnalisation des CLD, un arrêté de mis en place pour faire cette activité</p> <p>Adoption d'un modèle d'arrêté pour l'opérationnalisation du CLD au niveau des ETD (Entité territoriale centralisée)</p> | <p>4 CARG du niveau de territoire, le ministre provincial de l'agriculture ainsi que les administrateurs de 3 territoires (chef d'ETD) ont participé à la séance du groupe de travail.</p> <p>Les membres du CARG ont également participé à des sensibilisation et validations des cartes participatives pour les PSAT</p> <p>Modalité de mise en place des CLD et un Projet d'arrêté portant mise en place des CLD adopté en groupe de travail</p> | |

²⁶ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|--|---|
| Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie. | <p>67 agents provinciaux ont participé aux Groupes de travail</p> <p>73 personnes ont participé aux ateliers de renforcement des capacités organisés (niveau des territoire et niveau chef-lieu)</p> <p>4 agents ont travaillé comme MRV pour le Suivi des activités agroforestières menées par les villages / concessions</p> <p>19 personnes participent à la diffusion de l'émission de sensibilisation à la radio :</p> <p>32 personnes participent à l'accompagnement des communautés à l'agroforesterie, facilitation à l'élaboration des PSAT, PGES et animation</p> | <p>Des ateliers de renforcements des capacités ont été organisé dans les quatre territoires ainsi qu'au chef-lieu de la province, avec une participation de 73 personnes dont 4 coordonnateurs des CARG territoire et 69 agents provinciaux.</p> <p>Une étude sur les moteurs de déforestation a été réalisée dans 17 sites en novembre 2022 avec la participation des agents des services techniques.</p> <p>Environ 160 agents ont participé depuis le début des activités</p> | Pour ce produit 1.6, moins d'activités sont réalisées jusqu'à hormis les renforcements de capacités des acteurs |
| Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué | <p>73 personnes ont participé aux ateliers de renforcement des capacités organisés à tant au niveau des territoire qu'au chef-lieu de la province</p> <p>17 agents des secteurs ont été doté avec des vélos pour l'accompagnement des paysans</p> | <p>160 agents ont participé depuis le début du programme.</p> <p>30 agents équipés en motos Yamaha DT 125, ordinateur, appareille photo caméra,</p> <p>17 agents de l'agriculture au niveau des secteurs ont été doté en vélo</p> | |
| Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie | <p>Une note sur le processus d'élaboration du PPAT a été préparé,</p> <p>Une note sur la mise en œuvre de l'agroforesterie</p> <p>Le processus qualité REDD a été harmonisé avec la partie provinciale</p> | <p>Les guides techniques sont élaborés pour la conduite des activités d'agroforesterie ;</p> <p>Le processus qualité REDD au niveau des villages élaborés ;</p> | |
| Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune | <p>23 concessionnaires appuyés en matériel aratoires ont participé à la mise en place de 236 ha d'agroforesterie, dont 95ha pour la saison 2022B, et 140ha de régularisation de la saison 2022A. ces superficies sont réparties notamment de 97 ha d'acacia, 76ha de palmiers, 9ha safoutiers, 16ha avocatiers et 28ha d'agrume, et 17 ha de Maesopsis.</p> | <p>1 177 ha d'agroforesterie sont géo référencées et réparties selon les espèces suivantes : 712,32 ha d'Acacia, 38,4 ha de Maesopsis, 248 ha de Palmier, 82 Safoutier, et 60 Avocatiers, 34 ha d'Agrume.</p> | |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|---|-----------------------------|
| | Des matériels aratoires ainsi que des semences améliorées ont été distribuées aux fermiers | | |
| Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | 22ha de superficies mises en défens pour les plantations mise en place au cours de l'année 2023 | 98ha de mises en défens pour les 1 177 ha des superficies d'agroforesterie mise en place par les concessionnaires | |
| Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan | Suivi de 745 ha de complément à la saison 2022A 1 157 ha mise en place pour la période de rapportage | 3047 ha d'agroforesterie mise en place (plantations des arbres à croissance rapide en association avec les cultures vivrières) | |
| Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | 22 CLD installés pour la saison 2023, 26 des anciens CLD participants à la même saison sont redynamisés | Redynamisation et mise en place de 263 CLD | |
| Réaliser la mise en défens dans les villages | 85 villages dont les cartes participatives des PSAT ont été validées, protègent les lambeaux forestiers avec une superficie de 24574 ha des lambeaux forestiers | 147 villages protègent les lambeaux forestiers à hauteur de 29 875 ha des forêts mises en défens. | |
| Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | 15 CLD ont participé aux ateliers de formation sur le charbonnage durable | Un contrat signé au cours du premier semestre 2023. 15 CLD ont participé aux ateliers de renforcement des capacités sur le charbonnage durable En outre, l'année 2022, 4 ateliers ont eu lieu à Bandundu, Masi-Manimba, Kalo (Idiofa) et Mangay (Idiofa Nord) concernant la redynamisation du CCPF et approbation du manuel de bonnes pratiques pour la récolte de bois à faible impact/Diffusion des lois et règlements sur la déforestation et la production de charbon de bois pour une gestion durable des forêts. | |
| Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine | Pour la période de rapportage 529 émissions ont été diffusées sur différentes thématiques | 1.078 émissions sont diffusées et rediffusées par rapport aux cibles de 1200 à atteindre | |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|--|---|--|
| Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | 100 affiches ont été distribués pendant la campagne de sensibilisation dans les villages au cours de la période de rapportage | 138 panneaux métalliques sur les principales plantations agroforestières ont été installées 1408 dépliants et affiches ont été produites et installées. (Voir lien ici) | |
| La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre | 22 CLIP obtenus pour les villages participants pour la saison 2023 24 PGES élaborés au cours de la période de rapportage dans les 3 Territoires | 263 CLIP obtenus dans les villages cibles. Un plan PGES du projet élaboré 27 PGES simplifiés répartis en territoire : Masimanimba (5), Bulungu (12) et Idiofa (10) 47,5% des femmes ont participé à l'élaboration du PGES simplifiés au niveau du village contre 52, 5 % des hommes. | |
| Le MGP est établi et rendu opérationnel pour les activités dans les villages/concessions cibles. | 18 plaintes reçues au cours de l'années 2023, dont 14 clôturées et 4 en cours de résolution. | 46 plaintes obtenus depuis le début du programmes, 42 résolues et clôturées, une plainte en cours de résolution. | |
| Un plan d'action de l'aspect de genre est élaboré en collaboration avec le gouvernement provincial. | La célébration de la journée de la femme a été organisée en collaboration avec le ministère provincial du genre. Par ailleurs dans le processus d'élaboration du plan de gestion environnemental simplifié au niveau des villages, la participation du genre a été promus | 3 évènements sont organisés à l'occasion des journées de la femme célébrée en 2021, 2022, et 2023 aux quelles le représentant la province, le ministre du genre. Le plan d'action prioritaire genre de la province du Kwilu a été amendé par le biais d'un atelier de groupe de travail tenue à Bandundu en 2022. Voir les liens : (1) , (2) ainsi que (3) et (4) | Dans le processus le processus d'élaboration de plan de gestion, on doit préciser cette participation de la femme en terme chiffré |
| L'enquête de base et de suivi sont menées, y compris sur les aspects socio-économiques | Poursuite de l'enquête pour les villages participants de la saison 2022A, et correction des données des saison précédentes Le suivi de la réalisation des activités par le COPIL a été effectué en février 2023 | La première phase de l'enquête de référence a été menée dans les villages participants de la Saison A (environ le mois d'octobre à janvier) 2021. Une nouvelle enquête réalisée en 2022 s'est poursuivie dans des villages ayant participé en 2019, 2020, 2021 (saison B) et 2022 (saison A). 7 Missions du COPIL effectué depuis le début du projet | |

3. Exécution financière du PIREDD Kwilu en 2023

L'exécution financière de PIREDD Kwilu présente plusieurs soucis. Plusieurs activités sont réalisées et le programme indique les dépenses cumulatives nulle (0 USD engagé). Par ailleurs, certaine exécution d'activité arrive jusque 280% de montant prévu. Le budget détaillé par activité est présenté en annexe 4.

Tableau 74 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Kwilu

| Résultats | Dépenses cumulatives en US \$ |
|--|-------------------------------|
| Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD | 3 255 611 |
| Effet 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans | 5 631 581 |
| Effet 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois | 78 530 |
| Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN) | 98 245 |
| Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.) | 272 626 |
| Effet 6 : Suivi | 124 185 |
| Total | 9 460 778 |

4. Performance du programme en 2023

Tableau 75 : Evaluation de la performance du PIREDD Kwilu

| Pertinence | Efficacité | Effizienz | Durabilité |
|---|---|--|--|
| Le rapport souligne l'existence d'un cadre logique, mais il n'est pas clairement explicité ni accessible pour examen détaillé. Les activités incluent l'élaboration d'un programme d'aménagement du territoire et la possibilité de modifier le calendrier du programme. Cependant, l'impact sur l'autonomisation des femmes reste peu détaillé, tout comme l'intégration des activités liées au genre. La participation des femmes aux activités villageoises est mesurée, mais il n'y a pas d'allocation budgétaire spécifique pour ces activités. Le processus de validation des cartes participatives pour les anciens PSAT se poursuit dans les villages cibles. | Malgré des progrès notables dans la réalisation des activités du programme, des défis persistent. Sur les 16 activités prévues, seulement cinq ont été achevées, une n'a pas été réalisée, et dix sont encore en cours. Ces retards sont principalement attribués à des problèmes de financement qui ont entravé le bon déroulement des activités planifiées. Cette situation rend difficile l'évaluation positive des résultats attendus des objectifs du programme. De plus, la cohérence et la lisibilité des données du tableau des impacts restent insatisfaisantes. | Le rapport ne mentionne pas le niveau des décaissements sur la période de rapportage, mais souligne un retard de décaissement du budget d'addendum en raison de procédures administratives, entraînant un risque de suspension des activités sur le terrain. Pour éviter cela, la JICA a alloué un deuxième budget additionnel pour les frais du personnel local, afin d'assurer la continuité des activités. Cependant, la majorité des activités n'ont pas été réalisées pendant la période de rapport, malgré la quasi-consommation du budget total, ce qui soulève des questions quant à la gestion des fonds et nécessite une attention particulière. | Le programme PIREDD Kwilu a mis en place des mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, avec l'installation de 22 CLD dans plusieurs villages des territoires de Bulungu (10) et Idiofa (12), avec une focalisation sur la route nationale N°1. Cependant, le rapport ne mentionne pas les changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires. De plus, le PIREDD Kwilu a opérationnalisé le MGP (mécanisme de gestion des plaintes). |

Tableau 76 : Points forts et faibles du PIREDD Kwilu et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|--|--|
| Le programme PIREDD Kwilu a établi des mécanismes de maintenance et de pérennité locaux, avec l'installation de 22 CLD et la mise en œuvre du MGP (mécanisme de gestion des plaintes), démontrant ainsi un engagement envers la durabilité, la participation communautaire et la transparence. | Seulement cinq des 16 activités prévues ont été achevées, une n'a pas été réalisée, et dix sont encore en cours. Ces retards sont principalement attribués à des problèmes de financement. | Le programme PIREDD présente des points forts, tels que la mise en place de mécanismes de maintenance locaux et la gestion des plaintes. Cependant, il rencontre des défis majeurs, notamment des retards dans la réalisation des activités en raison de problèmes de financement, ce qui entrave l'atteinte des objectifs. De plus, la gestion des fonds est préoccupante, avec une faible transparence sur les décaissements et une utilisation presque totale du budget sans achever la majorité des activités. Enfin, l'impact sur l'autonomisation des femmes et l'intégration des activités liées au genre ne sont pas suffisamment détaillés dans le rapport. |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) d'améliorer la précision sur le tableau cout efficacité du rapport annuel car les pourcentages présentés dans le tableau semblent incohérents par rapport à la réalisation d'activité; (ii) sur l'aspect genre, il serait important d'évaluer dans quelle mesure les activités ont eu un impact réel sur l'autonomisation des femmes dans les communautés rurales, notamment en termes de participation effective, de prise de décision, et d'accès aux ressources et opportunités. De plus, il serait utile d'examiner si des mesures sont prises pour aborder les défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans ces contextes, et comment ces activités sont intégrées dans une approche plus large de développement durable et équitable.

5. Points d'attention

La soumission de l'addendum a été approuvée le 07 Novembre 2023.

F. PIREDD Maniema Programme Intégré REDD du MANIEMA (PIREDD MANIEMA)

1. Données de base du PIREDD Maniema

Tableau 77 : Données clés pour le PIREDD Maniema

| Titre du projet | Projet intégré REDD Maniema |
|--|--|
| Numéro de référence MPTF du projet | 00126783 |
| Localité ou zone(s) d'intervention(s) du projet | Province de Maniema : Territoires Kailo, Pangi, Kasongo, Kibombo – Secteur/Chefferies : Ambwe, Bangengele, Wasongola, Balanga, Maringa, Mulu, Benya Samba, Bakwange, Beia, Babene et Wakabangu II, Matapa, Aluba, Bahina |
| Agence d'exécution | GIZ |
| Institutions ou ministères de tutelle | Ministère Provincial en charge de l'Environnement et AT, de l'Agriculture, du Plan et de l'intérieur |
| Budget total du projet (USD) | 30 000 000 |
| Durée totale du projet (mois) | 60 mois |
| Date d'approbation du projet par le Comité de pilotage du FONAREDD | 01/03/2021 |

| | |
|---|------------------------------|
| Date de transfert de fonds par MPTF | 27/04/2021 |
| Date de lancement officiel/démarrage effectif | 03/11/2021 |
| Date de clôture initiale | 28/02/2026 |
| Date de clôture révisée le cas échéant | 28/02/2026 |
| Dépenses globales (USD) au 31 décembre 2023 | 15 266 843 USD ²⁷ |
| Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues | 76 % |
| Date d'évaluation mi-parcours | 30/12/2022 |

2. Réalisations 2023 et réalisations clés cumulatives du PIREDD Maniema

Tableau 78 : Réalisations de l'année 2023 et réalisations cumulées du PIREDD Maniema²⁸

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|---|---|--|---|
| Zonage fait et cartes disponibles, Planification spatiale pour le développement réalisée et PDLs disponibles, Droits fonciers renforcés et accords signés, cartes disponibles, contrats publiés | <p>55 PSATs ont été élaborés au niveau de terroir - 81 villages avec 153 410 personnes ont été touchés pour les PSATs Liste PSAT fin 2023;</p> <p>Une stratégie provinciale pour les PA a été élaborée. Stratégie Provinciale PA ;</p> <p>2 PDLs au niveau des secteurs/chefferies ont été finalisés et publiés (Aluba et Bahina) ;</p> <p>3 conflits fonciers ont été appuyés pour une résolution ;</p> <p>4 arrêtés pour l'attribution des CFCLs ont été publiés ;</p> <p>Une campagne pour la vulgarisation des lois foncières et agricoles a été appuyée.</p> | <p>58 PSATs ont été élaborés au niveau de terroir. 85 villages avec 156 038 personnes ont été touchés ;</p> <p>Une stratégie de lutte contre les feux de brousse, une stratégie inclusion de femmes, une stratégie bois-énergie, une stratégie communication REDD+ et une stratégie PA ont été élaborée ;</p> <p>7 PDLs au niveau de Secteur/Chefferie ont été élaborés, finalisés et publiés (ETD Wasongola, Ambwe, Bangengele, Maringa, Beia, Aluba, Bahina) ;</p> <p>6 conflits fonciers ont été appuyés pour une résolution ;</p> <p>9 arrêtés pour l'attribution des CFCLs ont été publiés, 5 dans le journal officiel ;</p> <p>Une campagne pour la vulgarisation des lois foncières et agricoles a été appuyée.</p> | <p>L'élaboration de la stratégie provinciale de PA renforce la mise en place de CFCL dans cette province et constitue un modèle de gestion et d'accompagnement de ces peuples pour les autres PIREDD.</p> |
| <p>Droits humains respectés et PA et femmes participant.</p> <p>Les partenaires sont renforcés dans leurs capacités, Des fonds sont mobilisés et des</p> | <p>20 femmes leaders renforcées, 262 partenaires ont été renforcés sur les aspects genre ;</p> <p>167 nouvelles structures locales de gouvernance (CVD, CDG et CLD) ont été instaurées et renforcées dans leurs capacités. 34 % des membres de ces CLD sont des femmes ;</p> | <p>90 femmes leaders ont été renforcées, 512 partenaires ont été renforcés sur les aspects genre ;</p> <p>1102 nouvelles structures locales de gouvernance (CVD, CDG et CLD) ont été instaurées et renforcées dans leurs capacités Liste des comités locaux.</p> | <p>La création des AVEC est une meilleure expérience pour le Maniema. Cette expérience permet de générer des fonds additionnels et renforcer l'économie locale</p> |

²⁷ Source : Rapport narratif annuel soumis de l'agence (écart par rapport aux données sur le site MPTF)

²⁸ Ces données sont communiquées par l'agence au niveau de résumé introductif du rapport annuel, lorsqu'elles sont contradictoires à celles de tableau cadre des résultats du même rapport, on a considéré les données de cadre de résultat pour le calcul (voir annexe 1 du rapport).

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|--|---|
| investissements faits | <p>2 réunions COPIL ont été organisées et 41 missions de suivi et évaluations organisées avec les partenaires étatiques et membres COPIL ;</p> <p>914 partenaires dans 77 structures ont été touchés par les formations et 18 structures par les dotations ;</p> <p>104 AVEC de 1700 personnes (1620 femmes) ont été mises sur place. Ces AVECs ont mobilisé 115 710 USD et ont financé 48 projets de développement individuel ;</p> <p>5 115 individus (1 930 femmes) ont bénéficié de revenus, qu'ils soient PSE (251 500 USD) ou provenant des chaînes de valeur agricole ou bois-énergie (environ 1,5 million USD).</p> | <p>32% des membres de ces comités de prise de décision (CLD) sont des femmes ;</p> <p>6 réunions du COPIL ont été organisées et 71 missions de suivi et évaluation organisées avec les partenaires étatiques et membres COPIL ;</p> <p>3378 partenaires dans 124 structures ont été touchés par les formations et 123 structures par les dotations ;</p> <p>132 AVEC avec 2485 personnes (2188 femmes) ont été mises sur place. Ces AVECs ont mobilisés 133187 USD et ont financé 57 projets de développement individuel Liste AVEC 2023 et fonds mobilisés ; 6076 individus ont bénéficié de revenus</p> | des ménages pauvres. Cet résultat renforce aussi la durabilité des actions du programme dans la zone. |
| <p>Chaîne de valeur bois-énergie optimisée mise sur place.</p> <p>Des alternatives en énergie sont disponibles</p> | <p>821 personnes (255 femmes) travaillent sur approche PSE pour reboiser 557 hectares de savane en bois-énergie ;</p> <p>100 producteurs (7 femmes) de charbon ont été formés sur les techniques améliorées ;</p> <p>40 fabricants de foyers ont été formés sur la fabrication d'un modèle amélioré 'Mapishi Bora, une microentreprise a été mise en place mi-2023 et la vente a commencé fin 2023 avec grand succès ;</p> <p>Deux micro-entreprises (60 bénéficiaires) ont été créées pour produire du charbon vert. Elles ont vendu 28000 kg à plus de 4500 ménages, générant des revenus de 2 733 USD.</p> | <p>921 personnes (258 femmes) travaillent sur approche PSE pour reboiser 602 hectares de savane en bois-énergie Liste de reboisement ;</p> <p>150 producteurs (12 femmes) de charbon ont été formés sur les techniques améliorées. Un guide a été élaboré et traduit</p> <p>40 fabricants de foyers ont été formés sur la fabrication d'un modèle amélioré 'Mapishi Bora, une microentreprise a été mise en place mi-2023 et la vente a commencé fin 2023 avec grand succès ;</p> <p>Deux micro-entreprises (60 bénéficiaires) ont été créées pour produire du charbon vert. Elles ont vendu 28000 kg à plus de 4500 ménages, générant des revenus de 2 733 USD.</p> | |
| Agriculture savanicole installée d'une manière durable et rentable, | <p>Plusieurs produits de communication et fiches techniques ont été élaborés ;</p> <p>11 045 ménages ont commencé à appliquer des bonnes pratiques en</p> | <p>Une étude sur le potentiel agricole dans la zone savanicole a été effectuée ;</p> <p>34 km de piste de desserte agricole ont été réhabilités ;</p> | |

| Résultats attendus | Résultats 2023 | Résultats cumulés atteints | Commentaires du SE FONAREDD |
|--|---|--|-----------------------------|
| Augmentation du nombre de ménages pratiquant une agriculture familiale d'une manière durable et rentable | <p>agriculture, par exemple l'agroforesterie ;</p> <p>1 404 hectares ont été aménagés en respectant les nouvelles pratiques en agroforesterie Liste des activités agricoles et agroforesterie ;</p> <p>La culture pérenne du café, du cacao, du palmier, du moringa et du jacquier a été réalisée sur 820 hectares ;</p> <p>4 548 hectares ont été convertis en cultures vivrières (riz, maïs, soja) avec l'amélioration des semences et le développement de la chaîne de valeur – (la réplication de champs de démonstration de 2022 par la population locale a conduit à la mise en place de 2173 ha rizipisciculture ; Carte réplication rizipisculture</p> <p>959 individus (350 Femmes) ont été renforcés sur les aspects d'entrepreneuriat ;</p> <p>3220 ménages (avec minimum 1015 femmes et 60 PA) ont été impliqués dans la mise en place de chaînes de valeurs - Liste revenus 2023</p> | <p>Plusieurs produits de communication, fiches techniques, guide d'agroforesterie ont été élaborés</p> <p>15953 ménages ont commencé à appliquer des bonnes pratiques en agriculture, par exemple l'agroforesterie ;</p> <p>1803 hectares ont été aménagés en respectant les nouvelles pratiques en agroforesterie ;</p> <p>La culture pérenne du café, du cacao, du palmier, du moringa et du jacquier a été réalisée sur 870 hectares ;</p> <p>5095 hectares ont été convertis en cultures vivrières (riz, maïs, soja) avec l'amélioration des semences et le développement de la chaîne de valeur ;</p> <p>762 individus (350 femmes) ont été renforcés sur les aspects d'entrepreneuriat ;</p> <p>5926 ménages (avec minimum 1234 femmes et 288 PA), ont été impliqués dans la mise en place de chaînes de valeur.</p> | |

3. Exécution financière du PIREDD Maniema en 2023

Le budget détaillé par indicateur est présenté en annexe 5 de ce présent rapport.

Tableau 79 : Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Maniema

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| Effet 1: Les conditions cadres liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agricoles, forestières et pastorales sont améliorées | Progrès actuel 50% du budget global | \$ 2 745 556,08 |
| Effet 2: Les processus de gouvernance locale sont améliorés | Progrès actuel 46% du budget global | \$ 3 968 949,27 |
| Effet 3 : La mise en valeur durable de l'utilisation des ressources forestières est améliorée | Progrès actuel 50% du budget global | \$ 2 634 943,39 |
| | Progrès actuel 49% du budget global | \$ 1 718 449,54 |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| Effet 4: La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée | | |
| Effet 5: La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée | Progrès actuel 45% du budget global | \$ 3 125 474,32 |
| Total | | 14 193 372,6 |

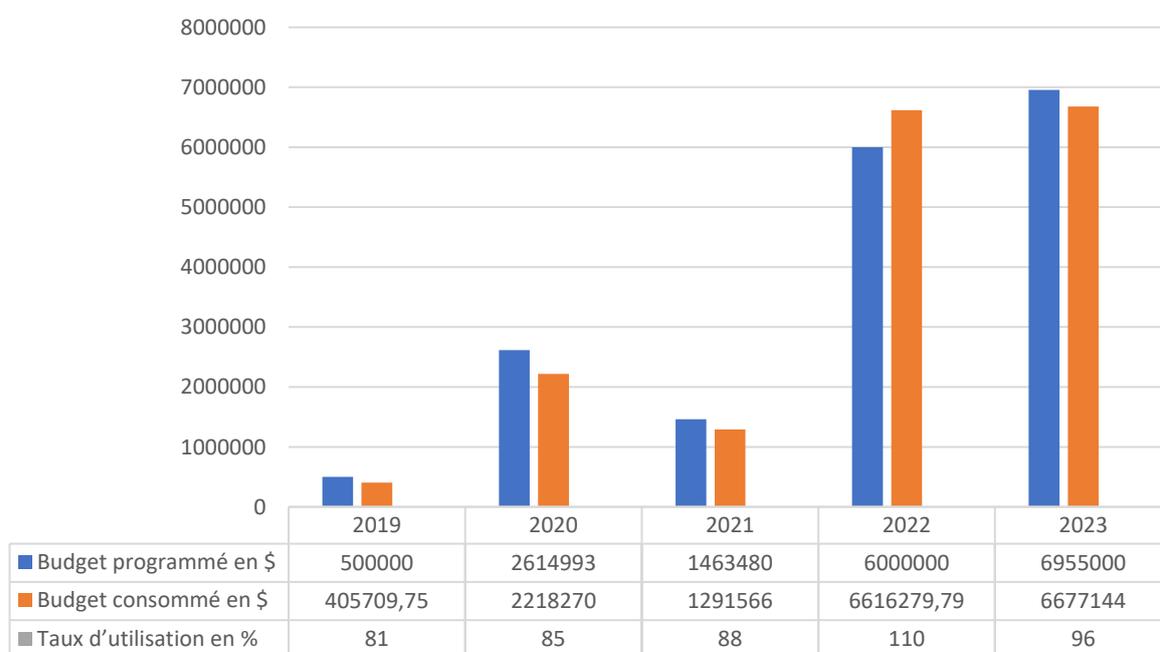


Figure 14 : Utilisation budgétaire par le PIREDD Maniema

4. Performance du programme en 2023

Tableau 80 : Evaluation de la performance du PIREDD Maniema

| Pertinence | Efficacité | Efficienne | Durabilité |
|---|---|---|---|
| <p>Le programme présente des lacunes telles que l'absence de théorie du changement, le manque de considération des besoins des bénéficiaires finaux, et l'absence de mention des changements d'indicateurs dans le rapport. Cependant, des ajustements programmatiques ont été effectués suite à une évaluation indépendante, notamment la réaffectation de ressources vers de nouvelles activités. Les efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités des femmes sont soulignés, bien que l'influence sur leur nomination dans les comités reste limitée. Le programme adopte une approche participative et respecte les droits humains, avec la mise en place d'un mécanisme de plainte et des mesures de sensibilisation.</p> | <p>La plupart des activités ont été largement accomplies. Le rapport mentionne qu'une grande partie des objectifs spécifiques est atteinte.</p> | <p>Les décaissements ont atteint 99% sur la période de rapportage, mais des retards de financement ont entravé les activités planifiées en 2023. Malgré des efforts pour obtenir des fonds, certains projets agricoles ont été affectés. Une réunion en novembre 2023 a souligné l'importance d'un rapport de qualité pour débloquer le financement futur. Les coûts ne sont pas détaillés. Le programme a une bonne couverture géographique du territoire Maniema.</p> | <p>Au cours de la période de reporting, aucune référence n'a été faite à l'existence de mécanismes de maintenance et de pérennité au niveau local, ni à la démonstration des changements d'attitude des parties prenantes et des bénéficiaires à l'échelle d'intervention. Toute fois un Mécanisme de Gestion des Plaintes et de Recours (MGPR) a été développé et approuvé. Des formations ont été dispensées sur son fonctionnement et sa mise en œuvre. Un comité MGPR a été établi pour gérer les plaintes liées au projet.</p> |

Tableau 81 : Points forts et faibles du PIREDD Maniema et synthèse de l'analyse de la performance

| Point Fort | Point Faible | Synthèse de la performance |
|--|---|--|
| <p>Malgré les lacunes identifiées dans le programme, des ajustements ont été apportés suite à une évaluation indépendante, démontrant ainsi une capacité d'adaptation et de réaction aux défis rencontrés. De plus, les efforts de plaidoyer et de renforcement des capacités des femmes sont mis en avant, illustrant une volonté d'inclure et de soutenir activement les femmes dans le programme.</p> | <p>Les retards de financement ont entravé les activités planifiées en 2023, impactant notamment certains projets agricoles. Bien que les décaissements aient atteint 99%, l'absence de détails sur les coûts et les retards de financement soulignent des difficultés de gestion financière et de planification. De plus, l'absence de référence aux mécanismes de maintenance et de pérennité ainsi qu'à la démonstration des changements d'attitude des parties prenantes représente un manque de suivi crucial pour assurer l'efficacité à long terme du projet.</p> | <p>Le programme présente des lacunes, notamment l'absence de théorie du changement et le manque de considération des besoins des bénéficiaires finaux. Malgré cela, des ajustements ont été effectués suite à une évaluation indépendante. La plupart des activités ont été menées à bien, mais des retards de financement ont affecté certaines initiatives en 2023. Les références à des mécanismes de maintenance et de durabilité sont absentes dans le rapport, mais un Mécanisme de Gestion des Plaintes et de Recours a été instauré.</p> |

Pour améliorer la mise en œuvre du programme, nous recommandons de : (i) de détailler le budget par produit dans le tableau cout efficacité du rapport annuel ; (ii) de planifier en priorité les activités de constructions qui sont les moins réalisées jusqu'aujourd'hui dans le cadre de programmation.

5. Points d'attention

Le PIREDD Maniema attend recevoir de FONAREDD la dernière tranche de son paiement afin de mettre en œuvre les dernières activités. Le programme a réalisé moins d'activité de constructions (routes, infrastructures) dans la zone d'intervention. Il serait souhaitable de les aligner dans le premier trimestre de l'année 2024.

5. Thèmes transversaux

5.1. Genre

Le FONAREDD a rédigé en 2022, une note d'orientation sur l'intégration de la dimension genre. Le Fonds a un mandat clair d'intégrer les aspects Genre dans ses processus et opérations selon son Manuel d'Opérations qui décline l'appui du Fonds aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations autochtones) et l'importance de sécuriser leur participation dans les processus de prise de décision. Le Plan d'Investissement du FONAREDD (2015) souligne également l'importance des parties prenantes : « Les droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les groupes fragilisés et marginalisés, comme les peuples autochtones ou les femmes et les jeunes, sont pris en considération dès la première phase de programmation [ou pendant la préprogrammation], lesquels doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ces parties prenantes et promouvoir l'égalité des sexes. ».

Au niveau des programmes sectoriels comme l'appui à la réforme, l'intégration de l'aspect genre est surtout retenue dans l'élaboration des politiques et des lois. Celles-ci visent notamment à assurer les droits des femmes, et autres groupes identifiés comme marginalisés, dans les domaines fonciers, de l'utilisation des terres ou des droits d'usage (aménagement du territoire) ainsi que du droit de propriété des forêts. Le Programme Energie vise surtout la participation et l'intégration des femmes dans le marché, c'est-à-dire dans la filière du bois-énergie : revenus, emplois et entrepreneuriat.

Pour les PIREDD et les autres projets sectoriels mis en œuvre en 2023, on tient compte du genre au niveau du contexte, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation et du budget. L'aspect genre constitue un élément central de la bonne mise en œuvre des programmes et de l'atteinte des objectifs. L'analyse genre va dans la considération de la participation des groupes considérés marginalisés ou vulnérables (femmes, jeunes et PA) aux instances décisionnelles locales ainsi qu'aux structures de gouvernance des programmes, notamment leurs Comités de pilotage (COFIL). L'autre aspect de la prise en compte du genre est le pourcentage des bénéficiaires femmes, hommes, jeunes et PA de différentes activités mises en œuvre par chaque programme.

L'intégration de l'aspect genre a été évaluée et notée pour les 15 programmes en cours en 2023, hormis le secrétariat exécutif, selon la grille de notation présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 82 : Grille de notation genre par programme entre 2021 et 2023

| Programme | Nombre critères remplis en 2021 | Nombre de critères remplis en 2022 | Nombre de critères remplis en 2023 | Notation genre méthodologie ONU-REDD | Critère de performance genre selon la méthodologie ONU-REDD selon l'analyse FONAREDD |
|---------------------------|---------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| PIREDD Orientale | 2/4 | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Mai-Ndombe | 4/4 | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| Aménagement du territoire | 2/4 | 2/4 | 2/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Kwilu | 3/4 | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Réforme foncière | 2/4 | 2/4 | 2/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Equateur | 4/4 | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| PIREDD Mongala | 2/4 | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| Energie | 3/4 | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |

| Programme | Nombre critères remplis en 2021 | Nombre de critères remplis en 2022 | Nombre de critères remplis en 2023 | Notation genre selon la méthodologie ONU-REDD | Critère de performance genre selon la méthodologie ONU-REDD selon l'analyse FONAREDD |
|---------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|---|--|
| Peuples autochtones | 2/4 | 3/4 | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PROMIS | 4/4 | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| Société civile | 4/4 | 4/4 | Trop peu d'activités en 2023 pour évaluer pleinement | GEN 1 | N / A |
| Savane | - | 3/4 | 2/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |
| PIREDD Maniema | - | 4/4 | 4/4 | GEN 2 | Satisfaisant |
| PGDF | - | - | 3/4 | GEN 1 | Modérément satisfaisant |

Pour l'année 2023, les programmes ont mieux intégrés le genre sont respectivement PIREDD Mai Ndombe, PIREDD Equateur, PROMIS et le PIREDD Maniema. L'évaluation de la dimension genre révèle que, selon les critères ONU-REDD, 9 programmes sont considérés sensibles au genre (GEN-1, un à trois critères sur quatre), quatre programmes sont considérés répondants au genre (GEN-2) et un programme n'a pas été évalué par le fait qu'il n'a pas exécuté beaucoup d'activités en 2023, l'année d'achèvement. Les programmes répondants au genre remplissent les quatre critères d'analyse des marqueurs de genre (concernant le contexte, mise en œuvre, suivi-évaluation et budget). Aucun programme est considéré aveugle au genre (aucun critère).

La notation sur l'aspect genre en 2023, ainsi qu'une comparaison entre l'évaluation faite en 2021 et 2022, sont présentées dans les figures ci-après :

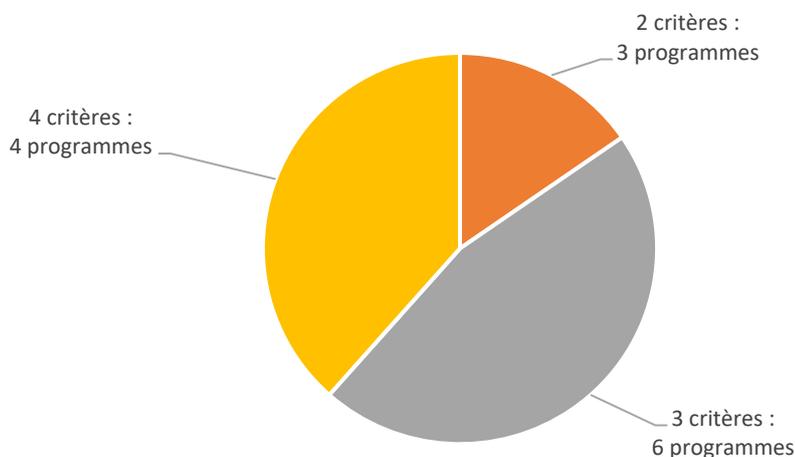


Figure 15 : Analyse du genre en 2023

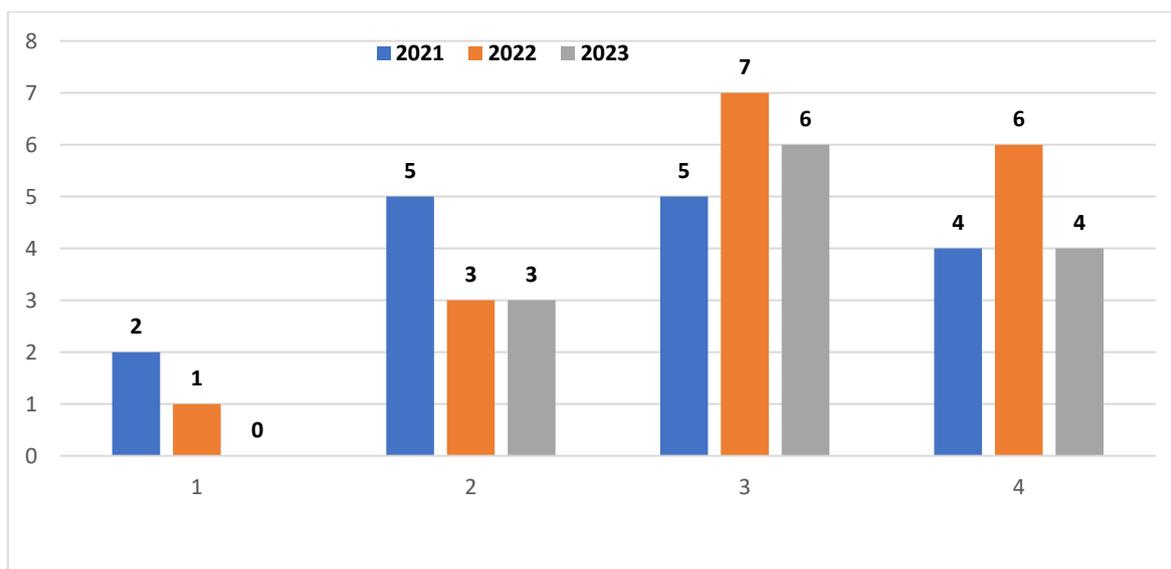


Figure 16 : Analyse comparative du genre en 2023

Cette comparaison souligne que la majorité de programmes se sont améliorés dans la prise en compte de l'aspect entre 2021 et 2023. Par contre, d'autres programmes ont baissé dans leur cotation de la prise en compte du genre par rapport à l'année 2022. C'est le cas du programme savane.

5.2. Regard sur les programmes ayant répondu au genre en 2023

Il s'agit de quatre programmes qui ont reçu le meilleur score depuis 2021 : PIREDD Equateur, PIREDD Mai-Ndombe, le PIREDD Maniema et le Programme PROMIS.

Le PIREDD Equateur a entrepris la rédaction d'un plan de développement des peuples autochtones (PDPA) pour lequel 152 PA ont été consultés. Il a en outre élaboré une stratégie genre détaillée, mettant un accent particulier sur l'intégration du genre dans toutes les activités. Cette stratégie comprend des axes stratégiques et un plan d'action spécifique, démontrant ainsi un engagement envers une prise en compte effective du genre dans le programme. Deux succès majeurs du programme en matière de genre sont à souligner : (i) l'engagement significatif des femmes dans diverses activités telles que la culture du manioc, la fabrication de chikwangue et l'adoption de foyers améliorés, qui ont eu un impact positif sur leurs revenus et le bien-être familial, (ii) la promotion de la planification familiale, avec un nombre important de femmes acceptant l'utilisation de méthodes contraceptives modernes, ainsi que la mise en place d'activités de formation professionnelle et d'alphabétisation ciblant spécifiquement les femmes.

Cependant, il est crucial de souligner que la restriction des discussions sur le genre à des contextes traditionnels tels que la cuisine, la couture et la contraception peut soulever des préoccupations importantes. Cette approche risque de renforcer les stéréotypes de genre et, par conséquent, de limiter les possibilités d'autonomisation des femmes dans d'autres domaines. Il est important de souligner que cela pourrait également aller à l'encontre du principe fondamental de "do no harm", en perpétuant des normes sociales restrictives et en restreignant l'accès des femmes à des opportunités d'émancipation dans des domaines non traditionnels. Il est donc important que le programme élargisse ses initiatives pour inclure une diversité d'activités visant à promouvoir l'autonomisation économique et sociale des femmes dans des domaines non traditionnels. A l'inverse, il est important

d'inclure les hommes dans ces discussions. L'approche genre dans les programmes ne se limite pas seulement à inclure les femmes dans le seul but d'inclure des femmes, mais vise à garantir la parité, c'est-à-dire l'égalité entre les genres. Cela implique d'inclure activement les hommes dans les discussions sur des sujets tels que la contraception, en organisant par exemple des ateliers spécifiques pour les hommes. En favorisant une participation équilibrée des hommes et des femmes dans ces initiatives, le programme peut mieux répondre aux besoins et aux réalités de chacun.

Le PIREDD Mai-Ndombe a réalisé une analyse sur le genre et tous les indicateurs liés aux bénéficiaires sont désagrégés par sexe. Le projet dispose d'un Plan d'action de Violences Basées sur le Genre pour le suivi des questions spécifiques au genre. Les grandes activités prévues dans le cadre du plan d'action ont été réalisées. Le défi à ce niveau reste d'actualiser et de financer la mise en œuvre dudit plan. Le programme assure aussi la participation des femmes dans les structures de gouvernance, telles que les CARG.

Le PIREDD Maniema a élaboré une stratégie intégrant la question genre à tous les niveaux des instances décisionnelles, pour améliorer les rôles et responsabilités de la femme dans les institutions locales. Plus de 30 % des membres des comités de développement local dans les ETD, les groupements et les villages sont des femmes. Dans les comités des CFCL, la proportion de femmes est actuellement de 17 %. Le programme soutient aussi de préférence les organisations féminines et veille à ce que la proportion de femmes continue à augmenter dans le domaine du personnel, passant de 43,3 % en 2022 à 45,3 % en 2023. En termes de suivi, le PIREDD Maniema a établi un système de collecte de données ventilées par sexe à chaque participation aux activités du projet. Parmi les 26 668 bénéficiaires directs du programme, 9319 sont des femmes et 60 des PA. Quant aux PA, une stratégie provinciale a été élaborée.

Le programme PROMIS a produit une stratégie genre afin de mieux impliquer les hommes dans la sensibilisation sur le planning familial. La stratégie inclus une analyse détaillée des aspects genres qui ont un impact sur la mise en œuvre du programme. Quant aux cibles liées au renforcement de l'offre en planning familial et en méthodes contraceptives modernes, ainsi qu'aux changements de comportement des populations, entre autres, celles-ci sont spécifiques aux hommes, femmes et jeunes et peuples autochtones.

5.3. Regard sur les programmes sensibles au genre en 2023

5.3.1. Programme d'appui à la société civile

Malgré son effort à intégrer les groupes marginalisés, spécialement en 2023, année de sa clôture, le PTBA du **programme d'Appui aux capacités de la Société Civile** n'a pas prévu de montant spécifiquement pour les activités axées sur le genre. Outre l'assemblée générale annuelle du GTCRR et la réunion annuelle du comité de pilotage, aucune autre activité n'a été organisée contrairement aux années précédentes qui ont connu des formations pour sensibiliser notamment sur les défis liés au genre ainsi que le rôle important des femmes dans la lutte contre le changement climatique en faveur des membres de la société civile. En outre, le rapport annuel ne donne aucune information sur la participation des femmes et autres groupes marginalisés dans ces assises. Rien n'est également mentionné sur l'élaboration d'un plan d'action sur l'aspect genre lancé en 2022. Par le passé, le programme avait produit des notes d'orientation pour la prise en compte de la dimension genre, notamment dans la réforme foncière et les processus de réforme dans la province d'Equateur, dans la

prise en compte de la femme dans la politique nationale foncière et la loi forestière, ainsi que dans la conservation de la biodiversité et le cadre programmatique de la 2^{ème} Lettre d'Intention entre la RDC et CAFI.

5.3.2. Moyennement sensibles

Trois programmes remplissent deux critères sur quatre : **le Programme d'Appui à l'Aménagement du Territoire (AT), le Programme d'Appui à la Réforme Foncière (PARF) et le programme savane**

Le Programme AT : le rapport annuel du programme mentionne la prise en compte de la participation des femmes dans les missions d'itinérance et de renforcement des capacités des cadres et agents des divisions provinciales de l'AT mais également lors de session de renforcement des capacités des cadres de l'Administration centrale AT organisée à Kinshasa. Au total, 23% de femmes, cadres l'AT ont été formées et sensibilisées. En outre, la politique et la loi de l'AT prennent en compte la question de la femme. Plus précisément, la participation de la femme est soulignée comme un élément important. L'importance de donner accès aux femmes aux services de base ainsi que les contraintes liées à un manque de prise en compte de l'aspect genre dans d'autres politiques nationales, ont été soulevées dans l'analyse de ces documents publics. Bien que des données de participation soient désagrégées par genre, l'absence d'une stratégie claire et d'un budget spécifique au genre soulève des questions quant à l'efficacité réelle de cette prise en compte du genre.

Le Programme d'appui à la réforme foncière (PARF) : a pris en compte la question du genre dans les réunions de consultations des organes de la CONAREF sur la revue des outils du SIF, dans la vulgarisation de la politique foncière nationale et dans le renforcement de capacités du personnel de l'administration foncière. A Mai Ndombe par exemple, les activités de formation/sensibilisation du comité foncier locales ont mis à contribution plus de 100 femmes et plus 100 jeunes dans les localités qui ont bénéficié des interventions du programme. En termes de gouvernance inclusive, il convient de rappeler, que la composition et le fonctionnement des organes de la CONAREF est sensible au genre. L'approche du genre dans le cadre du programme **PARF** soulève tout de même la question le regroupement des femmes et des jeunes dans une seule catégorie. Il est suggéré d'opter pour une approche intersectionnelle plutôt que de les amalgamer. Cette approche reconnaît que les individus sont façonnés par une multitude d'identités interconnectées telles que le genre, l'âge, la classe sociale, l'ethnie, entre autres. En les regroupant, il existe un risque de négliger les diversités et les défis spécifiques rencontrés par différentes sous-populations de femmes, telles que les femmes âgées, les jeunes, les femmes autochtones ou migrantes. L'adoption d'une perspective intersectionnelle permettrait au projet de mieux comprendre et de répondre aux besoins complexes et variés de chaque groupe, en tenant compte des différentes formes d'oppression et de privilège qui influencent leurs expériences. Cela favoriserait également une approche plus inclusive et égalitaire, où chaque individu est reconnu dans sa diversité et son unicité.

Le Programme Savane, inclus dans son document de programme une analyse genre sur le rôle que jouent les femmes dans l'agriculture savanicole, les risques qu'y sont liés ainsi que les actions planifiées pour y remédier. Le programme a également prévu de réaliser un diagnostic socio-économique, y inclus sur les aspects genre, un plan d'action y est attendu. Certains indicateurs dans le cadre des résultats sont désagrégés par sexe et tranche d'âge. A ce titre, les bénéficiaires des activités agricoles (632 au total) ont été désagrégés selon le sexe à savoir 83 % d'hommes et 17 % des femmes. Une session de formation en faveur des agents du Ministère des MPME et de l'ANADEC a été organisée en

vue d'un renforcement des capacités en matière d'approche genre. Quant au suivi et évaluation, une analyse de la performance du programme en matière d'intégration des questions de parité hommes-femmes, ainsi que les résultats obtenus dans ce domaine, sera effectuée.

5.3.3. Plutôt sensibles

Six programmes remplissent trois critères d'évaluation : **les PIREDD Mongala, Kwilu, et Oriental, ainsi que les programmes Energie, Secrétariat Exécutif, Peuples autochtones et le Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF).**

Le PIREDD Mongala présente des éléments d'analyse du contexte programmatique bien que n'ayant réservé aucun budget spécifique pour les activités liées au genre. Le programme a adopté une réflexion plus approfondie sur l'intégration du genre. Ils ont adopté une approche critique envers l'intégration du genre en reconnaissant que le programme s'est principalement assuré de répondre à cette dimension en respectant le quota de 30 % de présence des femmes exigé par l'État. Cependant, le rapport annuel de l'Agence a mis en lumière l'importance de noter que la simple présence des femmes ne garantit pas leur participation effective. Les femmes ont souvent tendance à rester en retrait et à ne pas exprimer leurs points de vue ou leurs besoins. Par conséquent, des solutions concrètes ont été proposées pour remédier à cette situation. Le programme a ainsi organisé des réunions en groupes mixtes et séparés, favorisant ainsi la libération de la parole des femmes et permettant de recueillir des informations cruciales sur certaines activités économiques et l'utilisation des ressources. Ensuite, le programme a identifié une limitation significative concernant la discrimination liée à l'accès à la terre, où des femmes ont été privées de terres par des hommes. Ces cas ont été exposés aux Comités Locaux de Développement (CLD) et ont été résolus par l'attribution officielle de terres aux femmes. D'autres problèmes abordés comprennent la répartition inégale des responsabilités et des rôles sociaux entre hommes et femmes, les femmes assumant une charge disproportionnée de travail domestique et de responsabilités familiales. Malgré les opportunités offertes aux femmes par le projet, celui-ci n'a eu qu'un impact marginal sur la répartition des rôles sociaux entre hommes et femmes. L'importance d'inclure des femmes dans les équipes est soulignée, car elles ouvrent systématiquement les discussions sur l'intégration des femmes et mettent en lumière les difficultés auxquelles elles sont confrontées, ce qui peut ne pas être naturellement accessible aux hommes en raison de leurs privilèges. De manière générale le programme n'a aucun budget spécifique pour les activités liées au genre, ce qui soulève la nécessité d'envisager une allocation budgétaire dédiée pour renforcer les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et à surmonter les défis spécifiques auxquels sont confrontées chaque individu.

Les femmes sont prises en compte dans le prodoc du **PIREDD Kwilu** sur la question de la conversion des terres. Le programme a également organisé un événement avec des experts en mars 2023 dans le contexte de la journée internationale de la femme. Cet événement a connu la participation des responsables des questions liées au genre du Ministère provincial de l'Environnement et des Territoires de la Province du Kwilu et les femmes rurales sans en dire plus sur leur qualité. Les bénéficiaires directes des activités sont désagrégés par sexe. Comme mentionné dans le rapport annuel 2022, le programme a indiqué qu'un plan d'action genre sera élaboré, lequel prendra en compte la politique principale en matière de genre. L'élaboration de ce plan a été budgétisé à une hauteur de 27 800 \$ US en 2023.

Le PIREDD Oriental a soutenu, au cours de la période de revue, l'étude d'élaboration de plan de développement des peuples autochtones à travers une large consultation de ces derniers pour la mise à jour du Plan de Développement des PA et l'identification des projets spécifiques. A l'issue d'une étude, 3 microprojets ont été identifiés en faveur des peuples autochtones, à savoir l'appui au renforcement de la sécurité alimentaire des peuples autochtones pygmées (agriculture et élevage), l'appui à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (scolarisation des enfants et prise en charge de soins de santé primaires et l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement) ainsi que l'appui au renforcement de moyens de subsistance des peuples autochtones Pygmées (équipements de transformation des produits vivriers et PFNL, de kits ménagers). Le rapport annuel 2023 indique que les activités sont menées de manière à impliquer aussi bien les femmes que les hommes, mais il ne décrit pas comment cela est assuré. Quant aux membres des comités des plateformes de concertations du programme, 28,4 % sont des femmes, 20 % sont jeunes et 2,7 % sont des PA.

Le programme Energie souligne les efforts dans la consultation participative des femmes vers l'élaboration et mise en œuvre des réformes du secteur des énergies de cuisson, mais également en tant qu'acteurs formés sur les énergies propres. C'est le cas notamment des commissions du comité technique dans le cadre du processus d'élaboration de la politique nationale de l'énergie, de la stratégie de cuisson propre et l'élaboration des textes juridiques sur le GPL où la moitié des membres participants à ces activités ont été des femmes.

Le Programme PA obtient un score élevé grâce au rôle dédié aux groupes marginalisés dans la mise en œuvre des activités. Les PA jouent naturellement un rôle important dans la gouvernance du projet, avec des représentations à différents niveaux : Comité de pilotage, Comités Locaux de suivi et Opérateurs de mise en œuvre.

Le PDGF prend en compte la dimension genre dans la planification du cadre de l'évaluation environnementale et sociale stratégique surtout dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) qui abordera entre autres le plan d'action pour une approche « Genre », des peuples autochtones et les groupes vulnérables. De même, la mise en route d'activités agroforestières dans les zones de développement rurales par les populations concernées, avec l'appui des animateurs de développement rural (correspondant aux attentes de différentes catégories de la population, avec prise en compte des questions du genre, ainsi que des droits d'usage des femmes et des autres populations vulnérables).

5.4. Réflexions sur la qualité de l'intégration de la dimension genre et le rôle du FONAREDD

Dans l'ensemble, il a été observé que l'approche genre est systématiquement mentionnée dans les rapports, en particulier à travers l'utilisation du canevas. Cependant, une tendance récurrente est une vision limitée de l'approche genre, se résumant souvent à des données quantitatives comme par exemple le nombre de femmes participantes ou bénéficiaires des programmes. Il est généralement constaté un manque d'analyse approfondie sur la manière dont les thématiques programmatiques et les activités proposées dans chacun de ces programmes affectent différemment les hommes et les femmes, ainsi que des propositions d'activités spécifiques en conséquence.

Ce qui dénote d'une absence de prise en compte réelle des aspects de genre, soulignant la nécessité d'un véritable dialogue avec les parties prenantes pour une intégration plus efficace. Il est à noter que

la réalisation d'un diagnostic genre et d'une stratégie genre est utile uniquement s'il est soutenu par un engagement commun des parties prenantes.

Il est recommandé d'adopter une approche plus analytique et qualitative pour évaluer l'impact différencié des activités sur les hommes et les femmes. De plus, il est suggéré d'utiliser des méthodes localement acceptables pour accompagner les acteurs de changement locaux dans la mise en œuvre d'activités sensibles au genre.

En 2020, le SE FONAREDD a effectué des consultations auprès de la société civile, les ministères sectoriels et le Ministère du Genre Famille et Enfant, ainsi que les Agences d'exécution pour produire un dossier genre afin de renforcer l'intégration de la dimension genre dans les opérations du SE FONAREDD et son portefeuille. En 2021, une note sommaire des enjeux de l'intégration de la dimension genre par rapport aux piliers REDD, une note d'orientation pour le SE FONAREDD, ainsi qu'une note d'orientation pour les Agences d'exécution (avec des critères plus affinés pour la notation de GEN-1 ou GEN2) ont été finalisées et validées ([Note d'orientation et intégration des aspects genre FONAREDD](#)).

5.5. Défis liés à l'exercice de suivi et évaluation de l'aspect genre

Les agences d'exécution ne partagent pas systématiquement les actions entreprises ou leur documentation détaillée avec le SE FONAREDD, ce qui empêche partiellement le SE FONAREDD d'appuyer le processus mais aussi de l'évaluer. Ce dernier point pourrait être lié à un manque de délégation formelle de la responsabilité pour la dimension genre, ou du manque d'expertise dédiée à la dimension genre dans la majorité des programmes, et le manque de budgétisation genre correspondant.

Il existe des variations entre les programmes dans la qualité du compte-rendu sur l'aspect genre. Il est pourtant à noter que les agences ont globalement amélioré l'utilisation du tableau/canevas sur le suivi des activités genre proposé par le SE FONAREDD dans les rapports annuels, ce qui a facilité l'évaluation sur les aspects genre lors du cycle 2023. Néanmoins, les informations ne sont parfois que partiellement introduites et les documents référés n'ont parfois pas été partagés avec le SE FONAREDD (en annexe ou au cours de l'année) ce qui réduit la précision de l'analyse.

5.6. Recommandations principales sur l'intégration du genre

Afin de répondre aux défis comme décrit ci-dessus et faire avancer l'intégration de la dimension genre dans le portefeuille, le SE FONAREDD a formulé plusieurs recommandations :

a) Etablir et mettre en œuvre des plans d'action genre au niveau des programmes

En cohérence avec la note d'orientation du FONAREDD sur l'intégration de la dimension genre, le SE FONAREDD s'est engagé à soutenir les agences de mise en œuvre à établir un plan d'action genre pour chaque programme. Un nouveau canevas sur la stratégie et plan d'action genre a été finalisé en janvier 2022, et deux réunions de travail ont été organisées afin de le présenter aux agences. Il est envisagé qu'à travers un tel plan d'action (inclus analyse), la mise en œuvre (promotion de la participation égale des femmes et hommes dans les activités et la prise de décisions) et le suivi-évaluation peuvent être renforcés. Il sera aussi important de suivre l'opérationnalisation de ces plans d'action afin d'assurer que les objectifs sur le genre se réalisent.

Les programmes suivants ont signalé qu'un plan d'action genre a été développé, est en cours de rédaction. Il s'agit de PROMIS (développé), PIREDD Maniema (stratégie genre développée), Société Civile (développé), PIREDD Equateur (développé), PIREDD Mai-Ndombe (prévu en lien avec le plan d'action sur les VBG), PIREDD Kwilu (prévu), Programme Savane (développé).

b) Renforcement du suivi et évaluation

Un travail d'amélioration reste à faire pour augmenter le nombre et la qualité des indicateurs désagrégé par sexe. La collecte de données sur le nombre de bénéficiaires devrait également être désagrégée par sexe, ainsi que pour les taux de participation dans les activités et de prise de décision dans les structures de gouvernance du programme et les structures locales. À cet effet, un suivi étroit auprès des agences de mise en œuvre est nécessaire.

c) Associer une organisation féminine comme membre à part entière dans le COPIL des programmes

Afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et renforcer leur participation à la prise de décision, lors du Cadre d'échange sur le genre, il a été recommandé, qu'une organisation féminine devienne membre permanent des organes de gouvernances des programmes.

5.7. Sauvegardes sociales et environnementales

Dans le cadre du financement des programmes du FONAREDD, le respect et la prise en compte des aspects de sauvegardes sont de mise. Tous les programmes financés mettent en œuvre les activités en respectant les standards nationaux REDD+ et s'inspirent des instruments des sauvegardes du Fonds et de la Loi Cadre sur l'environnement de 2011.

Le SE FONAREDD a accompagné depuis 2022 le Ministère de l'Environnement et Développement Durable à remplir les quatre conditions de « Développement *d'un Système d'Information des Sauvegardes* » imposées par la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC) afin de bénéficier des paiements basés sur les résultats.

Du côté des programmes, les efforts continuent à être fournis par rapport à la prise en compte des aspects des sauvegardes comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 83 : Application des outils de sauvegardes clés des programmes du FONAREDD

| Performance des programmes à l'égard de la mise en œuvre des sauvegardes | Screening / examen préalable socio-environnemental réalisé | Mécanisme de gestion de plaintes et recours propre au programme | Plan de gestion environnementale et sociale (PGES, se basant sur le Cadre de gestion environnemental du FONAREDD) | Etude environnementale stratégique d'une nouvelle politique nationale | D'autres outils de sauvegardes appliqués par le programme |
|--|--|---|---|---|--|
| PIREDD Mai-Ndombe | Oui | Oui | Oui | N/A | <ul style="list-style-type: none"> - Cadre Fonctionnel, Cadre de politique de Réinstallation - Plan en faveur des PA - Les EIES sont programmés pour la construction de la queue et bac de LEDIBA - Pour la réhabilitation des routes, il y a un PGES. |
| PIREDD Oriental | Oui | Oui | Non | N/A | RAS |
| PIREDD Equateur | Oui | Oui | Oui | N/A | RAS |
| PIREDD Mongala | Pour certaines activités | Utilise celui du FONAREDD | Non | N/A | RAS |
| PIREDD Kwilu | Oui | Oui | Oui | N/A | Normes opérationnelles pour la participation des parties prenantes |
| AT | N/A | Utilise celui du FONAREDD | Non | Réalisée | Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique. |
| Réforme foncière | N/A | Utilise celui du FONAREDD | Non | Réalisée | Une réflexion a été menée sur les impacts environnementaux et sociaux lors de la rédaction de la politique |
| Société civile | N/A | Non | N/A | N/A | RAS |
| PROMIS | Oui | Non | Non | N/A | Des screening socio-environnementaux par province sont en cours d'élaboration (en complément du screening national déjà effectué). |

| Performance des programmes à l'égard de la mise en œuvre des sauvegardes | Screening / examen préalable socio-environnemental réalisé | Mécanisme de gestion de plaintes et recours propre au programme | Plan de gestion environnementale et sociale (PGES, se basant sur le Cadre de gestion environnemental du FONAREDD) | Etude environnementale stratégique d'une nouvelle politique nationale | D'autres outils de sauvegardes appliqués par le programme |
|--|--|---|---|---|---|
| PA | Oui | Oui | Oui | N/A | Plan de Gestion Environnemental et social de la base de Mai-Ndombe (trois territoires) |
| Energie durable | Oui | Utilise celui du FONAREDD | Non | Réalisée | RAS |
| Secrétariat exécutif | N/A | Utilise celui du FONAREDD | N/A | N/A | Une liste de mesures prises et des idées d'amélioration a été présentée dans le rapport annuel du programme |
| PIREDD Maniema | Oui | Oui | Non | Réalisée | RAS |
| Savanes | Prévus en 2024 dans les zones des porteurs des projets | Oui | Oui | Prévue | RAS |
| PGDF | Prévus | Non | Non | Prévue | RAS |

5.8. Communication

Outre les activités usuelles de communication, l'année 2023 a été marquée par l'élaboration de la stratégie de communication du FONAREDD en cours de validation.

5.8.1. Elaboration de la stratégie de communication du FONAREDD

L'accès à l'information est un pilier essentiel et un préalable indispensable à l'implication, à la participation pleine et entière des parties prenantes.

Pour permettre d'encadrer ses activités de Communication, le SE - FONAREDD a entrepris de produire une stratégie de Communication. Cette stratégie est un préalable pour la finalisation du document d'Appui au SE - FONAREDD en cours d'approbation. Afin d'y procéder, le draft de la stratégie a été rédigée en interne et pour s'assurer de sa solidité, elle a été confiée au Cabinet So Créa, qui a appuyé la production des logos et de la charte graphique du FONAREDD afin d'en faire la revue et l'enrichissement.

Cette stratégie repose sur trois objectifs majeurs : favoriser une meilleure connectivité avec les parties prenantes en communiquant aux décideurs de façon sectorielle, démontrer les résultats ainsi que l'impact de différents projets mis en œuvre sous financement du FONAREDD et garantir la visibilité du FONAREDD à partir de ces initiatives et activités en matière de la REDD afin d'assurer son positionnement en tant que bras financier pour la mise en œuvre de la stratégie REDD.

La stratégie de communication élaborée définit l'organisation des actions de communication à mettre en œuvre, les publics cibles, les contenus (thématiques et messages clés) et les supports de communication les mieux adaptés pour chaque catégorie de cible. La stratégie de communication reste un outil utile et concret pour assurer une communication et un plaidoyer efficaces. En interne, elle permettra au SE d'augmenter la motivation et la dynamique du groupe, ce qui va améliorer les performances générales du personnel SE.

La stratégie de communication proposée sera complétée chaque année par un plan de mise en œuvre détaillé qui précisera le budget, les activités à mener, le chronogramme, les supports et voies de communication à utiliser ainsi que les résultats attendus et les indicateurs de suivi.

5.8.2. Impact de la communication dans le fonctionnement du Secrétariat Exécutif

La visibilité du SE du FONAREDD à travers le Partenariat CAFI-RDC a également marqué l'année 2023. L'accès aux médias a permis d'élargir la communication autour du FONAREDD en diffusant diverses activités à la télévision, à la radio, et sur les médias en ligne. Le FONAREDD a également recouru à la production des supports imprimés à l'exemple des roll-ups, Banderoles, pour marquer sa visibilité lors des activités organisées.

En plus de communiquer sur les missions et les objectifs du Fonds, un accent particulier a été mis sur les réalisations de 2022 basées sur le rapport annuel validé pour la production d'articles et d'autres contenus multimédias publiés sur le site et les réseaux sociaux.

Notre présence sur les réseaux sociaux a franchi un nouveau cap. En mettant l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité, les contenus publiés sur les réseaux sociaux ont suscité l'intérêt auprès de différentes cibles de communication qui n'ont pas hésité à le partager sur leurs plateformes. Outre les activités organisées par le SE, le contenu publié était destiné à la communication de masse afin d'informer et de sensibiliser le public aux missions et objectifs du FONAREDD.

[Le site Web FONAREDD](#) a été mis à jour permettant ainsi la publication du [rapport annuel 2022](#), la mise en ligne de toutes [les résolutions du CRP](#) et [des décisions du Comité de Pilotage](#), ainsi que la publication de documents pertinents sur les différents programmes du portefeuille du FONAREDD. Cela permet de promouvoir visuellement les progrès des programmes. La collaboration avec les partenaires a porté sur un partage mutuel d'informations entre les agences d'exécution, le Secrétariat CAFI, et le Secrétariat Exécutif du FONAREDD.

La mise en page et la publication du Rapport annuel du FONAREDD a été décliné en plusieurs versions, notamment la version synthèse, la version PowerPoint, la version web, les fiches d'information sur les programmes ainsi qu'en version vidéo pour être posté sur les réseaux sociaux.

5.9. Gestion des risques

Le FONAREDD a développé une matrice de gestion des risques à deux niveaux, une première au niveau du Plan d'Investissement et ses différents objectifs, et une seconde au niveau du mandat et des objectifs du Fonds.

La première matrice a été développée en 2016/2017 de manière participative et donné lieu à (i) l'identification des actions d'atténuation clé qui ont été intégrées dans les différents programmes sectoriels et provinciaux ; (ii) les risques résiduels ont été intégrés dans les matrices de risques des différents projets et programmes.

La deuxième matrice, plus opérationnelle, avait identifié en 2018 un nombre de risques pour l'année 2019. Cette matrice a, par la suite, été mise à jour dans chaque rapport annuel du Fonds. La version mise à jour relative à l'année 2022 se trouve ci-dessous et reflète les risques auquel le FONAREDD a fait face en 2023.

Tableau 84 : Matrice de risques FONAREDD

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois d'avril 2024, comparé au moment d'identification du risque |
|---|--------------------------|--------------------------|---|---|
| Instabilité politique au niveau provincial en RDC, avec des implications pour l'appui politique à | Début 2021 | Politique et stratégique | Le dialogue avec les représentants des autorités provinciales est continu et inclus les organismes de mise en œuvre des PIREDD et par | Au même niveau qu'avant – la possibilité de nouveaux changements de ministres aux niveaux national et provincial – de |

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois d'avril 2024, comparé au moment d'identification du risque |
|---|-------------------------------|--------------------------|---|--|
| l'agenda du FONAREDD | | | le SE-FONAREDD lors des missions de suivi. | manière plus ou moins inattendue – persiste. |
| Retards au niveau du développement du nouveau partenariat RDC-CAFI et, par conséquent, dans la nouvelle programmation | Juin 2020, mis à jour en 2022 | Opérationnelle | Le FONAREDD a lancé un AMI national en mai 2022 Le FONAREDD a organisé et appuyé les consultations sectorielles dans le cadre des négociations de la nouvelle Lettre d'intention. Le FONAREDD a procédé au cadrage programmatique à la suite de l'AMI lancé en 2022. La procédure dite fast track a permis l'approbation des quelques projets alignés dans ce portefeuille. | Le risque n'a plus la même occurrence. Le processus de programmation a été lancé avec la publication d'un AMI qui a abouti à un cadrage programmatique des projets faisant l'objet d'instruction et l'instruction des programmes dans la modalité Fast Track. |
| Dépendance d'un seul bailleur | Début 2021 mis à jour en 2022 | Stratégique et financier | Le SE-FONAREDD a continué ses efforts de mobilisation de ressources auprès d'autres bailleurs que CAFI. Un arrêté interministériel | Au même niveau – CAFI demeure le seul bailleur qui apporte des fonds conséquents au FONAREDD pour la mise en œuvre du P.I. REDD. Tout de même, la Banque Mondiale prévoit un financement dans le cadre de l'ERPA. En plus, le Royaume de la Suède apportera, pour une seconde fois, un financement complémentaire au PIREDD Equateur dont l'instruction est alignée dans la procédure dite Fast track. En outre, dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques, l'arrêté interministériel n° 006 et 120 du 15 septembre 2023 fixant la répartition de la quotité de l'Etat sur le bénéfice issu de la vente de carbone accorde 5 % des bénéfices au FONAREDD au titre d'investissement dans le secteur de gestion des forêts. |
| Diminution des fonds mobilisés pour le FONAREDD dans le cadre du nouveau partenariat RDC-CAFI | Mi-2021 mis à jour en 2022 | Financier | Le FONAREDD a participé de manière active dans les discussions sur le nouveau partenariat avec CAFI. Le FONAREDD et CAFI ont lancé le processus de programmation AMI et la programmation Fast Track. | Le Gouvernement a identifié le FONAREDD comme canal Exclusif pour les financements CAFI en RDC, ce risque n'a plus la même prévalence. Cependant, le contexte opérationnel du FONAREDD en phase de restructuration pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de programmer du FONAREDD et donc de mobilisation des ressources. Tout de même, la |

| Description du risque | Période d'identification | Catégorie de risque | Actions d'atténuation réalisées par le FONAREDD | Statut du risque au mois d'avril 2024, comparé au moment d'identification du risque |
|--|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| | | | | capacité moyenne d'absorption du FONAREDD est passée de 5M USD entre 2016-2022 à 136 M USD en 2023 pour 9 projets approuvés avec décaissement de 13 M USD pour 2 projets |
| Retards dans le décaissement de la deuxième tranche des programmes, en raison des retards dans la réalisation des évaluations à mi-parcours des programmes et dans la prise de décisions par les structures de gouvernance du FONAREDD | Mi-2021 | Programmatique | Le FONAREDD a renforcé le processus de planification des décaissements avec des outils tels des critical path pour lesquels le suivi et la planification sont serrés Le FONAREDD a progressivement mis en place un roster d'évaluateur indépendant pour permettre leur mobilisation à très court terme | Le risque continu de persister avec une moindre prévalence du fait que le FONAREDD a mis en place sont roster de consultant Evalueateur. Les Echanges continuent avec les agences pour une planification financière anticipative afin d'anticiper les besoins. |
| Défaut de renforcement de la performance des programmes notés faibles | Juin 2020 – mis à jour en 2022 | Programmatique | Le CT a été consulté sur les programmes notés faibles, afin de permettre la validation de mise en œuvre et suivi de mesures correctives par le SE. L'application des critères et des sous-critères d'évaluation des programmes a été renforcée. Des dispositions ont été prises pour assurer la réévaluation de la performance des programmes tous les six mois, selon les critères d'évaluation. | Le risque continu de persister avec une moindre prévalence – le nombre de programme de performance faible a baissé, même si l'identification de faiblesses programmatique au moment opportun ainsi que la prise de mesures de réponse adéquate demeure un challenge dans le cadre de certains programmes. |
| Manque d'avancement et d'appropriation par les ministères sectoriels du développement de nouvelles politiques nationales et des engagements du Pays vis-à-vis des partenaires dans le cadre de la LOI | Mi-2021 mis à jour en 2022 | Programmatique et stratégique | Le Fonaredd mets en place des Task force par Ministère en vue notamment de s'approprier les jalons Un projet à part entier de l'appui à l'atteinte des jalons a été rédigé en 2023 et est en cours de validation par les organes de gouvernance du Fonds. Ce projet vise l'atteinte des jalons de la LOI 2 et une plus grande appropriation des ministères sectoriels et entités impliquées. | Le risque continu de persister avec une moindre prévalence. Pour le mitiger, les Task Force des ministères sectoriels porteurs des jalons seront mises en place dans le cadre du projet de l'appui à l'atteinte des jalons de la LOI 2. |

6. Evaluation indépendantes des programmes 2023

Au cours de l'année 2023, le SE FONAREDD a diligenté trois évaluations indépendantes des programmes intégrés. Il s'agit des missions de vérifications indépendantes aux PIREDD orientale, PIREDD Mongala et PIREDD Maniema. Dans les programmes sectoriels, on n'a pas réalisé les missions de vérification mais parfois les audits externes ont été planifiés.

6.1. Missions indépendantes dans les programmes intégrés

6.1.1. PIREDD Oriental

Le programme a été soumis à une seconde mission de vérification indépendante du FONAREDD au cours du dernier trimestre de 2023 (rapport en cours de finalisation). Cette mission a permis d'aboutir à une résolution qui a décidé d'arrêter le fonctionnement du programme en raison de grand retard dans la mise en œuvre des activités.

6.1.2. PIREDD Mongala

Tableau 85 : Evaluation indépendante dans le PIREDD Mongala

| Nature de l'évaluation | Date | Conclusions majeures de l'évaluation | Réponse du management | Suivi mise en œuvre des actions à prendre |
|--------------------------------|---------------|---|-----------------------|---|
| Evaluation externe du FONAREDD | Novembre 2023 | Cible atteinte de 75% des activités prévues (Rapport d'évaluation en cours de finalisation) | En cours d'examen | En cours |

6.1.3. PIREDD Maniema

Tableau 86 : Evaluation indépendante dans le PIREDD Maniema

| Nature de l'évaluation | Date | Conclusions majeures de l'évaluation | Réponse du management | Suivi mise en œuvre des actions à prendre |
|-------------------------|------------|--|--|---|
| Evaluation indépendante | Avril 2023 | Rapport évaluation indépendante Veillez lire le rapport avec les 14 recommandations | La GIZ a fait une réponse Réponse a FONAREDD Veillez prendre connaissance de la réponse GIZ | Pendant le COPIL du mois de Mai 2023, la GIZ a eu à montrer les premières actions entreprises Présentation des actions |

6.2. Missions indépendantes pour les programmes sectoriels

Pour les programmes sectoriels, aucune mission d'évaluation indépendante a été programmée en 2023. Certains programmes qui étaient à la fin ont réalisé les missions d'évaluation finale. C'est le cas de programme PA, programme PROMIS. Un programme a fait une mission d'évaluation mi-parcours (Programme énergie).

De ce fait, pour le cas de programme savane, bien qu'aucune mission de vérification indépendante n'ait été effectuée, un audit financier a été fait en octobre 2023. Cet audit a permis de mettre à jour certaines documentations financières du programme. Le lien n'est pas encore disponible pour une consultation. Le programme PROMIS a pris fin en décembre 2023. Une évaluation indépendante finale de PROMIS est disponible ([Lire le rapport ici](#)).

Pour ce qui est du programme Energie, une mission d'évaluation mi-parcours a été réalisé en 2023 (Tableau ci-dessous).

Tableau 87 : Evaluation mi-parcours pour le programme Energie durable

| Nature de l'évaluation | Date | Conclusions majeures de l'évaluation | Réponse du management | Suivi mise en œuvre des actions à prendre |
|------------------------|-------------------------|--------------------------------------|--|--|
| Évaluation mi-parcours | Décembre 2022-Juin 2023 | Evaluation satisfaisante. | Plusieurs mesures prises par le programme en intégrant les recommandations pertinentes et en ajustant en accord avec les évaluateurs certains commentaires non conforme. | L'évaluation a formulé des recommandations sur lesquelles une réponse de gestion a été élaborée et partagée avec le SE/CT FONAREDD. La matrice de gestion n'a malheureusement pas évolué depuis son élaboration en Aout et à ce jour à cause du manque de ressources pour exécuter les activités. Cependant, les actions de réallocation de ressources du 1.2 sur la MCH au profit de la carbonisation, a été faite. |

7. Leçons apprises par programme et défis

La mise en œuvre des activités 2023, certaines agences et projets ont tiré les leçons de leurs actions. D'autres par contre n'ont pas précisé cet aspect dans le rapportage.

7.1. PIREDD Maniema

Tableau 88 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PIREDD Maniema

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|--|--|---|---|
| Elaboration des PSAT, PDL et PSG pour les CFCL et leur mise en œuvre | <p>La demande pour le développement de PSAT et de PDL, l'installation de CFCL et le développement de PSG pour ces CFCL est grande, de la part des autorités locales et des partenaires techniques.</p> <p>Ces documents ne finissent pas dans les tiroirs car Les communautés locales, et donc le groupe cible du projet, sont bien plus intéressées par la mise en œuvre réelle et rapide de ces documents.</p> | <p>Pour la 4e année du projet, le plan est de réduire le soutien au développement de nouveaux documents comme autres PSAT, autres PDL etc., pour se concentrer sur la mise en œuvre des PSAT, PDL et PSG déjà développés pour les CFCL. Cela permettra à la population de se rendre compte que le projet ne souhaite pas se contenter de développer des documents qui finiront dans un tiroir et ne seront pas appliqués.</p> | <p>Le PTBA pour 2024 prévoit de soutenir concrètement la mise en œuvre de 30 PSAT, 6 PSG pour CFLC et 7 PDL. Plus de la moitié du budget annuel est prévue à cet effet. Cela permettra également d'augmenter considérablement la surface agricole, agroforesterie, reboisement, le nombre de bénéficiaires directs.</p> |
| Contrats pour des subventions locales avec des ONG locales | <p>La règle du décompte mensuel des subventions locales de la GIZ, qui vise avant tout à prévenir le risque de corruption, s'est avérée être un obstacle majeur à la mise en œuvre des activités dans le programme. Les documents doivent être envoyés à GIZ Kinshasa pour vérification et les transferts d'argent de Kinshasa à Kindu prennent souvent 2 à 3 semaines. Cela retarde les activités</p> | <p>Négociations avec le bureau de paie de la GIZ en RDC et le siège, pour autoriser les décomptes trimestriels au profit du programme et les appliquer ensuite à toutes les subventions locales.</p> | <p>Depuis le début de l'année 2024, le programme effectue un décompte trimestriel. Les ONG peuvent également demander de nouveaux fonds lorsqu'elles sont à 80%. Cela a permis d'améliorer les flux financiers et de réduire les blocages dans la mise en œuvre des activités.</p> |
| Bois énergie (Reboisement) | <p>Les conflits fonciers, les feux de brousse incontrôlés et l'incompréhension de certains membres de la communauté ont eu un impact négatif sur l'étendue réelle prévue pour être emblavé dans le cas du</p> | <p>Développer des nouvelles stratégies (accélérer la prise en charge de l'équipe d'installation de brises-feux, renforcements des capacités de la communauté et sensibilisation ; Planifier une approche de</p> | <p>Les brises feux ont été mises en place dans une mesure d'urgence et à chaque fois qu'il y aura une activité de reboisement, cela sera budgétisé (à l'avance).</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | boisement à vocation bois Energie (cas de Wasongola des pertes en plantule sur une étendue de 12 ha) | reboisement mixte avec culture annuelle dans les plantations d'arbres | Les réunions de sensibilisation ont été organisées par le chef secteur pour clarifier le mal entendu et terme de conflit, et la sensibilisation a été renforcée. Les semences sont distribuées pour que les gens fassent de l'agriculture entre les plantations. |
|--|--|---|---|

7.2. PIREDD Oriental

Le PIREDD Oriental, malgré la révision des cibles et la mission de vérification 2022 ([lire ici](#)), le programme n'a pas atteint les résultats escomptés. Un écart significatif a été observé entre le rapport des missions des évaluateurs indépendants (2022 et 2023) et le rapport annuel d'activité du PNUD.

Outre le souci de la mise en œuvre des activités, le programme a connu le départ de deux (02) staffs clés, notamment l'Expert en Développement Rural et le Programme Manager.

En raison de toutes ces contraintes, et en réponse à [la demande de décaissement](#) du solde de la deuxième tranche formulée par l'agence, le Comité Technique 56 de septembre 2023 qui a analysé des résultats du PIREDD oriental au premier semestre 2023 est resté très préoccupé par la faible performance de ce programme, l'instabilité du personnel des coordinations de ce projet, le retard répété de recrutement des PLE avec des conséquences négatives sur l'atteinte des résultats. De ce faits, par la [résolution du CT 56](#), les membres de ce comité ont recommandé au Comité de Pilotage du FONAREDD, le non-décaissement (pas de transfert) du solde de la 2ème tranche (6 963 753 USD) de financement du PIREDD Oriental et par conséquent la clôture opérationnelle du programme au 31 décembre 2023.

7.3. PIREDD KWILU

Dans la mise en place des activités de PIREDD Kwilu, les gestionnaires ont retenu les leçons ci-dessous ont été tirées des activités réalisées jusqu'en décembre 2023.

Tableau 89 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PIREDD Kwilu

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|--|---|--|--|
| Elaboration des PSAT, PDL et PSG pour les CFCL et leur mise en œuvre | Pour l'établissement d'un PSAT il faut dix jours au minimum. | Le temps de mise en place de 250 PSAT demande environ 208 jours avec 12 animateurs au lieu de 6 prévus au début du projet. | Une structure appropriée capable pour faire face d'une manière pertinente étant nécessaire pour la mise en œuvre d'un programme par le processus participatif bien soigné, il sera nécessaire établir une structure appropriée tout en planifiant le budget et le calendrier adéquats lors de l'étape de la programmation. |
| PSE | PSE source de motivation et de financement des activités de développement de communautés. | Le PSE devient impératif, mais son orientation dépend de circonstance, selon le type d'activité et la participation aux activités (participation individuelle ou communautaire). | Définir les lignes d'octroi de PSE |
| Durabilité de l'agroforesterie | Afin d'assurer la durabilité de l'agroforesterie et de réaliser l'amélioration de moyens de vie et la conservation de forêts par l'agroforesterie, il faut augmenter le rendement des produits agricoles. | Introduire des cultures/variétés qui s'adaptent aux conditions naturelles telles que le sol, le climat ; renforcer le mécanisme d'accès aux semences / boutures ; renforcer le système de vulgarisation des techniques culturales pour l'agriculture durable | Amélioration la collaboration entre producteurs de semences (INERA, SENASEM) et les parties prenantes locales (CARG, les ONG) |

7.4. PIREDD Equateur

Tableau 90 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PIREDD Equateur

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|----------------------------|---|---|---|
| Facteurs de déforestations | La faiblesse de la gouvernance locale a été identifiée comme une des moteurs indirects de la déforestation et dégradation des forêts durant les dernières sessions de réflexion organisées et suite à l'évaluation de principaux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts de la Province de Mbandaka | Renforcer la capacité des membres du gouvernement local en gestion de ressources naturelles | Intégrer pleinement les membres du Gouvernement local dans le comité de suivi du projet |

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|---------------------------|--|---|---|
| Participation des acteurs | La participation active des notables locaux. | Faire participer les notables locaux en matière de plaidoyer et de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des forêts de leurs terroirs à travers la mise en place de CLD | Création de CLD, le projet poursuit cette sensibilisation et formation des membres des communautés locales de développement |

7.5. Programme savane

Tableau 91 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le programme savane

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|---|---|---|---|
| Délais de sélection de prestataire de service | La phase pilote sur la sélection des alliances productives dans les deux provinces a permis de cerner la méthodologie pour sélectionner et gérer la mise en place des projets Le recrutement du cabinet d'audit financier a montré le délai nécessaire pour sélectionner le cabinet et l'importance dans la constitution des dossiers de demande d'avis de non-objection | Tenir compte de délais pour recruter le cabinet dans le cadre d'audit technique à mi-parcours | Respect de délais dans la programmation |

7.6. PGDF

Tableau 92 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le programme PGDF

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Composante politique du programme | Le positionnement du PGDF au niveau du Cabinet MEDD facilite des avancées sur les composantes politiques (Composante 1 et 2) du PGDF | Mettre en place de nouvelles stratégies | La mise en place des taskforces permettra dès 2024 de favoriser le rapprochement et donc de faciliter les collaborations techniques nécessaires. |
| Activités dans les provinces | La bonne collaboration entre les coordinations provinciales de l'Environnement (CPEDD) et les antennes provinciales du PGDF ont facilité le démarrage effectif des activités dans les Provinces. | Reprogrammer les ateliers de démarrage officiels du PGDF dans les Provinces pour le report connu | Programmation des ateliers |

7.7. PARF

Tableau 93 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PARF

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|------------------------------------|---|---|---|
| Fonctionnement de CONAREF | La mise à disposition de la CONAREF de ressources suffisantes et à temps permet de garantir un bon niveau d'exécution des activités planifiées. | Mobilisation financière construction des bâtiments et équipements par l'administration foncière | Améliorer le cadre programmatique |
| Communication avec le gouvernement | La communication est essentielle pour une collaboration réussie avec les parties prenantes, en particulier avec le gouvernement dans la mise en œuvre des activités du projet | Interactions permanentes avec les parties prenantes. | Améliorer le cadre programmatique |
| Information foncière | La réussite de la mise en place du système d'informations foncières en RDC nécessite un renouvellement important des ressources humaines de l'administration foncière dont beaucoup n'ont aucune compétence en informatique de base | Renforcement de capacité technique | Améliorer le cadre programmatique |
| Réforme foncière | L'engagement du gouvernement central et provincial jusqu'au niveau des ETD en termes de mobilisation et de mise à disposition des ressources financières est une des conditions de réussite de la réforme foncière. | Le projet doit être flexible pour adhérer aux changements et demandes requis dans un court délai lorsqu'on travaille avec le gouvernement | Améliorer la coopération avec le gouvernement |

Ce programme a connu quelques défis dans sa mise en œuvre :

- ✓ Au niveau provincial, l'administration foncière a été formée et du matériel informatique mis à sa disposition mais jusqu'à présent la construction du bâtiment de l'administration foncière n'a pas vu le jour. De même, la validation des outils de médiation et sécurisation foncière (MARC, FFP-LA, Guide Méthodologique SIF) n'est pas effectif au niveau provincial ;
- ✓ L'Instabilité politique (changement des responsables institutionnels) ;
- ✓ L'état d'urgence a mis en place un régime militaire dans l'une des provinces pilotes (Ituri) ne facilite pas le fonctionnement de CONAREF ;
- ✓ L'insécurité signalée en particulier dans la partie orientale du pays et dans le Mai Ndombe, a ralenti les activités planifiées sur le terrain ;
- ✓ Les capacités humaines et techniques de l'Administration foncière sont faibles (TIC).

7.8. PARAT

Tableau 94 : Leçons apprises et stratégie d'intégration dans le PARAT

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|-------------------------------------|--|--|--------------------------------------|
| Reforme d'aménagement du territoire | L'implication active de toutes les parties prenantes dans plaidoyer et de suivi a joué un rôle capital dans l'atteinte des résultats attendus de la réforme de l'Aménagement du Territoire | Les experts du MinAT et les organisations de la société civile, particulièrement membres du GTCRR ont organisé plusieurs séances de travail avec les parties | Collaboration entre les acteurs clés |

| Thématique | Leçon apprise | Plan d'action | Intégration dans le projet |
|---|--|--|--------------------------------------|
| | | prenantes ou les institutions impliquées en 2023 | |
| Outils de planification spatiale | La nécessité de mener les études de base dans le secteur forestier et agricole à l'élaboration des outils de planification. | Planifier l'étude spatiale avec une expertise avérée et l'implication des parties prenantes compétentes. | Prévoir dans le cadre programmatique |
| Redynamisation des divisions provinciale AT | Les missions d'itinérance conduites par le Secrétariat à l'Aménagement du Territoire dans les provinces ont permis de dynamiser les divisions provinciales et de renforcer leurs capacités sur les avancées de la réforme en cours et le nouveau cadre organique de l'administration de l'AT | Bonne planification et organisation sur le plan technique et matérielle des missions d'appui | Prévoir dans le cadre programmatique |

8. CONCLUSION

L'année 2023 est terminée avec beaucoup de programmes qui ont atteint cinq années de leur mise en œuvre. Il s'agit de Peuple autochtones, PARF, Programme Société civile, secrétariat exécutif, PROMIS. Ces programmes ont laissé plusieurs réalisations et perspectives. C'est dans ce contexte que le SE FONAREDD-CAFI ont décidé de prolonger certains programmes et de planifier les nouveaux programmes dans le portefeuille FONAREDD-CAFI dans le cadre de la mise en œuvre du second partenariat RDC-CAFI, plus ambitieux et dont l'enveloppe s'élève à 500 M USD pour la première période 2021-2026.

La performance de la mise en œuvre du portefeuille du FONAREDD durant l'année 2023 a été globalement satisfaisante pour plusieurs programmes (dans une certaine mesure ou à très large mesure). Avec l'ajout de nouveaux programmes au portefeuille, il est nécessaire que le suivi et évaluation soit renforcé par des missions de terrain qui sont aussi des missions pédagogiques qui permettront de réorienter des interventions mal conduites ou des insuffisances de planification.

Pour mettre en œuvre ces ambitions, le SE FONAREDD devra se renforcer en termes des capacités humaines et techniques, afin de lui assurer une plus grande flexibilité de déploiement sur le terrain, une capacité renforcée de mobilisation des finances diversifiés, et un engagement plus large et plus inclusif des parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes, particulièrement du secteur privé et des organisations non gouvernementales nationales.

Le renforcement de système de suivi évaluation du Fonds permettra d'améliorer le mécanisme de communication avec les agences de mise en œuvre pour le système de rapportage et d'évaluation de performance afin d'améliorer le système de rapportage du fonds de manière générale. La mise en place de programme de paiement pour services environnementaux exige un système robuste de suivi évaluation qui pourrait amener les organes du Fonds à mieux apprécier les réalisations rapportées annuellement et de manière contractuelle par les agences d'exécution.

9. ANNEXES

Annexe 1 : Réalisations cumulées selon les activités et par programme

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Cible pour l'année 2023 | Réalisations pour l'année 2023 | Résultats cumulés 2023 |
|--------------|-------------------|----------------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| 1 | PIREDD Equateur | CLD | 359 | 165 | 255 | 255 | 50 | 50 | 305 |
| | PIREDD Kwilu | CLD | 250 | 33 | 151 | 263 | NA | 0 | 263 |
| | PIREDD Maniema | CLD (CLD+CDG+CDV) | 1000 | 311 (avant PIREDD) | 322 | 935 | 200 | 167 | 1102 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | CLD | 600 | 480 | 480 | 480 | 120 | 88 | 568 |
| | PIREDD Oriental | CLD | 160 | 0 | 124 | 128 | 40 | 42 | 170 |
| | PIREDD Mongala | CLD | 50 | 0 | 60 | 80 | 50 | 16 | 96 |
| | PIREDD Sud Ubangi | CLD | 104 | 98 | 98 | 98 | NA | 0 | 98 |
| Total | | | 2523 | 1087 | 1490 | 2179 | - | 423 | 2 602 |
| 2 | PIREDD Equateur | PSAT nombre | 70 | 0 | 3 | 6 | 36 | 24 | 30 |
| | PIREDD Kwilu | PSAT nombre | 250 | 0 | 0 | 62 | NA | 0 | 62 |
| | PIREDD Maniema | PSAT nombre | 150 | N/A | 0 | 3 | 60 | 66 | 69 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | PSAT nombre | 600 | 344 | 480 | 480 | 120 | 88 | 568 |
| | PIREDD Oriental | PSAT nombre | 240 | 0 | 0 | 71 | 146 | 35 | 106 |
| | PIREDD Mongala | PSAT nombre | 50 | 0 | 0 | 8 | 25 | 11 | 19 |
| | PIREDD Sud Ubangi | PSAT nombre | 100 | 5 | 13 | 13 | NA | 0 | 13 |
| Total | | | 1460 | 349 | 496 | 643 | - | 224 | 867 |
| 3 | PIREDD Equateur | PSAT superficie (ha) | | | | 23 255 | NA | 60186 | 83 441 |
| | PIREDD Kwilu | PSAT superficie (ha) | | | | 155 057 | NA | 0 | 155 057 |
| | PIREDD Maniema | PSAT superficie (ha) | | | | 116 600 | 200000 | 316904 | 433 504 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | PSAT superficie (ha) | | | 3 739 132 | 0 | NA | 4575840 | 4 575 840 |

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Cible pour l'année 2023 | Réalisations pour l'année 2023 | Résultats cumulés 2023 |
|----|---|-------------------------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | PIREDD Oriental | PSAT superficie (ha) | | | | 887254 | NA | 0 | 887 254 |
| | PIREDD Mongala | PSAT superficie (ha) | | | | 173487 | NA | 62506 | 235 993 |
| | PIREDD Sud Ubangi | PSAT superficie (ha) | | | 674 912 | | NA | 674912 | 674 912 |
| | PIREDD plateau | PSAT superficie (ha) | | | 2704917 | | NA | 2704917 | 2704917 |
| | Total | | | | 7118961 | 8474614 | - | 1304021 | 9778635 |
| 3 | PIREDD Equateur | Culture pérennes (ha) | 5000 | 0 | 0 | 200 | 1500 | 1300 | 1 500 |
| | PIREDD Kwilu | Culture pérennes (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 1181 | 1181 |
| | PIREDD Maniema | Culture pérennes (ha) | 10000 | 0 | 23 | 450 | 1000 | 820 | 1270 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Culture pérennes (ha) | 11650 | 264 | 2525 | 2591 | 2642 | 1503 | 4094 |
| | PIREDD Oriental | Culture pérennes (ha) | 21000 | 0 | 1688 | 7060 | 7940 | 5041,7 | 12101,73 |
| | PIREDD Mongala | Culture pérennes (ha) | 660 | 94 | 154 | 214 | 500 | 137,9 | 351,9 |
| | PIREDD Sud UBangi | Culture pérennes (ha) | 2000 | 1486 | 1486 | 1486 | NA | 0 | 1486 |
| | PSFD (savanes=) | Culture pérennes (ha) | 4486 | N/A | 0 | 0 | 300 | 281 | 281 |
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Culture pérennes (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 55,8 | 55,8 |
| | Total | | 54976 | 1844 | 5876 | 12001 | - | 10320,43 | 22 321 |
| 4 | PIREDD Equateur | Agroforesterie + Energie (ha) | 3000 | 0 | 470 | 670 | 1480 | 1398 | 2068 |

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Cible pour l'année 2023 | Réalisations pour l'année 2023 | Résultats cumulés 2023 |
|----|---|-------------------------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | PIREDD Kwilu | Agroforesterie + Energie (ha) | 5000 | 951 | 2565 | 2702 | 2290 | 1157 | 3859 |
| | PIREDD Maniema | Agroforesterie + Energie (ha) | 5000 | N/A | 54 | 127 | 1500 | 1404 | 1531 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Agroforesterie + Energie (ha) | 3350 | 899 | 1800 | 1800 | 2595 | 1967 | 3767 |
| | PIREDD Oriental | Agroforesterie + Energie (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | 6000 | 1093 | 1093 |
| | PIREDD Mongala | Agroforesterie + Energie (ha) | 750 | 0 | 0 | 0 | 675 | 105 | 105 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Agroforesterie + Energie (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PSFD | Agroforesterie + Energie (ha) | 2990 | N/A | 0 | 0 | 480 | 437 | 437 |
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Agroforesterie + Energie (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 357 | 357 |
| | Total | | 20090 | 1850 | 4889 | 5299 | - | 7 918,00 | 13 217,00 |
| 5 | PIREDD Equateur | Cultures vivrières (ha) | 300 | 0 | 0 | 84 | 545 | 545 | 630 |
| | PIREDD Kwilu | Cultures vivrières (ha) | 5000 | 951 | 2565 | 2702 | NA | 0 | 2702 |
| | PIREDD Maniema | Cultures vivrières (ha) | 10000 | N/A | 68 | 547 | 1000 | 4548 | 5095 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Cultures vivrières (ha) | 3350 | 899 | 1800 | 1800 | NA | 0 | 1800 |
| | PIREDD Oriental | Cultures vivrières (ha) | 16000 0 | 1093 | 10334 | 13519 | 53666 | 9033 | 22552 |
| | PIREDD Mongala | Cultures vivrières (ha) | 750 | 0 | 154 | 154 | 500 | 396 | 550 |

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Cible pour l'année 2023 | Réalisations pour l'année 2023 | Résultats cumulés 2023 |
|--------------|---|------------------------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | PIREDD Sud Ubangi | Cultures vivrières (ha) | 2000 | 1486 | 1486 | 1486 | NA | 0 | 1486 |
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Cultures vivrières (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 98,5 | 98,5 |
| Total | | | 181400 | 4496 | 16407 | 20 292 | - | 14621,5 | 34913,5 |
| 6 | PIREDD Equateur | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 480000 | 80424 | 80424 | 80424 | 52000 | 166010 | 246 434 |
| | PIREDD Kwilu | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Maniema | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 350000 | 43000 (avant PIREDD) | 91441 | 168861 | 40000 | 65752 | 234 613 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Oriental | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Mongala | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 6 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Forêt/CFCL (ha) avec titres | 0 | 0 | 0 | 111 761 | NA | 0 | 111 761 |
| Total | | | 830006 | 123424 | 165424 | 361046 | - | 231762 | 592 808 |
| 7 | PIREDD Equateur | Savanes mises en défens (ha) | 7000 | 2040 | 5268 | 6054 | 500 | 1989 | 8043 |
| | PIREDD Kwilu | Savanes mises en défens (ha) | 0 | 78 | 130 | 11365 | 23 | 22 | 11 387 |

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Cible pour l'année 2023 | Réalisations pour l'année 2023 | Résultats cumulés 2023 |
|----|-------------------|------------------------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | PIREDD Maniema | Savanes mises en défens (ha) | 0 | NA | 0 | 120 | NA | 0 | 120 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Savanes mises en défens (ha) | 30000 | 0 | 9936 | 9936 | 5000 | 4292 | 14228 |
| | PIREDD Oriental | Savanes mises en défens (ha) | 30000 | 0 | 0 | 0 | 1980 | 172,8 | 172,8 |
| | PIREDD Mongala | Savanes mises en défens (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Savanes mises en défens (ha) | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | Total | | 67 000 | 2118 | 15 334 | 27 475 | - | 13 638 | 41 113 |
| 8 | PIREDD Equateur | Foyers améliorés | 7500 | 0 | 3750 | 3750 | 2500 | 2517 | 6267 |
| | PIREDD Kwilu | Foyers améliorés | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Maniema | Foyers améliorés | 0 | N/A | 0 | 40 | 2000 | 2067 | 2107 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Foyers améliorés | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Oriental | Foyers améliorés | 0 | 0 | 0 | 0 | 3000 | 0 | 0 |
| | PIREDD Mongala | Foyers améliorés | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Foyers améliorés | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | Programme Energie | Foyers améliorés | 95700 | 29859 | 7454 (net) | 88021 | 7700 | 42502 | 130523 |
| | Total | | 103200 | 29859 | 11204 | 91 811 | - | 47 086 | 138 897 |
| 9 | PIREDD Equateur | Ponts/dalot | 21 | 0 | 0 | 21 | NA | 21 | 42 |
| | PIREDD Kwilu | Ponts/dalot | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Maniema | Ponts/dalot | 0 | N/A | 2 | 2 | NA | 0 | 2 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Ponts/dalot | 41 | 0 | 2 | 29 | NA | 2 | 31 |
| | PIREDD Oriental | Ponts/dalot | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Mongala | Ponts/dalot | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Ponts/dalot | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | Cible pour l'année 2023 | Réalisations pour l'année 2023 | Résultats cumulés 2023 |
|--------------|---|-----------------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Ponts/dalot | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 1 | 1 |
| Total | | | 62 | 0 | 4 | 52 | - | 24 | 76 |
| 10 | PIREDD Equateur | Km route entretenue | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Kwilu | Km route entretenue | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Maniema | Km route entretenue | 500 | NA | 0 | 34 | NA | 0 | 34 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Km route entretenue | 210 | 0 | 210 | 210 | NA | 0 | 210 |
| | PIREDD Oriental | Km route entretenue | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Mongala | Km route entretenue | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 45 | 45 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Km route entretenue | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Km route entretenue | 0 | N/A | N/A | NA | NA | 37 | 37 |
| Total | | | 710 | 0 | 210 | 244 | - | 82 | 326 |
| 11 | PIREDD Equateur | Bâtiments réhabilités | 0 | 0 | 0 | 6 | NA | 0 | 6 |
| | PIREDD Kwilu | Bâtiments | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Maniema | Bâtiments | 50 | 0 | 0 | 4 | NA | 0 | 4 |
| | PIREDD Mai-Ndombe | Bâtiments | 4 | 0 | 4 | 4 | NA | 0 | 4 |
| | PIREDD Oriental | Bâtiments | 39 | 0 | 11 | 11 | NA | 0 | 11 |
| | PIREDD Mongala | Bâtiments | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | PIREDD Sud Ubangi | Bâtiments | 0 | 0 | 0 | 0 | NA | 0 | 0 |
| | Programme Foncier | Bâtiments | 2 | 0 | 1 | 1 | NA | 0 | 1 |

| N° | Programme | Activités | Cibles finales | Résultats cumulés 2020 | Résultats Cumulés 2021 | Résultats cumulés 2022 | <u>Cible pour l'année 2023</u> | <u>Réalisations pour l'année 2023</u> | Résultats cumulés 2023 |
|--------------|---|---|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| | Projet d'Appui aux Communautés Dépendantes de la Forêt en RDC (PACDF) | Bâtiments (écoles, porcheries, chèvreries, ruches d'abeilles) | N/A | N/A | N/A | N/A | NA | 718 | 718 |
| Total | | | 95 | 0 | 16 | 26 | - | 718 | 744 |

Annexe 2 : Nombre de bénéficiaires directs et indirects (indiquer % hommes et femmes)

| Secteurs | PIREDD Equateur | PIREDD Kwilu | PIREDD Maniema | PIREDD Mai-Ndombe | PIREDD Mongala | PIREDD Oriental | Total |
|---|---|--|---|--|---|---|------------------|
| Nombre des Bénéficiaires directs | | | | | | | |
| Aménagement du Territoire | 19 138 (40% de F) : Concernés par le PSAT | 291 200 (49% H : 142 688 et 51% F : 148 512) : Concernés AT, pratiques durables, gestion forestière | 4 950 (1 386 F et 3 564 H) concernés par cartographie ou cartographes locaux | 0 | 3 892 (1 123 F) : concernés par le processus de PSAT, PPAT, DPAT, CPAT. | 78 006 (64 797 H et 13209 F) : concernés semences vivrières et pérenne par ménage. | 397 186 |
| Energie | 114 (35% F) : Concernés dans la production des fours et foyers améliorés | 17 678 (8 141 H et 9 537 F.) : Formés sur le système de charbonnage durable | 1 161 (369 F et 792 H) : producteurs charbon vert, fabricant des foyers, Charbonniers paiement PSE pour pépinières ou plantations. | 24 453 (7 715 F) : encadrement technique et mise en place des plantations | 79 (14 F) : plantations agroforestières à des fins bois énergie (acacia) | 0 | 43 485 |
| Agriculture | 693 (35% F) : Fermiers pilotes et planteurs | 14 319 (54% F et 46% H) : Appui aux ménages en outils aratoires, intrants agricoles, PSE, sensibilisation sur les pratiques durables. | 14 265 (8 300 F, 5 905 H et 60 PA) : Appui chaînes de valeur, pratiques agricoles durables et plantations | 24 453 (7 715 F) : Appui en PSE, intrants, outils aratoires, pratiques agricoles durables | 2 607 (669 F) : Plantation Hévéa, fruiticultures, production ananas, agent CAPFIK. | 231 539 (168 539 H et 63 000 F) : Communautés accompagnées à l'obtention des CFCL | 287 876 |
| Forêts | 9 600 Communautés appuyées à la constitution et au dépôt de dossier de demandes de forêts | 126 400 (47% H et 53% F) : mise en défens et à travers l'élaboration de PSAT. | 1 539 (820 F et 719 H) : Gestion CFCL, PSE et RPF | 0 | 642 (164 F) : Collecte miel, Apiculture, école forêt, culture pérenne | 910 320 (637 320 H et 273 000 F) : Elaboration PSAT | 1 048 501 |
| Foncier | N/A | 14 319 (54% F et 46% H) : Paiement des droits fonciers pour la mise en | 0 | 0 | 168 (10 F) : processus de | 127 Paysans avec titres fonciers | 14 614 |

| Secteurs | PIREDD Equateur | PIREDD Kwilu | PIREDD Maniema | PIREDD Mai-Ndombe | PIREDD Mongala | PIREDD Oriental | Total |
|---|---|---|--|-------------------------|---|---|--------------------|
| | | disposition des terres aux CLD dans le cadre des activités agroforestières | | | CFCL et CPEDD | individuels de plantations. | |
| Mines et Infrastructures | 21 Terroirs communautaires où les dalots sont construits | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 21 terroirs |
| Démographie | 4034 (92% F et 8% H) : Sensibilisation de la population sur la démographie culinaire et éducation nutritionnelle, suivi des méthodes contraceptives, alphabétisation et couture | 0 | 0 | 0 | 0 | 120 Personnes sensibilisées en planification familiale | 4154 |
| Gouvernance | 736 Membres communauté pour la sensibilisation et de renforcement de capacités en exploitation artisanale du bois | 166 (164 H et 2 F) : Renforcement des capacités et participation aux groupes de travail | 6024 (52% F) : Formations diverses en gouvernance, formation en structuration, AVEC, CLD, CLG, CLV | 0 | 3 369 bénéficiaires directs dont 797 femmes | 2702 (2242 H et 460 F) : Habitants des terroirs ayant des CLD. | 12997 |
| Total | 34 336 personnes | 464 082 personnes | 27 939 personnes (18620 H, 9319 F, 60 PA) | 48 906 personnes | 10 757 personnes (2 777 F) | 1 222 814 (667 831 H, 554983 F) | 1 808 834 |
| Nombre des Bénéficiaires indirects | | | | | | | |
| Aménagement du Territoire | 873 personnes associées PSE et à l'administration | 0 | 156 038 personnes dans PSAT | 0 | 2.522.035 habitants (50% F) | 81 117 (56 781 H et 24 335 F) : en termes de semences issues des ristournes ou métayage et | 2 760 063 |

| Secteurs | PIREDD Equateur | PIREDD Kwilu | PIREDD Maniema | PIREDD Mai-Ndombe | PIREDD Mongala | PIREDD Oriental | Total |
|--------------------------|---|--|---|---|---|--|----------------|
| | | | | | | ceux-là qui optent pour les modèles agricoles durables en savanes et en forêts | |
| Energie | 0 | 0 | Environ 500 000 personnes | 0 | 474 personnes (50% de femmes) | 0 | 474 |
| Agriculture | 1420 personnes dont 100% femmes appuyées par la mise en place des associations féminines de production de chikwangue améliorée | 113 120 personnes (54% F et 46% H) | Environ 2 000 000 Personnes dans les zones de couverture de 14 stations de radio de la province. | 70 089 personnes qui bénéficient indirectement dans l'encadrement en techniques agricoles durables, appuis en intrants agricoles et outils aratoires, paiement de PSE. | 21 973 bénéficiaires indirect | 210 000 (147 000 H, 63 000 F) | 346 513 |
| Forêts | 0 | 0 | Environ 100 000 personnes | 0 | 3 726 bénéficiaires indirects + population avoisinante | 910 000 dont (637 000 H et 273 000 F) | 913 000 |
| Foncier | 0 | 113120 dont 54% femmes et 46% hommes pour les appuis divers (sel, savon) et en espèce | Environ 2 000 000 Personnes 14 stations de radio dans toute la province. | 0 | 1 128 bénéficiaires indirects | N/A | 114 248 |
| Mines et Infrastructures | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Secteurs | PIREDD Equateur | PIREDD Kwilu | PIREDD Maniema | PIREDD Mai-Ndombe | PIREDD Mongala | PIREDD Oriental | Total |
|-------------|---|------------------------------|---|-------------------|--|---|-----------------------------|
| Démographie | 270 personnes membres du CTMP-PF et des communautés locales | 0 | 0 | 0 | 0 | N/A | 270 |
| Gouvernance | 153367 personnes membres des terroirs | 0 | Environ 1 100 000 Personnes (Communautés dans les ETD avec PDL) | 0 | 15 698 bénéficiaires indirects (+ les nombreux auditeurs des émissions radios et participants aux ateliers et réunions dans les groupements. | 911 536 dont 638076 hommes et 273 4600 femmes | 1 080 601 |
| Total | 155 930 personnes | 226 240 (54% des F et 46% H) | Environ 2 000 000 Personnes (Communautés dans la zone d'intervention) | 70 089 | 64 269 | 2 950 206 (885 062 H et 2 134 644 F) | 5 466 734 personnes environ |

Annexe 3 : Execution financière du PIREDD Equateur par effet et par produit

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|--|--|--|--------------|
| Effet 1 : Gouvernance : La gouvernance est améliorée à travers le renforcement des capacités des services techniques décentralisés et la mise en place des structures communautaire | | 1.252.502,50 | |
| Produit 1.1: Mise en place progressive et complémentaire des structures de gouvernance au niveau des terroirs villageois (CLD et CARG) et Plan Provincial Aménagement du Territoire (PPAT) circonscrit | 1 note stratégique d'AT 7 CARG 305 CLD | 152.760,68 | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|--|--|--|--|
| Produit 1.2 : Revue contextuelle des moteurs de déforestation assortie d'une stratégie de réduction réalisée | 1 document disponible | 109.874,49 | |
| Produit 1.3 : Elaboration participative d'une stratégie d'inclusion « genre », Capacités techniques et opérationnelles des acteurs locaux de mise en œuvre en cartographie et SIG renforcées | 1 stratégie genre disponible Formation des agents de l'administration publique formé sur le SIG et la cartographe | 62.709,10 | |
| Produit 1.4 : Elaboration participative et concertée d'un plan pour les PA de l'aire du programme en collaboration avec GTCRR/REPALEF et REPEQ. | 1 Plan de développement local des Peuples autochtones pygmées élaboré (PDPAP) | 98.990,90 | |
| Produit 1.5 : Appropriation par les bénéficiaires des acquis successives d'étape renforcée à différents niveaux (participation et la Communication) | | 130.891,81 | |
| Produit 1.6 : Mise en place progressive et complémentaire des structures de gouvernance au niveau des terroirs villageois | 1 CCPPF fonctionnel 1 CCPA installé | 49.268,14 | |
| Produit 1.7 : Organisation et animation des sessions périodiques/semestrielles de partage de la plate-forme multi-acteurs provinciale | | 0,00 | |
| Produit 1.8 : Opérationnalisation du Système de gestion des Plaintes et Recours, y compris du Système d'Information sur les Sauvegardes liés au mécanisme REDD+ | MGPR fonctionnel | 10885,25 | |
| Produit 1.9 : Revisitation et actualisation des plans locaux de développement de 3 secteurs de Bikoro et du secteur de Bokatola, La gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles est améliorée | 4 PDL élaboré 1 PDL revisité | 46866,7 | |
| Produit 1.10 : Gouvernance locale renforcée en terroirs porteurs ou potentiellement porteurs des investissements ou encore disposant de PSAT | | 0 | Cette gouvernance est renforcée lors du processus d'élaboration des PSAT |
| Produit 1.11 : AP/OP dynamiques et opérationnelles des terroirs porteurs des investissements REDD+ répertoriées et mises en lien avec les CLD correspondants | | 0 | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|---|--|--|--|
| Produit 1.12 : Un dispositif cohérent de production et de diffusion des semences est progressivement constitué pour répondre aux besoins du projet et des autres acteurs | | 0 | Reporté dans le 7.2 |
| Produit 1.13 : Bénéficiaires encadrés ; MRV (Mesure, notification et rapportage) de la composante assuré | 3 Missions d'encadrement des communautés sur le MRV | 1326,75 | Missions de sensibilisation et renforcement des capacités Missions de sensibilisation et renforcement des capacités |
| Produit 1.14 : Sessions statutaires et extraordinaires COPIL organisées | 6 COPIL 1 COPIL extraordinaire | 23687,5 | |
| Produit 1.15 : Partenaires étatiques à différents échelons (Provincial et local) impliqués dans le suivi | 4 Mission de suivi avec les partenaires étatiques | 6679,85 | Les rapports des missions sont en annexe de ce rapport |
| Produit 1.16 : Appuis techniques à la conduite et à la supervision du processus d'exécution du programme et coûts généraux d'opération assurés | Appui technique octroyé | 558561,33 | |
| Effet 2 : Aménagement du territoire : Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et les besoins enterres des communautés locales | - | 696.378,66 | |
| Produit 2.1 : Elaboration progressive de plans Simples d'Aménagement du territoire (Planification/affectation des terres) au niveau des terroirs villageois | 30 PSAT | 284.009,19 | Les PSAT sont élaborés en partenariat avec la division provinciale de l'aménagement du territoire et la coordination provinciale de l'environnement et l'ONG GASHE |
| Produit 2.2 : Vision provinciale en termes d'Aménagement du territoire et gestion des tourbières progressivement forgée | 6 sessions de partage te réflexion sur une stratégie prospective de l'AT et les tourbières | 25.535,70 | Les administrateurs des territoires, les chefs des secteurs, les universitaires, les secteurs privés et les divisions provinciales et les exploitants ont participés à ces sessions de travail |
| Produit 2.3 : Revue prospective de l'AT et de la problématique de préservation des tourbières à l'échelle de la province, Bénéficiaires encadrés ; MRV de la composante assuré | 1 note stratégique d'AT | 68014,74 | A la place d'un Plan Provincial sur l'AT, une note stratégique est réalisée car le Projet ne couvre pas tous les territoires de la Province |
| Produit 2.4 : Partenaires étatiques à différents échelons (Provincial et local) impliqués dans le suivi | 8 Missions de suivi et évaluations | 83170,48 | Plus de 8 missions ont été effectués par le responsable de la composante AT ainsi |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|---|--|--|--|
| | | | que les partenaires étatiques et privés. Des rapports de mission sont joints à ce rapport. |
| Produit 2.5 : Missions d'encadrement, de rapportage et de suivi/évaluation des activités liées à l'aménagement du territoire | 6 Missions d'encadrement et de suivi de la mise en œuvre des activités en lien avec l'AT | 235648,55 | Ces missions ont été réalisées par les partenaires locaux d'exécution : la division provinciale de l'aménagement du territoire et la coordination provinciale de l'environnement |
| Effet 3 : Foresterie : Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire | - | 642.508,45 | Les activités des 3 composantes [agriculture, forêt et énergie] sont très imbriquées, y compris pour la budgétisation |
| Produit 3.1 : Un dispositif d'octroi des CFCL, impliquant les administrations compétentes à tous les échelons et les autorités coutumières est mis en place pour accompagner efficacement le processus | 28 CFCL octroyés aux communautés | 242.525,60 | |
| Produit 3.2 : 14 CFCL disposant des titres sont accompagnées dans le processus de l'élaboration des PSG | 14 PSG élaborés et validés | 49.997,86 | |
| Produit 3.3 : Un système d'exploitation intérimaire (en attendant les PSG), basé sur les PFNLs pour assurer la mise en confiance des communautés détentrices ou en voie d'acquérir les CFCL est mis en place | Formation sur la foresterie communautaire et la restauration des forêts | 49.997,86 | Sensibilisation et renforcement des capacités des services étatiques sur la foresterie communautaire |
| Produit 3.4 Réalisation des inventaires multi-ressources et des enquêtes socio-économiques (ASEG) | Identification de 131 micro-entreprises forestières | 139.994,00 | |
| Produit 3.5 Elaboration, conformément au canevas fourni par l'administration, des PSG pour les CFCLs | ✓ | 0,00 | Prise en compte au Produit 3.2 |
| Produit 3.6 Appui aux CFCLs, disposant déjà des titres, dans l'élaboration et la mise en œuvre, à titre transitoire (en attendant de produire des PSG), des PDL | 64 communautés appuyés 80 OP/AP identifiés | 159.993,13 | Ces OP/AP identifiées ont été formées sur la planification et développement des petites entreprises forestières |
| Produit 3.7 | | 0,00 | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|--|--|--|--|
| Effet 4 : Agriculture: L'agriculture sédentarisée est développée via les paiements pour services environnementaux par des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post culturales pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis | - | 3.163.558,96 | |
| Produit 4.1 Renforcement des capacités des agronomes de secteurs et les communautés locales dans la mise en place de parc à bois | 30 agronomes formés 630 ha de cultures vivrières 1500 ha de cultures de rente 1210 ha de fermes pilotes | 405.990,11 | |
| Produit 4.2 Renforcement des capacités et accompagnement des agronomes territoriaux, animateurs ruraux, leaders OP et fermiers pilotes | 693 fermiers/ planteurs et 28000 ménages formés | 404873,22 | |
| Produit 4.3 Signature de contrats additionnels de paiement pour service environnementaux au titre de la sédentarisation agricole | Plus de 5 paiements PSE des communautés | 560331,63 | |
| Produit 4.4 consolidation et extension de système de production intégré dans la perspective de la généralisation des pratiques agro-sylvicoles | 55 associations féminines organisées et formées | 1792364 | Au sein de ces 55 associations féminines, il y a 1650 femmes, réunies dans 45 AVEC |
| Produit 4.5 Appui additionnel à la plantation des cultures vivrières et de rente | | 0 | |
| Effet 5: Energie: La production de bois énergie est faite à partir de sources d'approvisionnement durable (hors forêts naturelles) dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplements et dans les savanes | | 1178421,89 | |
| Produit 5.1 Mise en place de plantation forestière, sous PSE, dans les savanes et espaces péri-urbains | 909 ha | 8218,78 | |
| Produit 5.2 Mise en défens de savanes arbustives et arborées | 8043 ha | 942421 | |
| Produit 5.3 Appui à la production de foyers culinaires améliorés | 6017 foyers améliorés 33 fours améliorés installés | 88498,56 | |
| Produit 5.4 Tenue du registre de traçabilité des sources d'approvisionnement en énergie-bois | 1 registre de traçabilité disponible 1 document produit sur la gestion de PSE par les communautés | 139283,55 | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|---|---|--|---|
| Produit 5.5 Production d'un document stratégique et appui au renforcement des capacités des communautés dans la gestion des revenus générés par le PSE | | 0 | |
| Effet 6 : Démographie : Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l'information et aux services de planification familiale et autres activités connexes (éducation mésologique et de base, promotion de l'entreprenariat féminin) | - | 340.434,96 | |
| Produit 6.1 Finalisation des enquêtes de référence en matière de la planification familiale dans le secteur de Lusakani | 1 enquête de référence réalisée | 157.335,84 | |
| Produit 6.2 Appui aux services de planning familial des 6 zones de santé | 4 zones de santé appuyées 3513 nouvelles acceptantes des méthodes contraceptives modernes | 41992,1 | La zone de santé de Ntondo, Iboko, Ingende et Mbandaka |
| Produit 6.3 Réunions et à la mise en œuvre des planifications d'étape du programme de sensibilisation et de plaidoyer de CTMP-PF | Mise en place du CTMP-PF 5 réunions organisées | 13355,3 | |
| Produit 6.4 Organisation des séances de démonstrations culinaires et d'éducation nutritionnelle | 1 démonstration culinaire dans la zone de Ntondo | 11085,27 | 108 enfants malnutris nourris durant la séance de formation à la nutrition et démonstration culinaire |
| Produit 6.5 Appui à une éducation de masse | 1 Education de masse faite dans 4 secteurs de la Province et dans la ville de Mbandaka | 32180,51 | Les communautés ont bénéficié des matériels tels que les machines à coudre, machine à presse bouton, les tables, chaises et intrants de couture |
| Produit 6.6 Information-Education-Communication (IEC) sur la stratégie de planning familial | 40 prestataires cliniques et 32 prestataires communautaires formés à la PF et administration des intrants | 1067 | |
| Produit 6.7 Missions d'encadrement, de rapportage et de suivi/évaluation des activités | 6 Missions d'encadrements | 6586,6 | Missions réalisées par les chefs des divisions de genre famille et enfants, celui des affaires sociales ainsi que celui de la santé |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses cumulées depuis le début du programme | Commentaires |
|--|---|--|---|
| Produit 6.8 Conduite et à supervision du processus d'exécution du programme et coûts généraux d'opération | 6 Missions de supervision | 76832,34 | Missions réalisées par le chef de la composante planification familiale |
| Effet 7 : Dépenses transversales | - | 878.603,16 | |
| Produit 7.1 Réhabilitation des infrastructures de communication dans l'aire du programme | 21 dalots | 314.920,49 | |
| Produit 7.2 Les semences et autres intrants agricoles sont acquis et les plants diffusés aux bénéficiaires dans le strict respect des calendriers culturels | Toutes les semences et les plants acquis | 403.893,03 | Les semences et les plants couvrent en même temps les besoins des composantes 3, 4 et 5 |
| Produit 7.3 Etude sur les revenus monétaires et non monétaires dans la zone du programme et renforcement des capacités des acteurs locaux | 11 Ateliers de renforcement en capacités des acteurs locaux | 119373,74 | Ces ateliers ont porté principalement sur la mise en œuvre des activités du projet, l'identification des problèmes socio-environnementaux et l'élaboration des projet |
| Produit 7.4 Les bureaux-Terrain de l'agence d'exécution (FAO) et de son partenaire de mise en œuvre sont dotés de mobiliers nécessaires | Bureaux entièrement fonctionnels | 16485,28 | |
| Produit 7.5 Equipements et logistiques | Equipements disponibles | 23930,62 | |
| B-Couts de gestion du programme | | 1.222.991,05 | |
| | | | |
| Coûts indirects de support PSC | | 540.521,37 | |
| | | | |
| Total | | 9.915.921,00 | |

Annexe 4: Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Kwilu

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur (%) | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaires |
|---|------------------------------------|-------------------------------|---|
| Effet 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD | | 3 255 611 | |
| Produit 1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé | 100 | 8 687 | |
| Produit 1.2. Développement des plans d'aménagement du territoire | 0 | 848 476 | Budget réalisé sans progrès sur les indicateurs |
| 1.2.1 et 2. Elaboration d'un plan provincial d'aménagement du territoire (PPAT/PLAT) | 0 | 0 | Les activités n'ont pas démarré suite au retard dans l'allocation du budget additionnel, le démarrage effectif débutera au premier semestre 2024 |
| 1.2.2. Elaboration des plans simples d'aménagement du territoire (PSAT) | 83 | 848 476 | Plusieurs PSAT réalisés |
| Produit 1.3. Chaque territoires et secteur dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé | 20 | 9 210 | Coût des dépenses faites à l'occasion de la définition de la feuille de route du CARG à l'issu d'un groupe de travail. |
| Produit 1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporer au SNSF est établie | 167 | 25 944 | L'indicateur est « Nombre de techniciens affectés ». Actuellement 100 agents ont été affectés contre l'objectif de 60 agents. |
| Produit 1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ est effectué | 277 | 1 514 818 | Le taux de réalisation est généralement de 280 %. Le taux d'exécution du budget est plus élevé en raison de la mise en œuvre de groupes de travail et des missions de suivi pour le renforcement des capacités des ST provinciaux de manière plus renforcée que prévu à l'origine. 30 Motos DT 125cc, 30 ordinateurs portables, 30 GPS Garmin, 30 Décamètres ont été acquis pour les services techniques. |
| Produit 1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi | 60 | 0 | Le progrès de l'indicateur est consécutif à la préparation de la démarche méthodologique de préparation des PSAT, la préparation des TDR pour l'élaboration des PPAT/PLAT conformément au projet de guide méthodologique du Programme AT, les guides pour les espèces d'arbre, le guide pour la structuration |
| Effet 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans | | 5 631 581 | |
| Produit 2.1. Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers | 47 | 420 084 | Les dépenses pour le produit 2.1. sont supérieures à l'avancement de l'activité car les plants de palmiers à huile, qui prennent beaucoup de temps à pousser, sont confiés à des concessionnaires. |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur (%) | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaires |
|--|------------------------------------|-------------------------------|--|
| Produit 2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières | 47 | 63 729 | Dépenses liées aux PSE |
| Produit 2.3. Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans | 122 | 696 485 | Idem comme Produit 2.1. (CE POINT 2.1 n'est pas clair) |
| Produit 2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières | 1 | 149 198 | Dépenses liées aux PSE |
| Produit 2.5 Soutien technique pour la mise en œuvre de l'agroforesterie | 60 | 1 448 723 | Le soutien technique se déroule comme prévu : trois années sur cinq se sont écoulées et le taux de réalisation est en général de 60 %. |
| Produit 2.6 Approvisionnement des matériels pour l'agroforesterie | 90 | 2 853 362 | |
| Effet 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois | ? | 78 530 | |
| Produit 3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées | 105 | 68 767 | A ce jour, les 270 CLD ont été redynamisées à travers des activités. Certains CLD participent à plus d'une saison culturelle |
| Produit 3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux | 59 | 0 | on présente les réalisations sans un budget alloué. |
| Produit 3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois | 0.4 | 9 763 | Le taux de réalisation est trop faible (1 contrats sur 250 attendus pour un budget de 9 763) |
| Effet 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN) | | 98 245 | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur (%) | Dépenses cumulatives en US \$ | Commentaires |
|--|------------------------------------|-------------------------------|--|
| Produit 4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine | 90 | 44 851 | 1078 émissions radiodiffusées pour une prévision de 1200 émissions |
| Produit 4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales | 118 | 26 697 | 500 panneaux de communication et 500 pancartes métalliques sont prévus d'être installés. Parmi ceux-ci, 565 panneaux de communication et 138 pancartes métalliques ont déjà été installés. L'acquisition des 119 panneaux pour la saison 2021 est en cours |
| 4.2.1. Pose des panneaux de communication | 90 | 7 763 | |
| 4.2.2. Pose des pancartes métalliques de pour visibilité | 28 | 18 934 | |
| Effet 5 : Mesures de sauvegarde (mesures pour le PGES, MGP, genre, sécurisation foncière, etc.) | ' | 272 626 | |
| Produit 5.1. La gestion environnementale et sociale (y compris ateliers CLIP, PGES) est mise en œuvre | 90 | 120 242 | 27 PGES simplifié ont été élaboré au sein des ateliers participatifs au niveau des villages |
| Produit 5.2. Mise en place d'opérationnel de MGP | 80 | 98 159 | Les missions de traitement des plaintes sont régulièrement organisées |
| Produit 5.3. Plan d'action genre et collaboration avec PROMIS | 60 | 54 225 | |
| Effet 6 : Suivi | | 124 185 | |
| Produit 6.1 Mise en œuvre des enquêtes | 71 | 124 185 | Plusieurs enquêtes ont été organisé en vue d'évaluer l'impact du projet sur les revenus des ménages, 5 des saisons culturelles mise en œuvre on fait l'objet des enquêtes |
| Total | | 9 460 778 | Ce budget ne correspond pas à celui de dépenses cumulées du tableau résultats clés du PIREDD Kwilu |

Annexe 5: Exécution financière par effet au 31 décembre 2023 du PIREDD Maniema

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|---|---|-------------------------------|
| Effet 1: Les conditions cadres liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agricoles, forestières et pastorales sont améliorées | Progrès actuel 50% du budget global | \$ 2 745 556,08 |
| Produit 1.1: Zonage fait et cartes disponibles : Des plans d'aménagement du Territoire aux niveau provincial et local dans les zones clés sont élaborés | Une étude du potentiel agricole dans les zones savaniques publiée ; | |
| Une cartographie du potentiel de la production agricole durable a été réalisée | 16 cartes élaborées ; 45 cartographes locaux engagés | |
| Une Analyse des opportunités de la restauration de paysages forestiers (RPF) a été faite et des cartes pour les zones de restauration de paysages forestiers sont élaborées | Une analyse des opportunités RPF faite ; 40 parties prenantes impliquées ; 3 cartes reboisement disponibles | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|---|--|-------------------------------|
| <p>Produit 1.2: Planification spatiale pour le développement réalisée et PDL disponibles :</p> <p>Des arbitrages intersectoriels en vue d'assurer la préservation des forêts et de la biodiversité sont réalisés</p> <p>Les forêts de grande valeur, les APAC, les concessions forestières des communautés locales sont intégrées dans les processus et plans d'aménagement du territoire</p> <p>Des plans locaux de développement sont élaborés dans une démarche ouverte, participative et inclusive avec une planification spatiale</p> | <p>1 stratégie lutte contre les feux de brousse élaborée et 1 plan d'action inclusion de femmes élaboré ; 83 parties prenantes impliquées</p> <p>56 membres et 11 structures (ACE, IPA, IPEL, Division genre, décentralisation, Plan, Affaire coutumières, AT, CPEDD, IGV, GTCRR,) renforcés ; 4 APAC, AP, réserves, CFCL intégrées dans les PSAT, SPAT et PDL</p> <p>2 PDL validés et publiés ; 750 personnes impliquées dans les comités (CLD CVG) ; 450.000 personnes touchées dans les ETD</p> | |
| <p>Produit 1.3: Droits fonciers renforcés et accords signés, cartes disponibles, contrats publiés :</p> <p>Un processus d'arbitrage dans le cadre de conflits d'affectation des terres existants est mis sur place dans la Province</p> <p>Les contrats d'affectations des terres sont publiés (agriculture, forêts)</p> <p>La sécurisation foncière des investissements verts (agricoles, restauration) en savane est facilitée</p> | <p>12 agents gouvernementaux impliqués ; 2 conflits résolus</p> <p>2 arrêtés CFCLs publiés</p> <p>500.000 personnes touchées par la vulgarisation ; 8 parties prenantes renforcées et impliquées</p> | |
| Effet 2: Les processus de gouvernance locale sont améliorés | Progrès actuel 46% du budget global | \$ 3 968 949,27 |
| <p>Produit 2.1: Droits humains respectés et PA et femmes y participent</p> <p>La participation des parties prenantes dans des décisions et planifications (femmes, peuples autochtones, jeunes, communautés locales et autres) est assurée et un mécanisme de suivi et évaluation mise en place (Les partenaires savent intégrer les questions d'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments et les droits humains internalisés (respectés et appliqués)</p> <p>Une sensibilisation sur l'importance de gouvernance locale a été réalisé</p> <p>Un mécanisme de plainte (MGP) est mis en place</p> <p>Un mécanisme de suivi et évaluation a été élaboré et mis en place</p> | <p>70 femmes leaders renforcées ; 2 étudiants appuyés ; 110 personnes renforcées sur l'aspect genre ; 196 PA et handicapés renforcés ; 5 propositions formulées ; 35% de femmes dans des comités de prise de décision (CLD)</p> <p>660 000 personnes touchés dans les ETD Maringa, Wakabango II, Beia, Aluba, Bahina</p> <p>1 mécanisme mis sur place ; 6 plaintes traitées</p> <p>1 système de suivi et évaluation mis en place ; 27 missions appuyées ; 27 rapports validés</p> | |
| Produit 2.2: Les partenaires sont renforcés dans leurs capacités | 3 réunions COPIL organisées ; 17 partenaires ont participé aux plateformes | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|---|--|-------------------------------|
| <p>La gestion participative du PIREDD Maniema est assurée ;</p> <p>La mise en place de structures de bonne gouvernance a été appuyée</p> <p>Les capacités de partenaires ont été renforcées</p> | <p>nationales du secteur vert ; 4 missions d'échange organisées</p> <p>624 structures (CVD, CDG et CLD) mises en place</p> <p>81 structures renforcées dans les capacités techniques ; 964 partenaires renforcés dans leurs capacités techniques ; 93 structures renforcées avec dotation de matériel</p> | |
| <p>Produit 2.3: Des fonds sont mobilisés et des investissements faits</p> <p>Des outils de paiements pour services environnementaux sont pilotés</p> <p>Des investissements agricoles, énergétiques et autres, ainsi que le développement de leurs chaînes de valeurs à impact réduit sur les forêts et les écosystèmes, et en faveur des communautés locales et des populations autochtones sont appuyés</p> <p>Des plans de mobilisation des investissements privés sont élaborés pour des filières différentes</p> | <p>2 outils PSE pilotés (reboisement et agroforesterie) ; 450 membres des communautés touchés</p> <p>28 AVEC mises en place ; 735 (569 Femmes) membres AVEC renforcés ; 16 activités vertes des PDL réalisées ; 87 communautés locales touchées ; 818 personnes avec revenus</p> <p>2 business plans élaborés ; 167 membres des associations et coopératives touchés</p> | |
| Effet 3 : La mise en valeur durable de l'utilisation des ressources forestières est améliorée | Progrès actuel 50% du budget global | \$ 2 634 943,39 |
| <p>Produit 3.1: Les stocks d'animaux et la couverture végétale montrent une évolution positive</p> <p>Des campagnes de sensibilisation ont été planifiées et réalisées ;</p> <p>Les capacités des contrôles forestiers et de réglementation d'utilisation de ressources naturelles sont renforcées</p> <p>Des données de déforestation et de dégradation des forêts à l'échelle provinciale sont mises à jour annuellement</p> | <p>1 stratégie communication disponible ; 4 campagnes effectuées ; 1 guide de produits de publication publié ; 50.000 personnes touchées</p> <p>5 étudiants/enseignants appuyés sur les études d'utilisation des ressources naturelles ; 8 staffs service technique impliqués ; 2 missions de suivi appuyées</p> <p>1 étude appuyée sur le stock carbone</p> | |
| <p>Produit 3.2: Zones de protection (CFCL, APAC, AP) mises en place</p> <p>Des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) sont attribuées</p> <p>Les espaces provinciaux sous statut de protection sont augmentés (AP, APAC, CFLC) et des PAG sont mis en place</p> | <p>4 cartes disponibles ; 89'433 ha protégés ; 4 dossiers de demande élaborés et déposés ; 400 personnes impliquées</p> | |
| Produit 3.3: Paysages forestiers restaurés | | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|---|---|-------------------------------|
| Une partie de forêts dégradées dans la Province du Maniema est restaurée | 120 ha de forêt restaurés ; 150 membres des communautés impliqués | |
| Effet 4: La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée | Progrès actuel 49% du budget global | \$ 1 718 449,54 |
| Produit 4.1: Chaîne de valeur bois-énergie optimisée mise en place Une stratégie bois- énergie provinciale y compris les schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie sont élaborés, validés et mis en œuvre Des chaînes de valeur bois-énergie sont optimisées (vue durabilité) L'efficacité énergétique le long de la chaîne de valeur de la filière bois énergie a augmenté | 1 stratégie provinciale bois-énergie disponible ; 5 schémas d'approvisionnement élaborés ; 19 agents service technique et société civile impliqués 2 projets appuyés ; 127 ha reboisés ; 200 personnes impliquées 50 producteurs (5 femmes) de charbon impliqué ; 40 fabricants de foyers formés ; 40 ménages avec foyers améliorées | |
| Produit 4.2: Des alternatives en énergie sont disponibles Approvisionnement des centres de consommation de bois d'énergie à partir des sources gérées d'une manière durable a augmenté | 2 micro-entreprises mises en place ; 50 ménages impliqués | |
| Effet 5: La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée | Progrès actuel 45% du budget global | \$ 3 125 474,32 |
| Produit 5.1: Agriculture savanicole installée d'une manière durable et rentable Avec un processus participatif de réflexion et de définition, deux systèmes agricoles améliorés (un pour l'agriculture dans la forêt dense, un pour l'agriculture dans les savanes) sont reconnus comme systèmes de conseil par l'administration agricole provinciale Une agriculture en priorité dans les zones de savane a été développée | 8 agents de service technique renforcés et impliqués ; 1 produit de la communication diffusé 10 étudiants appuyés pour les recherches ; 34 km de pistes réhabilités ; 4 bâtiments de stockage construits ; 340 personnes impliqués | |
| Produit 5.2: Augmentation du nombre de ménages pratiquant une agriculture familiale d'une manière durable et rentable Une agriculture familiale durable compatible avec la préservation de la forêt est accompagnée, génère des profits au bénéfice des communautés ainsi que les individus (y compris femmes et PA) | 50.000 personnes sensibilisées ; 1 produit de la publication distribué ; 3147 ménages commencent à appliquer ces pratiques ; 399 ha utilisés pour les nouvelles cultures en agroforesterie ; 50 ha en cultures pérennes ; 547 ha en culture vivrière. 53 ménages impliqués dans des pilotes des innovations ; 167 personnes et coopératives renforcées sur l'aspect entrepreneurial ; 11 chaînes de valeur mises en place ; 2267 ménages impliqués dans la chaîne de valeur | |

| Résultats | Progrès actuel de l'indicateur | Dépenses Cumulatives en US \$ |
|--------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Total | | 14 193 372,6 |

Annexe 6: Fiche détaillée d'analyse de la performance des programmes



220424 FONAREDD -
V2.xlsx